Quatre-vingt-deuxième année. — N° 96. Le Numéro : 10 francs. Samedi 22 Avril 1950.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.000	1.650	900	700	500	300	200	4.500	2.500	1.350
Etranger	5.500	2.900	1.600	2.550	1.400	850	350	11.300	5.900	2.600

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 15 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Arrêté du 18 avril 1950 portant modification de l'arrêté du 28 janvier 1946 instituant une régie d'avances auprès du commissariat général du plan (p. 4247).

Ministère de la justice.

Décrets du 12 avril 1950 portant nominations et attribution de fonctions (magistrature) (p. 4248).

Décret du 21 avril 1950 portant élévation à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur (p. 4248).

Arrêté portant nomination du président de la première commission départementale des dommages de guerre de la Seine (p. 4248).

Arrêtés portant mise en disponibilité, inscription au tableau d'avancement et promotion (administration pénitentiaire et conseil d'Etat) (p. 4248).

Extrait des minutes du greffe de la cour d'appel de Dijon (affaire Peyrard [Louis]) (p. 4248).

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION D'HONNEUR

Arrêtés portant radiations et suspension dans la Légion d'honneur et la médaille militaire (p. 4249).

Ministère des affaires étrangères.

Décret du 14 avril 1950 portant désignation du représentant de la France auprès du Conseil des Nations Unies pour la Libye (p. 4290).

Décret du 14 avril 1950 portant désignation du représentant de la France auprès de la commission consultative pour les réfugiés et les travaux de Palestine (p. 4290).

Décret n° 50-445 du 21 avril 1950 modifiant le statut du personnel du haut commissariat de la République française en Sarre (p. 4290).

Arrêté portant délégation de signature (rectificatif) (p. 4292).

Arrêtés portant nominations, promotions, attributions de fonctions et réintégration (administration centrale et services extérieurs) (p. 4292).

Ministère de l'intérieur.

Décrets du 21 avril 1950 portant dissolution de conseils municipaux et institution de délégations spéciales (p. 4249).

Décret du 21 avril 1950 portant classement territorial des préfectures de la Côte-d'Or et d'Ille-et-Vilaine (p. 4250).

Décret portant changement de nom d'une commune (rectificatif) (p. 4251).

Arrêté du 3 avril 1950 autorisant l'aliénation amiable de terrains appartenant à l'hôpital-hospice de Mézières (Ardennes) (p. 4251).

Arrêtés portant admissions à la retraite, mise en congé et mutations (sûreté nationale) (p. 4251).

Modifications aux circonscriptions territoriales de communes (p. 4251).

Ministère de la défense nationale.

Décret du 13 avril 1950 infligeant des peines disciplinaires dans la Légion d'honneur (p. 4251).

Décret du 18 avril 1950 portant concession de la médaille militaire (p. 4252).

Décrets du 20 avril 1950 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 4275).

Décrets du 21 avril 1950 portant attribution de la médaille de l'aéronautique (p. 4279).

Décret du 21 avril 1950 portant affectation d'officiers généraux de l'armée de terre (p. 4279).

Décret du 21 avril 1950 portant admission dans la 2e section du cadre des officiers généraux (p. 4280).

Décret du 21 avril 1950 portant promotion au grade d'ingénieur général de 1re classe dans la 1re section du cadre des ingénieurs généraux du génie maritime (p. 4280).

Décret portant nominations dans les réserves (armée de terre) (rectificatif) (p. 4280).

Arrêté portant nomination au grade d'aspirant de réserve de la marine (p. 4280).

Arrêté portant promotions (corps des secrétaires administratifs des services « commissariat et santé ») (p. 4281).

Décision portant homologation de brevets de l'armée de l'air et rectificatifs (p. 4281).

Décision portant admission à l'honorariat (armée de l'air, réserve) (rectificatif) (p. 4284).

Liste des élèves officiers de réserve du contingent 1949/2 du service de l'intendance admis au stage de perfectionnement à l'école militaire d'administration (rectificatif) (p. 4284).

Tableau de concours pour la médaille militaire (année 1948, réserves) (p. 4285).

Croix des services militaires volontaires (rectificatif) (p. 4289).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret n° 50-416 du 19 avril 1950 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier du personnel de l'expansion économique à l'étranger (p. 4292).

Décret n° 50-417 du 21 avril 1950 portant fixation du tarif maximum des courtages à percevoir sur les opérations à terme par les agents de change près la Bourse de Lyon (p. 4294).

Arrêtés des 1er et 15 avril 1950 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 4294).

Arrêté du 13 avril 1950 portant agrément de sociétés d'assurances (p. 4295).

Arrêté du 15 avril 1950 relatif à la caisse spéciale de compensation du groupement national interprofessionnel de la production betteravière (G. N. I. P. B.) (p. 4295).

Arrêtés portant titularisation d'experts économiques d'Etat (p. 4295).

Arrêtés portant inscriptions au tableau d'avancement, promotions, nominations, acceptation de démission, réintégrations, titularisations et détachements:

Administration centrale des finances (p. 4295).

Administration centrale du secrétariat d'Etat aux finances (affaires économiques) (p. 4296).

Caisse des dépôts et consignations (p. 4296).

Caisse nationale des marchés de l'Etat (p. 4296).

Contributions indirectes (p. 4296).

Contrôle et enquêtes économiques (p. 4296).

Direction générale des douanes et droits indirects (p. 4296).

Enregistrement (p. 4296).

Institut national de la statistique et des études économiques (p. 4296).

Office des changes (p. 4296).

Service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes (p. 4297).

Services extérieurs du Trésor (p. 4297).

Tableaux complémentaires d'avancement pour l'année 1948 et *arrêtés* portant reclassements et promotions (direction générale des finances de l'Algérie) (p. 4297).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret n° 50-235 portant modification du décret du 19 décembre 1945 relatif au comité consultatif des universités (rectificatif) (p. 4297).

Arrêtés du 26 mars 1950 portant habilitation de la Ligue française de l'enseignement et de la Fédération française des ciné-clubs à diffuser la culture par le film (p. 4297).

Arrêté du 13 avril 1950 apportant diverses modifications au règlement de l'école nationale supérieure des beaux-arts (p. 4298).

Arrêté du 18 avril 1950 relatif aux fraudes commises à l'occasion des examens du brevet d'études du premier cycle (p. 4298).

Arrêté portant intégration dans le cadre des maîtres de conférences agrégés d'agrégés des facultés de médecine et des facultés mixtes de médecine et de pharmacie des universités des départements (p. 4299).

Arrêté portant nomination d'un régisseur de recettes (p. 4299).

Arrêtés portant nominations et détachements (archives départementales et enseignement du premier degré) (p. 4299).

Tableau d'avancement de 1950 (administration centrale) (rectificatif) (p. 4302).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décret n° 50-391 portant règlement d'administration publique pour l'application dans la marine marchande de la loi du 11 février 1950 relative aux conventions collectives et aux procédures de règlement des conflits collectifs de travail (rectificatif) (p. 4302).

Arrêtés des 7 et 18 avril 1950 portant ouverture et report de crédits (fonds de concours) (p. 4302).

Arrêté portant nomination d'un régisseur de recettes (p. 4302).

Arrêté portant réintégration (secrétariat général à l'aviation civile et commerciale) (p. 4302).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Arrêté du 19 avril 1950 fixant les taux et les modalités de perception de la contribution annuelle des distributeurs au fonds d'amortissement des charges d'électrification (p. 4302).

Ministère de l'agriculture.

Décret du 21 avril 1950 portant déclaration d'utilité publique des travaux à entreprendre par le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région d'Issoire (p. 4302).

Arrêté du 8 avril 1950 relatif à l'approvisionnement en farines de la population civile (p. 4303).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret du 21 avril 1950 portant désignation du commissaire de la République au Togo (p. 4303).

Décret du 21 avril 1950 portant nomination du directeur de l'école nationale de la France d'outre-mer (p. 4304).

Arrêté fixant les conditions d'admission au concours pour l'emploi d'inspecteur du travail outre-mer (rectificatif) (p. 4304).

Arrêté portant désignation du liquidateur de la cour de justice de l'Indochine (p. 4304).

Arrêtés portant mises en disponibilité, nominations, classement, titularisations, reclassement, rétablissement de situation administrative, mises en congé, admissions à la retraite et plaçant dans la position de mission:

Agriculture (p. 4304).

Chiffre (p. 4304).

Magistrature d'outre-mer (p. 4304).

Transmissions (p. 4304).

Travaux météorologiques (p. 4305).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêtés du 13 avril 1950 relatifs à l'agrément de caisses professionnelles industrielles et commerciales (p. 4305).

Arrêté du 17 avril 1950 approuvant les modifications apportées aux statuts d'une institution de prévoyance (p. 4306).

Arrêtés du 18 avril 1950 portant approbation des statuts et fusion de sociétés mutualistes (p. 4306).

Décisions des 3, 4, 5, 6, 7 et 8 avril 1950 portant homologation de dispositifs de sécurité et de machines dangereuses (p. 4306).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêté abrogeant les dispositions de l'arrêté du 1er juillet 1949 portant réduction des conditions d'occupation suffisante des locaux d'habitation à Pontivy (Morbihan) (rectificatif) (p. 4289).

Ministère de la santé publique et de la population.

Décret portant déchéance de la nationalité française (rectificatif) (p. 4309).

Arrêté du 19 avril 1950 complétant l'arrêté du 13 février 1950 portant autorisation d'effectuer les vaccinations contre le choléra et le typhus (p. 4309).

Arrêté portant retrait de sanctions infligées à des médecins (p. 4310).

Arrêté portant promotion (administration centrale) (p. 4310).

Liste d'aptitude aux fonctions de directeur économe et de sous-directeur d'hôpitaux et hospices publics (p. 4310).

Nominations à des emplois réservés (p. 4311).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Convocations de commissions et de la conférence des présidents. — *Erratum* au compte rendu *in extenso* de la 2e séance du 21 mars 1950 (p. 4311).

Conseil de la République. — Ordre du jour — Convocation de commission. — Rectification au compte rendu *in extenso* de la séance du 31 mars 1950 (p. 4311).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour (p. 4312).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Convocations de commissions (p. 4312).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Avis de concours pour trois emplois de géologues stagiaires du service géologique du Maroc (p. 4312).

Avis de concours pour deux emplois de chimistes stagiaires et un emploi de préparateur stagiaire du service des mines au Maroc (p. 4312).

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Sociétés étrangères d'assurances: Avis d'agrément d'un représentant responsable (p. 4313).

Avis aux importateurs relatif aux facilités accordées aux exposants de marchandises étrangères dans les foires internationales françaises (p. 4313).

Avis aux importateurs de produits en provenance du Brésil (additif) (p. 4313).

Avis aux importateurs de biscuits en provenance de Suède (p. 4313).

Avis aux importateurs de produits en provenance de Turquie (additif) (p. 4313).

Avis aux importateurs de filés de coton d'origine et en provenance du Liban (modificatif) (p. 4313).

Avis aux exportateurs de peaux brutes de chevaux et de veaux vers les U. S. A. (p. 4313).

Avis aux importateurs de chicorée Witlof (endives) d'origine et en provenance de Belgique (p. 4314).

Avis aux importateurs de figues sèches en provenance de Turquie (p. 4314).

Avis aux importateurs de saucisson (type salami) en provenance du Danemark (rectificatif) (p. 4314).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Avis aux importateurs de biscuits en provenance de Suède (p. 4313).

Avis aux importateurs de produits en provenance de Turquie (additif) (p. 4313).

Avis aux importateurs de filés de coton d'origine et en provenance du Liban (modificatif) (p. 4313).

Avis aux exportateurs de peaux brutes de chevaux et de veaux vers les U. S. A. (p. 4313).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis aux importateurs de chicorée Witlof (endives) d'origine et en provenance de Belgique (p. 4314).

Avis aux importateurs de figues sèches en provenance de Turquie (p. 4314).

Avis aux importateurs de saucisson (type salami) en provenance du Danemark (rectificatif) (p. 4314).

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Liste additive et rectificative à la première liste provisoire complémentaire de classement, au titre de l'année 1948, des candidats aux emplois réservés (rectificatif) (p. 4314).

Annonces (p. 4315).

AVIS

Le *Journal officiel* a procédé au tirage à part de la circulaire n° 65 S. S. relative aux **élections des conseils d'administration des organismes de sécurité sociale.**

Ce fascicule, qui porte le numéro **546**, est en vente au prix de **8 F** aux bureaux des Journaux officiels, **31, quai Voltaire, à Paris (7e)**, et aux bureaux de vente de l'Imprimerie nationale, **31, avenue des Champs-Elysées, Paris (8e)** (dans le hall), et **19, rue Scribe, Paris (9e)** (recette centrale des finances de la Seine).

L'expédition de ce fascicule peut également être effectuée, moyennant le payement de la somme indiquée ci-dessus, sur demande adressée à la direction des Journaux officiels, **31, quai Voltaire, Paris (7e)** (compte chèque postal 9063-13, Paris).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Modification de l'arrêté du 28 janvier 1946 instituant une régie d'avances auprès du commissariat général du plan.

Le président du conseil des ministres et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 94 du décret du 31 mai 1862 portant règlement général sur la comptabilité publique;

Vu le décret n° 46-2 du 3 janvier 1946 portant création à la présidence du Gouvernement du conseil du plan de modernisation et d'équipement et fixant les attributions du commissaire général du plan;

Vu le décret n° 47-119 du 16 janvier 1947 relatif aux modalités d'exécution du plan de modernisation et d'équipement et fixant à cet égard les attributions du conseil du plan et du commissaire général du plan;

Vu l'arrêté du 28 janvier 1946 instituant une régie d'avances auprès du commissariat général du plan, modifié par l'arrêté du 9 juin 1947,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les dispositions de l'arrêté du 28 janvier 1946, modifié par l'arrêté du 9 juin 1947, sont à nouveau modifiées comme suit:

« *Art.* 1er. — Il est institué auprès du commissariat général du plan une régie d'avances pour le payement des dépenses suivantes:

« 1° Menues dépenses et dépenses de matériel urgentes pouvant être réglées sur simple facture ou mémoire;

« 2° Indemnités pour frais de déplacement du personnel du commissariat général, des membres de commissions de modernisation et des personnalités chargées, par le commissaire général, de missions relatives à l'exécution du plan de modernisation et d'équipement et avances sur ces frais dans les limites fixées par la réglementation en vigueur.

« *Art.* 2 — Le montant maximum des avances pouvant être consenties au régisseur est fixé à 300.000 F.

« Il en sera justifié dans le délai d'un mois et dans les conditions prévues par les règlements sur la comptabilité publique.

« *Art.* 3. — Le régisseur, nommé par arrêté du commissaire général, est assujetti à la constitution d'un cautionnement de 30.900 F, qui peut être constitué en numéraire, en rentes sur l'Etat ou remplacé par la garantie fournie par l'affiliation à une association française de cautionnement mutuel agréée.

« Il perçoit une indemnité de caisse d'un montant annuel de 2.400 F ».

Art. 2. — Le commissaire général du plan à la présidence du conseil et le directeur de la comptabilité publique au ministère des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 avril 1950.

Pour le président du conseil des ministres et par délégation:

Le secrétaire général du Gouvernement,
ANDRÉ SÉGALAT.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Décret du 21 avril 1950 portant promotion au grade d'ingénieur général de 1re classe dans la 1re section du cadre des ingénieurs généraux du génie maritime (p. 4280).

Décret portant nominations dans les réserves (armée de terre) (rectificatif) (p. 4280).

Arrêté portant nomination au grade d'aspirant de réserve de la marine (p. 4280).

Arrêté portant promotions (corps des secrétaires administratifs des services « commissariat et santé ») (p. 4281).

Décision portant homologation de brevets de l'armée de l'air et rectificatifs (p. 4281).

Décision portant admission à l'honorariat (armée de l'air, réserve) (rectificatif) (p. 4284).

Liste des élèves officiers de réserve du contingent 1949/2 du service de l'intendance admis au stage de perfectionnement à l'école militaire d'administration (rectificatif) (p. 4284).

Tableau de concours pour la médaille militaire (année 1948, réserves) (p. 4285).

Croix des services militaires volontaires (rectificatif) (p. 4289).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret n° 50-416 du 19 avril 1950 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier du personnel de l'expansion économique à l'étranger (p. 4292).

Décret n° 50-417 du 21 avril 1950 portant fixation du tarif maximum des courtages à percevoir sur les opérations à terme par les agents de change près la Bourse de Lyon (p. 4294).

Arrêtés des 1er et 15 avril 1950 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 4294).

Arrêté du 13 avril 1950 portant agrément de sociétés d'assurances (p. 4295).

Arrêté du 15 avril 1950 relatif à la caisse spéciale de compensation du groupement national interprofessionnel de la production betteravière (G. N. I. P. B.) (p. 4295).

Arrêtés portant titularisation d'experts économiques d'Etat (p. 4295).

Arrêtés portant inscriptions au tableau d'avancement, promotions, nominations, acceptation de démission, réintégrations, titularisations et détachements:

Administration centrale des finances (p. 4295).

Administration centrale du secrétariat d'Etat aux finances (affaires économiques) (p. 4296).

Caisse des dépôts et consignations (p. 4296).

Caisse nationale des marchés de l'Etat (p. 4296).

Contributions indirectes (p. 4296).

Contrôle et enquêtes économiques (p. 4296).

Direction générale des douanes et droits indirects (p. 4296).

Enregistrement (p. 4296).

Institut national de la statistique et des études économiques (p. 4296).

Office des changes (p. 4296).

Service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes (p. 4297).

Services extérieurs du Trésor (p. 4297).

Tableaux complémentaires d'avancement pour l'année 1948 et *arrêtés* portant reclassements et promotions (direction générale des finances de l'Algérie) (p. 4297).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret n° 50-235 portant modification du décret du 19 décembre 1945 relatif au comité consultatif des universités (rectificatif) (p. 4297).

Arrêtés du 26 mars 1950 portant habilitation de la Ligue française de l'enseignement et de la Fédération française des ciné-clubs à diffuser la culture par le film (p. 4297).

Arrêté du 13 avril 1950 apportant diverses modifications au règlement de l'école nationale supérieure des beaux-arts (p. 4298).

Arrêté du 18 avril 1950 relatif aux fraudes commises à l'occasion des examens du brevet d'études du premier cycle (p. 4298).

Arrêté portant intégration dans le cadre des maîtres de conférences agrégés d'agrégés des facultés de médecine et des facultés mixtes de médecine et de pharmacie des universités des départements (p. 4299).

Arrêté portant nomination d'un régisseur de recettes (p. 4299).

Arrêtés portant nominations et détachements (archives départementales et enseignement du premier degré) (p. 4299).

Tableau d'avancement de 1950 (administration centrale) (rectificatif) (p. 4302).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décret n° 50-391 portant règlement d'administration publique pour l'application dans la marine marchande de la loi du 11 février 1950 relative aux conventions collectives et aux procédures de règlement des conflits collectifs de travail (rectificatif) (p. 4302).

Arrêtés des 7 et 18 avril 1950 portant ouverture et report de crédits (fonds de concours) (p. 4302).

Arrêté portant nomination d'un régisseur de recettes (p. 4302).

Arrêté portant réintégration (secrétariat général à l'aviation civile et commerciale) (p. 4302).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Arrêté du 19 avril 1950 fixant les taux et les modalités de perception de la contribution annuelle des distributeurs au fonds d'amortissement des charges d'électrification (p. 4302).

Ministère de l'agriculture.

Décret du 21 avril 1950 portant déclaration d'utilité publique des travaux à entreprendre par le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région d'Issoire (p. 4302).

Arrêté du 8 avril 1950 relatif à l'approvisionnement en farines de la population civile (p. 4303).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret du 21 avril 1950 portant désignation du commissaire de la République au Togo (p. 4303).

Décret du 21 avril 1950 portant nomination du directeur de l'école nationale de la France d'outre-mer (p. 4304).

Arrêté fixant les conditions d'admission au concours pour l'emploi d'inspecteur du travail outre-mer (rectificatif) (p. 4304).

Arrêté portant désignation du liquidateur de la cour de justice de l'Indochine (p. 4304).

Arrêtés portant mises en disponibilité, nominations, classement, titularisations, reclassement, rétablissement de situation administrative, mises en congé, admissions à la retraite et plaçant dans la position de mission:

Agriculture (p. 4304).

Chiffre (p. 4304).

Magistrature d'outre-mer (p. 4304).

Transmissions (p. 4304).

Travaux météorologiques (p. 4305).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêtés du 13 avril 1950 relatifs à l'agrément de caisses professionnelles industrielles et commerciales (p. 4305).

Arrêté du 17 avril 1950 approuvant les modifications apportées aux statuts d'une institution de prévoyance (p. 4306).

Arrêtés du 18 avril 1950 portant approbation des statuts et fusion de sociétés mutualistes (p. 4306).

Décisions des 3, 4, 5, 6, 7 et 8 avril 1950 portant homologation de dispositifs de sécurité et de machines dangereuses (p. 4306).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêté abrogeant les dispositions de l'arrêté du 1er juillet 1949 portant réduction des conditions d'occupation suffisante des locaux d'habitation à Pontivy (Morbihan) (rectificatif) (p. 4289).

Ministère de la santé publique et de la population.

Décret portant déchéance de la nationalité française (rectificatif) (p. 4309).

Arrêté du 19 avril 1950 complétant l'arrêté du 13 février 1950 portant autorisation d'effectuer les vaccinations contre le choléra et le typhus (p. 4309).

Arrêté portant retrait de sanctions infligées à des médecins (p. 4310).

Arrêté portant promotion (administration centrale) (p. 4310).

Liste d'aptitude aux fonctions de directeur économe et de sous-directeur d'hôpitaux et hospices publics (p. 4310).

Nominations à des emplois réservés (p. 4311).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Convocations de commissions et de la conférence des présidents. — *Erratum* au compte rendu *in extenso* de la 2e séance du 21 mars 1950 (p. 4311).

Conseil de la République. — Ordre du jour — Convocation de commission. — Rectification au compte rendu *in extenso* de la séance du 21 mars 1950 (p. 4311).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour (p. 4312).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Convocations de commissions (p. 4312).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Avis de concours pour trois emplois de géologues stagiaires du service géologique du Maroc (p. 4312).

Avis de concours pour deux emplois de chimistes stagiaires et un emploi de préparateur stagiaire du service des mines au Maroc (p. 4312).

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Sociétés étrangères d'assurances: Avis d'agrément d'un représentant responsable (p. 4313).

Avis aux importateurs relatif aux facilités accordées aux exposants de marchandises étrangères dans les foires internationales françaises (p. 4313).

Avis aux importateurs de produits en provenance du Brésil (additif) (p. 4313).

Avis aux importateurs de biscuits en provenance de Suède (p. 4313).

Avis aux importateurs de produits en provenance de Turquie (additif) (p. 4313).

Avis aux importateurs de filés de coton d'origine et en provenance du Liban (modificatif) (p. 4313).

Avis aux exportateurs de peaux brutes de chevaux et de veaux vers les U. S. A. (p. 4313).

Avis aux importateurs de chicorée Witlof (endives) d'origine et en provenance de Belgique (p. 4314).

Avis aux importateurs de figues sèches en provenance de Turquie (p. 4314).

Avis aux importateurs de saucisson (type salami) en provenance du Danemark (rectificatif) (p. 4314).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Avis aux importateurs de biscuits en provenance de Suède (p. 4313).

Avis aux importateurs de produits en provenance de Turquie (additif) (p. 4313).

Avis aux importateurs de filés de coton d'origine et en provenance du Liban (modificatif) (p. 4313).

Avis aux exportateurs de peaux brutes de chevaux et de veaux vers les U. S. A. (p. 4313).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis aux importateurs de chicorée Witlof (endives) d'origine et en provenance de Belgique (p. 4314).

Avis aux importateurs de figues sèches en provenance de Turquie (p. 4314).

Avis aux importateurs de saucisson (type salami) en provenance du Danemark (rectificatif) (p. 4314).

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Liste additive et rectificative à la première liste provisoire complémentaire de classement, au titre de l'année 1948, des candidats aux emplois réservés (rectificatif) (p. 4314).

Annonces (p. 4315).

AVIS

Le *Journal officiel* a procédé au tirage à part de la circulaire n° 65 S. S. relative aux **élections des conseils d'administration des organismes de sécurité sociale.**

Ce fascicule, qui porte le numéro **546**, est en vente au prix de **8 F** aux bureaux des Journaux officiels, **31, quai Voltaire, à Paris (7e),** et aux bureaux de vente de l'Imprimerie nationale, **91, avenue des Champs-Elysées, Paris (8e)** (dans le hall), et **19, rue Scribe, Paris (9e)** (recette centrale des finances de la Seine).

L'expédition de ce fascicule peut également être effectuée, moyennant le payement de la somme indiquée ci-dessus, sur demande adressée à la direction des Journaux officiels, **31, quai Voltaire, Paris (7e)** (compte chèque postal 9063-13, Paris).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Modification de l'arrêté du 28 janvier 1946 instituant une régie d'avances auprès du commissariat général du plan.

Le président du conseil des ministres et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 94 du décret du 31 mai 1862 portant règlement général sur la comptabilité publique;

Vu le décret n° 46-2 du 3 janvier 1946 portant création à la présidence du Gouvernement du conseil du plan de modernisation et d'équipement et fixant les attributions du commissaire général du plan;

Vu le décret n° 47-119 du 16 janvier 1947 relatif aux modalités d'exécution du plan de modernisation et d'équipement et fixant à cet égard les attributions du conseil du plan et du commissaire général du plan;

Vu l'arrêté du 28 janvier 1946 instituant une régie d'avances auprès du commissariat général du plan, modifié par l'arrêté du 9 juin 1947,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les dispositions de l'arrêté du 28 janvier 1946, modifié par l'arrêté du 9 juin 1947, sont à nouveau modifiées comme suit:

« *Art.* 1er. — Il est institué auprès du commissariat général du plan une régie d'avances pour le payement des dépenses suivantes:

« 1° Menues dépenses et dépenses de matériel urgentes pouvant être réglées sur simple facture ou mémoire;

« 2° Indemnités pour frais de déplacement du personnel du commissariat général, des membres de commissions de modernisation et des personnalités chargées, par le commissaire général, de missions relatives à l'exécution du plan de modernisation et d'équipement et avances sur ces frais dans les limites fixées par la réglementation en vigueur.

« *Art.* 2 — Le montant maximum des avances pouvant être consenties au régisseur est fixé à 300.000 F.

« Il en sera justifié dans le délai d'un mois et dans les conditions prévues par les règlements sur la comptabilité publique.

« *Art.* 3. — Le régisseur, nommé par arrêté du commissaire général, est assujetti à la constitution d'un cautionnement de 30.000 F, qui peut être constitué en numéraire, en rentes sur l'Etat ou remplacé par la garantie fournie par l'affiliation à une association française de cautionnement mutuel agréée.

« Il perçoit une indemnité de caisse d'un montant annuel de 2.400 F ».

Art. 2. — Le commissaire général du plan à la présidence du conseil et le directeur de la comptabilité publique au ministère des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 avril 1950.

Pour le président du conseil des ministres et par délégation:

Le secrétaire général du Gouvernement,

ANDRÉ SÉGALAT.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

MAURICE PETSCHE.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 12 avril 1950 portant nominations de magistrats.

Par décret en date du 12 avril 1950, sont nommés:

Président de chambre à la cour d'appel de Rabat, M. Hauw, conseiller à ladite cour, en remplacement de M. Esnaud, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Conseiller à la cour d'appel de Rabat, sur sa demande, M. Ruault, juge d'instruction adjoint au tribunal de première instance de la Seine, en remplacement de M. Hauw.

Président de chambre à la cour d'appel de Rabat (poste créé), M. Luciani, vice-président au tribunal de première instance d'Alger.

Conseiller à la cour d'appel de Rabat (poste créé), M. Hemeury, procureur de la République près le tribunal de première instance de Chinon.

Décret du 12 avril 1950 portant nominations de magistrats.

Par décret en date du 12 avril 1950, sont nommés:

Avocat général près la cour d'appel de Rabat, sur sa demande, M. Gary, avocat général près la cour d'appel de Dijon, en remplacement de M. Bourcelin, qui a été nommé président de chambre à la cour d'appel de Rabat.

Avocat général près la cour d'appel de Rabat (poste créé), M. Malaval, substitut adjoint du procureur de la République près le tribunal de première instance de la Seine

Substitut du procureur général près la cour d'appel de Rabat (poste créé), M. Douvre, procureur de la République près le tribunal de première instance de Lons-le-Saunier.

Procureur de la République près le tribunal de première instance de Meknès (poste créé), M. de Schacken, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Reims.

Décret du 12 avril 1950 chargeant un magistrat des fonctions de l'instruction.

Par décret en date du 12 avril 1950, M. Sève, juge au tribunal de première instance de Casablanca, est chargé pour trois ans des fonctions de l'instruction audit tribunal (poste créé).

Décret du 21 avril 1950 portant élévation à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur.

Le Président de la République,

Vu l'article 4 de la loi du 13 juillet 1923 sur les récompenses nationales;

Vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que l'élévation à la dignité de grand-officier comprise dans le présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est élevé à la dignité de grand officier dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

M. Helleu (Jean-Louis), ambassadeur de France, membre du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur. Commandeur du 22 décembre 1945.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le garde des sceaux, ministre de la justice, et le grand chancelier de l'ordre national de la Légion d'honneur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 avril 1950.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

GEORGES BIDAULT.

Le ministre des postes, télégraphes et téléphones, garde des sceaux, ministre de la justice, par intérim,

CHARLES BRUNE.

Nomination du président de la première commission départementale des dommages de guerre de la Seine.

Par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 12 avril 1950, M. Renoult, juge de paix honoraire, est nommé président de la première commission départementale des dommages de guerre de la Seine, en remplacement de M. Mathieu, décédé.

Administration pénitentiaire.

Par arrêté du 15 avril 1950, M. Tilly (François), surveillant militaire de 1re classe des services pénitentiaires coloniaux, est placé en position de disponibilité, pour convenances personnelles, à compter du 15 avril 1950.

Conseil d'Etat.

Par arrêté du 30 mars 1950, sont inscrits au tableau d'avancement d'échelon pour l'année 1950, les secrétaires d'administration dont les noms suivent:

. . . . . .

2e APPLICATION DE L'ALINÉA 2 DU MÊME ARTICLE (AVANCEMENT EXCEPTIONNEL)

Secrétaires d'administration de 2e classe.

Mlle Degrelle, pour compter du 22 janvier 1950.

Par arrêté du 4 avril 1950, Mlle Degrelle (Renée), est élevée au 3e échelon de la 2e classe des secrétaires d'administration, à compter du 22 janvier 1950.

Cour d'appel de Dijon.

AFFAIRE PEYRARD (LOUIS)

Extrait des minutes du greffe de la cour d'appel de Dijon.

Au nom du peuple français,

La cour d'appel de Dijon, chambre correctionnelle, a rendu en son audience publique tenue le 8 décembre 1949, l'arrêt dont la teneur suit:

Entre:

Peyrard (Louis), quarante ans, né le 21 août 1909 à Saint-Genest-Lerol, arrondissement de Saint-Etienne (Loire), fils de Jean-Louis et de Peyrard (Eugénie), burineur, demeurant lieu de Fayolle, maison Viallon, à Firminy (Loire), libre, appelant d'un jugement contradictoirement rendu le 23 octobre 1945 par le tribunal correctionnel de Saint-Etienne (Loire), d'une part;

Et 1° le ministère public; 2° monsieur Marinier (Charles-Antoine), cinquante ans, artisan, demeurant lieu de Bel-Air, à Francheville (Rhône), partie civile, intimés sur ledit appel, d'autre part;

Et encore entre le procureur de la République près le tribunal de première instance de Saint-Etienne, appelant du jugement susénoncé d'une part, et Peyrard (Louis), susnommé, qualifié et domicilié. Intimé sur ledit appel. En présence du procureur général près la cour d'appel de Dijon, d'autre part;

Affaire renvoyée devant la cour d'appel de Dijon, chambre correctionnelle, par arrêt de la cour de cassation en date du 23 juin 1949, qui a cassé un arrêt de la cour d'appel de Lyon du 2 mars 1946, confirmant le jugement précité du tribunal de Saint-Etienne, ce, après instance en revision fondée sur les articles 443 § 4, 444 et 445 du code d'instruction criminelle;

Desquels jugement et arrêts, le dispositif est ainsi conçu:

1° Jugement du tribunal correctionnel de Saint-Etienne du 23 octobre 1945,

Le tribunal:

Jugeant publiquement correctionnellement, contradictoirement et en premier ressort;

Le ministère public entendu, après en avoir délibéré, déclare le prévenu coupable du délit ci-dessus spécifié et par application de l'article visé, dont lecture est donnée, le condamne à deux ans d'emprisonnement et aux dépens liquidés à..... outre et non compris les coûts et accessoires du présent jugement.

Statuant sur l'action civile;

Reçoit son intervention comme régulière;

Condamne le prévenu à lui verser la somme de 10.000 F à titre de dommages-intérêts et ordonne l'insertion du jugement dans les journaux *La Liberté*, le *Progrès*, *La Marseillaise* et *La Voix du Peuple*, édités à Lyon, et ce, aux frais de Peyrard, à concurrence d'une somme de 5.000 F;

Fixe la durée de la contrainte par corps au minimum;

2° Arrêt de la cour d'appel de Lyon du 2 mars 1946;

Par ces motifs et ceux des premiers juges;

La cour, statuant publiquement contradictoirement après en avoir délibéré conformément à la loi;

Reçoit les appels interjetés comme réguliers en la forme;

Au fond:

Les rejette et confirme dans toutes ses dispositions le jugement entrepris;

Condamne le prévenu en tous les dépens tant de première instance que d'appel, ces derniers liquidés à...,

Fixe la durée de la contrainte par corps au minimum légal, soit à quatre mois;

3° Arrêt de la cour de cassation du 23 juin 1949:

Casse et annule l'arrêt de la cour d'appel de Lyon du 2 mars 1946 qui a condamné Peyrard à deux années d'emprisonnement pour dénonciation calomnieuse et alloué des réparations civiles à Marinier;

Dit qu'il y a lieu de procéder à de nouveaux débats et pour être statué à nouveau, renvoie la cause et les parties devant la cour d'appel de Dijon, à ce désignée par délibération spéciale prise en la chambre du conseil;

Dit que par suite, il n'y a pas lieu pour la cour de cassation, de statuer sur la demande en dommages et intérêts formée par Peyrard;

La cause appelée en présence du prévenu comparaissant librement à la barre de la cour et en l'absence du sieur Marinier (Charles), partie civile, qui ne comparaît pas, bien que régulièrement assigné;

M. le conseiller Limouzineau a fait le rapport de l'affaire;

Ouï le prévenu en ses réponses et observations;

Ouï M. le substitut général Chauvin en ses réquisitions;

Ouï Me Leupold, avocat conseil du prévenu, en ses moyens de défense et sa plaidoirie;

Sur quoi la cour met l'affaire en délibéré pour l'arrêt être rendu à l'audience du 8 décembre 1949;

Ainsi fait et prononcé à l'audience publique de la cour d'appel de Dijon, tenue le mardi 29 novembre 1949, par la chambre correctionnelle, où siégeaient:

MM. Regis, président, chevalier de la Légion d'honneur;
Geoffroy de La Mothe et Limouzineau, conseillers, appelés à compléter la chambre à raison de l'empêchement légitime des magistrats titulaires.

En présence de M. Chauvin, substitut du procureur général, et assistés de Me Martin, greffier.

La minute est signée Regis, Geoffroy de La Mothe, Limouzineau, Martin.

Et ce jourd'hui, jeudi 6 décembre 1949, la cour vidant son délibéré a prononcé en audience publique l'arrêt dont la teneur suit:

La cour:

Vu l'arrêt rendu par la cour de cassation le 23 juin 1949 qui, sur la demande en revision introduite par son procureur général d'ordre de M. le garde des sceaux, a cassé l'arrêt rendu par la cour d'appel de Lyon, le 2 mars 1946, et renvoyé la cause et les parties devant la cour de ce siège;

Attendu que, par jugement du 23 octobre 1945, le tribunal correctionnel de Saint-Etienne, statuant après information ouverte sur la plainte du sieur Marinier, a reconnu Peyrard atteint et convaincu du délit de dénonciation calomnieuse et l'a condamné à la peine de deux ans de prison et à 10.000 F de dommages intérêts au profit de Marinier, qui s'était porté partie civile;

Attendu qu'à l'appui de la condamnation, le tribunal a retenu que Peyrard s'étant trouvé à la prison Saint-Paul, à Lyon, dans la même cellule que Marinier, s'était emparé d'une lettre signée Duranton, qui dénonçait l'activité de deux résistants, et qu'il déclarait avoir été écrite par Marinier et lui avait remise au comité d'épuration de Firminy;

Qu'à la suite de ces faits une information du chef de trahison avait été ouverte contre Marinier et avait été clôturée par une ordonnance de non-lieu après expertise du docteur Locard, qui avait conclu expressément dans son rapport que la lettre n'avait pas été écrite de la main de Marinier;

Attendu que, sur appel de la cour de Lyon, par arrêt du 2 mars 1946, a confirmé le jugement précité;

Attendu que, postérieurement et sur nouvelle enquête et après information ouverte contre Marinier sur la plainte de Peyrard, celui-ci, renouvelant les aveux qu'il avait faits à un inspecteur de police reconnut devant le juge d'instruction (procès-verbal du 26 septembre 1947) qu'il était l'auteur de la lettre signée Duranton, et que, lorsqu'il avait été appelé à rédiger un corps d'écriture devant le juge d'instruction de Lyon il avait contrefait son écriture;

Attendu que quelques jours après il a bien tenté de revenir sur ses aveux, mais qu'une nouvelle expertise confiée au docteur Beroud révéla dans ses conclusions que la lettre était bien de la main de Marinier;

Attendu que Marinier traduit à raison de ces faits devant le tribunal correctionnel de Saint-Etienne pour dénonciation calomnieuse à l'égard de Peyrard par dénonciation à un officier de police judiciaire a été par jugement du 30 janvier 1948 reconnu atteint et convaincu de ce délit et condamné à un an de prison et 10.000 F d'amende et à 200.000 F de dommages-intérêts au profit de Peyrard;

Attendu que ce jugement a été confirmé par arrêt de la cour d'appel de Lyon du 12 mars 1948, qui a retenu à l'encontre des dénégations tardives de Marinier, ses aveux librement faits et renouvelés et enregistrés dans les différentes pièces de la procédure;

Attendu qu'en raison de ces faits nouveaux une demande en revision a été introduite devant la cour de cassation en vertu de l'article 443 (§ 4) du code d'instruction criminelle, en suite de laquelle a été rendu le 23 juin 1949, l'arrêt cassant et annulant l'arrêt de la cour d'appel de Lyon du 2 mars 1946, décidant qu'il y avait lieu de procéder à de nouveaux débats et renvoyant la cause et les parties devant la cour de ce siège pour être statué à nouveau;

Attendu que les charges qui ont été retenues contre Peyrard, malgré les constantes dénégations de ce dernier, résultaient uniquement des conclusions de l'expertise du docteur Locard qui attribuaient l'écriture de la lettre incriminée à une main autre que celle de Marinier;

Mais attendu que ces conclusions sont infirmées par celles non moins catégoriques du docteur Beroud, second expert commis, et que cette infirmation est confirmée par les aveux faits et réitérés par Marinier, ainsi qu'il vient d'être rapporté, reconnaissant que l'écrit était bien de sa main;

Attendu que dans cet état aucune charge ne subsiste contre Peyrard et qu'il y a lieu à réformation du jugement du tribunal de Saint-Etienne du 23 octobre 1945;

Attendu que Marinier ne comparaissant pas, bien que régulièrement assigné, il convient de statuer par défaut à son encontre;

Par ces motifs:

Vu l'arrêt de la cour de cassation du 23 juin 1949 et statuant comme cour de renvoi, contradictoirement à l'encontre de Peyrard (Louis) et par défaut à l'égard de Marinier (Charles);

Infirme le jugement du tribunal correctionnel de Saint-Etienne du 23 octobre 1945;

Et statuant à nouveau, relaxe Peyrard des fins de la poursuite sans dépens;

Déboute Marinier de ses conclusions d'intervention de partie civile et le condamne aux dépens de son intervention.

Pour copie conforme:

Le greffier en chef de la cour d'appel.

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LEGION D'HONNEUR

Radiations et suspension dans la Légion d'honneur et la médaille militaire.

Par arrêtés du grand chancelier en date du 15 avril 1950, ont été:

1° Rayés des matricules de la Légion d'honneur et des contrôles de la médaille militaire:

MM.

Caverivière (Henri-Roi), chevalier de la Légion d'honneur du 17 décembre 1933, médaillé militaire du 10 juillet 1926, rayé à compter du 8 décembre 1944.

Vives (Gatien), chevalier de la Légion d'honneur du 12 juin 1931, médaillé militaire du 27 décembre 1923, rayé à compter du 19 février 1945.

2° Rayés des matricules de la Légion d'honneur:

MM.

Fagalde (Marie-Bertrand-Alfred), grand officier de la Légion d'honneur du 4 juin 1940, rayé à compter du 5 février 1949.

Bonrepaux (Jean-Gérard-Adolphe), officier de la Légion d'honneur du 1er septembre 1940, rayé à compter du 4 mai 1945.

Lardry (Raymond-Lambert), officier de la Légion d'honneur du 16 juin 1920, rayé à compter du 27 avril 1945.

Bellet (Octave-Emile), chevalier de la Légion d'honneur du 30 décembre 1931, rayé à compter du 18 février 1946.

Collet (Joseph-Robert), chevalier de la Légion d'honneur du 27 décembre 1923, rayé à compter du 13 avril 1945.

Mossier (Louis), chevalier de la Légion d'honneur du 30 juin 1937, rayé à compter du 3 février 1950.

Villefranche (Charles-Emilien-Jacques), chevalier de la Légion d'honneur du 11 août 1917, rayé à compter du 29 juin 1945.

3° Est suspendu de plein droit, de l'exercice des droits et prérogatives attachés à la qualité de membre de la Légion d'honneur:

M. Fourtain (Augustin), chevalier de la Légion d'honneur du 16 juin 1920, suspendu à compter du 19 avril 1948.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 21 avril 1950 portant dissolution du conseil municipal et institution d'une délégation spéciale dans la commune de Chambéry (Savoie).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du vice-président du conseil, ministre de l'intérieur, et du secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Vu les articles 43 et 44 de la loi du 5 avril 1884;

Vu l'article 23 du décret du 5 novembre 1926;

Vu l'article 42 de la loi du 5 avril 1884, modifié par la loi du 9 mars 1936;

Vu l'article 77 de la loi du 5 avril 1884, modifié par la loi du 9 mars 1936;

Vu la loi n° 47-1732 du 5 septembre 1947 fixant le régime général des élections municipales, et notamment ses articles 1er et 7;

Considérant que depuis les élections municipales qui se sont déroulées le 19 octobre 1947 dans la commune de Chambéry (Savoie), il a été procédé à la désignature du maire et des adjoints;

Qu'en mars 1950, 13 membres du conseil municipal, au nombre desquels figurent le maire, un adjoint et un adjoint supplémentaire, ont remis leur démission qui est définitive;

Que l'application des paragraphes 1er et 2 de l'article 7 de la loi du 5 septembre 1947 susvisée, relatifs aux vacances survenues au sein du conseil municipal des communes de 9.000 habitants et plus ne permet pas de compléter intégralement le conseil municipal;

Que l'article 77 de la loi du 5 avril 1884, modifié par la loi du 9 mars 1936, prescrit qu'avant la convocation des conseillers municipaux en vue de la désignation du maire ou des adjoints, il est procédé aux élections complémentaires qui pourraient être nécessaires pour compléter le conseil municipal;

Qu'en ce qui concerne la ville de Chambéry (Savoie), commune de plus de 9.000 habitants, des élections complémentaires ne sauraient être envisagées, cette procédure devant avoir nécessairement pour conséquence de détruire la représentation proportionnelle, applicable à ladite commune en vertu de l'article 1er de la loi du 5 septembre 1947 susvisée, ce qui serait contraire à l'objet même de la loi;

Qu'au surplus, la loi du 5 septembre 1947 susvisée ne prévoit aucun cas d'élections complémentaires, mais seulement le renouvellement intégral du conseil municipal, dans l'hypothèse où il a perdu la moitié de son effectif;

Que cette règle, qui se substitue, pour les communes de 9.000 habitants et plus, aux prescriptions de l'article 42, paragraphe 1er, de la loi du 5 avril 1884, modifiée par la loi du 9 mars 1936, prévoyant des élections complémentaires dans le cas où le conseil a perdu le tiers de ses membres, n'a pas pour conséquence de lever l'interdiction faite par l'alinéa 1er du paragraphe 3 de l'article 77 de la loi du 5 avril 1884, de procéder à l'élection du maire ou des adjoints sans avoir, au préalable, complété, en cas de besoin, le conseil municipal;

Que, dans ces conditions, le conseil municipal de Chambéry se trouve dans l'impossibilité de procéder valablement à l'élection du maire et des adjoints;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune de Chambéry (Savoie) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans cette commune une délégation spéciale composée de: MM. Conte (Marcel), Real (Laurent), Quay-Thevenon (Joseph).

Art. 3. — Le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur et le secrétaire d'Etat à l'intérieur sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 avril 1950.

GEORGES BIDAULT.

Par le président du conseil des ministres:

Le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur,

HENRI QUEUILLE.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,

ANDRÉ COLIN.

Décret du 21 avril 1950 portant dissolution du conseil municipal et institution d'une délégation spéciale dans la commune de Rosny-sous Bois (Seine).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du vice-président du conseil ministre de l'intérieur et du secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Vu les articles 43 et 44 de la loi du 5 avril 1884;

Vu l'article 23 du décret du 5 novembre 1926;

Considérant que les dissensions survenues au sein du conseil municipal de Rosny-sous-Bois (Seine) empêchent cette assemblée de voter le budget de la commune et compromettent gravement la bonne marche des affaires communales;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le conseil municipal de Rosny-sous-Bois (Seine) est dissous

Art. 2. — Il est institué dans cette commune une délégation spéciale composée de: M. Capitaine (Jean), Mme Dupont (Marie-Madeleine), M. Giadu (René).

Art. 3. — Le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur, et le secrétaire d'Etat à l'intérieur, sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 avril 1950.

GEORGES BIDAULT.

Par le président du conseil des ministres:

Le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur,

HENRI QUEUILLE.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,

ANDRÉ COLIN.

Décret du 21 avril 1950 portant dissolution du conseil municipal et institution d'une délégation spéciale dans la commune de Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du vice-président du conseil, ministre de l'intérieur, et du secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Vu les articles 43 et 44 de la loi du 5 avril 1884;

Vu l'article 23 du décret du 5 novembre 1926;

Vu l'article 42 de la loi du 5 avril 1884 modifié par la loi du 9 mars 1936;

Vu l'article 77 de la loi du 5 avril 1884 modifié par la loi du 9 mars 1936;

Vu la loi n° 47-1732 du 5 septembre 1947 fixant le régime général des élections municipales, et notamment ses articles 1 et 7;

Considérant que depuis les élections municipales qui se sont déroulées le 19 octobre 1947 dans la commune de Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), il a été procédé à la désignation du maire et des adjoints;

Qu'en novembre 1949 le maire est décédé et a été remplacé;

Que par la suite, douze membres du conseil municipal, au nombre duquel figurent le maire et les adjoints, ont remis leur démission qui est définitive;

Que l'application des paragraphes I et II de l'article 7 de la loi du 5 septembre 1947 susvisée, relatifs aux vacances survenues au sein du conseil municipal des communes de 9.000 habitants et plus, ne permet pas de compléter intégralement le conseil municipal;

Que l'article 77 de la loi du 5 avril 1884 modifié par la loi du 9 mars 1936 prescrit qu'avant la convocation des conseillers municipaux en vue de la désignation du maire ou des adjoints, il est procédé aux élections complémentaires qui pourraient être nécessaires pour compléter le conseil municipal;

Qu'en ce qui concerne la ville de Saint-Germain-en-Laye, commune de plus de 9.000 habitants, des élections complémentaires ne sauraient être envisagées, cette procédure devant avoir nécessairement pour conséquence de détruire la représentation proportionnelle, applicable à ladite commune en vertu de l'article 1er de la loi du 5 septembre 1947 susvisée, ce qui serait contraire à l'objet même de la loi;

Qu'au surplus, la loi du 5 septembre 1947 susvisée ne prévoit aucun cas d'élections complémentaires, mais seulement le renouvellement intégral du conseil municipal, dans l'hypothèse où il a perdu la moitié de son effectif;

Que cette règle, qui se substitue, pour les communes de 9.000 habitants et plus, aux prescriptions de l'article 42, paragraphe 1er, de la loi du 5 avril 1884, modifiée par la loi du 9 mars 1936, prévoyant des élections complémentaires dans le cas où le conseil a perdu le tiers de ses membres, n'a pas pour conséquence de lever l'interdiction faite par l'alinéa 1er du paragraphe 3 de l'article 77 de la loi du 5 avril 1884, de procéder à l'élection du maire ou des adjoints sans avoir, au préalable, complété, en cas de besoin, le conseil municipal;

Que, dans ces conditions, le conseil municipal de Saint-Germain-en-Laye se trouve dans l'impossibilité de procéder valablement à l'élection du maire et des adjoints.

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune de Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans cette commune une délégation spéciale composée de MM. Petit (Maurice), Nicolas (René), Benoist (Lucien).

Art. 3. — Le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur et le secrétaire d'Etat à l'intérieur sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 avril 1950.

GEORGES BIDAULT.

Par le président du conseil des ministres:

Le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur,

HENRI QUEUILLE.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,

ANDRÉ COLIN.

Décret du 21 avril 1950 portant classement territorial des préfectures de la Côte-d'Or et de l'Ille-et-Vilaine.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du vice-président du conseil, ministre de l'intérieur, du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux finances,

Vu le décret n° 46-2295 du 19 octobre 1946 portant fixation du classement territorial des postes préfectoraux,

Décrète:

Art. 1er. — Les préfectures de la Côte-d'Or et de l'Ille-et-Vilaine sont rangées dans la catégorie des préfectures hors classe.

Art. 2. — Les secrétariats généraux des préfectures de la Côte-d'Or et de l'Ille-et-Vilaine conservent le classement territorial fixé par le décret du 19 octobre 1946.

Art. 3. — Le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur, et le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 avril 1950.

GEORGES BIDAULT.

Par le président du conseil des ministres:

Le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur,
HENRI QUEUILLE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
EDGAR FAURE.

Décret portant changement de nom d'une commune.

Rectificatif au *Journal officiel* du 29 octobre 1949: modification du nom de la commune de Nouans, à l'article 1er, au lieu de: « arrondissement de Tours », lire: « arrondissement de Loches ».

Aliénation amiable de terrains appartenant à l'hôpital-hospice de Mézières (Ardennes).

Par arrêté en date du 3 avril 1950, a été autorisée la cession amiable par la commission administrative de l'hôpital-hospice de Mézières, au profit de la société d'habitations à bon marché Ardennes-Lorraine, dont le siège social est à Nancy (Meurthe-et-Moselle), 38, avenue Foch, des terrains d'une superficie de 6.108 m² sis à Mohon (Ardennes), lieuxdits la Grimblotte et le Grosellier, figurant au cadastre sous les nos 17 p et 18 p de la section BI et 39 p de la section B4, tels qu'ils sont représentés par une teinte rose sur le plan approuvé.

La cession aura lieu dans les conditions fixées par la convention intervenue entre les parties et ne pourra en aucun cas être consentie à un prix inférieur à celui fixé par l'administration des domaines, l'évaluation de cette administration ne devant pas remonter à plus de trois mois à la date de la signature de l'acte de vente définitif.

La présente autorisation sera considérée comme nulle et non avenue si la cession dont il s'agit n'est pas réalisée dans un délai de deux ans à compter de la date du présent arrêté.

Sûreté nationale.

COMMANDANTS DE GROUPEMENTS

Par arrêté en date du 9 février 1950. M. Stefani (Jean-Baptiste), commandant de groupement de C. R. S. de 1re classe à Toulouse, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

COMMANDANTS

Par arrêté en date du 1er février 1950, M. Moinet (Ernest), commandant principal de C. R. S. de 2e classe au groupement des C. R. S. de Lille, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Par arrêté en date du 25 février 1950, M. Monnereau (Joseph), commandant de C. R. S. de 2e classe à la compagnie républicaine de sécurité n° 174, est dégagé des cadres et placé dans la position de congé prévue par l'article 6 de la loi du 3 septembre 1947.

Par arrêtés du 2 mars 1950:

M. Vitrant (Antoine), commandant principal de C. R. S. de 2e classe, est muté, dans l'intérêt du service, au groupement des C. R. S. de Toulouse et chargé, par intérim, du commandement de ce groupement.

Sont mutés dans l'intérêt du service:

M. Fririon (Marcel), commandant principal de C. R. S. de 2e classe, au groupement des C. R. S. de Lille.

M. Pecoul (René), commandant principal de C. R. S. de 2e classe, au groupement des C. R. S. de Lyon.

M. Phelizon (Jean), commandant de C. R. S. de 1re classe, au groupement des C. R. S. de Bordeaux.

M. Cuvelier (Eugène), commandant de C. R. S. de 3e classe, à la compagnie républicaine de sécurité n° 15.

Par arrêté du 17 mars 1950, M. Loth (Gaston), commandant principal de C. R. S. de 1re classe à la direction générale de la sûreté nationale (état-major des C. R. S.), est admis à faire valoir ses droits à la retraite en application de l'article 8 de la loi du 3 septembre 1947.

Par arrêté du 30 mars 1950, sont mutés dans l'intérêt du service:

M. Maillet (Robert), commandant de C. R. S. de 2e classe, à la compagnie républicaine de sécurité n° 2.

M. Palmer (Michel), commandant de C. R. S. de 2e classe, à la direction générale de la sûreté nationale (état-major des C. R. S.).

M. Lecointre (Roger), commandant de C. R. S. de 3e classe, au groupement des C. R. S. de Rennes.

OFFICIERS

Par arrêtés en date du 14 février 1950, sont mutés pour convenances personnelles:

M. Denais (Fernand), officier de paix principal de 1re classe, à la compagnie républicaine de sécurité n° 3, en qualité d'officier principal de C. R. S. de 1re classe.

M. Morillon (Robert), officier principal de C. R. S. de 2e classe, à la compagnie urbaine de sécurité, en qualité d'officier de paix principal de 2e classe.

Par arrêtés en date du 2 mars 1950, sont mutés dans l'intérêt du service:

M. Boulanger (Louis), officier principal de C. R. S. de 1re classe, à la compagnie républicaine de sécurité n° 173.

M. David (Paul), officier principal de C. R. S. de 1re classe, au groupement des C. R. S. de Toulouse.

M. Letaud (Marcel), officier principal de C. R. S. de 1re classe, à la compagnie républicaine de sécurité n° 133.

M. Morney (Moïse), officier principal de C. R. S. de 1re classe, à la compagnie républicaine de sécurité n° 32.

Par arrêté en date du 3 mars 1950, M. Normand (Michel), officier de paix de 1re classe, est muté, dans l'intérêt du service, à la compagnie républicaine de sécurité n° 81, en qualité d'officier de C. R. S. de 1re classe.

Par arrêté du 27 mars 1950, M. Baccuzat (Louis), officier de paix de 2e classe, est muté, dans l'intérêt du service, au corps urbain de Saint-Etienne.

Par arrêté du 30 mars 1950, sont mutés dans l'intérêt du service:

M. Chevallier (Henri), officier principal de C. R. S. de 1re classe, à la compagnie républicaine de sécurité n° 3.

M. Messiant (Albert), officier principal de C. R. S. de 1re classe, à la compagnie républicaine de sécurité n° 6.

M. Devillers (Raoul), officier de C. R. S. de 1re classe, à la direction générale de la sûreté nationale (état-major des C. R. S.).

M. Fougnie (Alexandre), officier de C. R. S. de 1re classe, à la compagnie républicaine de sécurité n° 163.

Modifications aux circonscriptions territoriales de communes.

Par arrêté du 28 mars 1950, le préfet de l'Oise a prononcé la modification des limites territoriales des communes de Neuilly-en-Thelle et de Fresnoy-en-Thelle (canton de Neuilly-en-Thelle, arrondissement de Senlis, département de l'Oise), conformément au plan annexé audit arrêté.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret du 13 avril 1950 infligeant des peines disciplinaires dans la Légion d'honneur.

Par décret en date du 13 avril 1950, pris en exécution de l'ordonnance du 27 juin 1944 et du décret du 29 décembre 1944, les peines disciplinaires ci-après ont été prononcées: est suspendu pendant une durée de cinq ans, à partir de la date de la notification du décret, de l'exercice des droits et prérogatives attachés à la qualité d'officier de la Légion d'honneur et, pendant la même période, déchu du droit de porter toutes autres décorations françaises ou étrangères et d'en recevoir le traitement.

M. Lanson (Eugène-Léon), capitaine de réserve de l'armée de l'air, chevalier de la Légion d'honneur par décret du 30 juin 1937, officier de la Légion d'honneur par arrêté du 25 août 1944.

Décret du 18 avril 1950 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 18 avril 1950, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale,

Vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est conférée, sans traitement, aux militaires des réserves désignés ci-après:

A. — Réserves

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Abel (Jean-Renaud-Louis), adjudant, classe 1927, recrutement de Marseille, mle 1358; 22 ans de services, 5 campagnes.

Affenaer (Edgar-Charles), adjudant, classe 1923, 4e bureau de recrutement de la Seine, mle 5091; 25 ans de services, 1 campagne.

Albertini (Pierre-Philippe), caporal-chef, classe 1925, recrutement d'Ajaccio, mle 310; 22 ans de services, 1 campagne.

Alglave (Fridolin-Clodomir), sergent, classe 1926, recrutement de Valenciennes, mle 1122; 22 ans de services, 1 campagne.

Alibert (René-Pierre), adjudant-chef, classe 1920, recrutement de Carcassonne, mle 309; 28 ans de services.

Alix (Jean-Joseph-Pierre), sergent, classe 1929, recrutement de Saint-Malo, mle 485; 20 ans de services, 1 campagne.

Anatoli (Jean), soldat, classe 1939, recrutement d'Oran, mle 1437; 22 ans de services, 16 campagnes.

André (René-Augustin), sergent, classe 1927, recrutement de Thionville, mle 1019; 22 ans de services, 1 campagne.

Andreys (Louis-André), sergent, classe 1930, 3e bureau de recrutement de la Seine, mle 381; 19 ans de services, 1 campagne.

Antoine (Julien-Marcel), caporal-chef, classe 1923, recrutement de Montpellier, mle L. M. 110; 25 ans de services, 1 campagne.

Argivier (Maurice-René), sergent-chef, classe 1926, recrutement d'Oran, mle 3241; 21 ans de services, 6 campagnes.

Arnoux (Gilbert-Jules), caporal-chef, classe 1928, recrutement de Lons-le-Saunier, mle 796; 19 ans de services, 1 campagne.

Arrighi (Vincent), adjudant, classe 1927, recrutement d'Ajaccio, mle 684; 22 ans de services, 8 campagnes.

Artaud (Maurice-Henri), sergent, classe 1930, recrutement d'Angoulême, mle 1100; 19 ans de services, 1 campagne.

Artero (José), adjudant-chef, classe 1920, recrutement d'Oran, mle 615; 29 ans de services, 4 campagnes.

Aubin (Eugène-Georges-Lucien), sergent, classe 1926, recrutement de Rennes, mle 1693 Saint-Malo; 22 ans de services, 1 campagne.

Aubry (Marius-Aimé), adjudant-chef, classe 1925, recrutement de Vesoul, mle 1080; 22 ans de services, 2 campagnes.

Audibert (Marcel-Armand), adjudant, classe 1925, recrutement de Digne, mle 139; 23 ans de services, 1 campagne.

Audiffred (Firmin), adjudant, classe 1927, recrutement de Digne, mle 897; 20 ans de services, 1 campagne.

Auguste (Justin-Herman), soldat de 1re classe, classe 1922, recrutement du Maroc, mle F. 325; 26 ans de services, 11 campagnes.

Autret (Claude-Marie-Joseph), adjudant-chef, classe 1924, recrutement de Brest, mle 943; 23 ans de services, 6 campagnes.

Auvray (Pierre-Joseph), caporal, classe 1926, recrutement de Rouen, mle 1521; 21 ans de services, 1 campagne.

Avard (Georges), sergent, classe 1928, 1er bureau de recrutement de la Seine, mle 2859; 20 ans de services, 1 campagne.

Balestie (Adolphe-Raoul), sergent-chef, classe 1928, recrutement de Rodez, mle 157; 20 ans de services, 12 campagnes.

Balmat (Louis-Emile), sergent-chef, classe 1923, recrutement de Nice, mle 117; 24 ans de services, 9 campagnes.

Bance (Léonard-Benoît), sergent, classe 1922, recrutement du Maroc, mle F 62; 27 ans de services, 9 campagnes.

Baptista (Jao-Silva-Delgado), soldat de 1re classe, classe 1939, recrutement du Maroc, mle R 1053; 25 ans de services, 14 campagnes.

Barbier (André-Raymond), soldat de 1re classe, classe 1927, 1er bureau de recrutement de la Seine, mle 1889; 21 ans de services, 1 campagne.

Bargine (Louis-André), adjudant-chef, classe 1926, recrutement de Bordeaux, mle 2742; 21 ans de services, 8 campagnes.

Bassan (Vittorio), sergent-chef, classe 1931, recrutement du Maroc, mle 591; 20 ans de services, 15 campagnes.

Bauer (Charles), soldat de 1re classe, classe 1939, recrutement du Maroc, mle R 451; 26 ans de services, 16 campagnes.

Bazalgette (Julien), adjudant, classe 1921, recrutement de Mende, mle 1515, 27 ans de services, 6 campagnes.

Beaudart (René-Léon), caporal-chef, classe 1927, recrutement de Versailles, mle 6483; 22 ans de services, 1 campagne.

Benoît (Cyprien-Antoine), adjudant, classe 1926, recrutement d'Arras, mle 721; 21 ans de services, 4 campagnes.

Berdy (Jean-Jules), adjudant, classe 1928, recrutement de Tarbes, mle 1412; 19 ans de services, 7 campagnes.

Bernard (Yves), soldat, classe 1921, recrutement de Quimper, mle 576; 29 ans de services, 10 campagnes.

Bernoin (Jacques-Xavier), sergent-chef, classe 1926, recrutement de Toulon, mle 1961; 21 ans de services, 8 campagnes.

Berriche (Amor), sergent-chef, classe 1933, recrutement de Tunis, mle 1013; 22 ans de services, 6 campagnes.

Berruyer (Georges-Léopold), caporal, classe 1930, recrutement d'Evreux, mle 614; 19 ans de services. 1 campagne.

Bersauter (Henri-Paul), adjudant-chef, classe 1923, recrutement de Nancy, mle 563; 24 ans de services, 5 campagnes.

Bertrand (René), soldat de 1re classe, classe 1930, recrutement de Melun, mle 798; 18 ans de services, 1 campagne.

Beudon (Roger-Gaston-Charles), sergent-chef, classe 1921, recrutement de la Seine (1er bureau), mle 63; 25 ans de services, 7 campagnes.

Beugin (Henri-Paul-Joseph), sergent, classe 1928, recrutement d'Arras, mle B 551; 19 ans de services, 1 campagne.

Beugniet (Maurice-François-Emile), sergent, classe 1924, 6e bureau de recrutement de la Seine, mle 2919; 23 ans de services, 1 campagne.

Beyeler (Henri-Fritz-Alphonse), caporal, classe 1927, recrutement de la Seine (2e bureau), mle 160; 20 ans de services, 11 campagnes.

Bibre (Paul-Fernand), caporal-chef, classe 1929, recrutement de Laon, mle 758; 18 ans de services, 1 campagne.

Bigoing (André-Charles), adjudant, classe 1922, recrutement de Lorient, mle 1011; 27 ans de services, 6 campagnes.

Billet (Gabriel-Antoine), adjudant, classe 1926, recrutement de Grenoble, mle 591; 21 ans de services, 1 campagne.

Billon-Galland (Marius-Alexandre), sergent, classe 1924, recrutement de Grenoble, mle B 724; 23 ans de services, 2 campagnes.

Blankaert (Roger), sergent, classe 1929, recrutement de Dunkerque, mle 2307; 19 ans de services, 1 campagne.

De Blecker (René-Maurice), sergent-chef, classe 1920, recrutement de Coulommiers, mle 306; 29 ans de services, 1 campagne.

Blot (André), caporal, classe 1928, recrutement de Bourges, mle 969; 20 ans de services, 1 campagne.

Blothiaux (François), adjudant, classe 1924, recrutement de Béthune, mle 1522; 24 ans de services, 4 campagnes.

Boinette (Raymond), adjudant, classe 1926, recrutement de Bar-le-Duc, mle 7; 22 ans de services, 6 campagnes.

Bonnin (Alexandre-Nicolas), adjudant-chef, classe 1927, recrutement de Montluçon, mle 1974; 20 ans de services, 4 campagnes.

Bosquet (René), sergent-chef, classe 1928, recrutement de Mézières, mle 973; 20 ans de services, 3 campagnes.

Bouchaire (Marcel-Auguste-Constant), sergent, classe 1926, recrutement de Fontenay, mle 331; 21 ans de services, 8 campagnes.

Boucton (Henri-Louis-Roger), caporal-chef, classe 1928, recrutement de Mézières, mle 1872; 20 ans de services, 2 campagnes.

Boudet (Albert-Edmond), sergent-chef, classe 1924, recrutement de Saint-Lô, mle 829; 25 ans de services, 3 campagnes.

Bouffard (Albert), adjudant, classe 1926, recrutement de Bordeaux, mle 14; 22 ans de services, 4 campagnes.

Bouillis (Louis-Joseph), sergent, classe 1925, recrutement de Saint-Malo, mle 566; 23 ans de services, 3 campagnes.

Boulanger (François), adjudant-chef, classe 1921, recrutement de Cambrai, mle 43; 27 ans de services, 3 campagnes.

Boulanger (Maurice-Jean-Fernand), soldat, classe 1926, 1er bureau de recrutement de la Seine, mle 4126; 24 ans de services, 8 campagnes.

Bourguet (Robert-Henri), adjudant, classe 1926, recrutement de Mézières, mle 655; 22 ans de services, 4 campagnes.

Boury (René-Jean-Nicolas), adjudant-chef, classe 1924, recrutement de Nancy; mle 1277; 23 ans de services, 2 campagnes.

Boutelier (Gustave), adjudant-chef, classe 1928, recrutement de Dunkerque, mle 18; 19 ans de services, 2 campagnes.

Bouvet (Charles-Jean-Gabriel), adjudant, classe 1927, recrutement de Nice, mle 3000; 20 ans de services, 3 campagnes.

Bouvier (Jean-Victor), caporal-chef, classe 1928, recrutement de Privas, mle 1041; 20 ans de services, 1 campagne.

Bouvret (Joseph), adjudant, classe 1925, recrutement de Sélestat, mle L. M. 256; 22 ans de services, 2 campagnes.

Bouyer (François-Robert), sergent, classe 1924, recrutement de la Rochelle, mle 2252; 20 ans de services, 1 campagne.

Boyenval (Louis-Lucien-Joseph), adjudant-chef, classe 1923, recrutement d'Amiens, mle 608; 25 ans de services, 3 campagnes.

Bras (Ernest), adjudant, classe 1920, recrutement de Toulouse, mle 1187; 28 ans de services, 1 campagne.

Brassart (Marcel-Ghislain), soldat de 1re classe, classe 1920, recrutement de Valenciennes, mle 1718; 28 ans de services, 11 campagnes.

Bregere (Jean-Louis-Pierre), adjudant-chef, classe 1929, recrutement de Roanne, mle 1189; 20 ans de services, 2 campagnes.

Bresson (Robert-Joseph-Armand), sergent, classe 1921, recrutement de la Seine (3e bureau), mle 1938; 27 ans de services, 1 campagne.

Breteau (Louis-André), adjudant-chef, classe 1923, recrutement du Mans, mle 1565; 24 ans de services, 3 campagnes.

Bridard (Robert-Eugène), adjudant-chef, classe 1923, recrutement de Dijon, mle 1529; 24 ans de services, 3 campagnes.

Brien (Albert-Paul), adjudant-chef, classe 1923, recrutement de Saverne, mle 1735; 23 ans de services, 3 campagnes.

Brin (Georges), sergent, classe 1923, 1er bureau de recrutement de la Seine, mle 5867; 24 ans de services, 1 campagne.

Brionne (Alexandre-Charles-Pierre), adjudant, classe 1921, recrutement de Lorient, mle 1640; 26 ans de services, 2 campagnes.

Briquet (Henri-Alexandre), sergent, classe 1926, recrutement de Rouen, mle 2074; 21 ans de services, 14 campagnes.

Brousseau (Théophile), aspirant, classe 1928, recrutement de Brest, mle 498; 20 ans de services, 1 campagne.

Brun (Sébastien-Antoine), adjudant-chef, classe 1925, recrutement de Digne, mle 843; 23 ans de services, 9 campagnes.

Brunet (Basile-Sylvain), caporal, classe 1925, recrutement de Cahors, mle 191; 23 ans de services, 1 campagne.

Bruyant (André-Jean-Emile), soldat de 1re classe, classe 1928, recrutement de Châlons-sur-Marne, mle 1468; 20 ans de services, 1 campagne.

Buchemeyer (Auguste-Marcel), adjudant-chef, classe 1923, recrutement de Belfort, mle 1502; 25 ans de services, 2 campagnes.

Bucher (Michel), sergent-chef, classse 1939, ercrutement du Maroc, ml R 419; 21 an de services, 14 campagnes.

Bunlet (Louis), caporal-chef, classe 1928, recrutement de Périgueux, mle 831; 19 ans de services, 1 campagne.

Burgunter (Georges-Albert), adjudant, classe 1924, recrutement de Besançon, mle 1471; 24 ans de services, 5 campagnes.

Cabasolle (Maxime), sergent-chef, classe 1929, recrutement de Nimes, mle 259, 20 ans de services, 3 campagnes.

Callu (Alfred), sergent-chef, classe 1922, recrutement d'Argentan, mle 78; 25 ans de services, 6 campagnes.

Camuset (Georges Alphonse), sergent-chef, classe 1925, recrutement de Nevers, mle 582; 23 ans de services, 2 campagnes.

Cardot (Delphin-Emile-Auguste), adjudant-chef, classe 1923, recrutement de Vesoul, mle 1091; 24 ans de services, 7 campagnes.

Carlier (Raphaël), adjudant-chef, classe 1926, recrutement d'Avesnes, mle 2064; 22 ans de services, 2 campagnes.

Carlotti (Joseph-Marie), sergent-chef, classe 1926, recrutement d'Ajaccio, mle 1123; 22 ans de services, 5 campagnes.

Caro (Marcel), soldat de 1re classe, classe 1930, recrutement de Nevers, mle 1840; 19 ans de services, 1 campagne.

Carrotte (François-Antoine), adjudant, classe 1928, recrutement de Belley, mle 407; 20 ans de services, 3 campagnes.

Carry (Alexandre), caporal, classe 1929, recrutement de Nevers, mle 1659; 19 ans de services, 1 campagne.

Casteloot (Maurice-Gaston), adjudant, classe 1926, recrutement de Dunkerque, mle 932; 21 ans de services, 1 campagne.

Caullier (Lucien-Maurice), adjudant-chef, classe 1920, recrutement de Saint-Quentin, mle 465; 27 ans de services, 6 campagnes.

Cazeau (Joseph-Armand), soldat de 1re classe, classe 1921, recrutement de Saint-Etienne, mle LM 618; 26 ans de services, 1 campagne.

Cellarius (Jean-Jacques), sergent-chef, classe 1927, recrutement de la Seine (4e bureau), mle 660; 23 ans de services, 11 campagnes.

Chaillot (Raymond Albert-Louis), adjudant, classe 1923, recrutement d'Auxonne-Dijon, mle 570; 25 ans de services, 4 campagnes.

Charbonneau (Pierre-Camille-Jules), adjudant-chef, classe 1920, recrutement de Fontenay, mle 1013; 28 ans de services, 4 campagnes.

Charmelot (Théophile), sergent-chef, classe 1924, recrutement de Mâcon, mle 640; 22 ans de services, 4 campagnes.

Charrière (Jean-Yves), adjudant, classe 1921, recrutement de Périgueux, mle LM 206; 27 ans de services, 8 campagnes.

Chassant (Fernand-Gaston) adjudant-chef, classe 1922, recrutement de Rouen-Nord, mle 332; 26 ans de services, 5 campagnes.

Chauvel (André), adjudant-chef, classe 1925, 6e bureau de recrutement de la Seine, mle 1514; 22 ans de services, 6 campagnes.

Chavatte (René), sergent-chef, classe 1924, recrutement de Valenciennes, mle 490; 24 ans de services, 1 campagne.

Chevalier (Marcel), adjudant, classe 1926, recrutement d'Ancenis, mle 138; 22 ans de services, 2 campagnes.

Chezière (Paul-Charles), adjudant, classe 1922, recrutement d'Orléans, mle 1112; 26 ans de services, 3 campagnes.

Chiron (Paul-Henri), sergent-chef, classe 1926, recrutement de Bordeaux, mle 157; 23 ans de services, 9 campagnes.

Chombart (Gaston-Jules), adjudant, classe 1929, recrutement de Lille, mle 4157; 19 ans de services, 2 campagnes.

Colin (Henri-Emile-René), adjudant, classe 1929, recrutement de Bar-le-Duc, mle 655; 21 ans de services, 5 campagnes.

Colin (Jules-René), adjudant, classe 1922, recrutement de Nancy, mle 983; 25 ans de services, 2 campagnes.

Collaine (Louis-Jules), adjudant-chef, classe 1921, recrutement de Châlons-sur-Marne, mle 260; 26 ans de services, 4 campagnes.

Conte (Marius-Louis), soldat de 1re classe, classe 1929, recrutement de la Seine (4e bureau), mle 5869; 19 ans de services, 1 campagne.

Coppée (Marcel-Joseph), sergent, classe 1927, recrutement de la Seine (2e bureau), mle 175; 21 ans de services, 1 campagne.

Corcellut (Gaston-Louis-Jules), caporal-chef, classe 1929, recrutement de Bourg, mle 159-B; 19 ans de services, 1 campagne.

Cordier (Robert-Armand-Roger), caporal, classe 1928, recrutement de Besançon, mle 2089-B; 20 ans de services, 1 campagne.

Corniquet (Louis-Jules), adjudant-chef, classe 1924, recrutement d'Amiens, mle 521; 24 ans de services, 4 campagnes.

Coste (Fernand-Marcel), sergent, classe 1926, recrutement de Montpellier, mle 321; 22 ans de services, 1 campagne.

Cotelle (Emile-Louis-Jean), aspirant, classe 1925, recrutement de Dijon, mle 137; 22 ans de services, 7 campagnes.

Cournet (René), sergent, classe 1923, recrutement de Nimes, mle 124; 25 ans de services, 1 campagne.

Courtin (Alfred-Auguste-Joseph), adjudant, classe 1924, recrutement de Saint-Omer, mle 3202; 23 ans de services, 4 campagnes.

Coutant (Henri), adjudant, classe 1926, recrutement de la Rochelle, mle 1155; 22 ans de services, 5 campagnes.

Couteleau (Pierre-Joseph), sergent, classe 1921, recrutement de la Roche-sur-Yon, mle 237; 27 ans de services, 1 campagne.

Cure (Raymond-Eugène), adjudant, classe 1928, recrutement de Thionville, mle 2755; 20 ans de services, 6 campagnes.

Cunat (Henri-Robert), adjudant, classe 1926, recrutement d'Epinal, mle 136; 22 ans de services, 4 campagnes.

Cuvilliez (Jules-Théophile), caporal-chef, classe 1925, recrutement d'Amiens, mle 73; 22 ans de services, 1 campagne.

Dalbos (Henri-Louis), adjudant-chef, classe 1924, recrutement de Bordeaux, mle 1561; 23 ans de services, 3 campagnes.

Dambrun (François-Marius-Marcel), adjudant-chef, classe 1923, recrutement de Toulouse, mle 1900; 25 ans de services, 1 campagne.

Dandurand (Jean-Marie), caporal-chef, classe 1925, recrutement de Toulouse, mle 784; 22 ans de services, 1 campagne.

David (Noël-Henri), caporal, classe 1929, recrutement de Lille, mle 5833; 19 ans de services, 1 campagne.

Debailleul (Joseph-Augustin), aspirant, classe 1923, recrutement de Béthune, mle 2960; 24 ans de services, 1 campagne.

Decroix (Jules-Auguste), adjudant, classe 1924, recrutement d'Arras, mle 2921; 23 ans de services, 2 campagnes.

Dehaese (Henri-Louis-René), caporal-chef, classe 1924, recrutement de Dunkerque, mle 2273; 25 ans de services, 1 campagne.

Del (Jean-François-Elie), adjudant-chef, classe 1926, recrutement de Vesoul, mle 967; 22 ans de services, 6 campagnes.

Delattre (Marcel-Philémon), adjudant, classe 1928, recrutement de Béthune, mle 3228; 19 ans de services, 1 campagne.

Delcloye (Edouard-André-Honoré), sergent-chef, classe 1921, recrutement de Saint-Omer, mle 1517; 26 ans de services, 4 campagnes.

Delcourt (Augustin), adjudant-chef, classe 1927, recrutement de Valenciennes, mle 1310; 21 ans de services, 2 campagnes.

Delplace (Marcel), sergent-chef, classe 1929, recrutement de Béthune, mle 2832; 19 ans de services, 3 campagnes.

Delplanque (François), caporal-chef, classe 1930, recrutement de Valenciennes, mle 472 C; 19 ans de services, 2 campagnes.

Delrieu (Marcel), sergent, classe 1927, 3e bureau de recrutement de la Seine, mle 5787; 21 ans de services, 1 campagne.

Demarquez (Pierre), adjudant, classe 1925, recrutement de Lille, mle 1013; 24 ans de services, 2 campagnes

Denariaz (René-Hippolyte), adjudant, classe 1923, recrutement de Besançon, mle 1572; 24 ans de services, 11 campagnes.

Deneu (Bernard-Auguste), sergent-chef, classe 1924, recrutement de Mamers, mle 430; 25 ans de services, 3 campagnes.

Dennebouy (Ernest-Pierre), soldat, classe 1923, recrutement de Caen, mle 1331; 25 ans de services, 12 campagnes.

Depoix (Fernand-Michel-Léon), sergent, classe 1926, recrutement de Beauvais, mle 401; 22 ans de services, 1 campagne.

Derain (Robert-Désiré-Ernest), adjudant, classe 1920, recrutement de Saint-Omer, mle 1013; 27 ans de services, 3 campagnes.

Derusme (Victor-François), adjudant, classe 1924, recrutement de Saint-Omer, mle 2395; 23 ans de services, 2 campagnes.

Deshayes (Roger-Albert), sergent, classe 1924, recrutement de Blois, mle 224; 23 ans de services, 1 campagne.

Desry (Henri), adjudant, classe 1927, recrutement de Béthune, mle 4602; 21 ans de services, 1 campagne.

Dessendre (René-Marie-Hubert), adjudant-chef, classe 1924, recrutement d'Autun, mle 1072; 23 ans de services, 6 campagnes.

Devalan (Alphonse-Jean-François), adjudant-chef, classe 1920, recrutement de Lorient, mle 2176; 28 ans de services, 4 campagnes.

Diebold (Emile), adjudant, classe 1922, recrutement d'Epinal, mle 938; 26 ans de services, 4 campagnes.

Djian (Albuer-Lucien), sergent-chef, classe 1922, recrutement d'Oran, mle 441; 26 ans de services, 6 campagnes.

Dobianzky (Gustave-Lorenz), adjudant, classe 1939, recrutement du Maroc, mle R 825; 21 ans de services, 14 campagnes.

Demergue (Antonin-Louis), sergent-chef, classe 1923, recrutement de Nimes, mle 998; 24 ans de services, 1 campagne.

Dominici (Antoine-Martin), sergent-chef, classe 1925, recrutement d'Ajaccio, mle 1083; 23 ans de services, 10 campagnes.

Donchery (Lucien-Paul), adjudant-chef, classe 1920, recrutement de Bar-le-Duc, mle 1211; 27 ans de services, 4 campagnes.

Dony (André-Marius-Léon), adjudant, classe 1925, recrutement de Besançon, mle 532; 22 ans de services, 1 campagne.

Doublecourt (Edgard), sergent-major, classe 1926, recrutement de Saint-Omer, mle 2233; 21 ans de services, 1 campagne.

Druenne (Henri), soldat de 1re classe, classe 1930, recrutement de Laon, mle 1909; 19 ans de services, 10 campagnes.

Drut (Marceau), adjudant-chef, classe 1925, recrutement de Béthune, mle 1379; 23 ans de services, 5 campagnes.

Dubois (Raymond-Emile-Simon), adjudant, classe 1923, mle 559, recrutement d'Auxerre; 25 ans de services, 7 campagnes.

Dubois (Roger-Edouard-Marie), adjudant-chef, classe 1921, recrutement d'Auxerre, mle 384; 27 ans de services, 4 campagnes.

Ducret (Alexandre), adjudant, classe 1926, 3e bureau de recrutement de la Seine, mle 3672; 23 ans de services, 1 campagne.

Dudzik (Jean), caporal-chef, classe 1931, recrutement du Maroc, mle R 608; 20 ans de services, 11 campagnes.

Duflot (Eugène-Ernest-Raoul), adjudant-chef, classe 1921, recrutement de Péronne, mle 769; 27 ans de services, 1 campagne.

Dumon (Alfred-Emile-Louis), adjudant-chef, classe 1926, recrutement de Dunkerque, mle 1099; 21 ans de services, 4 campagnes.

Dumont (Georges-Victor-François), adjudant-chef, classe 1925, recrutement de Mézières, mle 768; 23 ans de services, 1 campagne.

Dupouy (Jean-Baptiste), adjudant-chef, classe 1925, recrutement de Bordeaux, mle 3513; 22 ans de services, 10 campagnes.

Durand (Joseph), adjudant-chef, classe 1923, recrutement de Lille, mle 6504; 25 ans de services, 8 campagnes.

Duretz (Félix-André), adjudant, classe 1923, recrutement de Lille, mle 2792; 27 ans de services, 7 campagnes.

Durin (Jules-Désiré), sergent-chef, classe 1925, recrutement d'Avesnes, mle 1859; 22 ans de services, 3 campagnes.

Duro (Jean-Pierre-Louis), sergent-chef, classe 1924, recrutement de Thionville, mle 1001; 23 ans de services, 3 campagnes.

Duroch (André-René), adjudant, classe 1924, recrutement de Thionville, mle 2288; 23 ans de services, 1 campagne.

Engrand (Julien-Emile-Gérard), adjudant-chef, classe 1925, recrutement de Dunkerque, mle 2025; 22 ans de services, 7 campagnes.

Enselme (Georges-Hippolyte), sergent-chef, classe 1927, recrutement de Dijon, mle 1572; 21 ans de services, 3 campagnes.

Evrard (Arthur), sergent-chef, classe 1922, recrutement de Beauvais, mle 1557; 24 ans de services, 10 campagnes.

Faitout (Raymond), sergent-chef, classe 1925, recrutement de la Seine (3e bureau), mle 3470; 22 ans de services, 1 campagne.

Falce (Ernest), adjudant-chef, classe 1928, recrutement de Béthune, mle 1438; 21 ans de services, 1 campagne.

Fargeot (Pierre), adjudant-chef, classe 1923, recrutement d'Angoulême, mle 1108; 24 ans de services, 5 campagnes.

Faure (René-Louis), adjudant-chef, classe 1926, recrutement de Gap, mle 113; 21 ans de services, 3 campagnes.

Fazi (Joseph-Marie), soldat de 1re classe, classe 1925, recrutement d'Ajaccio, mle 1085; 23 ans de services, 1 campagne.

Fazi (Pierre-François), adjudant, classe 1925, recrutement d'Ajaccio, mle 1105; 22 ans de services, 10 campagnes.

Ferran (Pierre-Raoul), sergent, classe 1926, recrutement de Toulouse, mle 426; 23 ans de services, 1 campagne.

Ferrari (Jean-Dominique), sergent, classe 1927, recrutement d'Ajaccio, mle 1649; 22 ans de services, 1 campagne.

Ferrier (Albert-Louis), sergent-chef, classe 1922, recrutement de Romans, mle 985; 26 ans de services, 1 campagne.

Fichelle (René-Pierre-Joseph), sergent, classe 1925, recrutement de Valenciennes, mle 2418; 23 ans de services, 1 campagne.

Folacci (Noël), sergent-chef, classe 1923, recrutement d'Ajaccio, mle 1740; 25 ans de services, 7 campagnes.

Folliot (Henri-Hyacinthe), adjudant, classe 1924, recrutement d'Auxerre, mle 1292; 27 ans de services, 5 campagnes.

Fortin (Alexandre-Henri), sergent-chef, classe 1921, recrutement d'Argentan, mle 430; 27 ans de services, 1 campagne.

Freidmann (Henri), sergent-chef, classe 1929, recrutement du Maroc, mle F. 199; 24 ans de services, 15 campagnes.

Gaborit (Léon-André), adjudant-chef, classe 1925, recrutement de Marseille, mle 2979; 22 ans de services, 10 campagnes.

Gabrielli (Robert-Antonio), caporal-chef, classe 1933, recrutement du Maroc, mle R. 824; 21 ans de services, 13 campagnes.

Garnier (Robert-Marcel), adjudant-chef, classe 1923, recrutement de Rouen, mle 891; 25 ans de services, 3 campagnes.

Gaudin (Germain-Joseph-François), soldat, classe 1922, recrutement de Vitré, mle 202; 26 ans de services, 8 campagnes.

Georges (Henri), soldat, classe 1930, recrutement de Bourges, mle 871; 19 ans de services, 1 campagne.

Gerard (Paul-Pierre), soldat, classe 1924, recrutement de Marseille-Digne, mle 547; 26 ans de services, 8 campagnes

Gerbault (Louis-Joseph), sergent, classe 1929, 4e bureau de recrutement de la Seine, mle 2932; 20 ans de services, 1 campagne.

Gervaise (André-Marin-Marie), caporal-chef, classe 1927, recrutement de Versailles; 21 ans de services, 1 campagne.

Giacomoni (Ignace), sergent-chef, classe 1927, recrutement d'Ajaccio, mle 773; 21 ans de services, 1 campagne.

Gille (Maurice-Georges-Albert), caporal, classe 1929, recrutement d'Amiens, mle 907; 19 ans de services, 1 campagne.

Girard (Bernard-Henri), sergent, classe 1923, recrutement de Bourges, mle 1706; 27 ans de services, 8 campagnes.

Girard (Lucien), adjudant, classe 1920, recrutement de Versailles, mle 3471; 28 ans de services, 2 campagnes.

Girardot (Gabriel-Charles), adjudant-chef, classe 1925, 3e bureau de recrutement de la Seine, mle 4812; 24 ans de services, 1 campagne.

Giraud (Albert), sergent-chef, classe 1924, recrutement de la Rochelle, mle 1703; 23 ans de services, 6 campagnes.

Girre (Henri-Jules), adjudant-chef, classe 1922, recrutement de Brest, mle 3812; 25 ans de services, 3 campagnes.

Godard (Jacques-Maurice), adjudant, classe 1926, 1er bureau de recrutement de la Seine, mle 160; 23 ans de services, 1 campagne.

Gotzinger (Otto), sergent-chef, classe 1940, recrutement du Maroc, mle R 1038; 20 ans de services, 9 campagnes.

Goudou (François), sergent, classe 1927, recrutement de Tulle, mle 710 B; 21 ans de services, 1 campagne.

Gournay (Maurice-Auguslin), adjudant, classe 1922, recrutement de Saint-Omer, mle 3378; 25 ans de services, 5 campagnes.

Gouzi (Jean), caporal-chef, classe 1925, recrutement de Toulouse, mle 1628; 24 ans de services, 8 campagnes.

Grasset (Maurice-Lucien), adjudant-chef, classe 1926, recrutement de Soissons, mle 308; 22 ans de services, 5 campagnes.

Graziani (Ange-Paul), adjudant-chef, classe 1927, recrutement d'Ajaccio, mle 142; 22 ans de services, 1 campagne.

Graziani (Jean-André), caporal, classe 1927, recrutement d'Ajaccio, mle 1171; 21 ans de services, 1 campagne.

Gregoire (André - Etienne), sergent, classe 1929, recrutement d'Auxerre, mle 88; 18 ans de services, 1 campagne.

Grison (André-Emile), caporal-chef, classe 1931, recrutement de Lons-le-Saunier, mle 312; 19 ans de services, 1 campagne.

Gromfeld (Jean), caporal-chef, classe 1927, recrutement de Sarrebourg, mle 440; 21 ans de services, 7 campagnes.

Gross (Charles-Rodolphe), caporal, classe 1929, recrutement de Colmar, mle 486; 19 ans de services, 1 campagne.

Guidoni (Jean-Simon), adjudant-chef, classe 1926, recrutement de Marseille, mle 781; 23 ans de services, 1 campagne.

Guillaud (Etienne-Antoine-Eloi), adjudant-chef, classe 1930, recrutement d'Oran, mle 607; 20 ans de services, 10 campagnes.

Guille (Emile-Joseph), adjudant, classe 1926, recrutement de Cambrai, mle 2853; 21 ans de services, 2 campagnes.

Guillemin (Lucien-Marius), adjudant-chef, classe 1926, recrutement de Bar-le-Duc, mle 960; 21 ans de services, 4 campagnes.

Guillot (Henri-Joseph), adjudant-chef, classe 1924, recrutement de Vesoul, mle 1130; 24 ans de services, 6 campagnes.

Guiol (Léon-Louis-Mathieu), adjudant-chef, classe 1923, recrutement de Toulon, mle 1646; 26 ans de services, 1 campagne.

Guivarch (Marcel-Auguste-Léon), adjudant, classe 1927, recrutement de Saint-Lô, mle 691; 21 ans de services, 2 campagnes.

Guyot (Léon-Jean-Pierre), sergent-chef, classe 1927, recrutement de Versailles, mle 2002; 20 ans de services, 1 campagne.

Guyot-Jeannin (Séraphin-Edouard), sergent, classe 1926, recrutement de Besançon, mle 122; 22 ans de services, 7 campagnes.

Haasch (Willy-Gustave-Adolf), caporal, classe 1939, recrutement du Maroc, mle R 428; 22 ans de services, 16 campagnes.

Haffner (Joseph-Alphonse), adjudant-chef, classe 1922, recrutement de Mulhouse, mle 2336; 25 ans de services, 1 campagne.

Hamonic (Vincent), adjudant, classe 1924, recrutement de Lorient, mle 148; 24 ans de services, 4 campagnes.

Harelle (François-Gustave), adjudant-chef, classe 1920, recrutement de Thionville, mle 2074; 29 ans de services, 3 campagnes.

Harquet (Marcel), sergent, classe 1925, recrutement d'Epinal, mle 1190; 23 ans de services, 1 campagne.

Harribey (Adrien), sergent-chef, classe 1920, recrutement de Bordeaux, mle 1710; 27 ans de services, 3 campagnes.

Heilmann (Emile-Jean), adjudant, classe 1924, recrutement de Saverne, mle 302; 23 ans de services, 1 campagne.

Hellouin (Emile-Victor), caporal-chef, classe 1924, 2e bureau de recrutement de la Seine, mle 5190; 23 ans de services, 1 campagne.

Henquel (Georges-Charles), adjudant, classe 1927, recrutement de Metz, mle 1242; 20 ans de services, 3 campagnes.

Herbert (Marcel-Adrien-Joseph), adjudant-chef, classe 1922, recrutement de Niort, mle 2010; 25 ans de services, 7 campagnes.

Hermsdorff (Edouard), caporal, classe 1928, 1er bureau de recrutement de la Seine, mle 5515; 20 ans de services, 1 campagne.

Hoguet (Jules-Louis), sergent-chef, classe 1930, recrutement de Dunkerque, mle 1767; 19 ans de services, 3 campagnes.

Houesnard (Lucien-Ernest), soldat de 1re classe, classe 1926, 3e bureau de recrutement de la Seine, mle 3017; 22 ans de services, 1 campagne.

Hubner (Hermann), soldat de 1re classe, classe 1940, recrutement du Maroc, mle R 570; 28 ans de services, 12 campagnes.

Humbert (André-Augustin), adjudant-chef, classe 1927, recrutement d'Epinal, mle 2661; 22 ans de services, 2 campagnes.

Huyge (Marcel-René), sergent, classe 1927, recrutement du Maroc, mle F 424; 22 ans de services, 11 campagnes.

Ivorel (Jacques-Jules-Henri), caporal-chef, classe 1930, recrutement de Beauvais, mle 473; 19 ans de services, 1 campagne.

Jaillant (Jean-Louis-André), soldat de 1re classe, classe 1924, recrutement de Mézières, mle 199; 24 ans de services, 1 campagne.

Jean (Marius-Antonin), sergent-chef, classe 1928, recrutement d'Avignon, mle 66; 20 ans de services, 12 campagnes.

Jochem (Marxel-Albert), adjudant, classe 1920, recrutement de Metz, mle 713; 29 ans de services, 4 campagnes.

Keller (Herbert), sergent-chef, classe 1927, recrutement de Thionville, mle LM 135; 21 ans de services, 10 campagnes.

Kempkes (Guillaume-Auguste), soldat de 1re classe, classe 1935, recrutement du Maroc, mle R 524; 21 ans de services, 13 campagnes.

Koppehl (Armand-Robert), adjudant, classe 1938, recrutement du Maroc, mle R 695; 22 ans de services, 14 campagnes.

Kotziba (Augustin), soldat, classe 1940, recrutement d'Oran, mle 1654; 22 ans de services, 16 campagnes.

Krestchmer (Oswald-Walter), sergent-chef, classe 1939, recrutement du Maroc, mle R 879; 20 ans de services, 13 campagnes.

Kulman (Marian), sergent-chef, classe 1940, recrutement d'Oran, mle 1659; 22 ans de services, 13 campagnes.

Laffont (Pierre), adjudant-chef, classe 1923, recrutement de Toulouse, mle 950; 25 ans de services, 3 campagnes.

Lafontaine (Marcel-Gaston-Joseph), adjudant-chef, classe 1920, recrutement de Saint-Brieuc, mle LM 270; 29 ans de services, 2 campagnes.

Laforge (Raymond), adjudant-chef, classe 1928, recrutement de Périgueux, mle 1665; 19 ans de services, 1 campagne.

Lagache (Maurice), adjudant, classe 1921, recrutement de Valenciennes, mle 1510; 27 ans de services, 4 campagnes.

Lagadec (Léonce-Jean-Marie), sergent, classe 1924, recrutement de Lorient, mle 543; 23 ans de services, 11 campagnes.

Lamargue (François), adjudant-chef, classe 1923, recrutement de Limoges, mle 1125; 24 ans de services, 1 campagne.

Lamourette (Alfred-Henri), adjudant, classe 1925, recrutement de Saint-Omer, mle 4095; 22 ans de services, 1 campagne.

Lanfranchi (Antoine-Martin), adjudant-chef, classe 1927, recrutement d'Ajaccio, mle 2078; 20 ans de services, 4 campagnes.

Lang (Paul-Joseph-Clément), sergent-chef, classe 1923, recrutement de Tours, mle 1570; 26 ans de services, 9 campagnes.

Langlois (Ernest-Charles), soldat de 1re classe, classe 1923, recrutement de Melun, mle 34; 25 ans de services, 1 campagne.

Langlois (Pierre-Gustave), sergent, classe 1923, recrutement de Bernay, mle 206; 24 ans de services, 12 campagnes.

Lanne (Louis-Lucien), sergent, classe 1924, recrutement de Chaumont, mle 1138; 24 ans de services, 1 campagne.

Larrecq (Hubert-Bernard), adjudant, classe 1924, 6e bureau de recrutement de la Seine, mle 313; 23 ans de services, 8 campagnes.

Laude (Michel), adjudant, classe 1930, recrutement de Cambrai, mle 1968; 19 ans de services, 4 campagnes.

Lavielle (Armand-Alfred), caporal-chef, classe 1927, recrutement d'Amiens, mle 1100; 21 ans de services, 1 campagne.

Lavrilleux (Marcel), adjudant, classe 1924, recrutement de Bourges, mle 1519; 25 ans de services, 1 campagne.

Leandri (Marc), adjudant-chef, classe 1928, recrutement d'Ajaccio, mle 234; 21 ans de services, 12 campagnes.

Le Blanc (Léon-Gustave), adjudant, classe 1922, recrutement de Cherbourg, mle 479; 25 ans de services, 3 campagnes.

Le Bodic (Gervais-Joseph-Marie), caporal-chef, classe 1927, recrutement de Vannes, mle 209; 21 ans de services, 1 campagne.

Lecart (Henri-Auguste-Eugène), caporal-chef, classe 1928, recrutement de Laon, mle 293 S; 20 ans de services, 1 campagne.

Leccia (Paul), adjudant-chef, classe 1926, recrutement d'Auch, mle 157; 21 ans de services, 3 campagnes.

Leclercq (Albert-Jean-Baptiste), caporal, classe 1928, recrutement d'Arras, mle 995; 19 ans de services, 1 campagne.

Lee (Lucien-Maximilien), adjudant, classe 1920, recrutement de Saint-Omer, mle 2295; 28 ans de services, 5 campagnes.

Legrand (Lucien-Emile), caporal, classe 1928, 4e bureau de recrutement de la Seine, mle 4172; 20 ans de services, 1 campagne.

Legrand (Marcel-Emile), sergent-chef, classe 1926, recrutement de Mézières, mle 541; 23 ans de services, 6 campagnes.

Leguay (Pierre-Léon-Eugène), sergent, classe 1923, recrutement de Châteauroux, mle 1690; 25 ans de services, 1 campagne.

Le Guyec (René-Jean), sergent-chef, classe 1923, recrutement de Nancy, mle LM 3 *bis*; 25 ans de services, 4 campagnes.

Lejosne (Marius-Jean-Baptiste), adjudant-chef, classe 1925, recrutement de Saint-Omer, mle 2122; 22 ans de services, 6 campagnes.

Lelandais (Albert-Victor), sergent-chef, classe 1920, recrutement de Falaise, mle 151; 28 ans de services, 9 campagnes.

Lemettre (Jean), caporal-chef, classe 1929, recrutement de Valenciennes, mle 489 C; 20 ans de services, 1 campagne.

Lemoigne (Désiré-Arsène), sergent, classe 1924, recrutement de Caen, mle 6; 24 ans de services.

Lemoing (Auguste-Marie-François), soldat, classe 1924, recrutement de Lorient, mle 1039; 24 ans de services, 8 campagnes.

Lenard (Charles-Marcel-Alexis), sergent, classe 1929, recrutement de la Roche-sur-Yon, mle 1949; 19 ans de services, 1 campagne.

Lequart (Georges-Célestin-Jules), sergent-chef, classe 1926, recrutement de Châlons-sur-Marne, mle 1595; 19 ans de services, 3 campagnes.

Leroy (Henri-Léon), adjudant, classe 1923, recrutement de Soissons, mle 170; 24 ans de services, 1 campagne.

Leroy (Robert), sergent, classe 1928, recrutement d'Alençon, mle 374 A; 20 ans de services, 1 campagne.

Lesage (Henri-Jules), sergent-chef, classe 1927, recrutement de Dunkerque, mle 2270; 21 ans de services, 10 campagnes.

Lesgourgues (Jean-René), adjudant, classe 1926, recrutement de Bordeaux, mle 1887; 22 ans de services, 5 campagnes.

Lesieur (René-Jules), adjudant-chef, classe 1923, recrutement de Mézières, mle 316; 24 ans de services, 4 campagnes.

Letemple (Fernand-Ernest), adjudant-chef, classe 1927, recrutement de Lille, mle 4808; 21 ans de services, 1 campagne.

Leuilleux (Auguste-Louis-Joseph), soldat de 1re classe, classe 1931, recrutement d'Arras, mle 139 B; 18 ans de services, 1 campagne.

Le Vaillant (Louis-Joseph-Mathurin), adjudant, classe 1923, recrutement de Vannes, mle 2316; 24 ans de services, 1 campagne.

Leveille (Robert-Jean), soldat de 1re classe, classe 1930, recrutement de la Seine (6e bureau), mle 545; 18 ans de services, 1 campagne.

Leverger (André-Jean-Joseph), sergent-chef, classe 1927, recrutement de la Seine (3e bureau), mle 5197; 20 ans de services, 1 campagne.

Libaros (Henri-René-Dominique), adjudant, classe 1926, recrutement de Lorient, mle 521; 21 ans de services, 2 campagnes.

Lionelli (Jean-Antoine), adjudant, classe 1923, recrutement de Nice, mle 569; 25 ans de services, 3 campagnes.

Livet (Pierre), adjudant-chef, classe 1924, recrutement de Mâcon, mle 367; 24 ans de services, 3 campagnes.

Locard (Lucien-Adrien), adjudant-chef, classe 1926, 2e bureau de recrutement de la Seine, mle 221; 21 ans de services, 7 campagnes.

Lorin (Paul), adjudant, classe 1922, recrutement de Bourges, mle 1815; 25 ans de services, 8 campagnes.

Louveau (Roger-Louis-Alphonse), adjudant, classe 1922, recrutement du Mans, mle 1839; 25 ans de services, 5 campagnes.

Luscher (André-Victor), adjudant-chef, classe 1926, recrutement de Mézières, mle 8; 22 ans de services, 1 campagne.

Machemin (Jean-Gabriel-Alexandre), sergent-chef, classe 1924, recrutement de Nevers, mle 982; 23 ans de services, 8 campagnes.

Macou (Henri), caporal-chef, classe 1923, recrutement de Lille, mle 7217; 24 ans de services, 11 campagnes.

Maerten (Lucien-Alfred), adjudant-chef, classe 1925, recrutement de Dunkerque, mle 1003; 23 ans de services, 1 campagne.

Maginot (Aristide-Benjamin), adjudant, classe 1925, recrutement de Saint-Omer, mle 1041; 23 ans de services, 1 campagne.

Magnin (Eugène-Victor-Joseph), adjudant, classe 1926, recrutement de Vesoul, mle 1102; 21 ans de services, 2 campagnes.

Mahieux (Marcel-Jules-Louis), adjudant-chef, classe 1925, recrutement du Maroc, mle F 429; 25 ans de services, 3 campagnes.

Maitrugue (René-Paul-Camille), adjudant, classe 1922, recrutement de Besançon, mle 1277; 25 ans de services, 1 campagne

Malik (Julien), soldat de 1re classe, classe 1936, recrutement du Maroc, mle R 581; 21 ans de services, 15 campagnes.

Malves (Etienne-Eugène), sergent, classe 1925, recrutement de Carcassonne, mle 201; 23 ans de services, 1 campagne.

Mannier (Roger-Charles), sergent, classe 1925, recrutement de la Seine, 1er bureau, mle 201; 23 ans de services, 1 campagne.

Marchandise (Fernand-Henri-Virgile), adjudant, classe 1927, recrutement de Laon, mle 1558; 21 ans de services, 2 campagnes.

Marion (Louis-Joseph), adjudant, classe 1926, recrutement de Sarrebourg, mle 637; 22 ans de services, 2 campagnes.

Markar (Zakarion), caporal-chef, classe 1928, recrutement du Maroc, mle R 67; 24 ans de services, 16 campagnes.

Marlin (Eugène-Henri), sergent-chef, classe 1924, recrutement de Mâcon, mle 694; 24 ans de services, 1 campagne.

Marquet (Jean-Baptiste), caporal-chef, classe 1926, recrutement d'Auxerre, mle 638; 22 ans de services, 1 campagne.

Marquilly (Roger-Jean-André), adjudant-chef, classe 1925, recrutement de Cambrai, mle 1604; 23 ans de services, 3 campagnes.

Martin (Camille-Denis), sergent, classe 1924, recrutement de Nancy, mle 379; 25 ans de services, 8 campagnes.

Martin (Louis), soldat de 1re classe, classe 1921, recrutement de Dijon, mle 968; 27 ans de services, 11 campagnes.

Masse (Henri-Jean-François), sergent-chef, classe 1926, recrutement de Marseille, mle 2767; 20 ans de services, 8 campagnes.

Mathieu (Charles-Georges), adjudant-chef, classe 1922, recrutement d'Epinal, mle 552; 25 ans de services, 2 campagnes.

Mathis (Joseph), soldat de 1re classe, classe 1926, recrutement de Strasbourg, mle 1613; 22 ans de services, 1 campagne.

Maucuit (Charles-Auguste), sergent, classe 1926, recrutement de Melun, mle 659; 23 ans de services, 1 campagne.

Maurice (Raymond-Charles), adjudant-chef, classe 1925, recrutement d'Epinal, mle 1820; 23 ans de services, 1 campagne.

Mazerin (Gaston-Marius), caporal-chef, classe 1926, recrutement de Pont-Saint-Esprit, mle 24; 22 ans de services, 8 campagnes.

Mazounie (Antoine-Roger), classe 1928, recrutement de Toulouse, mle LM 1356; 20 ans de services, 12 campagnes.

Mazurier (Albert-Georges), sergent, classe 1929, recrutement de Rouen, mle 109; 20 ans de services, 2 campagnes.

Mellmann (Wilhelm-Bernard), sergent, classe 1926, recrutement de Nancy, mle LM 116; 22 ans de services, 12 campagnes.

Meneu (Pierre), adjudant-chef, classe 1928, recrutement de Bar-le-Duc, mle 836, 21 ans de services, 1 campagne.

Mercatbide (Saint-Jean), sergent, classe 1927, recrutement de Pau, mle 1122, 22 ans de services, 12 campagnes.

Merlin (Eugène-Charles-Léon), adjudant, classe 1921, recrutement de Dunkerque, mle 1381; 27 ans de services, 4 campagnes.

Methou (Jean-Alexandre), adjudant-chef, classe 1928, recrutement de Périgueux, mle 936; 21 ans de services; 1 campagne.

Meurice (Benoit-Jean-Baptiste), sergent-chef, classe 1924, recrutement de Vesoul, mle 591; 25 ans de services.

Meyer (Carl-Alfred), caporal, classe 1940, recrutement du Maroc, mle R 556; 22 ans de services, 14 campagnes.

Meyrignac (André), sergent classe 1927, 4e bureau de recrutement de la Seine, mle 714; 21 ans de services, 1 campagne.

Michel (Edmond-Francis), sergent, classe 1925, recrutement de Rennes, mle 431; 23 ans de services, 8 campagnes.

Millet (Henri-Constant-Yvon), adjudant, classe 1928, recrutement d'Alençon, mle 501; 19 ans de services, 2 campagnes.

Minez (Marcel), adjudant-chef, classe 1926, recrutement de Valenciennes, mle 928; 22 ans de services, 4 campagnes.

Mock (Albert), soldat de 1re classe, classe 1928, recrutement de Colmar, mle 1509; 19 ans de services, 1 campagne.

Moinet (Paul), adjudant-chef, classe 1922, recrutement de Poitiers, mle 705; 25 ans de services, 2 campagnes.

Monchicourt (Henri-Jean-Baptiste), adjudant-chef, classe 1921, recrutement de Quimper, mle 1436; 27 ans de services, 5 campagnes.

Monnier (Alexis), sergent-chef, classe 1924, recrutement de Lorient, mle 1119, 23 ans de services, 10 campagnes.

Mora (Maximilien), soldat de 1re classe, classe 1920, recrutement de Cambrai, mle 2077 A; 27 ans de services, 2 campagnes.

Moreau (Pierre-Louis-Auguste), sergent, classe 1924, 4e bureau de recrutement de la Seine, mle 5239; 23 ans de services, 1 campagne.

Morizot (Marcel), sergent, classe 1923, recrutement de Valenciennes, mle LM 516; 25 ans de services, 1 campagne.

Mornai (Henri-Lucien), adjudant, classe 1921, recrutement de Châteauroux, mle 552; 27 ans de services, 5 campagnes.

Morteaux (Fernand-François-Joseph), sergent-chef, classe 1921, recrutement de Besançon, mle 90; 27 ans de services, 2 campagnes.

Mouny (Jean), adjudant-chef, classe 1920, recrutement d'Avesnes, mle 944; 27 ans de services, 5 campagnes.

Moy (Victor-Louis-Marie), adjudant-chef, classe 1920, recrutement de Saint-Brieuc, mle 1933; 27 ans de services, 2 campagnes.

Mucchielli (Ange-Toussaint), caporal-chef, classe 1925, recrutement d'Ajaccio, mle 1090; 22 ans de services, 1 campagne.

Muller (André), soldat de 1re classe, classe 1929, recrutement de Châlons-sur-Marne, mle 742; 20 ans de services, 1 campagne.

Nerrière (Espérance-Charles-Maurice), sergent-chef, classe 1926, recrutement de Nantes, mle 1767; 21 ans de services, 6 campagnes.

Neuville (Désiré-Victor), adjudant-chef, classe 1923, recrutement d'Orléans, mle 650 M; 25 ans de services, 2 campagnes.

Nickelaus (Georges), adjudant-chef, classe 1927, recrutement de Châlons-sur-Marne, mle 538; 21 ans de services, 6 campagnes.

Nicolas (Pierre-Robespierre), soldat, classe 1924, recrutement d'Oran, mle 2484; 26 ans de services, 15 campagnes.

Nival (Camille-Lucien), sergent-chef, classe 1926, recrutement de Cambrai, mle 60; 21 ans de services, 3 campagnes.

Noiset (Léon-Albert), adjudant, classe 1923, recrutement de Lille, mle 6145; 24 ans de services, 1 campagne.

Ohnimus (René), adjudant, classe 1924, recrutement d'Epinal, mle 912; 24 ans de services, 4 campagnes.

Olivier (Robert-Alphonse), adjudant-chef, classe 1923, recrutement de Laon, mle 1070; 24 ans de services, 6 campagnes.

Orgival (Camille-Claudius), sergent, classe 1928, recrutement de Clermont-Ferrand, mle 857 R, 19 ans de services, 1 campagne.

Pallatier (Julien-Jean-Georges), caporal-chef, classe 1928, 3e bureau de recrutement de la Seine, mle 5867; 20 ans de services, 1 campagne.

Pantalacci (Jean), adjudant, classe 1924, recrutement d'Ajaccio, mle 661; 24 ans de services, 7 campagnes.

Pargaud (Félix-Maurice-Auguste), caporal-chef, classe 1925, recrutement de Lons-le-Saunier, mle 1733; 23 ans de services, 1 campagne.

Parize (Jean), adjudant, classe 1922, recrutement de Mâcon, mle 1687; 25 ans de services, 8 campagnes.

Pastor (Joseph), sergent-chef, classe 1928, recrutement d'Oran, mle 3892; 21 ans de services, 7 campagnes.

Pavageau (Armand-Baptiste-Eugène), adjudant, classe 1924, recrutement de la Roche-sur-Yon, mle 495; 24 ans de services, 2 campagnes.

Pellegry (Pierre-Alexandre), soldat de 1re classe, classe 1921, recrutement d'Aurillac, mle 1608; 27 ans de services, 14 campagnes.

Pequignot (Paul-Léon), adjudant-chef, classe 1922, recrutement de Belfort, mle 853; 25 ans de services, 6 campagnes.

Perbet (Emile), adjudant-chef, classe 1926, recrutement du Puy, mle 1763; 21 ans de services, 2 campagnes.

Pereira (Amélius), sergent-chef, classe 1927, recrutement d'Oran, mle LM 864; 22 ans de services, 9 campagnes.

Peris (Aurel), caporal, classe 1925, recrutement de Nice, mle 202 LM; 22 ans de services, 13 campagnes.

Perrot (Louis-Joseph-Marie), adjudant-chef, classe 1928, recrutement de Besançon, mle 2514; 19 ans de services, 6 campagnes.

Petetin (Arsène), caporal, classe 1925, recrutement de Lons-le-Saunier, mle 458; 22 ans de services, 6 campagnes.

Picart (Alain-Emile), sergent, classe 1927, recrutement de Mézières, mle 1202; 21 ans de services, 1 campagne.

Pierre (Georges-Michel), adjudant, classe 1926, recrutement de Pau, mle 2003; 20 ans de services, 7 campagnes.

Pierrot (Gabriel-Aimé), adjudant-chef, classe 1923, recrutement de Versailles, mle 943; 23 ans de services, 1 campagne.

Piguet (Edouard-Henri), adjudant, classe 1921, recrutement de Vesoul, mle 1530; 27 ans de services, 11 campagnes.

Plessis (Gabriel-Gervais), sergent-chef, classe 1921, recrutement de Chartres, mle 586; 27 ans de services.

Plonquet (Jean-Ernest-Denis), adjudant, classe 1926, recrutement de Compiègne, mle 744; 22 ans de services, 6 campagnes.

Plouvier (Jean-Albert), caporal, classe 1925, recrutement de Lille, mle 5911; 22 ans de services, 1 campagne.

Pluchart (Marcel), sergent, classe 1928, recrutement de Versailles, mle 4663; 21 ans de services, 1 campagne.

Poggi (Albert), sergent-chef, classe 1922, recrutement d'Ajaccio, mle 2086; 27 ans de services, 6 campagnes.

Poinsenet (Robert-Albert), sergent, classe 1923, recrutement de Châlons-sur-Marne, mle 1766; 26 ans de services.

Poirrée (Lucien-Louis-Sylvain), caporal-chef, classe 1922, 1er bureau de recrutement de la Seine, mle 5883; 26 ans de services, 1 campagne.

Ponsart (Marcel-André-Alfred), sergent, classe 1930, recrutement de Chaumont, mle 71; 19 ans de services, 1 campagne.

Popy (Georges-Célestin), adjudant-chef, classe 1924, recrutement de Châteauroux, mle 1785; 24 ans de services, 3 campagnes.

Pouphile (André-Lucien-Casimir), adjudant-chef, classe 1927, recrutement de Dijon, mle 670; 21 ans de services, 4 campagnes.

Pourrier (Roger-Henri), soldat, classe 1924, 3e bureau de recrutement de la Seine, mle 6481; 25 ans de services, 15 campagnes.

Préod'homme (Roland-Eugène), soldat, classe 1922, recrutement de Lons-le-Saunier, mle 836, 25 ans de services, 12 campagnes.

Prévot (Paul), sergent, classe 1929, 1er bureau de recrutement de la Seine, mle 2942; 20 ans de services, 1 campagne.

Proriol (Pierre-Joseph), adjudant-chef, classe 1926, recrutement du Puy, mle 1124; 22 ans de services, 6 campagnes.

Prudent (Lucien-Alphonse-Maurice), caporal, classe 1931, recrutement de Melun, mle 698; 19 ans de services, 1 campagne.

Raingeard (Raymond-Pierre-Marie), adjudant, classe 1926, recrutement de Nantes, mle 1111; 22 ans de services, 1 campagne.

Ransinangue (Lodois), adjudant-chef, classe 1927, recrutement de Bordeaux, mle 1559; 21 ans de services, 8 campagnes.

Raquillet (Raymond-Edmond), adjudant-chef, classe 1925, recrutement de Chartres, mle 83; 23 ans de services, 6 campagnes.

Realini (Emico-Guiseppe), sergent-chef, classe 1932, recrutement du Maroc, mle R 965; 23 ans de services, 13 campagnes.

Reboulot (René-Désiré), adjudant-chef, classe 1921, 4e bureau de recrutement de la Seine, mle 3140; 27 ans de services, 2 campagnes.

Renard (Maurice-Alphonse), adjudant-chef, classe 1920, recrutement de Nancy, mle 466; 28 ans de services, 6 campagnes.

Renaud (Edouard-Narcisse-Bénoni), adjudant-chef, classe 1921, recrutement d'Angoulême, mle 599; 27 ans de services, 3 campagnes.

Renouvel (François-Victor), adjudant-chef, classe 1928, recrutement de Saint-Brieuc, mle 1076; 20 ans de services, 1 campagne.

Richard (Claude), adjudant-chef, classe 1924, recrutement de Saint-Etienne, mle 760; 24 ans de services, 4 campagnes.

Richard (Henri-Louis-Camille), sergent-chef, classe 1923, recrutement d'Epinal, mle 2246; 24 ans de services, 1 campagne.

Richard (Jean-Marie), sergent, classe 1929, recrutement de Brest, mle 4929; 20 ans de services, 1 campagne.

Rinn (Edouard), adjudant-chef, classe 1925, recrutement de Nancy, mle 935; 22 ans de services, 11 campagnes.

Robert (Camille-Louis), sergent, classe 1922, recrutement de Toulon, mle 1741; 26 ans de services.

Robin (Louis-Claude), adjudant, classe 1926, recrutement de Dijon, mle 788; 24 ans de services, 7 campagnes.

Roblin (Gustave-Clément-Marcel), adjudant, classe 1925, recrutement de la Roche-sur-Yon, mle 2070; 23 ans de services, 2 campagnes.

Roger (Henri-Emile), caporal-chef, classe 1928, recrutement de Mâcon, mle 651; 21 ans de services, 1 campagne.

Romain (Edgard-Edouard), sergent, classe 1925, recrutement de Belfort, mle 2046; 22 ans de services, 1 campagne.

Romond (Isidore), sergent-chef, classe 1926, recrutement d'Arras, mle 376; 22 ans de services, 4 campagnes.

Rossi (Antoine), adjudant-chef, classe 1925, recrutement d'Ajaccio, mle 81; 22 ans de services, 8 campagnes.

Roulant (Louis-Albert-Jacques), adjudant, classe 1927, recrutement de Bernay, mle 428; 20 ans de services, 1 campagne.

Roux (Edmond), soldat, classe 1921, recrutement de Lons-le-Saunier, mle 723; 28 ans de services, 14 campagnes.

Roy (Marcel-Joseph), adjudant, classe 1925, recrutement de Mâcon, mle 43; 23 ans de services, 3 campagnes.

Rozot (Adnré-Georges), adjudant-chef, classe 1921, recrutement d'Amiens, mle 1081; 27 ans de services, 2 campagnes.

Saintemême (Magloire-Lucien-Stanislas), soldat de 1re classe, classe 1927, recrutement d'Evreux, mle 283; 21 ans de services, 12 campagnes.

Salaville (André-Paul), adjudant-chef, classe 1924, recrutement de Besançon, mle 1614; 23 ans de services, 4 campagnes.

Saleski (David), sergent-chef, classe 1925, recrutement de Béthune, mle 5215; 23 ans de services, 6 campagnes.

Saligot (Jules), sergent-chef, classe 1929, recrutement d'Auxerre, mle 983; 19 ans de services, 1 campagne.

Sarti (Antoine-Denis), adjudant-chef, classe 1925, recrutement de Marseille, mle 1823; 22 ans de services, 5 campagnes.

Saulnier (Louis-Fernand), adjudant-chef, classe 1922, recrutement de Rouen-Sud, mle 607; 26 ans de services, 2 campagnes.

Schumacher (Charles-Othon), sergent-chef, classe 1925, recrutement de Sélestat, mle 430; 23 ans de services, 1 campagne.

Segard (Alcide), adjudant, classe 1925, recrutement de Cambrai, mle 1628; 22 ans de services, 3 campagnes.

Seuret (René-Pierre), sergent-chef, classe 1921, recrutement d'Epinal, mle 1071; 27 ans de services, 3 campagnes.

Sevenier (Justin-Jean), sergent-major, classe 1922, recrutement d'Oran, mle 1950; 25 ans de services, 3 campagnes.

Seys (Roger-Emile), sergent-chef, classe 1925, recrutement de Saint-Omer, mle 741; 22 ans de services, 3 campagnes.

Sohier (René-Arthur), adjudant, classe 1924, recrutement de Lille, mle 7107; 23 ans de services, 1 campagne.

Soucaze-Guillous (Jean-Baptiste), adjudant, classe 1927, recrutement de Pau, mle 309; 21 ans de services, 10 campagnes.

Souffrache (Joseph-Marie), caporal, classe 1926, recrutement de Vannes, mle 1136; 21 ans de services, 9 campagnes.

Soulie (Gabriel-Louis), sergent, classe 1925, recrutement d'Albi, mle 798; 24 ans de services, 9 campagnes.

Specq (Eugène-Auguste-Louis), adjudant-chef, classe 1926, recrutement de Saint-Omer, mle 970; 22 ans de services, 2 campagnes.

Stehlin (Joseph-Charles), adjudant-chef, classe 1926, recrutement de Mulhouse, mle 2013; 22 ans de services, 2 campagnes.

Stickel (Georges-Victor-Charles), soldat, classe 1926, 3e bureau de recrutement de la Seine, mle 1909; 24 ans de services, 1 campagne.

Stouvenin (Adolphe), adjudant, classe 1925, recrutement de Nancy, mle 628; 22 ans de services, 1 campagne.

Taddei (François), sergent-chef, classe 1922, recrutement d'Ajaccio, mle 2123; 27 ans de services, 5 campagnes.

Tamen (Henri), adjudant-chef, classe 1921, recrutement de Tulle, mle 2112; 27 ans de services, 10 campagnes.

Tanier (Marcel-Louis) sergent-chef, classe 1920, recrutement de Bourges, mle 1923; 27 ans de services, 5 campagnes.

Taret (Alfred-Arthur-Jean), adjudant, classe 1924, recrutement de Cambrai, mle 2404; 23 ans de services, 4 campagnes.

Tetu (René-André), sergent-chef, classe 1923, recrutement de la Seine (2e bureau), mle 826; 24 ans de services, 2 campagnes.

Therezols (Léon-Louis), adjudant-chef, classe 1924, recrutement de Limoges, mle 1371; 24 ans de services, 10 campagnes.

Thobois (Georges-Bienvenu), sergent-chef, classe 1926, recrutement de Béthune, mle 85; 21 ans de services, 3 campagnes.

Thuault (Joseph-Albert), sergent, classe 1927, recrutement de Rennes, mle 554; 21 ans de services, 8 campagnes.

Tibaut (Marcel-Pierre), adjudant-chef, classe 1920, recrutement de Bergerac, mle 482; 28 ans de services, 8 campagnes.

Tilloy (Marcel-Auguste), soldat de 1re classe, classe 1929, recrutement d'Arras, mle 345 B; 21 ans de services, 1 campagne.

Tirmarche (Fernand-Laurent), adjudant, classe 1926, recrutement d'Arras, mle 2811; 21 ans de services, 1 campagne.

Touly (Léon-Auguste), adjudant-chef, classe 1921, recrutement de Sarrebourg, mle 310; 27 ans de services, 2 campagnes.

Tournier (Raymond-Louis), adjudant, classe 1925, recrutement de Versailles, mle 6188; 22 ans de services, 2 campagnes.

Trezeux (Maurice-Clément), caporal, classe 1930, recrutement de Mézières, mle 840; 19 ans de services, 1 campagne.

Tribalet (Edouard-Jean-Marie), caporal-chef, classe 1924, recrutement de Rennes, mle 577; 23 ans de services, 1 campagne.

Tristani (Octave), adjudant-chef, classe 1929, recrutement d'Ajaccio, mle 1085; 21 ans de services, 7 campagnes.

Vallas (André), sergent-chef, classe 1922, recrutement de la Seine (3e bureau), mle 2508; 26 ans de services, 2 campagnes.

Vanderoost (François-Valentin), soldat, classe 1927, recrutement du Maroc, mle R 470; 26 ans de services, 13 campagnes.

Vangheluwe (Emile-Lucien-Désiré), sergent-chef, classe 1926, recrutement de Lille, mle 7452; 21 ans de services, 2 campagnes.

Vaugeois (Victor-Auguste), adjudant, classe 1920, recrutement d'Argentan, mle 107; 27 ans de services, 4 campagnes.

Veyrières (Jean-François-Ernest), adjudant-chef, classe 1926, recrutement de Cahors, mle 245; 21 ans de services, 2 campagnes.

Vitard (Auguste), sergent-chef, classe 1926, recrutement de Saint-Omer, mle 4086; 22 ans de services, 1 campagne.

Wain (François-Jean), sergent-chef, classe 1924, recrutement de Béthune, mle 2638; 23 ans de services, 5 campagnes.

Wedekind (Bernard-Ernest), sergent, classe 1928, recrutement de la Seine (4e bureau), mle 4578; 20 ans de services, 1 campagne.

Winter (Wilhelm), sergent, classe 1939, recutement du Maroc, mle 448; 22 ans de services, 14 campagnes.

Zarde (Eugène-Emile), adjudant-chef, classe 1925, recrutement de Mézières, mle 2082; 22 ans de services, 2 campagnes.

Zerjov (François), sergent-chef, classe 1940, recrutement du Maroc, mle R 1108; 23 ans de services, 17 campagnes.

Ziegler (Joseph-Oscar), caporal, classe 1929, recrutement de Colmar, mle 1775; 19 ans de services, 1 campagne.

Zimmer (Albert), adjudant, classe 1935, recrutement de Saverne, mle 728; 23 ans de services, 2 campagnes.

NORD-AFRICAINS

Abdallah Aoued, soldat de 1re classe, classe 1925, recrutement d'Oran, mle 0573; 23 ans de services, 8 campagnes.

Abdallah ben Ahmed, caporal, classe 1928, recrutement du Maroc, mle A 120; 20 ans de services, 5 campagnes.

Abdallah ben Ali, caporal, classe 1927, recrutement du Maroc, mle A 163/27; 20 ans de services, 13 campagnes.

Abdallah ben Amar, soldat de 1re classe, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A 222/29; 19 ans de services, 5 campagnes.

Abdelkader ben Ahmed, caporal, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A 46/29; 19 ans de services, 8 campagnes.

Abdelkader ben Labib, soldat de 1re classe, classe 1927, recrutement du Maroc, mle A 138/27; 20 ans de services, 15 campagnes.

Abdelkader ben Mimoun, soldat, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G 1569; 22 ans de services, 13 campagnes

Abdelkader ben Mohamed Guelloub, sergent, classe 1927, recrutement de Tunis, mle 736 L/30; 20 ans de services, 7 campagnes.

Abdelkader ben Seghir, soldat, classe 1927, recrutement du Maroc, mle A 140/27; 20 ans de services, 12 campagnes.

Abderrahman Ben Brick, sergent-chef, classe 1925, recrutement du Maroc, mle A 140 25; 17 ans de services, 8 campagnes.

Abderrahman Ben Mouloudi, soldat de 1re classe, classe 1926, recrutement du Maroc, mle A 268/26; 22 ans de services, 9 campagnes.

Abderrahman Ben Si Abdallah, classe 1923, recrutement du Maroc, mle D 2780; 23 ans de services, 10 campagnes.

Abdesselem Ben Abdallah, soldat de 1re classe, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A 67/29; 19 ans de services, 9 campagnes.

Abdesselem Ben Abdelkader Ben Ahmed, soldat de 1re classe, classe 1928, recrutement du Maroc, mle A 400/28; 20 ans de services, 9 campagnes.

Abdesselem Ben Hadj Mohamed, soldat de 1re classe, classe 1920, recrutement du Maroc, mle A 15970; 23 ans de services, 10 campagnes.

Abdesselem Ben Larbi, caporal, classe 1927, mle A 72/27; 20 ans de services, 6 campagnes.

Abdesselem Ben Ali, adjudant, classe 1928, recrutement du Maroc, mle A 119; 20 ans de services, 7 campagnes.

Abed Mohammed, sergent, classe 1926, recrutement d'Oran, mle 0778; 21 ans de services, 4 campagnes.

Ahmed Ben Abdallah, caporal, classe 1926, recrutement du Maroc, mle A 37/26; 19 ans de services, 5 campagnes.

Ahmed Ben Ali Ben Meachia, caporal, classe 1924, recrutement de Tunis, mle 111 L/32; 23 ans de services, 3 campagnes.

Ahmed Ben Ali Ben Souhia El Kafmli, soldat, classe 1928, recrutement de Tunis, mle 2312 L/31; 19 ans de services, 11 campagnes.

Ahmed Ben Bouchta, sergent, classe 1928, recrutement du Maroc, mle A 88; 20 ans de services, 5 campagnes.

Ahmed Ben Bouchta, soldat de 1re classe, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A 106/29; 19 ans de services, 4 campagnes.

Ahmed Ben Bouhaous, sergent-chef, classe 1927, recrutement d'Oran, mle 01008; 20 ans de services, 5 campagnes.

Ahmed Ben Lahoucine, soldat de 1re classe, recrutement du Maroc, mle A 59/27; 20 ans de services, 9 campagnes.

Ahmed Ben Larbi, sergent-chef, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A 226/29; 18 ans de services, 14 campagnes.

Ahmed Ben Leiki, sergent-chef, classe 1927, recrutement du Maroc, mle A 210/27; 19 ans de services, 7 campagnes.

Ahmed Ben Miloud, sergent-chef, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A 91; 19 ans de services, 6 campagnes.

Ahmed Ben Mohamed Ben Redjeb El Gani, sergent-chef, classe 1925, recrutement de Tunis, mle 1101 L/31; 22 ans de services, 4 campagnes.

Ahmed Ben Mohamed El Gherbi Ben Ali, caporal, classe 1924, recrutement de Tunis, mle 1110/31; 23 ans de services, 3 campagnes.

Ahmed Ben Salah Ben Es Saidi, sergent-chef, classe 1925, recrutement de Tunis, mle 1850/30, 22 ans de services, 4 campagnes.

Ahmed Ben Si Ali, sergent, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A 192/29; 18 ans de services, 6 campagnes.

Ahmed Ben Si Mohamed, soldat de 1re classe, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A 711/29; 18 ans de services, 8 campagnes.

Aleya Ben Hamadi Ben Abdallah, sergent-chef, classe 1924, recrutement de Tunis, mle 1542 L/32; 23 ans de services, 6 campagnes.

Ali Ben Abdelaziz, caporal, classe 1927, recrutement du Maroc, mle A 173/27; 21 ans de services, 6 campagnes.

Ali Ben Hanafi, caporal, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A 105/29; 18 ans de services, 7 campagnes.

Ali Ben Mohamed Charchad Sfaxi, adjudant, classe 1927, recrutement de Tunis, mle 1550 L/30; 20 ans de services, 9 campagnes.

Ali Ben Mohamed Sokhal, caporal, classe 1928, recrutement de Tunis, mle 871 L/32; 19 ans de services, 9 campagnes.

Allal Ben Mohamed Ben M'Hamed, sergent, classe 1928, recrutement du Maroc, mle A 393/28; 19 ans de services, 7 campagnes.

Amara Loucif, soldat, classe 1927, recrutement d'Alger, mle LM 94 A; 21 ans de services, 7 campagnes.

Ameur Charef, soldat de 1re classe, classe 1927, recrutement d'Oran, mle 0459; 21 ans de services, 11 campagnes.

Ammar Ben Ali Ben Brahim Ben Aziza, caporal, classe 1923, recrutement de Tunis, mle 1114 L/30; 24 ans de services, 2 campagnes.

Ammar Ben Belgacem Ben Hena, caporal, classe 1926, recrutement de Tunis, mle 1652 L/30; 21 ans de services, 5 campagnes.

Ammar Ben El Hadi Ben Boubeker, sergent-chef, classe 1924, recrutement de Tunis, mle 209 L/31; 23 ans de services, 3 campagnes.

Ammar Ben Hassine Ben Mohamed, sergent, classe 1924, recrutement de Tunis, mle 116 L/33; 23 ans de services, 5 campagnes.

Attou Boudali, soldat de 1re classe, classe 1928, recrutement d'Oran, mle 0125; 20 ans de services, 8 campagnes.

Ayad Tayeb, sergent classe 1928, recrutement d'Oran, mle 0881; 19 ans de services, 6 campagnes.

Azzouz ben Brahim, soldat, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A 200/29; 18 ans de services, 8 campagnes.

Bachir ben Mohamed, caporal, classe 1927, recrutement du Maroc, mle H 2512; 20 ans de services, 13 campagnes.

Bachir ben Sliman, soldat, classe 1925, recrutement d'Oran, mle 0510; 23 ans de services, 9 campagnes.

Bekhar Kaddour, caporal, classe 1929, recrutement d'Oran, mle 929; 19 ans de services, 10 campagnes.

Bekhedda Habid, caporal, classe 1929, recrutement d'Oran, mle 3452; 18 ans de services, 8 campagnes.

Belghoul Charef, sergent, classe 1924, recrutement d'Oran, mle 874; 23 ans de services, 11 campagnes.

Belhadid Mohammed, sergent, classe 1926, recrutement d'Oran, mle 0123; 22 ans de services, 6 campagnes.

Belhadj Kaddour, soldat de 1re classe, classe 1928, recrutement d'Oran, mle 0690; 20 ans de services, 4 campagnes.

Belhaouari Hadj, sergent, classe 1926, recrutement d'Oran, mle 0208; 22 ans de services, 4 campagnes.

Benkacem ben Sliman, sergent, classe 1927, recrutement du Maroc, mle A 342/27; 19 ans de services, 12 campagnes.

Belkhedim Mohamed, sergent, classe 1927, recrutement d'Oran, mle 0115; 21 ans de services, 9 campagnes.

Belkhodja Mohamed, caporal, classe 1924, recrutement d'Oran, mle 67; 24 ans de services, 8 campagnes.

Belkreir Ben Ali, caporal, classe 1925, recrutement du Maroc, mle A 155/25; 23 ans de services, 12 campagnes.

Benaicha Benali, sergent, classe 1927, recrutement d'Oran, mle 0174; 21 ans de services, 8 campagnes.

Benaouda Djelloul, sergent, classe 1925, recrutement d'Oran, mle 1237; 22 ans de services, 6 campagnes.

Bendida Mohamed, soldat, classe 1925, recrutement d'Oran, mle 47; 23 ans de services, 4 campagnes.

Benfatah Abdelkader, sergent, classe 1925, recrutement d'Oran, mle 035; 23 ans de services, 6 campagnes.

Benghaffor El Bachir, sergent-chef, classe 1928, recrutement d'Oran, mle 0159; 20 ans de services, 5 campagnes.

Beniche Boukhatem, sergent, classe 1926 M, recrutement d'Alger, mle 28 RM; 22 ans de services, 13 campagnes.

Benkafouf Abdelkader, dit Mohamed, caporal, classe 1928, recrutement d'Oran, mle 0819; 20 ans de services, 4 campagnes.

Benrabah Bouregaa, soldat de 1re classe, classe 1928, recrutement d'Oran, mle 01144; 19 ans de services, 9 campagnes.

Bensaad Abdelkader, sergent, classe 1926, recrutement d'Oran, mle 0845; 21 ans de services, 6 campagnes.

Bensouag Abdelkader, soldat de 1re classe, classe 1926, recrutement d'Oran, mle 0420; 22 ans de services, 6 campagnes.

Besseghier Abdelkader, soldat, classe 1923, recrutement d'Oran, mle 1147; 24 ans de services, 6 campagnes.

Bettahar Hadj, soldat de 1re classe, classe 1925, recrutement d'Oran, mle 0361; 23 ans de services, 6 campagnes.

Bouachria Benaïssa, sergent, classe 1925, recrutement d'Oran, mle 0543; 23 ans de services, 6 campagnes.

Boualam Bouamrane, sergent, classe 1926, recrutement d'Oran, mle 0745; 21 ans de services, 3 campagnes.

Bouali Ahmed, caporal, classe 1928, recrutement d'Oran, mle 0106; 20 ans de services, 6 campagnes.

Bouchaid ben Bardali, soldat de 1re classe, classe 1922, recrutement du Maroc, mle G 1882; 21 ans de services, 7 campagnes.

Bouchaib ben Hamou, caporal, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A 531/29; 18 ans de services, 13 campagnes.

Bouchaib ben Regragui, sergent, classe 1925, recrutement du Maroc, mle A 155/25; 22 ans de services, 12 campagnes.

Bouchta ben Abbou, soldat de 1re classe, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A 299/29; 18 ans de services, 6 campagnes.

Bouchta ben Mohamed, soldat de 1re classe, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A 186/29; 18 ans de services, 14 campagnes.

Boudali ben Aomar, soldat de 1re classe, classe 1927, recrutement du Maroc, mle A 444/27; 20 ans de services, 8 campagnes.

Bouderbala Djilali, soldat de 1re classe, classe 1926, recrutement d'Oran, mle O 852; 21 ans de services, 3 campagnes.

Bouderbala H'Med ben Tahar, sergent, classe 1925, recrutement d'Alger, mle RM 1077; 22 ans de services, 1 campagne.

Boudjema ben Mohamed, soldat de 1re classe, classe 1928, recrutement du Maroc, mle A 141/28; 19 ans de services, 10 campagnes.

Boudjemaa ben Addou ben Mohamed, soldat, classe 1927, recrutement du Maroc, mle 4160; 20 ans de services, 11 campagnes.

Boudjemaa ben Lahcen, sergent-chef, classe 1928, recrutement du Maroc, mle A 141/28; 19 ans de services, 7 campagnes.

Boudjemaa ben Makki, sergent, classe 1927, recrutement du Maroc, mle A 152/27; 19 ans de services, 15 campagnes.

Boufaden Mohamed, sergent, classe 1923, recrutement d'Oran, mle 586; 24 ans de services, 5 campagnes.

Boukhemacha Abdelkader, caporal, classe 1926, recrutement d'Alger, mle LM 41; 22 ans de services, 1 campagne.

Bouzian Ould Beadjema, sergent, classe 1926, recrutement d'Oran, mle 0656; 21 ans de services, 8 campagnes.

Brahim ben Kaddour, sergent, classe 1925, recrutement du Maroc, mle A 145/25; 18 ans de services, 10 campagnes.

Brahim ben Larbi, sergent, classe 1927, recrutement du Maroc, mle H 3078; 20 ans de services, 13 campagnes.

Brahim ben Layachi, caporal, classe 1923, recrutement du Maroc, mle A 1/23; 19 ans de services, 7 campagnes.

Brahim ben Mohamed, soldat, classe 1926, recrutement du Maroc, mle E 1932; 23 ans de services, 6 campagnes.

Chabane Saïd ben Mohamed, sergent, classe 1927, recrutement d'Alger, mle LM 219; 20 ans de services, 10 campagnes.

Chaou Kadour, caporal, classe 1925, recrutement d'Oran, mle 0875; 22 ans de services, 5 campagnes.

Charaoui Hadj, soldat, classe 1926, recrutement d'Oran, mle 3120; 21 ans de services, 7 campagnes.

Cheggou Abdelkader, sergent, classe 1925, recrutement d'Alger, mle LM 15; 23 ans de services, 2 campagnes.

Chenab Kaddour, soldat de 1re classe, classe 1925, recrutement d'Oran, mle 05; 23 ans de services, 8 campagnes.

Chikhaoui Messaoud, soldat de 1re classe, classe 1927, recrutement d'Oran, mle 0135; 21 ans de services, 13 campagnes.

Dadou Aïssa, soldat, classe 1926, recrutement d'Alger, mle RM 2741; 21 ans de services, 8 campagnes.

Dahar Mohamed, soldat, classe 1925, recrutement d'Oran, mle 1184; 22 ans de services, 4 campagnes.

Dahman ben Mohamed, caporal, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A 714/29; 19 ans de services, 7 campagnes.

Dali Boulenouar, soldat, classe 1925, recrutement d'Oran, mle 750; 22 ans de services, 2 campagnes.

Dermeche Abdallah, sergent, classe 1927, recrutement d'Oran, mle 01331; 20 ans de services, 5 campagnes.

Dhao ben Mohamed ben Ahmed, sergent-chef, classe 1923, recrutement de Tunis, mle 1265 L/31; 24 ans de services, 9 campagnes.

Djaber ben Allal, soldat, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A 319/29; 18 ans de services, 5 campagnes.

Djebbar Djebbour, sergent-chef, classe 1927, recrutement d'Oran, mle 01328; 20 ans de services, 6 campagnes.

Djelloul ben Driss, adjudant, classe 1927, recrutement du Maroc, mle A 18/27; 20 ans de services, 8 campagnes.

Djellouli Habib, soldat de 1re classe, classe 1929, recrutement d'Oran, mle 0219; 19 ans de services, 10 campagnes.

Djemaï Zerrouki, soldat de 1re classe, classe 1926, recrutement d'Oran, mle 01040; 21 ans de services, 11 campagnes.

Djemail ben Mohamed ben Ali ben Azzia, caporal, classe 1926, recrutement de Tunis, mle 504 L/30; 21 ans de services, 7 campagnes.

Djemil Mohamed, soldat, classe 1925, recrutement d'Oran, mle 014; 23 ans de services, 2 campagnes.

Djillali ben Belkreir, soldat de 1re classe, classe 1920, recrutement du Maroc, mle A 20390; 20 ans de services, 12 campagnes.

Doumi Aïssa, soldat de 1re classe, classe 1925, recrutement d'Alger, mle LM 408; 22 ans de services, 7 campagnes.

Driss ben Miha, sergent, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A 298/29; 19 ans de services, 7 campagnes.

Driss ben Mohamed, sergent, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A 754/29; 18 ans de services, 14 campagnes.

Elahouel Lakdar, sergent-chef, classe 1926, recrutement d'Oran, mle 0759; 21 ans de services, 4 campagnes.

El Afd ben Mohamed ben Seghir, sergent, classe 1928, recrutement de Tunis, mle 107 L/33; 19 ans de services, 13 campagnes.

El Ayache ben Ali ben Salem, sergent, classe 1924, recrutement de Tunis, mle 354L/32; 24 ans de services, 2 campagnes.

El Ghomari Ould Ahmed, soldat de 1re classe, classe 1926, recrutement du Maroc, mle A 143/26; 19 ans de services, 4 campagnes.

El Hadi Ben Ali Ben Hattab El Habibi, sergent-chef, classe 1923, recrutement de Tunis, mle 1583 L/32; 24 ans de services, 6 campagnes.

El Kebir Ben Larbi, caporal, classe 1928, recrutement du Maroc, mle A 172/28; 20 ans de services, 4 campagnes.

El Maati Ben Brahim, adjudant, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G 1148; 22 ans de services, 5 campagnes.

Embark Ben Djilah, soldat, classe 1927, recrutement du Maroc, mle H 504; 21 ans de services, 10 campagnes.

Fatah Ben Salem, soldat de 1re classe, classe 1917, recrutement du Maroc, mle ANL 3334; 27 ans de services, 13 campagnes.

Hacene Abdelkader, caporal, classe 1927, recrutement d'Alger, mle LM 485; 20 ans de services, 3 campagnes.

Hachmane Bénali, soldat de 1re classe, classe 1926, recrutement d'Oran, mle 0853; 21 ans de services, 6 campagnes.

Hamadi Ben Abdeslem, soldat de 1re classe, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G 1084; 21 ans de services, 11 campagnes.

Hamadi Ben Bouzekri Ben Mekki, sergent-chef, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A 312; 18 ans de services, 4 campagnes.

Hamdouchi Ben Hamadouchi, sergent-chef, classe 1927, recrutement d'Alger, mle LM 295; 20 ans de services, 9 campagnes.

Hamida Ben Mih, soldat de 1re classe, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A 738/29; 19 ans de services, 8 campagnes.

Hamouda Ben Salah Ben Othman, soldat de 1re classe, classe 1928, recrutement de Tunis, mle 805 L/32; 19 ans de services, 14 campagnes.

Hassen Ben Belgacem Ben Khélifa, sergent, classe 1924, recrutement de Tunis, mle 1074 L/30; 23 ans de services, 6 campagnes.

Hassine Ben Amor Ben Ammar, sergent, classe 1925, recrutement de Tunis, mle 455 L/31; 22 ans de services, 2 campagnes.

Hattab Hadj, soldat, classe 1924, recrutement d'Oran, mle 3346; 23 ans de services, 7 campagnes.

Heri Ahmed, soldat de 1re classe, classe 1925, recrutement d'Oran, mle 0310; 23 ans de services, 3 campagnes.

Kabbour Ben Mohamed, soldat de 1re classe, classe 1927, recrutement du Maroc, mle H 2168; 20 ans de services, 11 campagnes.

Kacem Ben Ahmed Ben Abber, soldat, classe 1928, recrutement du Maroc, mle A 409/28; 20 ans de services, 14 campagnes.

Kaddour Ben Saïd, soldat, classe 1928, recrutement du Maroc, mle A 331/28; 19 ans de services, 8 campagnes.

Kaddouri Mohamed, soldat, classe 1929, recrutement d'Oran, mle 0386; 18 ans de services, 9 campagnes.

Kadri Ahmed, sergent, classe 1926, recrutement d'Oran, mle 37; 22 ans de services, 1 campagne.

Kebir Ben Ahmed, sergent-chef, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A 286/29; 18 ans de services, 7 campagnes.

Kebir Ben Ahmed, soldat de 1re classe, classe 1918, recrutement du Maroc, mle A 6639; 22 ans de services, 8 campagnes.

Kefif Abdelkader, sergent, classe 1927, recrutement d'Oran, mle 0313; 21 ans de services, 14 campagnes.

Kelifa Mohammed, sergent, classe 1922, recrutement d'Alger, mle LM 309; 25 ans de services, 1 campagne.

Kerfouf Djilali, soldat de 1re classe, classe 1925, recrutement d'Oran, mle 0883; 22 ans de services, 6 campagnes.

Kerroum Bouziri, sergent-chef, classe 1926, recrutement d'Oran, mle 0630; 21 ans de services, 11 campagnes.

Khebichat Ali, sergent-chef, classe 1929, recrutement d'Oran, mle 071; 19 ans de services, 9 campagnes.

Kherchouch Ali, sergent-chef, classe 1926, recrutement d'Oran, mle 0700; 21 ans de services, 7 campagnes.

Kramar Ben Djilali, caporal, classe 1928, recrutement du Maroc, mle A 208/28; 20 ans de services, 6 campagnes.

Krim Benaïssa, sergent, classe 1925, recrutement d'Oran, mle 0723; 22 ans de services, 9 campagnes.

Labed Ben Mohamed Ben Ahmed, sergent, classe 1927, recrutement de Tunis, mle 4111/31; 21 ans de services, 8 campagnes.

Lahmar Ben Mohamed, sergent, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G 1284; 22 ans de services, 9 campagnes.

Lahouni Ben Taïbi, soldat de 1re classe, classe 1928, recrutement du Maroc, mle A 191/28; 20 ans de services, 8 campagnes.

Laiffaoui Hassin Hassein, soldat de 1re classe, classe 1925 A, recrutement d'Alger, mle 4274 RM; 22 ans de services, 3 campagnes.

Larbi Abdelkader, classe 1927, recrutement d'Oran, mle 01374; 20 ans de services, 4 campagnes.

Larbi Ben Ali Ben Ahmed, sergent, classe 1927, recrutement de Tunis, mle 1726 L/30; 20 ans de services, 9 campagnes.

Larbi ben Lahoucine, caporal, classe 1927, recrutement du Maroc, mle A 92/27; 20 ans de services, 6 campagnes.

Lardjane Djilali, sergent-chef, classe 1927, recrutement d'Oran, mle 034; 21 ans de services, 5 campagnes.

Layachi ben Lahabib ben Djilali, soldat, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G 4082; 20 ans de services, 9 campagnes.

Lhassen ben Abdallah, caporal, classe 1928, recrutement du Maroc, mle A 160/28; 19 ans de services, 10 campagnes.

Lhassen ben Hamida, soldat de 1re classe, classe 1926, recrutement du Maroc, mle A 256/26; 22 ans de services, 11 campagnes.

Lhassen ben Salem ben Bark, caporal, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A 72/29; 19 ans de services, 14 campagnes.

Louati Belbuati, sergent-chef, classe 1927, recrutement d'Oran, mle 5646; 20 ans de services, 6 campagnes.

Mabrouk ben Hassim ben Mohamed, sergent, classe 1923, recrutement de Tunis; mle 1481/30; 24 ans de services, 2 campagnes.

Mahjoub ben Bark ben Mohamed, sergent, classe 1925, recrutement du Maroc, mle A 18/25; 20 ans de services, 14 campagnes.

Mahmed ben Embarck, sergent, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G 2220; 21 ans de services, 7 campagnes.

M'Ahmed ben Kabir, sergent, classe 1922, recrutement du Maroc, mle A 14/22; 17 ans de services, 9 campagnes.

M'Ahmed ben Mahjoub, caporal-chef, classe 1927, recrutement du Maroc, mle A 135/27; 20 ans de services, 13 campagnes.

Maroui Kaddour, sergent, classe 1925, recrutement d'Oran, mle 048; 23 ans de services, 6 campagnes.

Matli ben Aomar, caporal, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A 26/29; 19 ans de services, 4 campagnes.

M'Barek ben Mohamed, caporal, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G 4872; 21 ans de services, 10 campagnes.

M'Bark ben Messaoud ben L'Hadj, soldat de 1re classe, classe 1928, recrutement du Maroc, mle A 389/28; 20 ans de services, 5 campagnes.

Mehnaoui Mohamed, caporal, classe 1924, recrutement d'Oran, mle 2899; 23 ans de services, 8 campagnes.

Mekdour Ammar, soldat, classe 1923, mle RM 4072 au recrutement d'Alger; 24 ans de services, 1 campagne.

Meksem Lakhdar, sergent, classe 1926, recrutement d'Oran, mle 0919; 21 ans de services, 6 campagnes.

Mellal Ahmed, soldat, classe 1923, recrutement d'Oran, mle 879; 25 ans de services, 8 campagnes.

Mesbah Dhilali, soldat de 1re classe, classe 1926, recrutement d'Oran, mle 01021; 21 ans de services, 5 campagnes.

Massaoud ben Salem ben Naka, sergent, classe 1928, recrutement du Maroc, mle A 173/28; 20 ans de services, 6 campagnes.

M'Hamed ben Mohamed, sergent-chef, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A 303/29; 18 ans de services, 7 campagnes.

M'Hamoud ben Majhoub, soldat de 1re classe, classe 1928, recrutement du Maroc, mle A 117/28; 21 ans de services, 5 campagnes.

Miloudi Mohammed, caporal, classe 1927, recrutement d'Alger, mle RM 51; 21 ans de services, 4 campagnes.

Mohamed ben Abdesselem, soldat, classe 1927, recrutement du Maroc, mle A 272/27; 20 ans de services, 8 campagnes.

Mohamed ben Ahfidh, soldat de 1re classe, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G 4310; 19 ans de services, 8 campagnes.

Mohamed ben Ahmed, sergent, classe 1927, recrutement du Maroc, Mle A 224/27; 20 ans de services, 10 campagnes.

Mohamed ben Ahmed ben Braick, soldat de 1re classe, classe 1924, recrutement de Tunis, mle 1429 L/31; 23 ans de services, 3 campagnes.

Mohamed ben Ahmed ben Khalifa Chergui, soldat de 1re classe, classe 1926, mle 1411 L/32, recrutement de Tunis; 21 ans de services, 8 campagnes

Mohamed ben Ali ben Allelharded, soldat de 1re classe, classe 1927, recrutement du Maroc, mle A 461/27; 21 ans de services, 8 campagnes.

Mohamed ben Ali ben Lahoussine, soldat de 1re classe, classe 1925, recrutement du Maroc, mle F 1078; 19 ans de services, 7 campagnes.

Mohamed ben Bouchta, soldat de 1re classe, classe 1928, recrutement du Maroc, mle A 195/28; 20 ans de services, 6 campagnes.

Mohamed ben Bousselham, soldat de 1re classe, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A 294/29; 19 ans de services, 6 campagnes.

Mohamed ben Brahim, sergent, classe 1927, recrutement du Maroc, mle A 233/27; 20 ans de services, 8 campagnes.

Mohamed ben Djilali, caporal, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G 122; 22 ans de services, 15 campagnes.

Mohamed ben Elhitti, sergent, classe 1928, recrutement du Maroc, mle A 297/28; 19 ans de services, 6 campagnes.

Mohamed ben Ghali, soldat de 1re classe, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A 209/29; 19 ans de services, 7 campagnes.

Mohamed ben Habib, soldat, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G 4165; 21 ans de services, 9 campagnes.

Mohamed ben Kaddour, soldat de 1re classe, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G 2087; 22 ans de services, 9 campagnes.

Mohamed ben Kajjou, sergent-chef, classe 1922, recrutement du Maroc, mle C 3073; 20 ans de services, 11 campagnes.

Mohamed ben Lahoussine ben Mohamed, soldat de 1re classe, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G 242; 21 ans de services, 12 campagnes.

Mohamed ben Larbi, caporal, classe 1926, recrutement du Maroc, mle A 1/16; 24 ans de services, 5 campagnes.

Mohamed ben Mahjoub, caporal, classe 1927, recrutement du Maroc, mle A 324/27; 20 ans de services, 9 campagnes.

Mohamed ben M'Ahmed, sergent, classe 1924, recrutement du Maroc, mle A 17/24; 18 ans de services, 6 campagnes.

Mohamed ben M'Hamed, soldat de 1re classe, classe 1922, recrutement du Maroc, mle A 67/22; 26 ans de services, 16 campagnes.

Mohamed ben Mohamed, soldat de 1re classe, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A 109/29; 19 ans de services, 5 campagnes.

Mohamed ben Mohamed ben Seghir, soldat de 1re classe, classe 1927, recrutement du Maroc, mle H 518; 20 ans de services, 4 campagnes.

Mohamed ben Rahal, sergent, classe 1925, recrutement du Maroc, mle F 3316; 22 ans de services, 7 campagnes.

Mohamed ben Said, soldat de 1re classe, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G 4130; 22 ans de services, 10 campagnes.

Mohamed ben Salah, sergent, classe 1925, recrutement du Maroc, mle A 146/25; 22 ans de services, 10 campagnes.

Mohamed ben Si Ahmed, soldat, classe 1924, recrutement du Maroc, mle A 5/24; 19 ans de services, 7 campagnes.

Mohamed ben Smain, soldat de 1re classe, classe 1929, recrutement du Maroc, mle J 2413; 18 ans de services, 8 campagnes.

Mohamed ben Tadj ben Ahmed, soldat, classe 1923, recrutement de Tunis, mle 1561 L/30; 24 ans de services, 5 campagnes.

Mohamed ben Teirab ben Adda, sergent, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A 1492/30; 16 ans de services, 9 campagnes.

Mohamed ben Alilot, caporal, classe 1928, recrutement du Maroc, mle A 81/28; 20 ans de services, 7 campagnes.

Mokeddem Ahmed, soldat de 1re classe, classe 1928, recrutement d'Oran, mle 01119; 19 ans de services, 4 campagnes.

Mokeddem Hadj, sergent, classe 1926, recrutement d'Oran, mle 0821; 21 ans de services, 3 campagnes.

Mokhtar ben Mohamed ben Salem, sergent-chef, classe 1924, recrutement de Tunis, mle 679 L/31; 23 ans de services, 12 campagnes.

Mokhtar Ould Mohamed, soldat de 1re classe, classe 1927, recrutement du Maroc, mle A 85/27; 20 ans de services, 7 campagnes.

Mustapha ben Mohamed, soldat, classe 1920, recrutement du Maroc, mle A 14699; 20 ans de services, 10 campagnes.

Naceur Habib, soldat de 1re classe, classe 1925, recrutement d'Oran, mle 1874; 22 ans de services, 9 campagnes.

Necili Habib, soldat de 1re classe, classe 1925, recrutement d'Oran, mle 1931; 22 ans de services, 8 campagnes.

Nouichi Derradji, soldat, classe 1925 A, recrutement d'Alger, mle RM 457; 22 ans de services, 7 campagnes.

Nourine Ahmed, caporal, classe 1925, recrutement d'Oran, mle 2734; 22 ans de services, 2 campagnes.

Omrane ben M'Hamed ben El Hadj Ali ben Fredj, caporal, classe 1923, recrutement de Tunis, mle 1573 L/30; 24 ans de services, 7 campagnes.

Ouari Abdallah, sergent-chef, classe 1928, recrutement d'Oran, mle 0219; 20 ans de services, 2 campagnes.

Ounas Abdelkader, soldat, classe 1928, recrutement d'Oran, mle 0619; 20 ans de services, 7 campagnes.

Ouraghi Abdelkader, soldat de 1re classe, classe 1926, recrutement d'Oran, mle 0240; 22 ans de services, 3 campagnes.

Oussaid Slimane, caporal, classe 1925, recrutement d'Alger, mle RL 1069; 22 ans de services, 3 campagnes.

Rahal ben Mohamed, soldat, classe 1924, recrutement du Maroc, mle E 2567; 22 ans de services, 11 campagnes.

Razi Taieb, sergent, classe 1923, recrutement d'Oran, mle 071; 25 ans de services, 4 campagnes.

Rebbouch Mahmoud, sergent, classe 1928, recrutement d'Oran, mle 0588; 20 ans de services, 4 campagnes.

Reguieg Kada, adjudant, classe 1927, recrutement d'Oran, mle 0348; 21 ans de services, 7 campagnes.

Rekla Lakhdar, caporal, classe 1928, recrutement d'Oran, mle 0156; 20 ans de services, 10 campagnes.

Rezig Mohammed, sergent, classe 1925, recrutement d'Alger, mle RM 2853; 22 ans de services, 1 campagne.

Rouane Ahmed, sergent, classe 1929, recrutement d'Oran, mle 821; 18 ans de services, 5 campagnes.

Roumeli Ahmed, caporal, classe 1925, recrutement d'Oran, mle 0939; 22 ans de services, 9 campagnes.

Saali Abdelkader, soldat de 1re classe, classe 1923, recrutement d'Oran, mle 0114; 25 ans de services, 5 campagnes.

Sadick ben Tayeb, sergent, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A 756/29; 19 ans de services, 9 campagnes.

Saïd ben Abderrhaman, soldat de 1re classe, classe 1925, recrutement du Maroc, mle A 27/25; 20 ans de services, 7 campagnes.

Saïd ben Ahmed, soldat, classe 1926, recrutement du Maroc, mle A 56/26; 19 ans de services, 6 campagnes.

Saïd ben Hamou, sergent-chef, classe 1927, recrutement du Maroc, mle A 245/27; 20 ans de services, 9 campagnes.

Saïd ben Barck, soldat de 1re classe, classe 1927, recrutement du Maroc, mle A 56/27; 21 ans de services, 4 campagnes.

Salah ben Bouziane ben Zineb, soldat de 1re classe, classe 1925, recrutement de Tunis, mle 272 L/33; 22 ans de services, 10 campagnes.

Salah ben Cheikh, soldat de 1re classe, classe 1927, recrutement du Maroc, mle A 457/27; 19 ans de services, 4 campagnes.

Salah ben Hamadi, soldat, classe 1926, recrutement du Maroc, mle A 79/26; 20 ans de services, 6 campagnes.

Salah ben Hamoudi, sergent-chef, classe 1924, recrutement du Maroc, mle E 914; 21 ans de services, 8 campagnes.

Salah ben Lahoucine, soldat de 1re classe, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G 3711; 21 ans de services, 9 campagnes.

Salah Brahim Ahmed, sergent-chef, classe 1925, recrutement d'Alger, mle RM 20; 23 ans de services, 5 campagnes.

Seddick ben Ali, soldat de 1re classe, classe 1920, recrutement du Maroc, mle A 61/29; 18 ans de services, 12 campagnes.

Seddiki Naceur, soldat de 1re classe, classe 1928, recrutement d'Oran, mle 0793; 20 ans de services, 8 campagnes.

Selam ben Mohamed, adjudant, classe 1924, recrutement du Maroc, mle E 651; 22 ans de services, 9 campagnes.

Si Mohamed ben Bacher, sergent, classe 1929, recrutement du Maroc, mle J. 1417; 19 ans de services, 12 campagnes.

Slimani Adda, sergent, classe 1925, recrutement d'Oran, mle 0528; 23 ans de services, 8 campagnes.

(1er Supplément.)

Souag Abdelkader, sergent, classe 1926, recrutement d'Oran, mle 0635; 21 ans de services, 5 campagnes.

Soudani Larbi, caporal, classe 1928, recrutement d'Oran, mle 0405; 20 ans de services, 4 campagnes.

S. N. P. Djemoui ben Hadj, sergent, classe 1927, recrutement d'Alger, mle LM 17; 21 ans de services, 3 campagnes.

S. N. P. Mohamed, adjudant, classe 1925, recrutement d'Alger, mle LM 120; 23 ans de services, 4 campagnes.

S. N. P. Said, sergent, classe 1922, recrutement d'Alger, mle LM 197; 26 ans de services, 6 campagnes.

Tahar-Aïssa M'Hamed, caporal, classe 1926 M, recrutement d'Alger, mle LM 186; 21 ans de services, 6 campagnes.

Tahar ben Ahmed, sergent, classe 1927, recrutement du Maroc, mle H 1774; 21 ans de services, 7 campagnes.

Tahar ben Ali ben Belgacem ben Nedjima, sergent, classe 1925, recrutement de Tunis, mle 1655 L/31; 22 ans de services, 3 campagnes

Tahar ben Aomar, soldat de 1re classe, classe 1925, recrutement du Maroc, mle A 117/25; 20 ans de services, 9 campagnes.

Tahar ben Mohamed, adjudant, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A 369/29; 19 ans de services, 7 campagnes.

Tahar ben Mohamed ben Dardour, caporal, classe 1926, recrutement de Tunis, mle 1816 L/30; 22 ans de services, 10 campagnes.

Taibi Khater, sergent, classe 1926, recrutement d'Oran, mle 0881; 21 ans de services, 4 campagnes.

Taibi Bouziane, soldat, classe 1925, recrutement d'Oran, mle 0391; 23 ans de services, 4 campagnes.

Taoumi Larbi, sergent, classe 1927, recrutement d'Oran, mle 2889; 20 ans de services, 4 campagnes.

Thami ben Kabir ben Ahmed, sergent-chef, classe 1925, recrutement du Maroc, mle A 30; 22 ans de services, 5 campagnes.

Thami ben Kacem, sergent, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G 21; 22 ans de services, 5 campagnes.

Trafi Abdelkader, caporal, classe 1928, recrutement d'Oran, mle 0510; 20 ans de services, 4 campagnes.

Yahiaoui Bachir, caporal, classe 1928, recrutement d'Oran, mle 0506; 20 ans de services, 6 campagnes.

Younes ben Abdallah ben Amor, sergent, classe 1927, recrutement de Tunis, mle 1783 L/30; 20 ans de services, 4 campagnes.

Zebiche Mohamed, caporal, classe 1926 C, recrutement de Constantine, mle LM 320; 23 ans de services, 10 campagnes.

Zeggai Aïssa, caporal, classe 1924, recrutement d'Alger, mle 110; 24 ans de services, 8 campagnes.

Ziane Cherif Beghdadi, adjudant, classe 1928, recrutement d'Oran, mle 0613; 20 ans de services, 5 campagnes.

Zidi Boumediene, soldat de 1re classe, classe 1927, recrutement d'Oran, mle 0996; 20 ans de services, 12 campagnes.

Arme blindée et cavalerie.

Baste (Georges), maréchal des logis chef, classe 1928, recrutement de Dijon, mle 819; 21 ans de services, 10 campagnes.

Beaudeau (René-Félix-Maurice), maréchal des logis chef, classe 1925, recrutement d'Orléans, mle 711; 23 ans de services, 2 campagnes.

Berges (Antoine-André), maréchal des logis chef, classe 1927, recrutement de la Seine (6e bureau), mle 950; 23 ans de services, 5 campagnes.

Brugier (Pierre), cavalier de manège, classe 1921, recrutement de Poitiers, mle 956; 27 ans de services, 2 campagnes.

Bunel (André-Charles), maréchal des logis chef, classe 1929, recrutement de la Seine (4e bureau), mle 3543; 19 ans de services, 1 campagne

Buvey (Maurice-Raymond), adjudant, classe 1924, recrutement de Vesoul, mle 572; 23 ans de services, 1 campagne.

Chamblanc (Marcel-Théodore), maréchal des logis chef, classe 1922, recrutement de Versailles, mle 7619; 25 ans de services, 3 campagnes

Chassagne (Pierre-Eugène-Alexandre), adjudant, classe 1923, recrutement de Châteauroux, mle 961; 27 ans de services, 3 campagnes.

Chatellenaz (André-Louis), maréchal des logis chef, classe 1925, recrutement de la Seine (3e bureau), mle 5342; 22 ans de services, 7 campagnes.

Collin (Gaston), adjudant-chef, classe 1926, recrutement de Compiègne, mle 1296; 21 ans de services, 1 campagne.

Coquis (Noël-Gabriel), adjudant, classe 1928, recrutement de Melun, mle 65, 19 ans de services, 1 campagne.

Cornet (André), adjudant, classe 1921, recrutement de Compiègne, mle 1005; 27 ans de services, 11 campagnes.

Courtois (Raymond-Gustave), adjudant, classe 1926, recrutement de la Seine (4e bureau), mle 4921; 21 ans de services, 1 campagne.

Cousin (Emile-Joseph), adjudant-chef, classe 1928, recrutement de Rouen-Nord, mle 837; 19 ans de services, 4 campagnes.

Cretin (Jean-Antoine-Louis), maréchal des logis chef, classe 1925, recrutement de Dijon, mle 1427; 23 ans de services, 4 campagnes.

(1er *Supplément.*)

Dechaine (Louis-Alphonse), adjudant-chef, classe 1927, recrutement de la Seine, mle 470; 23 ans de services, 2 campagnes.

Degoulance (Antoine), maréchal des logis chef, classe 1926, recrutement de Mâcon, mle 143; 22 ans de services, 9 campagnes.

Delaissey (Georges-Désiré), adjudant-chef, classe 1922, recrutement de Besançon, mle 909; 26 ans de services, 4 campagnes.

Deseneux (Joseph-Charles), adjudant, classe 1925, recrutement de Nevers, mle 1016; 22 ans de services, 10 campagnes.

Detez de La Dreve (Pierre-Eugène), maréchal des logis, classe 1926, recrutement de Mézières, mle 1628; 23 ans de services, 1 campagne.

Douay (Paul-Emile), adjudant, classe 1922, recrutement de Metz, mle LM 873; 25 ans de services, 2 campagnes.

Druart (Emile-Marcel), maréchal des logis chef, classe 1928, recrutement d'Avesnes, mle 1827; 20 ans de services, 1 campagne.

Dubois (Henri), adjudant, classe 1926, recrutement de la Seine (1er bureau), mle 5150; 21 ans de services, 1 campagne.

Dubreuil (Bernard-Alfred), adjudant, classe 1929, recrutement d'Evreux, mle 1153; 20 ans de services, 10 campagnes.

Elbisser (Aloyse-Henri), maréchal des logis, classe 1927, recrutement de Colmar, mle 92; 21 ans de services, 9 campagnes.

Eugène (Léon-Arthur), adjudant-chef, classe 1923, recrutement de Saint-Omer, mle 1799; 25 ans de services, 3 campagnes.

Evrard (André-Edmond-Germain), aspirant, classe 1921, recrutement de Limoges, mle 2265; 24 ans de services, 3 campagnes.

Flon (Georges), maréchal des logis, classe 1924, recrutement de Cambrai, mle 1365; 23 ans de services, 1 campagne.

Gallet (Baptiste), adjudant-chef, classe 1926, recrutement de Saint-Etienne, mle 1527; 21 ans de services, 2 campagnes.

Gaquère (André), adjudant, classe 1923, recrutement de Béthune, mle 3672; 24 ans de services, 4 campagnes.

Gaultier (Joseph-Jean), adjudant, classe 1921, recrutement de Brest, mle 1071; 27 ans de services, 1 campagne.

Gavoille (Emile-Marcel), maréchal des logis-chef, classe 1927, recrutement de Vesoul, mle 759; 21 ans de services, 11 campagnes.

Giammertini (Joseph-Antoine), maréchal des logis-chef, classe 1923, recrutement d'Ajaccio, mle 2280; 25 ans de services, 6 campagnes.

Grangier (Henri), maréchal des logis-chef, classe 1926, recrutement de Belfort, mle 150; 21 ans de services, 6 campagnes.

Grente (Robert-Louis-Jean), adjudant, classe 1928, recrutement de Melun, mle 712; 20 ans de services, 5 campagnes.

Hutte (Jean-Edmond), adjudant, classe 1929, recrutement de Versailles, mle 610; 20 ans de services, 1 campagne.

Julien (Fernand-Jules), adjudant, classe 1926, recrutement de Saint-Quentin, mle 1752; 21 ans de services, 2 campagnes.

Laisne (Jean-Baptiste-Marie), adjudant, classe 1930, recrutement de Rennes, mle 1852, 19 ans de services, 1 campagne.

Leblanc (Marcel-Louis-Joseph), adjudant, classe 1924, recrutement de Bourges, mle 1058; 23 ans de services, 1 campagne.

Le Brun (Victor-Edmond), maréchal des logis, classe 1926, recrutement de Toulouse, mle 367; 22 ans de services, 3 campagnes.

Le Neuder (Alphonse-Henri), adjudant-chef, classe 1921, recrutement d'Amiens, mle 126; 28 ans de services, 5 campagnes.

Levasseur (Lucien-Laurent), adjudant-chef, classe 1922, recrutement de Compiègne, mle 906, 26 ans de services, 3 campagnes.

Libessart (André-Théophile), adjudant, classe 1927, recrutement de Saint-Omer, mle 3411; 21 ans de services, 4 campagnes.

Liset (Camille-Auguste), adjudant, classe 1927; recrutement de Melun, mle 356; 20 ans de services, 1 campagne.

Lombardo (Albert-Salvator), maréchal des logis, classe 1926, recrutement du Maroc, mle F 627; 22 ans de services, 9 campagnes.

Magistry (René), adjudant, classe 1924, recrutement de Châteauroux, mle 653; 25 ans de services, 8 campagnes.

Menard (Marcel-André), maréchal des logis-chef, classe 1925, recrutement de Besançon, mle 1119; 22 ans de services, 7 campagnes.

Meny (Georges), adjudant-chef, classe 1921, recrutement de Mulhouse, mle 305; 27 ans de services, 1 campagne.

Merigueit (Firmin-Roger), maréchal des logis-chef, classe 1926, recrutement de Bordeaux, mle 102; 22 ans de services, 9 campagnes.

Murati (François-Marie), cavalier de manège, classe 1920, recrutement d'Ajaccio, mle 1617; 28 ans de services, 1 campagne.

Ohmann (Aloïse), adjudant-chef, classe 1929, recrutement de Saverne, mle 1570; 19 ans de services, 1 campagne.

Paoli (Don-Joseph), maréchal des logis-chef, classe 1929, recrutement d'Ajaccio, mle 1150; 20 ans de services, 8 campagnes.

Parsy (Charles), adjudant, classe 1921, recrutement de Lille, mle 2106; 24 ans de services, 4 campagnes.

Peurière (Denis), maréchal des logis-chef, classe 1920, recrutement de Roanne, mle 1207, 28 ans de services, 4 campagnes.

Pierret (André), adjudant-chef, classe 1927, 3e bureau de recrutement de la Seine, mle 5618; 21 ans de services, 1 campagne.

Rietz (Henri-Théophile), adjudant, classe 1928, 2e bureau de recrutement de la Seine, mle 1229, 20 ans de services, 3 campagnes.

Schilliger (Maurice), adjudant, classe 1921, recrutement d'Alençon, mle 107; 23 ans de services, 1 campagne.

Sevin (Aimé-François), adjudant, classe 1926, recrutement de Béthune, mle 4820; 21 ans de services, 1 campagne.

Tavernier (Georges-Louis-Alphonse), maréchal des logis-chef, classe 1927, recrutement de Saint-Quentin, mle 1756; 22 ans de services, 4 campagnes.

Thébault (Ange-Michel), adjudant-chef, classe 1922, recrutement de Tunis, mle LM 620; 26 ans de services, 3 campagnes.

Tristani (Ours-Louis), adjudant-chef, classe 1927, recrutement du Maroc, mle 602, 22 ans de services, 15 campagnes.

Vauzelle (Alphonse-Alexis-Joseph), adjudant-chef, classe 1922, recrutement de Fontenay, mle 1215; 24 ans de services, 3 campagnes.

NORD-AFRICAINS

Abdelkader ben Naceur, soldat, classe 1928, recrutement d'Oran, mle 0925; 19 ans de services, 7 campagnes.

Abdelmoula ben Lachmi, brigadier, classe 1924, recrutement du Maroc, mle A 25/24; 23 ans de services, 7 campagnes.

Abdelouahed ould Abderrahman, soldat de 1re classe, classe 1922, recrutement d'Oran, mle 0852; 25 ans de services, 5 campagnes.

Abderrahmane ould El Hadj, brigadier, classe 1927, recrutement d'Oran, mle 01119; 20 ans de services, 9 campagnes.

Abdesselem ben Amadi, soldat de 1re classe, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A 739/30; 17 ans de services, 6 campagnes.

Ahmed ben Abdelkader, maréchal des logis, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A 682/29; 18 ans de services, 3 campagnes.

Ahmed ben Abdelkader, brigadier, classe 1927, recrutement d'Oran, mle 01111; 20 ans de services, 5 campagnes.

Ali ben Bouhaousse, maréchal des logis, classe 1929, recrutement d'Oran, mle 0298; 18 ans de services, 4 campagnes.

Ammar ben Hadj Bechir ben Abdallah, maréchal des logis-chef, classe 1927, recrutement de Tunis, mle 733 L/31; 20 ans de services, 5 campagnes.

Aomar ben Salah, soldat de 1re classe, classe 1924, recrutement du Maroc, mle E 2573; 23 ans de services, 10 campagnes.

Assila Abdelaziz, brigadier, classe 1927, recrutement d'Oran, mle 2885; 20 ans de services, 3 campagnes.

Bahous ben Cheikh, maréchal des logis, classe 1928, recrutement d'Oran, mle 0972; 19 ans de services, 7 campagnes.

Bahous ben Maamar, soldat de 1re classe, classe 1928, recrutement d'Oran, mle 0919; 19 ans de services, 4 campagnes.

Belkreir ben Djilali, soldat de 1re classe, classe 1925, recrutement d'Oran, mle 0638; 23 ans de services, 8 campagnes.

Bensefia Ahmed, brigadier-chef, classe 1927, recrutement d'Oran, mle 3150; 20 ans de services, 3 campagnes.

Bessadet ould Boudkel, maréchal des logis, classe 1826, recrutement d'Oran, mle 0813; 21 ans de services, 9 campagnes.

Boudjatou Guetaf, soldat, classe 1925, recrutement d'Oran, mle 0669; 23 ans de services, 1 campagne.

Bouricha Hadj, maréchal des logis, classe 1927, recrutement d'Oran, mle 0107; 21 ans de services, 10 campagnes.

Brahimi Dine, maréchal des logis, classe 1926, recrutement d'Oran, mle 0110; 22 ans de services, 7 campagnes.

Dahane ould Ramdane, soldat, classe 1927, recrutement d'Oran, mle 0157; 21 ans de services, 8 campagnes.

Djillali ben Sliman, adjudant, classe 1929, recrutement d'Oran, mle 0220; 19 ans de services, 8 campagnes.

Driss ben Ahmed ben Bouazza, maréchal des logis, classe 1918, recrutement du Maroc, mle A 3375 NL; 29 ans de services, 7 campagnes.

Fatmi ben Abdallah, soldat de 1re classe, classe 1926, recrutement du Maroc, mle A 83/26; 21 ans de services, 7 campagnes.

Graa Kouider, brigadier, classe 1923, recrutement d'Oran, mle 0378; 25 ans de services, 1 campagne.

Hayl Abderrahmane, soldat, classe 1923, recrutement d'Alger, mle 2853; 26 ans de services, 4 campagnes.

Hedidi Tayeb, soldat de 1re classe, classe 1926, recrutement d'Oran, mle 01108; 21 ans de services, 7 campagnes.

Kaddour ben Abdesselem, brigadier-chef, classe 1927, recrutement du Maroc, mle A 294/27; 20 ans de services, 7 campagnes.

Kessair Kada, soldat de 1re classe, classe 1929, recrutement d'Oran, mle 0149; 19 ans de services, 4 campagnes.

Khomri Rabah, soldat de 1re classe, classe 1926, recrutement d'Alger, mle LM 205 M; 21 ans de services, 4 campagnes.

Lahoucine ben Mohamed, maréchal des logis, classe 1926, recrutement du Maroc, mle A 84/26; 21 ans de services, 8 campagnes.

Liazid ben Brahim, soldat, classe 1928, recrutement du Maroc, mle A 220/28; 19 ans de services, 15 campagnes.

Madjoub ben Belaid, maréchal des logis chef, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A 404/29; 19 ans de services, 6 campagnes.

Mekki Ahmed, soldat, classe 1927, recrutement d'Oran, mle 1805; 20 ans de services, 9 campagnes.

Melouck Ben Said, soldat de 1re classe, classe 1928, recrutement du Maroc, mle A 232/28; 19 ans de services, 14 campagnes.

Miloudi Ahmed, soldat, classe 1927, recrutement d'Oran, mle 0661; 20 ans de services, 7 campagnes.

Mohamed ben Abdallah, brigadier-chef, classe 1927, recrutement du Maroc, mle A 266/27; 21 ans de services, 10 campagnes.

Mohamed ben Abdessalam ben Sassi el Arfaoui, brigadier, classe 1928, recrutement de Tunis, mle 2138 L/31; 19 ans de services, 7 campagnes.

Mohamed ben Brahim, maréchal des logis, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G 320; 21 ans de services, 9 campagnes.

Mohamed ben Mohamed, maréchal des logis, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A 750/29; 19 ans de services, 9 campagnes.

Otmani Messoum, soldat, classe 1925, recrutement d'Oran, mle 1719; 22 ans de services, 9 campagnes.

Regragui ben Larbi, brigadier-chef, classe 1925, recrutement du Maroc, mle A 46/25; 22 ans de services, 6 campagnes.

Sabeur Naceur, soldat de 1re classe, classe 1925, recrutement d'Oran, mle 0367; 23 ans de services, 9 campagnes.

Saf Attia, brigadier, classe 1925, recrutement d'Alger, mle RM 1623; 22 ans de services, 1 campagne.

Sahed Tayeb, soldat de 1re classe, classe 1924, recrutement d'Oran, mle 0179; 24 ans de services, 4 campagnes.

Said ben Bihi, brigadier, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A 357/29; 18 ans de services, 11 campagnes.

Salah ben Lasri ben Mohamed, brigadier, classe 1922, recrutement du Maroc, mle A 24/22; 18 ans de services, 5 campagnes.

Salem ben Mohamed, brigadier, classe 1926, recrutement d'Oran, mle 031; 22 ans de services, 15 campagnes.

S. N. P. Mohamed ben Alia, maréchal des logis, classe 1925, recrutement d'Alger, mle LM 35 M; 23 ans de services, 4 campagnes.

S. N. P. Moktar ben Laknissi, maréchal des logis, classe 1924, recrutement d'Alger, mle LM 21; 25 ans de services, 8 campagnes.

S. N. P. Mostefa ben Ahmed, soldat, classe 1927; recrutement d'Alger, mle LM 110; 21 ans de services, 1 campagne.

Tami ben Ali, ben Bouchta, soldat de 1re classe, classe 1917, recrutement du Maroc, mle A 6381; 19 ans de services, 11 campagnes.

Zeghaibel Cheikh, maréchal des logis, classe 1924, recrutement d'Oran, mle 4191; 23 ans de services, 9 campagnes.

Artillerie.

Abel (Charles-Emile), adjudant, classe 1922, recrutement de Belfort, mle 901; 25 ans de services, 2 campagnes.

Aigueperse (Henri), adjudant-chef, classe 1920, recrutement de Dijon, mle 74; 28 ans de services, 1 campagne.

Amilien (Henri-René), adjudant-chef, classe 1923, mle 637, recrutement de Poitiers; 25 ans de services, 1 campagne.

Auville (Désiré-Louis-Marie), soldat, classe 1925, recrutement de Lorient, mle 2622; 22 ans de services, 10 campagnes.

Bachelet (Octave-Paul), maréchal des logis chef, classe 1923, recrutement de Valenciennes, mle 960; 24 ans de services, 7 campagnes.

Barbier (Georges-Armand-Frédéric), maréchal des logis chef, classe 1926, recrutement de Vesoul, mle 805; 21 ans de services, 2 campagnes.

Bardon (Guillaume), adjudant-chef, classe 1922, recrutement de Bordeaux, mle 1797; 26 ans de services, 2 campagnes.

Battesti (Dominique-Antoine), adjudant-chef, classe 1926, recrutement d'Ajaccio, mle 2230; 21 ans de services, 1 campagne.

Bayard (Paul), adjudant-chef, classe 1924, recrutement de Riom, mle 1306; 23 ans de services, 1 campagne.

Bernard (Anthyme), aspirant, classe 1925, recrutement d'Arras, Mle 2561; 22 ans de services, 1 campagne.

Beurier (Jules-Emile), adjudant-chef, classe 1921, recrutement de Vesoul, mle 2025; 27 ans de services, 3 campagnes.

Billiau (Norbert), adjudant-chef, classe 1922, recrutement de Béthune, mle 1619; 26 ans de services, 4 campagnes.

Blemont (Roger), adjudant-chef, classe 1921, recrutement de Limoges, mle 1996; 27 ans de services, 1 campagne.

Bordenave (André), adjudant-chef, classe 1921, recrutement de Vesoul, mle 1218; 27 ans de services, 4 campagnes.

Bouancheau (Raymond-Jean-Marie), adjudant, classe 1926, recrutement de Nantes, mle 1118; 21 ans de services, 1 campagne.

Bouet (Georges-Auguste-Ferdinand), adjudant-chef, classe 1922, recrutement de Fontenay, mle 766; 25 ans de services, 3 campagnes.

Brachain (René-Emile), adjudant-chef, classe 1926, recrutement de Vesoul, mle 1211; 22 ans de services, 2 campagnes.

Buisset (Alphonse), adjudant, classe 1925, recrutement de Cambrai, mle 1522; 22 ans de services, 1 campagne.

Castelli (François), adjudant-chef, classe 1927, recrutement d'Ajaccio, mle 818; 20 ans de services, 3 campagnes.

Cereza (Julien), adjudant-chef, classe 1922, recrutement de Carcassonne, mle 26; 26 ans de services, 5 campagnes.

Choblet (Jean-Marie) adjudant, classe 1925, recrutement de Nantes mle 2199; 23 ans de services, 2 campagnes.

Chopis (Henry-Charles), adjudant-chef, classe 1927, recrutement de la Rochelle, mle 804; 21 ans de services, 9 campagnes.

Choteau (Georges-Jules), adjudant-chef, classe 1926, recrutement de Laon, mle 1022; 21 ans de services, 3 campagnes.

Couve (Paul-Emile), adjudant-chef, classe 1926, recrutement de Chartres, mle 1029 D; 21 ans de services, 4 campagnes.

Culot (Marcel-Louis-Joseph), adjudant, classe 1925, recrutement de Besançon, mle 1122; 22 ans de services, 1 campagne.

Debionne (André-Eugène-Alphonse), adjudant, classe 1924, recrutement de Dijon, mle LM 707; 23 ans de services, 1 campagne.

Delaunay (Charles-Roger-Joseph), maréchal des logis chef, classe 1926, recrutement de Cherbourg, mle 28; 22 ans de services, 1 campagne.

Delval (Paul-Evrard), adjudant-chef, classe 1925, recrutement de Toulon, mle 1138; 22 ans de services, 1 campagne.

Denizart (Laurent-Edmond), maréchal des logis major, classe 1927, recrutement de Laon, mle 630; 21 ans de services, 2 campagnes.

Desabres (Alexandre), adjudant, classe 1923, recrutement de Bourges, mle 54; 25 ans de services, 4 campagnes.

Desplanches (Jean-Adrien), adjudant-chef, classe 1920, recrutement de Limoges, mle 2316; 28 ans de services, 3 campagnes.

Didier (Louis-Augustin), maréchal des logis chef, classe 1930, recrutement de Toulon, mle 2433; 19 ans de services, 2 campagnes.

Dock (Léon-Ernest), adjudant, classe 1927, recrutement de Mézières, mle 1438; 20 ans de services, 3 campagnes.

Donguy (Hippolyte-Amédée), adjudant-chef, classe 1927, recrutement de Bourg, mle 442; 20 ans de services, 1 campagne.

Doutreluingue (Henri-Joseph), adjudant, classe 1924, recrutement de Lille, mle 1691; 23 ans de services, 3 campagnes.

Druet (Henri-Georges-Charles), adjudant-chef, classe 1923, recrutement de Besançon, mle 216; 24 ans de services, 2 campagnes.

Dubreuil (Charles-André-Pierre), maréchal des logis chef, classe 1926, recrutement de la Rochelle; 23 ans de services, 1 campagne.

Edus (Léon-Pierre-François), adjudant, classe 1921, recrutement de Vesoul, mle 155; 27 ans de services, 2 campagnes.

Evain (Joseph-Jean-Baptiste-Marie), adjudant, classe 1922, recrutement de Vannes, mle 1952; 25 ans de services, 3 campagnes.

Ezanno (Alexandre-Pierre), soldat, classe 1926, recrutement de Lorient, mle 2372; 22 ans de services, 11 campagnes.

Fabri (Thomas), adjudant-chef, classe 1928, recrutement d'Ajaccio, mle 2155; 21 ans de services, 1 campagne.

Fardel (Maurice-Delphin-Joseph), adjudant, classe 1926, recrutement de Dunkerque, mle 2161; 21 ans de services, 4 campagnes.

Farguette (Roger), adjudant-chef, classe 1923, recrutement de Périgueux, mle 317; 25 ans de services, 4 campagnes.

Fenzy (Espérance), classe 1926, recrutement de Valenciennes, mle 373; 22 ans de services, 1 campagne.

Feuvrier (Marie-Georges-Ernest), maréchal des logis chef, classe 1925, recrutement de Besançon, mle 1391; 23 ans de services, 1 campagne.

Fezelot (Jules), adjudant-chef, classe 1925, recrutement de Compiègne, mle 186; 22 ans de services, 3 campagnes.

Floch (Alexandre-Marie), adjudant-chef, classe 1921, recrutement de Brest, mle 3586; 27 ans de services, 4 campagnes.

Foissy (Gaston), adjudant-chef, classe 1926, recrutement d'Oran, mle 2176; 21 ans de services, 2 campagnes.

Fraire (René), adjudant, classe 1930, recrutement de Mézières, mle 52; 19 ans de services, 8 campagnes.

Front (Marc-André), maréchal des logis chef, classe 1930, recrutement du Mans, mle 1035; 19 ans de services, 9 campagnes.

Gallais (Marcellin-Constantin-Auguste), adjudant, classe 1923, recrutement de la Roche-sur-Yon, mle 486; 24 ans de services, 1 campagne.

Galliat (Georges-Henri-Alphonse), adjudant, classe 1923, recrutement de Besançon, mle 1031; 25 ans de services, 1 campagne.

Galloux (Pierre-Henri), adjudant-chef, classe 1921, recrutement du Havre, mle 1897; 27 ans de services, 1 campagne.

Gandon (Lucien-Louis), adjudant, classe 1926, recrutement du Mans, mle 921; 21 ans de services, 2 campagnes.

Gerard (Justin-René), adjudant-chef, classe 1923, recrutement de Mézières, mle 1344; 25 ans de services, 2 campagnes.

Gillet (Gilbert-Lucien), adjudant, classe 1923, recrutement de Reims, mle 106; 25 ans de services, 1 campagne.

Glaster (Marcel-Antoine), adjudant-chef, classe 1921, recrutement de Nancy, mle 716; 27 ans de services, 1 campagne.

Gleizes (Osmin), adjudant-chef, classe 1922, recrutement de Carcassonne, mle 466; 27 ans de services, 3 campagnes.

Golaz (Jean-François), adjudant, classe 1925, recrutement d'Amiens, mle 528; 22 ans de services, 1 campagne.

Gond (Emile-François Aristide), adjudant, classe 1927, recrutement d'Amiens, mle 1401; 21 ans de services, 1 campagne.

Goujon (Lucien-Alfred), adjudant, classe 1925, recrutement de Metz, mle 757; 23 ans de services, 6 campagnes.

Groslong (Paul-Maurice), adjudant-chef, classe 1921, recrutement de Montélimar, mle 139; 27 ans de services, 1 campagne.

Guegan (Jean-Joseph), adjudant, classe 1924, recrutement de Lorient, mle 3113; 24 ans de services, 1 campagne.

Guenot (Charles), adjudant, classe 1924, recrutement de Melun, mle 683; 23 ans de services, 1 campagne.

Guerrier (Francis-Julien), adjudant-chef, classe 1924, recrutement du Mans, mle 789; 24 ans de services, 1 campagne.

Guignon (Armand-Albert), maréchal des logis chef, classe 1925, recrutement de Pont-Saint-Esprit, mle 654; 22 ans de services, 6 campagnes.

Guillaume (Guy-Henri-Pierre), brigadier-chef, classe 1930, recrutement de Saint-Malo, mle 1111; 20 ans de servcies, 11 campagnes.

Guyon (Louis-Alexandre), adjudant, classe 1926, recrutement de Besançon, mle 475; 22 ans de services, 2 campagnes.

Henno (Alphonse), adjudant-chef, classe 1921, recrutement de Rennes, mle LM 502; 27 ans de services, 3 campagnes.

Herr (Robert-Jacques), adjudant, classe 1925, recrutement de Strasbourg, mle 2193; 23 ans de services, 1 campagne.

Hervillard (Maurice-Alfred), maréchal des logis chef, classe 1922, recrutement de Soissons, mle 819; 25 ans de services.

Herzog (Louis-Henri), adjudant-chef, classe 1925, recrutement de Saverne, mle 316; 23 ans de services, 6 campagnes.

Izard (Aimé-Léon-Léandre), aspirant, classe 1924, recrutement de Carcassonne, mle 699; 25 ans de services, 1 campagne.

Jacotot (Armand-Maurice), adjudant-chef, classe 1926, recrutement de Dijon, mle 170; 22 ans de services, 1 campagne.

Jean-Pierre (Ernest-Marius), adjudant-chef, classe 1926, recrutement de Beauvais, mle 1279; 21 ans de services, 1 campagne.

Joulin (Marcel), adjudant-chef, classe 1924, recrutement de Tours, mle 721; 25 ans de services, 4 campagnes.

Kaiser (René-Georges), maréchal des logis chef, classe 1925, recrutement de Vesoul, mle 991; 23 ans de services, 6 campagnes.

Keller (Albert), maréchal des logis chef, classe 1923, recrutement de Thionville, mle 1076; 24 ans de services, 1 campagne.

Kempf (Georges-Henri), adjudant-chef, classe 1921, recrutement de Besançon, mle 1711; 27 ans de services, 2 campagnes.

Lagatie (Lucien-Pierre), adjudant, classe 1924, recrutement de Dijon, mle 1159; 24 ans de services, 1 campagne.

Lamerant (Raymond), adjudant-chef, classe 1927, recrutement de Lille, mle 1839; 22 ans de services, 2 campagnes.

Landreau (Alexandre-Louis-Raymond), adjudant, classe 1922, recrutement de Fontenay, mle 832; 25 ans de services, 3 campagnes.

Lebail (Pierre-Jean-Léon), adjudant-chef, classe 1921, recrutement de Dijon, mle LM 923; 27 ans de services, 6 campagnes.

Lebras (François-Louis), brigadier-chef, classe 1922, recrutement de Brest, mle 1176; 25 ans de services, 13 campagnes.

Lecornec (Mathurin-Jean-Marie), brigadier, classe 1928, recrutement de Vannes, mle 2111; 21 ans de services, 9 campagnes.

Leger (Jean-Albert), adjudant, classe 1920, recrutement de Bar-le-Duc, mle 1514; 29 ans de services, 1 campagne.

Legrand (Georges-Henri-Camille), adjudant, classe 1924, recrutement de Dijon, mle 1261; 23 ans de services, 1 campagne.

Legrele (Samuel-Clovis-Constantin), adjudant-chef, classe 1924, recrutement de la Roche, mle 1261; 23 ans de services, 3 campagnes.

Le Helloco (Albert-Pierre-Marie), adjudant, classe 1922, recrutement de Saint-Brieuc, mle 961; 25 ans de services, 1 campagne.

Leprevost (Lucien), adjudant, classe 1927, recrutement de Rouen-Sud, mle 793; 20 ans de services, 1 campagne.

Le Sanquer (Julien-César-Marie), adjudant-chef, classe 1927, 2e bureau de recrutement de la Seine, mle 5075; 22 ans de services, 1 campagne.

Lettrey (Joseph), maréchal des logis chef, classe 1927, recrutement de Dijon, mle 1098; 20 ans de services, 2 campagnes.

Levrero (Jean-Baptiste), maréchal des logis chef, classe 1925, recrutement d'Oran, mle 1048; 22 ans de services, 12 campagnes.

Lugan (Aimé-Louis-René), adjudant, classe 1925, recrutement d'Albi, mle 156; 23 ans de services, 4 campagnes.

Mahé (Maurice-Eugène-Louis), adjudant, classe 1922, recrutement de Saint-Brieuc, mle 842; 27 ans de services, 1 campagne.

Manouvrier (Pierre-Ernest), adjudant-chef, classe 1927, recrutement de Valenciennes, mle 1981; 21 ans de services, 1 campagne.

Martre (Basile-Lucien), adjudant-chef, classe 1923, recrutement de Carcassonne, mle 686; 24 ans de services, 2 campagnes.

Mathieu (Charles-Auguste), adjudant-chef, classe 1926, recrutement de la Seine (1e bureau), mle 4770; 21 ans de services, 3 campagnes.

Maurel (Jean-Charles-Théophile), adjudant, classe 1928, recrutement de Saint-Etienne, mle 1853; 19 ans de services, 6 campagnes.

Michel (Fernand-François), adjudant, classe 1920, recrutement de Marseille, mle 4313; 27 ans de services, 1 campagne.

Minouflet (Pierre-Lucien-Albert), adjudant-chef, classe 1926, recrutement d'Orléans, mle 1249; 22 ans de services, 1 campagne.

Monard (Maurice-Alfred), adjudant, classe 1928, recrutement d'Avesnes, mle 1653; 19 ans de services, 2 campagnes.

Nadaud (André-François), adjudant, classe 1924, recrutement du Havre, mle 3749; 24 ans de services, 2 campagnes.

Nebeker (Louis-Léon), soldat, classe 1931, recrutement d'Auxerre, mle 206; 18 ans de services, 8 campagnes.

Nicolas (Marcel-Edmond), maréchal des logis chef, classe 1925, recrutement de Vesoul, mle 1191; 22 ans de services.

Paruit (Jean-Henri-Louis), adjudant, classe 1930, recrutement de Mézières, mle 2156; 19 ans de services, 2 campagnes.

Penaud (Jean-Georges-Pierre), maréchal des logis chef, classe 1928, recrutement de Fontenay, mle 474; 20 ans de services, 8 campagnes.

Petreaux (Léandre-François-Eugène), adjudant, classe 1925, recrutement de Péronne, mle 801; 23 ans de services, 2 campagnes.

Poirson (Albert-Marceau), maréchal des logis chef, classe 1926, recrutement de Chaumont, mle 130; 21 ans de services, 2 campagnes.

Polidori (Ange), adjudant, classe 1921, recrutement d'Ajaccio, mle 1371; 27 ans de services, 4 campagnes.

Presse (Gaston-Marcel), soldat de 1re classe, classe 1920, recrutement de Saint-Brieuc, mle 2133; 28 ans de services, 7 campagnes.

Prunet (Léon-Jean-Baptiste), adjudant-chef, classe 1925, 2e bureau de recrutement de la Seine, mle 420; 23 ans de services, 3 campagnes.

Quinsat (Emile), adjudant, classe 1923, recrutement de Clermont-Ferrand, mle 44; 25 ans de services, 1 campagne.

Rabolot (Alphonse), adjudant, classe 1921, recrutement de Nancy, mle 221; 27 ans de services, 1 campagne.

Richard (Etienne), adjudant, classe 1923, recrutement d'Angers, mle 338; 24 ans de services, 5 campagnes.

Rousseaux (Raymond), adjudant-chef, classe 1927, recrutement de Mézières, mle 880; 20 ans de services, 9 campagnes.

Rousselle (Julien-Ernest), adjudant-chef, classe 1927, recrutement d'Amiens, mle 66; 21 ans de services, 1 campagne.

Roy (Frédéric-Jacques), maréchal des logis chef, classe 1922, recrutement de Besançon, mle 1565; 26 ans de services, 1 campagne.

Saive (Pierre-Hubert), adjudant-chef, classe 1923, recrutement de Lons-le-Saunier, mle 192; 23 ans de services, 3 campagnes.

Sandras (Ernest-Alfred-Henri), adjudant-chef, classe 1922, recrutement de Cambrai, mle 2789; 25 ans de services, 3 campagnes.

Siffert (Albert), adjudant-chef, classe 1924, recrutement de Sélestat, mle 1710; 23 ans de services, 1 campagne.

Socle (Marc-Marie-Paul), adjudant-chef, classe 1923, recrutement de Besançon, mle 1140; 24 ans de services, 1 campagne.

Tekre (Edmond-Henri), adjudant-chef, classe 1921, recrutement de Colmar, mle LM 340; 27 ans de services, 1 campagne.

Thomas (René-Louis), adjudant-chef, classe 1928, recrutement de Chambéry, mle 477; 22 ans de services, 1 campagne.

Troncin (Louis-André), adjudant-chef, classe 1923, recrutement de Besançon, mle 51; 25 ans de services, 1 campagne.

Trouchaud (Georges-Arthur), adjudant, classe 1924, recrutement de Lille, mle 3385; 25 ans de services, 9 campagnes.

Trupin (Henri-Jean), adjudant-chef, classe 1923, recrutement de Saint-Omer, mle 345; 24 ans de services, 3 campagnes.

Turbie (Kléber-Victor-Octave), adjudant-chef, classe 1924, recrutement de Valenciennes, mle 2181; 24 ans de services, 1 campagne.

Utheza (Alcide), adjudant, classe 1923, recrutement de Carcassonne, mle 103; 25 ans de services, 2 campagnes.

Versini (Pierre-Marie), adjudant-chef, classe 1926, recrutement d'Ajaccio, mle 2210; 21 ans de services, 1 campagne.

Vignal (Emmanuel-Joseph), aspirant, classe 1925, recrutement de Marseille, mle 1003; 22 ans de services, 1 campagne.

Vollot (Lazare), adjudant, classe 1925, recrutement de Mâcon, mle 728; 23 ans de services, 2 campagnes.

NORD-AFRICAINS

Abdallah ben Djillali, soldat, classe 1928, recrutement du Maroc, mle A 367/28; 19 ans de services, 6 campagnes.

Abdallah ben Mohamed, caporal, classe 1927, recrutement du Maroc, mle A 302/27; 19 ans de services, 11 campagnes.

Ahmed ben Bouazza, soldat, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G 4210; 21 ans de services, 7 campagnes.

Ahmed ben Hadj Mohamed, soldat de 1re classe, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A 590/29; 18 ans de services, 8 campagnes.

Ahmed ben Madani, soldat de 1re classe, classe 1927, recrutement du Maroc, mle H 1145; 21 ans de services, 12 campagnes.

Aïssa ould Mezouar, soldat de 1re classe, classe 1928, recrutement du Maroc, mle A 1/28; 19 ans de services, 6 campagnes.

Ali ben Mohamed ben Mahmoud el Andouni, maréchal des logis, classe 1927, recrutement de Tunis, mle 799 L/30; 20 ans de services, 8 campagnes.

Allal ben Hadj ben Mohamed, maréchal des logis, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A 424/29; 18 ans de services, 7 campagnes.

Allal ben Mohamed, soldat de 1re classe, classe 1926, recrutement du Maroc, mle A 120/26; 18 ans de services, 7 campagnes.

Ben Mohamed ould Taïeb, brigadier, classe 1923, recrutement d'Oran, mle 0138; 25 ans de services, 2 campagnes.

Bouazza ben Maati, soldat de 1re classe, classe 1925, recrutement du Maroc, mle A 151/25; 23 ans de services, 7 campagnes.

Djelloul ben Thami, brigadier, classe 1928, recrutement du Maroc, mle A 260/28; 19 ans de services, 10 campagnes.

Djilali ben Ahmed, soldat de 1re classe, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A 504/29; 18 ans de services, 5 campagnes.

Djilali ben el Hadj, soldat de 1re classe, classe 1928, recrutement du Maroc, mle A 257/28; 19 ans de services, 6 campagnes.

Djilali ben M'Barek, soldat, classe 1922, recrutement du Maroc, mle A 26/22; 20 ans de services, 6 campagnes.

Djillali ben Mamoun, maréchal des logis, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A 515/29; 18 ans de services, 7 campagnes.

El Kebir ben Mohamed, maréchal des logis, classe 1921, recrutement du Maroc, mle B 4010; 26 ans de services, 16 campagnes.

Haddi ben Mamou ben Ahmed, adjudant, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A 542/29; 18 ans de services, 7 campagnes.

Hamadi ben Larabi, brigadier, classe 1926, recrutement du Maroc, mle A 265/26; 21 ans de services, 13 campagnes.

Hamdani Rabah, maréchal des logis, classe 1926, recrutement d'Alger, mle RM 1694 A; 21 ans de services, 6 campagnes.

Hassan ben Djilali, maréchal des logis, classe 1929; recrutement du Maroc, mle A 553/29; 18 ans de services, 6 campagnes.

Lahcen ben Hadj, soldat de 1re classe, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A 611/29; 18 ans de services, 6 campagnes.

Lahoucine ben Mohamed, soldat de 1re classe, classe 1927, recrutement du Maroc, mle A 311/27; 20 ans de services, 7 campagnes.

Lhassen ben Abdesselem, brigadier, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A 415/29; 18 ans de services, 7 campagnes.

Madani ben Tayeb, soldat de 1re classe, classe 1927, recrutement d'Alger, mle LM 165; 21 ans de services, 4 campagnes.

Meflah Abdallah, maréchal des logis, classe 1928, recrutement d'Oran, mle 719; 19 ans de services, 2 campagnes.

Mekki Mohammed, brigadier, classe 1925, recrutement d'Oran, mle 2462; 20 ans de services, 4 campagnes.

Miloud ben Bark, maréchal des logis, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A 541/29; 18 ans de services, 7 campagnes.

Mohamed ben Larbi, maréchal des logis, classe 1926, recrutement du Maroc, mle A 278/26; 21 ans de services, 11 campagnes.

Mohamed ben Larbi, soldat de 1re classe, classe 1925, recrutement du Maroc, mle A 154/25; 23 ans de services, 7 campagnes.

Mohamed ben Said, soldat, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A 739/29; 18 ans de services, 8 campagnes.

Mohamed ould Dahmane ould Mohamed, maréchal des logis chef, classe 1927, recrutement d'Oran, mle 01826; 20 ans de services, 7 campagnes.

Sahari Abdelkader, adjudant, classe 1928, recrutement d'Oran, mle 4116; 19 ans de services, 7 campagnes.

Tahar ben Mahmoud, soldat, classe 1927, recrutement d'Oran, mle 0520; 20 ans de services, 5 campagnes.

Yamant Abdelkader, maréchal des logis, classe 1923, recrutement d'Oran, mle 4809; 24 ans de services, 5 campagnes.

Train.

Antona (Marius), maréchal des logis chef, classe 1925, recrutement d'Ajaccio, mle 499; 23 ans de services, 2 campagnes.

Ballot (Henri), adjudant, classe 1926, recrutement de Limoges, mle 2839; 21 ans de services, 9 campagnes.

Danzeisen (Alfred), adjudant-chef, classe 1925, recrutement de Lyon-Central, mle 69 D; 23 ans de services, 2 campagnes.

Fesnel (Roger-François), adjudant-chef, classe 1921, recrutement de Rennes, mle 653; 27 ans de services, 1 campagne.

Gaudin (Guy-Joseph-Désiré), adjudant, classe 1926, recrutement de Poitiers, mle 580; 24 ans de services, 5 campagnes.

Godier (Gilbert-Dalluy-Eugène), maréchal des logis chef, classe 1924, recrutement de Cholet, mle 309; 23 ans de services, 8 campagnes.

Gueguen (Jean-Marie-Francis), maréchal des logis chef, classe 1922, recrutement de Brest, mle 3091; 25 ans de services, 1 campagne.

Hesbois (André-Léon), aspirant, classe 1928, recrutement de Mézières, mle 1933; 20 ans de services, 2 campagnes.

Hubert (René-Alfred-Roger), adjudant, classe 1923, recrutement d'Orléans, mle 395; 24 ans de services, 7 campagnes.

Jacquemard (Armand), adjudant-chef, classe 1921, recrutement de Dijon, mle 1533; 27 ans de services, 10 campagnes.

Jocquel (Victor-Auguste-Joseph), adjudant, classe 1923, recrutement de Nancy, mle 61; 24 ans de services, 6 campagnes.

Maillard (Camille-Jean), maréchal des logis, classe 1928, recrutement de Lisieux, mle 132; 21 ans de services, 6 campagnes.

Maurice (Gaston-Charles), maréchal des logis, classe 1925, recrutement de Metz, mle 825; 23 ans de services, 5 campagnes.

Outrequin (Jean-Alfred), adjudant, classe 1925, recrutement d'Alençon, mle 816; 22 ans de services, 1 campagne

Paty (Gustave), adjudant-chef, classe 1922, recrutement du Mans, mle 301; 26 ans de services, 1 campagne.

Pelletier (Marcel), adjudant, classe 1928, recrutement de Compiègne, mle 964; 19 ans de services, 1 campagne.

NORD-AFRICAINS

Abdallah ben M'Hamed ben Aïssa ben M'Barck, soldat, classe 1924, recrutement de Tunis, mle 1801 LM/30; 23 ans de services, 5 campagnes.

Abdesselem ben Lachemi, brigadier, classe 1929, recrutement du Maroc, mle 4439/29; 19 ans de services, 6 campagnes.

Adda Benatia Ahmed, maréchal des logis, classe 1927, recrutement d'Oran, mle 013; 21 ans de services, 8 campagnes.

Ahmed ben Abdelkrim, brigadier-chef, classe 1928, recrutement du Maroc, mle A 273/28; 19 ans de services, 6 campagnes.

Ahmed ben Allal, maréchal des logis, classe 1928, recrutement du Maroc, mle A 364/28; 20 ans de services, 6 campagnes.

Ahmed ben Ameur, maréchal des logis, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A 459/29; 18 ans de services, 5 campagnes.

Ahmed ben El Hachemi, maréchal des logis chef, classe 1929, recrutement du Maroc, mle 454/29; 18 ans de services, 6 campagnes.

Ahmed ben Lahoucine, soldat de 1re classe, classe 1927, recrutement du Maroc, mle H 453/27; 21 ans de services, 5 campagnes.

Ahmed ben Layachi, brigadier, classe 1927, recrutement du Maroc, mle A 42/27; 20 ans de services, 12 campagnes.

Ahmed ben Lhassen, maréchal des logis, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A 446/29; 19 ans de services, 6 campagnes.

Ali ben Ahmed ben Abdallah, El Ediki, maréchal des logis, classe 1927, recrutement de Tunis, mle 585 L/31; 20 ans de services, 6 campagnes.

Ali ben Mohamed, soldat de 1re classe, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A 474/29; 18 ans de services, 3 campagnes.

Belati Safi, soldat, classe 1924, recrutement d'Oran, mle 3929; 23 ans de services, 6 campagnes.

Benhamouda Ahmed, adjudant, classe 1927, recrutement d'Oran, mle 0442; 21 ans de services, 7 campagnes.

Charbouni Driss, brigadier-chef, classe 1926, recrutement d'Oran, mle 0951; 21 ans de services, 7 campagnes.

Daoudi Ahmed, maréchal des logis, classe 1924, recrutement d'Oran, mle 306; 23 ans de services, 3 campagnes.

Djafar Ahmed, maréchal des logis, classe 1926, recrutement d'Oran, mle 0954; 21 ans de services, 5 campagnes.

Djilali ben Mohemed ben Larbi, maréchal des logis, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A 629/29; 19 ans de services, 6 campagnes.

Djillali ben Simou, adjudant, classe 1928, recrutement du Maroc, mle A 271/28; 19 ans de services, 5 campagnes.

Dobaa Saïd, soldat, classe 1925, recrutement d'Oran, mle 0829; 22 ans de services, 8 campagnes.

Goumri Lakhdar, maréchal des logis, classe 1925, recrutement d'Oran, mle 0925; 22 ans de services, 6 campagnes.

Hedrou Mohamed, maréchal des logis, classe 1925, recrutement d'Alger, mle LM 453 M; 22 ans de services, 2 campagnes.

Kinous Benahmed, brigadier, classe 1928, recrutement d'Oran, mle 0352; 20 ans de services, 9 campagnes.

Lahoucine ben Dahman, maréchal des logis chef, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G 4178; 21 ans de services, 9 campagnes.

Lakhdar Lakhdar, maréchal des logis, classe 1924, recrutement d'Oran, mle 2288; 23 ans de services, 7 campagnes.

Maati ben Mahjoub, soldat, classe 1926, recrutement du Maroc, mle A 107/26; 21 ans de services, 7 campagnes.

Mohamed ben Ali ben Ahmed ben Hanihina, adjudant-chef, classe 1929, recrutement de Tunis, mle 63 L/33; 18 ans de services, 7 campagnes.

Mohamed ben Bouchaïb, soldat, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A 510/29; 18 ans de services, 7 campagnes.

Mohamed ben Hadj, maréchal des logis chef, classe 1928, recrutement du Maroc, mle A 277/28; 20 ans de services, 5 campagnes

Mohamed ben Moussa, maréchal des logis, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A 307/29; 19 ans de services, 4 campagnes.

Mohamed ould Ali, adjudant, classe 1928, recrutement du Maroc, mle A 281/28; 19 ans de services, 6 campagnes

Mohamed ben Lhacen, maréchal des logis, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A 467/29; 19 ans de services, 4 campagnes.

Mohamed ben Rahal, soldat de 1re classe, classe 1927, recrutement du Maroc, mle A 319/27; 21 ans de services, 3 campagnes.

Mokdad Hamadouche, brigadier, classe 1926, recrutement d'Oran, mle 0265; 22 ans de services, 6 campagnes.

Mouloudi ben Si Mohamed, maréchal des logis, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A 455/29; 18 ans de services, 6 campagnes.

Nager Chérif, adjudant, classe 1928, recrutement d'Oran, mle 1056; 19 ans de services, 6 campagnes.

Salah ben Messaoud, brigadier, classe 1923, recrutement du Maroc, mle D 2216; 24 ans de services, 11 campagnes.

Sahi Belgacem, soldat de 1re classe, classe 1925, recrutement d'Alger, mle RM 842; 22 ans de services, 2 campagnes.

Slimane ould Ali, soldat de 1re classe, classe 1927, recrutement d'Oran, mle 0450; 21 ans de services, 6 campagnes.

Taleb Senoussi, brigadier, classe 1928, recrutement d'Oran, mle 0181; 20 ans de services, 6 campagnes.

Zelmat Beghdad, soldat, classe 1928, recrutement d'Oran, mle 0319; 20 ans de services, 3 campagnes.

Transmissions.

Covarel (Camille-Célestin), adjudant-chef, classe 1926, recrutement de Chambéry, mle 1220; 21 ans de services, 7 campagnes.

Jeannin (René-Georges-Alexandre), adjudant-chef, classe 1927, recrutement de Besançon, mle 24; 20 ans de services, 10 campagnes.

Krieg (Alfred-André), adjudant, classe 1928, recrutement de Colmar, mle 853; 20 ans de services, 10 campagnes.

Larraburu (Julien-Emilien), adjudant, classe 1928, recrutement d'Alger, mle 312; 20 ans de services, 10 campagnes.

Saladin (Emile-Félix), adjudant-chef, classe 1926, recrutement de Besançon, mle 169; 22 ans de services, 6 campagnes.

Cadre des agents de chancellerie.

Chevalier (Jean-Hippolyte-Louis), adjudant-chef, classe 1922, recrutement de la Seine (3e bureau), mle 3246; 26 ans de services, 2 campagnes.

Lacroix (Jean), adjudant, classe 1929, recrutement d'Alger, mle 414; 19 ans de services, 1 campagne.

Cadre des agents de corps de troupe.

Debeaune (Paul-Albert-Jules), adjudant-chef, classe 1922, recrutement de Châlons-sur-Marne, mle 995; 25 ans de services, 2 campagnes.

Plaut (Martial-Henri-Roger), adjudant-chef, classe 1923, recrutement de Tulle, mle 1004; 26 ans de services, 1 campagne.

Recrutement et statistique.

(Section hors cadres.)

Clémence (Jules-Albert-Marcel), sergent-chef, classe 1924, recrutement de Besançon, mle 867; 24 ans de services, 6 campagnes.

Hagelstein (Maurice-Gilbert), adjudant, classe 1925, recrutement d'Oran, mle 1016; 24 ans de services, 3 campagnes.

Léonard (Raymond), adjudant, classe 1925, recrutement de Bar-le-Duc, mle 1225; 23 ans de services, 2 campagnes.

Massonnet (Marie-Victor-Pierre), adjudant, classe 1921, recrutement de Poitiers, mle 671; 28 ans de services, 4 campagnes.

Pralois (André), sergent-chef, classe 1926, recrutement de Moulins, mle 2273; 22 ans de services, 12 campagnes.

Voltz (Georges-Raymond), adjudant, classe 1925, recrutement d'Epinal, mle 641; 22 ans de services, 1 campagne.

Warin (Marcel-André), adjudant, classe 1929, recrutement d'Epinal, mle 458; 21 ans de services, 2 campagnes.

Génie.

EUROPÉENS

a) Arme.

Bauche (Yves-Mathurin), sergent-chef, classe 1924, recrutement de Lorient, mle 457; 25 ans de services, 3 campagnes.

Bouvard (Roger-Louis-Auguste), adjudant, classe 1924, recrutement de Vesoul, mle 495; 23 ans de services, 9 campagnes.

Brioux (Julien-Armand), sergent-chef, classe 1926, recrutement de Mézières, mle 98; 21 ans de services, 1 campagne.

Brun (Léonce), sergent, classe 1924, recrutement de Digne, mle 159; 27 ans de services, 1 campagne.

Carpentier (Lucien-Léon), adjudant, classe 1928, recrutement de Béthune, mle 3140, 19 ans de services, 1 campagne.

Carre (Maurice), adjudant, classe 1922, recrutement d'Evreux, mle 278; 25 ans de services, 4 campagnes.

Crapouse (René-Léonide), sergent-chef, classe 1927, recrutement de Valenciennes, mle 2319; 21 ans de services, 18 campagnes.

Doidy (Gustave-Justin), adjudant-chef, classe 1925, recrutement de Nancy, mle 167; 21 ans de services, 3 campagnes.

Duval (Albert-Jean-Marie), sergent, classe 1920, recrutement de Rennes, mle 359; 27 ans de services, 19 campagnes.

Fleuret (Marius-Louis), adjudant-chef, classe 1926, recrutement de la Seine, 2e bureau, mle 1071; 23 ans de services, 1 campagne.

Gadenne (René-Louis-Jean-Baptiste), adjudant-chef, classe 1922, recrutement de la Seine, 4e bureau, mle 4781; 25 ans de services, 2 campagnes.

Goguey (Maurice-Gustave), sergent, classe 1926, recrutement de Besançon, mle 203; 21 ans de services, 6 campagnes.

Jonquières (Louis-Charles), adjudant-chef, classe 1923, recrutement de Perpignan, mle 953; 25 ans de services, 4 campagnes.

Kerjean (François), adjudant, classe 1923, recrutement de Brest, mle 4038; 25 ans de services, 9 campagnes.

Lanthony (Gilbert-Jules-Albert), sergent-chef, classe 1925, recrutement de Soissons, mle 692; 22 ans de services, 6 campagnes.

Lavigne (Robert), adjudant, classe 1922, recrutement de Mézières; 26 ans de services, 4 campagnes.

Marandon (Louis-Clément), adjudant-chef, classe 1922, recrutement de Châteauroux, mle 1171; 26 ans de services, 2 campagnes.

Mariotti (Pierre-André), sergent-chef, classe 1924, recrutement de Toulon, mle 263; 24 ans de services, 10 campagnes.

Michot (Marcel-André), sergent-chef, classe 1927, recrutement du Maroc, mle R. 648; 22 ans de services, 19 campagnes.

Molz (Emile-Edouard), sergent-chef, classe 1924, recrutement de Nancy, mle 935; 23 ans de services, 2 campagnes.

Neuquelman (Jean-Baptiste-Frédéric), adjudant, classe 1926, recrutement de Dunkerque, mle 1128; 22 ans de services, 1 campagne.

Py (Abel-Albert-Maurice), sergent-chef, classe 1921, recrutement de Belfort, mle 1145; 27 ans de services, 1 campagne.

Raoul (Louis-François), sergent-chef, classe 1929, recrutement de Lorient, mle 2204; 20 ans de services, 11 campagnes.

Ristori (Christof Colomb), adjudant, classe 1923, recrutement de Toulon, mle 91; 25 ans de services, 2 campagnes.

Rockeil (Marius-Joseph), adjudant-chef, classe 1928, recrutement de Marseille, mle G. 7; 20 ans de services, 1 campagne.

Rondeau (Francis), adjudant, classe 1920, recrutement d'Angers, mle 62; 28 ans de services, 3 campagnes.

Rongieras (Roger), sergent, classe 1929, recrutement de Bordeaux, mle 2864; 20 ans de services, 10 campagnes.

Weremme (Georges), adjudant-chef, classe 1924, recrutement de Lille, mle 1112; 24 ans de services, 3 campagnes.

b) Services.

Loureaux (Gabriel-Xavier), adjudant-chef, classe 1923, recrutement de Châlon-sur-Saône, mle 149; 25 ans de services, 2 campagnes.

Peker (Georges-Joseph-Isidore), adjudant-chef, classe 1927, recrutement de Vesoul, mle 193; 21 ans de services, 6 campagnes.

Pister (Georges), adjudant-chef, classe 1923, recrutement de Strasbourg, mle 1748; 22 ans de services, 1 campagne.

NORD-AFRICAINS

Ali ben Daoudi, caporal, classe 1927, recrutement du Maroc, mle A 129/27; 20 ans de services, 3 campagnes.

Ammar ben Youcef ben Belgacem ben Salah, caporal, classe 1924, administration centrale de l'armée tunisienne, mle 389/B/31; 23 ans de services, 7 campagnes.

Belghit Mohamed, adjudant-chef, classe 1925, recrutement d'Oran, mle 2838; 22 ans de services, 3 campagnes.

Nadji Mahi, sergent, classe 1927, recrutement d'Oran, mle A 502; 20 ans de services, 11 campagnes.

Materiel.

Agosti (Pierre), adjudant-chef, classe 1924, recrutement de Constantine, mle 392 R. M.; 23 ans de services, 6 campagnes.

Baguet (Lucien-Auguste-Albert), adjudant, classe 1925, recrutement de Dijon, mle 1321; 23 ans de services, 2 campagnes.

Blanque (Gaston-François), maréchal des logis-major, classe 1928, recrutement de Nancy, mle 1563; 20 ans de services, 1 campagne.

Bourgeois (Robert-Théophile), adjudant, classe 1928, recrutement de Vesoul, mle 766; 21 ans de services, 3 campagnes.

Cases (Jérôme), adjudant-chef, classe 1925, recrutement de Perpignan, mle 898; 22 ans de services, 7 campagnes.

Charpentier (Maurice-Victor), adjudant-chef, classe 1923, recrutement de Dijon, mle L. M. 798; 24 ans de services, 2 campagnes.

Fayolle (Marc-René-Gabriel), adjudant-chef, classe 1927, recrutement de Grenoble, mle 1316; 22 ans de services, 1 campagne.

Genin (Henri-Emile), adjudant-chef, classe 1922, recrutement d'Epinal, mle 439; 25 ans de services, 2 campagnes.

Gesserez (Louis-Charles), adjudant-chef, classe 1926, recrutement de Nancy, mle 431; 22 ans de services, 4 campagnes.

Gravelle (Jean-René), adjudant, classe 1924, recrutement de Besançon, mle 550; 24 ans de services, 6 campagnes.

Mohamed ben Ahmed, maréchal des logis chef, classe 1923, recrutement du Maroc, mle D. 2806; 24 ans de services, 3 campagnes.

Perrin (Emile-François-Joseph), adjudant-chef, classe 1924, recrutement d'Epinal, mle 1252; 24 ans de services, 1 campagne.

Quercy (Camille-Marcel-Fernand), adjudant, classe 1928, recrutement du Maroc, mle F. 729; 21 ans de services, 7 campagnes.

Roussarie (Jean-Antoine-Paul), adjudant, classe 1924, recrutement de Tulle, mle I. 576; 25 ans de services, 3 campagnes.

Sourillan (Louis), maréchal des logis chef, classe 1924, recrutement de Toulouse, mle I. 324; 27 ans de services, 9 campagnes.

Taibi Moussa, maréchal des logis, classe 1927, recrutement d'Oran, mle 0535; 20 ans de services, 7 campagnes.

Talia Ahmed, maréchal des logis chef, classe 1927, recrutement d'Oran, mle 0914; 20 ans de services, 5 campagnes.

Tavier (René-Frédéric-André), adjudant, classe 1922, recrutement de Besançon, mle I. 788; 25 ans de services, 1 campagne.

Intendance.

Bekaouche Brahim, sergent-chef, classe 1926, recrutement de Constantine, mle 4770; 21 ans de services, 5 campagnes.

Bernoussi ben Ahmed, soldat de 1re classe, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G 4042; 21 ans de services, 9 campagnes.

Dard (Georges-Stéphane), sergent-chef, classe 1922, recrutement de Lons-le-Saunier, mle 1663; 26 ans de services, 4 campagnes.

Ghebali (Elie-Behor), sergent, classe 1922, recrutement d'Alger, matricule 2679; 25 ans de services, 2 campagnes.

Gregat (Charles-Marie), sergent, classe 1925, recrutement de Saint-Malo, mle 1839; 23 ans de services, 6 campagnes.

Grulier (Joseph-Albert-Jean-Marie), sergent-chef, classe 1926, recrutement de Vannes, mle 1526; 23 ans de services, 5 campagnes.

Henry (Louis-Ernest), adjudant-chef, classe 1920, recrutement de Châlons-sur-Marne, mle 167; 28 ans de services, 3 campagnes.

Manegrier (Germain), sergent-major, classe 1923, recrutement de Guéret, mle 680; 24 ans de services, 5 campagnes.

Mohamed ben Smaïn, caporal, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G 3170; 20 ans de services, 5 campagnes.

Montero (Gabriel-Joseph), sergent-chef, classe 1926, recrutement de Pau, mle 2182; 21 ans de services, 10 campagnes.

Rogez (Alfred-Joseph), adjudant, classe 1925, recrutement de la Seine (6e bureau), mle 2689; 23 ans de services, 4 campagnes.

Souq (Pierre-Henri), adjudant-chef, classe 1926, recrutement de Bordeaux, mle 918; 21 ans de services, 7 campagnes.

Stœckel (Arsène-Marcel), caporal-chef, classe 1925, recrutement d'Epinal, mle 1637; 22 ans de services, 9 campagnes.

Etat-major de l'armée.

SECTIONS DE CHEMINS DE FER DE CAMPAGNE

Audier (Amédée-Jules), adjudant-chef, classe 1921, recrutement de Grenoble, mle 441; 27 ans de services, 1 campagnes.

Chesse (Léon-Auguste), adjudant-chef, classe 1920, recrutement de Tours, mle 21; 27 ans de services.

Daviet (Marcel-Albert), adjudant, classe 1921, recrutement de Chambéry, mle 322; 27 ans de services, 3 campagnes.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

EUROPÉENS

Appere (François-Marie), adjudant-chef, classe 1927, recrutement de Brest, mle 3776; 21 ans de services, 9 campagnes.

Avond (Lucien-Marius-Pierre), soldat, classe 1924, recrutement de Marseille, mle 2546; 24 ans de services, 11 campagnes.

Bailly (Albert), caporal, classe 1927, recrutement d'Auxerre, mle 252; 20 ans de services, 14 campagnes.

Barbieri (François), sergent, classe 1929, recrutement d'Ajaccio, mle 1910; 20 ans de services, 8 campagnes.

Beretti (Jean-André), sergent-chef, classe 1923, recrutement d'Ajaccio, mle 657; 25 ans de services, 9 campagnes.

Bernard (Jean-Marie-Hervé), soldat de 1re classe, classe 1926, recrutement de Brest, mle 2656; 22 ans de services, 10 campagnes.

Bertil (Vincent), sergent-chef, classe 1926, recrutement de la Réunion, mle 1465; 21 ans de services, 11 campagnes.

Bescond (Louis-Marie), soldat de 1re classe, classe 1923, recrutement de Brest, mle 2253; 23 ans de services, 11 campagnes.

Beteille (Fernand), caporal-chef, classe 1929, recrutement de Bordeaux, mle 2163; 23 ans de services, 8 campagnes.

Bicchieray (Antoine), soldat de 1re classe, classe 1925, recrutement d'Ajaccio, mle 1455; 23 ans de services, 13 campagnes.

Boleat (Victor-Marc), soldat, classe 1929, recrutement de Brest, mle 1216; 20 ans de services, 11 campagnes.

Borgne (Eugène), soldat de 1re classe, classe 1928, recrutement de Troyes, mle 1349; 20 ans de services, 11 campagnes.

Boucher (Robert-Maurice), caporal-chef, classe 1925, recrutement de Chartres, mle 231; 23 ans de services, 8 campagnes.

Bouvier (Louis-Eugène), sergent-chef, classe 1923, recrutement de Lyon, mle 2991; 24 ans de services, 11 campagnes.

Bride (Emile-Robert), soldat de 1re classe, classe 1923, recrutement de la Guadeloupe, mle 2; 25 ans de services, 11 campagnes.

Calame (René-Edmond), soldat, classe 1922, recrutement de Besançon, mle 1813; 21 ans de services, 11 campagnes.

Calendini (Don-Grâce), sergent-chef, classe 1925, recrutement d'Ajaccio, mle 1125; 23 ans de services, 10 campagnes.

Canale (Raphaël-François-Grégoire), sergent-chef, classe 1921, recrutement d'Ajaccio, mle 312; 22 ans de services, 7 campagnes.

Carlotti (Xavier), sergent-chef, classe 1928, recrutement d'Ajaccio, mle 870; 19 ans de services, 9 campagnes.

Caro (Jean-Marie), soldat de 1re classe, classe 1924, recrutement de Quimper, mle 378; 23 ans de services, 12 campagnes.

Casalous (Dominique), adjudant, classe 1929, recrutement de Bayonne, mle 80; 20 ans de services, 9 campagnes.

Cascarino (Francisque-Joseph), sergent-chef, classe 1923, recrutement de Lyon-Central, mle 863; 24 ans de services, 8 campagnes.

Cavarec (Yves-François-Marie), sergent-chef, classe 1926, recrutement de Brest, mle 1561; 22 ans de services, 10 campagnes.

Chanut (Martial-Victor), sergent, classe 1921, recrutement de Cahors, mle 188; 27 ans de services, 9 campagnes.

Chopard (René), sergent, classe 1926, recrutement de Tunis, mle 570; 21 ans de services, 13 campagnes.

Clausse (Jacques-Georges), adjudant, classe 1928, recrutement de Béziers, mle 720; 20 ans de services, 10 campagnes.

Cognat (Ferdinand-François), caporal-chef, classe 1930, recrutement de Lyon-Central, mle 4138; 19 ans de services, 8 campagnes.

Colin (Camille-Georges), sergent, classe 1927, recrutement d'Epinal, mle 2351; 21 ans de services, 11 campagnes.

Costa (Jean-Antoine), sergent-chef, classe 1925, recrutement d'Ajaccio, mle 1421; 22 ans de services, 9 campagnes.

Cottereau (Bernard-René-Henry), soldat de 1re classe, classe 1926, recrutement du Mans, mle 1267; 22 ans de services, 13 campagnes.

Coureaud (Georges-Elie), sergent-chef, classe 1926, recrutement de Saintes, mle 976; 22 ans de services, 9 campagnes.

Daroux (Serge-Henri), sergent, classe 1927, recrutement de Saint-Omer, mle 221; 23 ans de services, 8 campagnes.

Defrene (Albert), caporal-chef, classe 1924, recrutement de Dijon, mle 675; 24 ans de services, 11 campagnes.

Demier (Marcel-Hilaire-Arcade), sergent, classe 1925, recrutement de Chartres, mle 1059; 22 ans de services, 9 campagnes.

Descamps (Eloi-Fernand), soldat de 1re classe, classe 1928, recrutement de Béthune, mle 1258; 21 ans de services, 7 campagnes.

Desprez (Eugène-Maurice), sergent, classe 1921, recrutement d'Annecy, mle 313; 27 ans de services, 13 campagnes.

Desprez (Gaston-Eugène), sergent-chef, classe 1927, recrutement de Belfort, mle 1519; 21 ans de services, 7 campagnes.

Devalland (Adrien-François-Paul), adjudant, classe 1925, recrutement de Belfort, mle 2283; 22 ans de services, 8 campagnes.

Di Betta (Antoine), sergent-chef, classe 1927, recrutement de Tunis, mle 560; 21 ans de services, 6 campagnes.

Donval (Hervé-Marie), caporal-chef, classe 1925, recrutement de Brest, mle 1616; 22 ans de services, 14 campagnes.

Fabrizy (François-Marie-Louis), sergent, classe 1926, recrutement d'Ajaccio, mle 211; 22 ans de services, 10 campagnes.

Filhol (Georges-François-Jérôme), adjudant, classe 1924, recrutement d'Agen, mle 1084; 24 ans de services, 11 campagnes.

Fily (Jean-Baptiste), soldat, classe 1922, recrutement de Brest, mle 580; 29 ans de services, 7 campagnes.

Foissey (Jean-Pierre), caporal-chef, classe 1924, recrutement d'Epinal, mle 552; 24 ans de services, 8 campagnes.

Franchi (Paul-Félix), sergent, classe 1920, recrutement d'Ajaccio, mle 2331; 19 ans de services, 3 campagnes.

Galloni (Antoine-Padoue), sergent, classe 1922, recrutement d'Ajaccio, mle 826; 27 ans de services, 9 campagnes.

Garnier (Emile), sergent-chef, classe 1925, recrutement de Saint-Etienne, mle 1330; 22 ans de services, 11 campagnes.

Gaydu (Stanislas), soldat de 1re classe, classe 1926, recrutement de la Guadeloupe, mle 394; 22 ans de services, 11 campagnes.

Giboulot (Philippe), sergent, classe 1923, recrutement de Dijon, mle 12; 19 ans de services, 9 campagnes.

Girard (Jean), sergent-chef, classe 1927, recrutement de Dijon, mle 152; 20 ans de services, 9 campagnes.

Glattfelder (Georges), soldat, classe 1921, recrutement de Strasbourg, mle 1818; 27 ans de services, 12 campagnes.

Goutorbe (Simon), adjudant, classe 1929, recrutement de Roanne, mle 2462; 20 ans de services, 7 campagnes.

Guérin (Pierre-Louis-Maurice), sergent-chef, classe 1922, recrutement de Mâcon, mle 1112; 25 ans de services, 9 campagnes.

Guillaume (Alexis-Jean), sergent-chef, classe 1926, recrutement de Vannes, mle 2166; 21 ans de services, 7 campagnes.

Guillevic (François), sergent, classe 1926, recrutement de Lorient; mle 3615; 21 ans de services, 6 campagnes.

Hatchi (Malo-Alcibiade), caporal-chef, classe 1925, recrutement de la Guadeloupe, mle 178; 22 ans de services, 11 campagnes.

Hebrard (Achille), adjudant, classe 1925, recrutement de Nevers, mle 926; 22 ans de services, 7 campagnes.

Henry (Charles), adjudant, classe 1928, recrutement de Nancy, mle 1581; 19 ans de services, 11 campagnes.

Houssart (Marceau-Louis-Adolphe), adjudant-chef, classe 1925, recrutement de Laon, mle 623; 23 ans de services, 12 campagnes.

Jean (Alexis), soldat de 1re classe, classe 1925, recrutement de la Guadeloupe, mle 317; 22 ans de services, 10 campagnes.

Jeannet (Gilbert), sergent, classe 1925, recrutement de la Martinique, mle 637; 22 ans de services, 9 campagnes.

Jodion (Jean-Marie-Fernand), adjudant, classe 1926, recrutement de Bar-le-Duc, mle 1465; 21 ans de services, 8 campagnes.

Laine (Constant-Marie-Victor), soldat, classe 1926, recrutement de Saint-Malo, mle 1924; 22 ans de services, 9 campagnes.

Lalevée (Etienne-Louis), sergent-chef, classe 1925, recrutement de Nancy, mle 206; 22 ans de services, 12 campagnes.

Landure (Aristide), adjudant, classe 1926, recrutement de Brest, mle 1863; 22 ans de services, 10 campagnes.

Langevin (André-Ernest), sergent, classe 1923, recrutement d'Argentan, mle 264; 25 ans de services, 12 campagnes.

Le Borgne (Jean-Corentin), adjudant, classe 1928, recrutement de Caen, mle 683; 19 ans de services, 10 campagnes.

Le Breton (Alexandre-Paul), soldat, classe 1923, recrutement de Brest, mle 3870; 24 ans de services, 7 campagnes.

Le Cann (Yves-Nicolas), sergent, classe 1921, recrutement de Brest, mle 2080; 28 ans de services, 8 campagnes.

Le Corre (Emile-François-Marie), soldat, classe 1926, recrutement de Lorient, mle 829; 22 ans de services, 11 campagnes.

Le Coz (Jean), sergent, classe 1925, recrutement de Brest, mle 4619; 23 ans de services, 8 campagnes.

Le Dantec (Louis-Marie), sergent-chef, classe 1922, recrutement de Lorient, mle 1297; 24 ans de services, 7 campagnes.

Lefeve (Emile-Gaston), soldat de 1re classe, classe 1924, recrutement de Mézières, mle 366; 24 ans de services, 9 campagnes.

Le Roux (Yves-François-Marie), caporal, classe 1927, recrutement de Brest, mle 3818; 21 ans de services, 9 campagnes.

Ligdamis (Joseph-Stéphan), soldat de 1re classe, classe 1922, recrutement de la Réunion, mle 639; 25 ans de services, 8 campagnes.

Ligeret (Gilbert-Victor), soldat de 1re classe, classe 1925, recrutement de la Seine, mle 1021; 24 ans de services, 13 campagnes.

Lourdel (Paul-Victor), sergent-major, classe 1928, recrutement de Tunis, mle 650; 22 ans de services, 9 campagnes.

Lozevis (Gabriel-Louis-François), soldat, classe 1923, 3e bureau de recrutement de la Seine; 25 ans de services, 10 campagnes.

Luciani (Ours-Jean), sergent-chef, classe 1929, recrutement d'Ajaccio, mle 1485; 20 ans de services, 8 campagnes.

Maestro (Achille-Elie), sergent, classe 1924, recrutement de Toulon, mle 1661; 22 ans de services, 8 campagnes.

Mangue (Julien), caporal-chef, classe 1922, recrutement de Besançon, mle 1712; 26 ans de services, 12 campagnes.

Manodritta (Ange-Xavier), soldat de 1re classe, classe 1925, recrutement d'Ajaccio, mle 173; 23 ans de services, 11 campagnes.

Maraninchi (Pierre), sergent-major, classe 1928, recrutement d'Ajaccio, mle 1637; 21 ans de services, 10 campagnes.

Marchal (Robert), sergent-chef, classe 1925, recrutement d'Epinal, mle 1712; 22 ans de services, 8 campagnes.

Martini (Dominique), sergent-chef, classe 1929, recrutement d'Ajaccio, mle 1129; 20 ans de services, 9 campagnes.

Mauger (Raymond-Eugène), soldat, classe 1923, recrutement de Caen, mle 395; 26 ans de services, 10 campagnes.

Mazure (André-Marcel), soldat de 1re classe, classe 1924, recrutement de Troyes, mle 468; 24 ans de services, 15 campagnes.

Meleus (Louis-Léon), caporal-chef, classe 1922, recrutement de Guingamp, mle 1497; 26 ans de services, 11 campagnes.

Memmi (Jean-Baptiste), caporal-chef, classe 1925, recrutement d'Ajaccio, mle 271; 23 ans de services, 9 campagnes.

Mespoulet (Julien-Antoine), adjudant, classe 1925, recrutement de Montauban, mle 1035; 23 ans de services, 7 campagnes.

Micaelli (Charles-Philippe), sergent, classe 1925, recrutement d'Ajaccio, mle 1089; 23 ans de services, 11 campagnes.

Michel (Jean-Marie-Albert), adjudant, classe 1928, recrutement de Nancy, mle 824, 20 ans de services, 8 campagnes.

Monin (Jean-Baptiste-François), caporal, classe 1923, recrutement de Dijon, mle 805; 24 ans de services, 12 campagnes.

Monnier (Henri-Louis), adjudant, classe 1922, recrutement de Dijon, mle 360; 27 ans de services, 9 campagnes.

Monti (Alcide), caporal-chef, classe 1925, recrutement d'Ajaccio, mle 1239; 21 ans de services, 11 campagnes.

Moreau (Eugène-Alexandre), sergent-chef, classe 1926, recrutement de Bourges, mle 1274; 21 ans de services, 8 campagnes.

Mothie (Eloi-Emile), caporal, classe 1924, recrutement de la Martinique, mle 1,73; 26 ans de services, 11 campagnes.

Naprix (Julien-Guillaume-Marcel), soldat de 1re classe, classe 1922, recrutement de la Guadeloupe, mle 1093; 26 ans de services, 10 campagnes.

Olier (Paul-Henri), caporal-chef, classe 1927, recrutement de Brest, mle 4638; 21 ans de services, 9 campagnes.

Ollivier (Edmond-Jean), adjudant-chef, classe 1924, recrutement d'Angoulême, mle 939; 23 ans de services, 11 campagnes.

Orsini (Joseph), caporal-chef, classe 1924, recrutement d'Ajaccio, mle 439; 23 ans de services, 6 campagnes.

Orsini (Paul-François), adjudant, classe 1925, recrutement d'Ajaccio, mle 376; 21 ans de services, 10 campagnes.

Ouvrard (Pierre-Henri), soldat, classe 1924, recrutement de la Rochelle; 24 ans de services, 13 campagnes

Oyau (Henri-Auguste), caporal-chef, classe 1929, recrutement de Lorient, mle 162; 21 ans de services, 10 campagnes.

Patriarche (Jean-Mathieu), adjudant, classe 1926, recrutement d'Ajaccio, mle 255; 23 ans de services; 3 campagnes.

Peron (Henri), sergent-chef, classe 1923, recrutement de Brest, mle 4210; 26 ans de services, 11 campagnes.

Pocher (Georges-Marie), soldat de 1re classe, classe 1928, recrutement de Quimper, mle 3103; 20 ans de services, 13 campagnes.

Poucy (René-Louis-Marie-Antonin), adjudant, classe 1928, recrutement de Bordeaux, mle 1003; 20 ans de services, 12 campagnes.

Prat (Firmin), sergent-chef, classe 1927, recrutement de Pau, mle 1225; 20 ans de services, 11 campagnes.

Prost (Charles), adjudant-chef, classe 1931, recrutement de Toulon, mle 1712; 18 ans de services, 10 campagnes.

Raguez (Marcel-Camille), sergent, classe 1925, recrutement de Belfort, mle 1536; 23 ans de services, 9 campagnes.

Robert (Julien-François), caporal, classe 1924, recrutement de Dijon, mle 738; 25 ans de services, 15 campagnes.

Robin (Désiré-Raynal), sergent-chef, classe 1926, recrutement d'Epinal, mle 897; 16 ans de services, 7 campagnes.

Rocchi (Luc), soldat de 1re classe, classe 1921, recrutement d'Ajaccio, mle 1588; 27 ans de services, 15 campagnes.

Rolland (Jean), caporal, classe 1926, recrutement de Brest, mle 5098; 23 ans de services, 5 campagnes.

Romain (Raphaël-Magloire), soldat, classe 1920, recrutement de la Guadeloupe, mle 281; 28 ans de services, 9 campagnes.

Roth (Charles-Alexandre-Alexis), soldat de 1re classe, classe 1925, recrutement de Soissons, mle 277; 23 ans de services, 8 campagnes.

Roudaut (Auguste-Marie), soldat de 1re classe, classe 1927, recrutement de Brest, mle 3390; 21 ans de services, 12 campagnes.

Salimochi (Sébastien), sergent, classe 1925, recrutement d'Ajaccio, mle 330; 23 ans de services, 10 campagnes.

Salvetti (Toussaint), caporal-chef, classe 1923, recrutement d'Ajaccio, mle 2248; 24 ans de services, 11 campagnes.

Savalle (Tancrède-Pierre-Marie-Désiré), adjudant, classe 1927, recrutement de Versailles, mle 4198; 22 ans de services, 12 campagnes.

Simoni (Jacques-Toussaint), adjudant-chef, classe 1929, recrutement d'Ajaccio, mle 481; 20 ans de services, 6 campagnes.

Simson (André-Didier), sergent, classe 1922, recrutement de la Guadeloupe, mle 428; 23 ans de services, 10 campagnes.

Treillard (Jean-Frédéric), sergent-chef, classe 1922, recrutement de Montbrison, mle 891; 27 ans de services, 13 campagnes.

Verlen (Robert), sergent, classe 1922, recrutement de Fontainebleau, mle 1016; 28 ans de services.

Vidal (Félicien-Antoine), sergent-chef, classe 1925, recrutement de Marseille, mle 3532; 22 ans de services, 9 campagnes.

Vincensini (Pierre-Paul), soldat de 1re classe, classe 1925, mle 372, recrutement d'Ajaccio; 22 ans de services, 7 campagnes.

Viltori (Jean-Pierre), caporal, classe 1925, recrutement d'Ajaccio, mle 1158; 23 ans de services, 16 campagnes.

Winlenberger (Stéphan-Antoine-François), sergent-major, classe 1927, recrutement de Lyon, mle 433; 21 ans de services, 9 campagnes.

Zimmermann (Roger-Ernest), sergent-chef, classe 1925, recrutement de Besançon, mle 794; 21 ans de services, 10 campagnes.

Zozor (Clotaire-Casimir), adjudant-chef, classe 1928, recrutement de la Martinique, mle 361; 20 ans de services, 11 campagnes.

Zündel (Jules-Marcel), soldat, classe 1927, recrutement de Besançon, mle 1377; 21 ans de services, 11 campagnes.

Timotei (Don-Philippe), adjudant, classe 1929, recrutement d'Ajaccio, mle 979; 21 ans de services, 9 campagnes.

Vesque (Léon), soldat de 1re classe, classe 1923, recrutement de Nancy, mle 761; 25 ans de services, 15 campagnes.

Dubousquet (Pierre-Louis), adjudant, classe 1923, recrutement des Antilles, mle 1317; 23 ans de services, 8 campagnes.

AUTOCHTONES

Abdoulaye Bouba Sankaré, caporal, classe 1925, recrutement de Kati, mle 32815; 23 ans de services, 13 campagnes.

Alabeidi Tessongué, sergent, classe 1924, recrutement de Kati, mle 20869; 24 ans de services, 12 campagnes.

Amadou Bokary Moussa, soldat de 1re classe, classe 1924, recrutement de Kati, mle 1008; 24 ans de services, 12 campagnes.

Baba Soussoko, soldat de 1re classe, classe 1929, recrutement de Kayes, mle 67185; 19 ans de services, 11 campagnes.

Balahono Yala, caporal, classe 1925, recrutement de Daloa, mle 10309; 23 ans de services, 9 campagnes.

Bambo Dabo, caporal, classe 1926, recrutement de Kayes, mle 43505; 22 ans de services, 12 campagnes.

Bamou, soldat de 1re classe, classe 1924, recrutement du Tchad, mle 7072; 23 ans de services, 7 campagnes.

Bangoura Morléiré, sergent, classe 1927, recrutement de Kindia, mle 16147; 21 ans de services, 11 campagnes.

Bani Bio Guéra, caporal, classe 1926, recrutement de Ouidah, mle 6399; 22 ans de services, 10 campagnes.

Barande Zango, caporal, classe 1926, recrutement de Ouagadougou, mle 26319; 22 ans de services, 10 campagnes.

Batom, caporal, classe 1924, recrutement du Tchad, mle T D 108; 23 ans de services, 11 campagnes.

Bedoa, soldat de 1re classe, classe 1923, recrutement d'Abidjan, mle 17356; 22 ans de services, 12 campagnes.

Bieu, caporal, classe 1927, recrutement du Mans, mle 20139; 21 ans de services, 13 campagnes.

Bila Ouédraogo, sergent, classe 1925, recrutement de Kati, mle 32578; 23 ans de services, 11 campagnes.

Bilakor, soldat de 1re classe, classe 1924, recrutement du Tchad, mle 339; 23 ans de services, 11 campagnes.

Bilali Kogno, adjudant, classe 1925, recrutement de Kindia, mle 9563; 22 ans de services, 12 campagnes.

Bizo Dagomona, soldat de 1re classe, classe 1925, recrutement de Zinder, mle 1036; 23 ans de services, 11 campagnes.

Blihi, caporal, classe 1926, recrutement de Duekoué, mle 14116; 22 ans de services, 12 campagnes.

Bokary Camara, sergent, classe 1928, recrutement de Kindia, mle 19908; 20 ans de services, 11 campagnes.

Boni Sékou, caporal, classe 1927, recrutement de Ouidah, mle 15362; 20 ans de services, 10 campagnes.

Bonou Bi Lopoua, caporal, classe 1926, recrutement de Bouaflé, mle 13027; 22 ans de services, 10 campagnes.

Boubakar, soldat de 1re classe, classe 1926, recrutement de Zinder, mle 411; 21 ans de services, 13 campagnes.

Boubakar, sergent-chef, classe 1928, recrutement de Kindia, mle 18161; 20 ans de services, 9 campagnes.

Boubakar Sagré, soldat de 1re classe, classe 1927, recrutement de Saint-Louis, mle 17825; 20 ans de services, 14 campagnes.

Bouga Dosso, sergent, classe 1924, recrutement de Féguéla, mle 6589; 24 ans de services, 8 campagnes.

Brahima Sylla, caporal, classe 1928, recrutement de Kindia, mle Gix 19902; 20 ans de services, 11 campagnes.

Cire Beidary, sergent, classe 1926, recrutement de Saint-Louis, mle 10046; 22 ans de services, 10 campagnes.

Coulibaly Dian Boye, sergent, classe 1925, recrutement de Kindia, Mle G C X 5780; 22 ans de services, 9 campagnes.

Dambara, soldat, classe 1925, recrutement du Tchad, mle T D A A 393; 22 ans de services, 11 campagnes.

Dania, soldat de 1re classe, classe 1926, recrutement de Zinder, mle 396; 21 ans de services, 12 campagnes.

Debei, sergent, classe 1924, recrutement de Man, mle 5724; 24 ans de services, 8 campagnes.

Diambele Kanouté, soldat de 1re classe, classe 1929, recrutement de Kayes, mle 67124; 19 ans de services, 14 campagnes.

Dian Doua, soldat de 1re classe, classe 1925, recrutement de Kindia, mle G M I 6562; 23 ans de services, 11 campagnes.

Dian Oury, sergent-chef, classe 1925, recrutement de Kindia, mle G O P 6813; 23 ans de services, 7 campagnes.

Diei Déhon, soldat de 1re classe, classe 1927, recrutement d'Abidjan, mle 21087; 21 ans de services, 12 campagnes.

Diksi, sergent, classe 1924, recrutement du Tchad, mle T A A 316; 23 ans de services, 13 campagnes.

Diori Mamadou, sergent, classe 1926, recrutement de Zinder, mle 2109; 22 ans de services, 8 campagnes.

Dioulde, soldat de 1re classe, classe 1926, recrutement de Kindia, mle 10849; 22 ans de services, 12 campagnes.

Djiguibani Taraoré, sergent-chef, classe 1929, recrutement de Kati, mle 66214; 19 ans de services, 9 campagnes.

Djin, soldat de 1re classe, classe 1924, recrutement du Tchad, mle T D A A 232; 23 ans de services, 10 campagnes.

Do Bao, soldat de 1re classe, classe 1926, recrutement de Duekoué, mle 14126; 22 ans de services, 10 campagnes.

Doboue (François), sergent, classe 1924, recrutement d'Assinié, mle 6318; 24 ans de services, 9 campagnes.

Dodo Zizé, sergent, classe 1924, recrutement d'Issia, mle 5054; 24 ans de services, 9 campagnes.

Doro Dai, sergent-chef, classe 1929, recrutement d'Ouagadougou, mle 51598; 19 ans de services, 12 campagnes.

Doua, caporal, classe 1926, recrutement de Kindia, mle 10841; 22 ans de services, 10 campagnes.

Doumantie Mariko, adjudant, classe 1927, recrutement de Kati, mle 48935; 21 ans de services, 13 campagnes.

Fako Mamadou, sergent-chef, classe 1927, recrutement Ouidah, mle 11431; 21 ans de services, 10 campagnes.

Fode Camara, adjudant, classe 1928, recrutement de Kindia, mle 19894; 20 ans de services, 10 campagnes.

Fode Sylla, soldat de 1re classe, classe 1925, recrutement de Kindia, mle 5625; 23 ans de services, 14 campagnes.

Founa Sora, sergent-chef, classe 1926, recrutement Ouagadougou, mle 27241; 22 ans de services, 15 campagnes.

Ganayou Zerbo, soldat de 1re classe, classe 1926, recrutement Ouagadougou, mle 27135; 22 ans de services, 8 campagnes.

Grombe, soldat de 1re classe, classe 1925, recrutement du Tchad, mle Tdaa 1049; 23 ans de services, 15 campagnes.

Guai, soldat de 1re classe, classe 1929, recrutement de Bassam, mle 43611; 19 ans de services, 12 campagnes.

Guea, caporal, classe 1924, recrutement Man, mle 5797; 24 ans de services, 11 campagnes.

Guirao, adjudant, classe 1926, recrutement de Guiglo, mle 14233; 22 ans de services, 12 campagnes.

Ibrahima, sergent, classe 1925, recrutement de Kindia, mle GMI 6172; 23 ans de services, 9 campagnes.

Ibrahima, soldat de 1re classe, classe 1925, recrutement de Kindia, mle GMJ 6523; 23 ans de services, 11 campagnes.

Illi, soldat de 1re classe, classe 1928, recrutement de Zinder, mle 1616; 20 ans de services, 15 campagnes.

Issa, caporal, classe 1925, recrutement de Zinder, mle 1116; 23 ans de services, 11 campagnes

Issoufou, soldat de 1re classe, classe 1927, recrutement de Zinder, mle 50; 21 ans de services, 12 campagnes.

Iyokoroum, sergent, classe 1927, recrutement du Tchad, mle 2022; 21 ans de services, 15 campagnes.

Kamadjioum, sergent, classe 1924, recrutement du Tchad, mle TDAA 1098; 23 ans de services, 16 campagnes.

Kaourou Somé, sergent-chef, classe 1926, recrutement Ouagadougou, mle 27903; 22 ans de services, 9 campagnes.

Karfa Taraoré, sergent-chef, classe 1927, recrutement du Soudan, mle 57128; 20 ans de services, 10 campagnes.

Kari Diarra, soldat de 1re classe, classe 1924, recrutement du Soudan, mle 20215; 24 ans de services, 13 campagnes.

Kefi Kéi, soldat de 1re classe, classe 1928, recrutement de Dabou, me 42712; 19 ans de services, 12 campagnes.

Konan Kouakou, soldat de 1re classe, classe 1928, recrutement d'Abidjan, mle 31848; 20 ans de services, 11 campagnes.

Kouame Adou, soldat de 1re classe, classe 1925, recrutement de Dimbokro, mle 11006; 23 ans de services, 9 campagnes.

Kouannie, soldat de 1re classe, classe 1927, recrutement Man, mle 20136; 21 ans de services, 12 campagnes.

Koudize Kalimateu, sergent-chef, classe 1928, recrutement de Zinder, mle 6214; 19 ans de services, 9 campagnes.

Kousse Kou, sergent, classe 1924, recrutement de Ouidah, mle 887; 24 ans de services, 13 campagnes

Kpan, sergent, classe 1927, recrutement de Man, mle 20100; 21 ans de services, 10 campagnes.

Laye Sylla, caporal, classe 1926, recrutement de Kindia, mle GIX 9569; 22 ans de services, 11 campagnes.

Madou Inogo, soldat de 1re classe, 1927, recrutement de Sassandra, mle 30151; 20 ans de services, 13 campagnes.

Magonbeu, soldat de 1re classe, classe 1928, recrutement de Dimbokro, mle 31903; 19 ans de services, 12 campagnes.

Mahamman, caporal, classe 1927, recrutement de Zinder, mle 218; 21 ans de services, 11 campagnes.

Mamadou, adjudant, classe 1928, recrutement de Kindia, mle 18066; 20 ans de services, 10 campagnes

Mamadou Alfa, soldat de 1re classe, classe 1925, recrutement de Kindia, mle GX 9413; 22 ans de services, 11 campagnes.

Mamadou Dian, adjudant, classe 1925, recrutement de Kindia, mle 6884; 23 ans de services, 8 campagnes.

Mamadou Dian, sergent-chef, classe 1925, recrutement de Kindia, mle GMI 9212; 22 ans de services, 9 campagnes.

Mamadou Ouadaï, soldat de 1re classe, classe 1925, recrutement de Zinder, mle 1238; 22 ans de services, 8 campagnes.

Mamady Yoro, adjudant, classe 1926, recrutement de Kindia, mle GIX 9537; 22 ans de services, 8 campagnes.

Mande Diakité, adjudant, classe 1927, recrutement du Soudan, mle 49085; 21 ans de services, 8 campagnes.

Mandjiake, caporal, classe 1924, recrutement du Tchad, mle Tdoc 14691; 24 ans de services, 13 campagnes.

Missan, soldat, classe 1925, recrutement Assini, mle 9911; 23 ans de services, 9 campagnes.

Momo Soumah, sergent-chef, classe 1927, recrutement de Kindia, mle GIX 11311; 21 ans de services, 9 campagnes.

Morlaye Sylla, sergent-chef, classe 1930, recrutement de Conakry, mle 28696; 18 ans de services, 13 campagnes.

Mory Donzo, sergent-chef, classe 1926, recrutement Odienne, mle 13900; 22 ans de services, 10 campagnes.

Moussa, soldat de 1re classe, classe 1925, recrutement de Pita, mle GGO 6818; 20 ans de services, 10 campagnes.

Moussa Bé Camara, sergent-chef, classe 1929, recrutement de Kindia, mle 22271; 19 ans de services, 14 campagnes.

Moussa Sylla, soldat de 1re classe, classe 1925, recrutement de Kindia, mle GGX 9394; 22 ans de services, 11 campagnes.

Nabazaga, adjudant, classe 1929, recrutement de Zinder, mle 6139; 19 ans de services, 12 campagnes.

Namory Taraolé, sergent-chef, classe 1926, recrutement du Soudan, mle 41151; 22 ans de services, 8 campagnes

Nandielle Goro, sergent, classe 1926, recrutement de Korhogo, mle 13828; 22 ans de services, 13 campagnes.

Niaoulou, sergent, classe 1927, recrutement de Guiglo, mle 20302; 21 ans de services, 11 campagnes.

Nicolas, soldat de 1re classe, classe 1926 recrutement de Brazzaville, mle MC 105; 22 ans de services, 7 campagnes.

Noma Alheri, soldat, classe 1928, recrutement de Zinder, mle 1529; 20 ans de services, 11 campagnes.

Crou Zougou, caporal, classe 1928, recrutement d'Oudah, mle 15619; 20 ans de services, 11 campagnes.

Ouroumbia, soldat de 1re classe, classe 1924, recrutement du Tchad, mle Dtaa 330; 29 ans de services, 6 campagnes.

Orou Gou, sergent-chef, classe 1927, recrutement de Ouidah, mle 11181; 21 ans de services, 8 campagnes.

Ouaraba Taraoré, sergent-chef, classe 1927, recrutement du Soudan, mle 49022; 21 ans de services, 8 campagnes.

Pena, sergent, classe 1924, recrutement de Duekoué, mle 5700; 24 ans de services, 8 campagnes.

Pia Ouattara, sergent-chef, classe 1925, recrutement de Ouagadougou, mle 25655; 22 ans de services, 12 campagnes.

Planto, caporal, classe 1924, recrutement du Tchad, mle Tdoc 147; 23 ans de services, 9 campagnes.

Pore Badolo, sergent-chef, classe 1926 recrutement Ouagadougou, mle 26153; 22 ans de services, 10 campagnes.

Sahi, caporal, classe 1926, recrutement de Guiglo, mle 14228; 22 ans de services, 11 campagnes.

Saidou Diallo, sergent, classe 1926, recrutement de Kindia, mle 10998; 22 ans de services, 12 campagnes.

Sakamissa, caporal, classe 1925, recrutement de Kindia, mle 9265; 22 ans de services, 11 campagnes.

Sakary Bi Borou, soldat, classe 1924, recrutement d'Agboville, mle 6255; 24 ans de services, 11 campagnes.

Samba, soldat de 1re classe, classe 1925, recrutement de Kindia, mle GMI 6694; 23 ans de services, 9 campagnes.

Samba Camara, caporal, classe 1926, recrutement de Kindia, mle 11085; 22 ans de services, 9 campagnes.

Sayi, caporal, classe 1928, recrutement d'Abidjan, mle 12631; 19 ans de services, 9 campagnes.

Seibou, soldat de 1re classe, classe 1926, recrutement de Zinder, mle 1611; 21 ans de services, 10 campagnes.

Sidi Mohamadou, soldat de 1re classe, classe 1928, recrutement du Soudan, mle 4912; 19 ans de services, 13 campagnes.

Sidiky Diomandé, soldat de 1re classe, classe 1926, recrutement d'Abidjan, mle 12515; 22 ans de services, 10 campagnes.

Siehini (Gaston), soldat de 1re classe, classe 1928, recrutement de Dimbokro, mle 31944; 19 ans de services, 12 campagnes.

Soou, caporal, classe 1926, recrutement Man, mle 14119; 22 ans de services, 10 campagnes.

Sori Koné, sergent-chef, classe 1927, recrutement Man, mle 20161; 21 ans de services, 10 campagnes.

Souma Lansana, soldat de 1re classe, classe 1925, recrutement de Kindia, mle GGX 5773; 23 ans de services, 11 campagnes.

Taneba Logo, soldat de 1re classe, classe 1925, recrutement de Dalon, mle 10265; 23 ans de services, 9 campagnes.

Tahoua Kohou, soldat de 1re classe, classe 1927, recrutement Abolisso, mle 21070; 21 ans de services, 10 campagnes.

Tao, caporal, classe 1926, recrutement Assinié, mle 14212; 22 ans de services, 11 campagnes.

Thiampane Adidiane, caporal, classe 1929, recrutement de Saint-Louis, mle 21514; 20 ans de services, 8 campagnes.

Tia, caporal, classe 1928, recrutement de Danaoue, mle 31106; 20 ans de services, 11 campagnes.

Tiangolo Koné, soldat de 1re classe, classe 1926, recrutement du Soudan, mle 42351; 22 ans de services, 12 campagnes.

Tieba Ouattara, sergent-chef, classe 1925, recrutement Ouagadougou, mle 25595; 22 ans de services, 9 campagnes.

Tierno, caporal, classe 1925, recrutement de Kindia, mle 6542; 23 ans de services, 11 campagnes.

Tiero, soldat de 1re classe, classe 1926, recrutement Ouagadougou, mle 28179; 22 ans de services, 11 campagnes.

Tiessiguera Sylla, sergent, classe 1925, recrutement du Soudan, mle 31971; 23 ans de services, 9 campagnes.

Touvori Bi Yokou, soldat, classe 1925, recrutement de Sinefra, mle 10290; 23 ans de services, 8 campagnes.

Yamba Niliema, sergent-chef, classe 1927, recrutement d'Ouagadoudou, mle 38909; 21 ans de services, 13 campagnes.

Yao Koissi, soldat de 1re classe, classe 1927, recrutement de Tiebissou, mle 20695; 21 ans de services, 10 campagnes.

Yaya Soumah, caporal, classe 1925, recrutement de Kindia, mle 5566; 23 ans de services, 10 campagnes.

Youmana, soldat de 1re classe, classe 1926, recrutement de Kindia, mle 10816; 22 ans de services, 11 campagnes.

Za Bi Dio, soldat de 1re classe, classe 1926, recrutement de Zuinoula, mle 13093; 22 ans de services, 10 campagnes.

Zeugoue, caporal, classe 1926, recrutement Man, mle 14173; 22 ans de services, 10 campagnes.

Zoa Dembèle, caporal, classe 1926, recrutement du Soudan, mle 43107, 22 ans de services, 12 campagnes.

Artillerie.

EUROPÉENS

Bourquin (Robert-Camille), 1er canonnier, classe 1927, recrutement de Vesoul, mle 1083; 20 ans de services, 10 campagnes.

Boyer (Paul-Robert-Charles), brigadier-chef, classe 1930, recrutement de Lyon, mle 26 D; 20 ans de services, 13 campagnes.

Breschard (Joseph-Yves-Marie), maréchal des logis chef, classe 1923, recrutement de Brest, mle 3762; 24 ans de services, 13 campagnes.

Cadoret (André-Emile), maréchal des logis, classe 1927, recrutement de Rouen-Nord, mle 531; 21 ans de services, 14 campagnes.

Calvarin (François-Marie), maréchal des logis, classe 1925, recrutement de Brest, mle 3649; 23 ans de services, 7 campagnes.

Camelot (Jules-Louis), maréchal des logis, classe 1925, recrutement de Cherbourg, mle 712; 24 ans de services, 10 campagnes.

Casanova (Jean-Baptiste), brigadier-chef, classe 1925, recrutement d'Ajaccio, mle 994; 24 ans de services, 8 campagnes.

Commes (Jean), 1er canonnier, classe 1927, recrutement de Perpignan, mle 13; 21 ans de services, 8 campagnes.

Curunet (Jean-Marie), brigadier-chef, classe 1928, recrutement de Brest, mle 1948; 18 ans de services, 10 campagnes.

Dedieu (Pierre), adjudant, classe 1923, recrutement de Bordeaux, mle 2638; 25 ans de services, 10 campagnes.

Delagneau (Ernest), maréchal des logis, classe 1923, recrutement d'Auxerre, mle 4; 25 ans de services, 12 campagnes.

Dupuis (Victor), adjudant, classe 1921, recrutement de Privas, mle 117; 24 ans de services, 8 campagnes.

Durin (Louis-Théophile), maître ouvrier de 1re classe, classe 1921, recrutement de Belfort, mle 2332; 27 ans de services, 10 campagnes.

Garriguet (Fernand), adjudant, classe 1926, recrutement de Colmar, mle 724; 23 ans de services, 10 campagnes.

Germa (François), maréchal des logis chef, classe 1928, recrutement de Toulon, mle 106; 20 ans de services, 7 campagnes.

Giacinti (Saint-Jean-Bernardin), adjudant, classe 1926, recrutement d'Ajaccio, mle 355; 21 ans de services, 11 campagnes.

Giacomoni (Jean-Pierre), brigadier, classe 1926, recrutement d'Ajaccio, mle 668; 21 ans de services, 9 campagnes.

Gras (Abel-Marius), 1er canonnier, classe 1921, recrutement de Dijon, mle 1249; 27 ans de services, 11 campagnes.

Guidoni (Ange), brigadier-chef, classe 1925, recrutement d'Ajaccio, mle 1929; 23 ans de services, 12 campagnes.

Guillerm (Mathieu), brigadier-chef, classe 1926, recrutement de Quimper, mle 1250; 22 ans de services, 11 campagnes.

Haemmerle (Charles), adjudant, classe 1928, recrutement de Sélestat, mle 1059; 21 ans de services, 8 campagnes.

Hella (Albert-René), brigadier-chef, classe 1924, recrutement de Châlons-sur-Marne, mle 1535; 23 ans de services, 7 campagnes.

Huguen (Jean-Marie), maréchal des logis chef, classe 1925, recrutement de Brest, mle 2913; 22 ans de services, 11 campagnes.

Jacopin (Yves-Marie), maréchal des logis chef, classe 1924, recrutement de Brest, mle 2697; 23 ans de services, 12 campagnes.

Justine (Marcel-René), brigadier-chef, classe 1919, recrutement de la Réunion, mle 159; 26 ans de services, 15 campagnes.

Larre (Henri-Dominique), deuxième canonnier, classe 1925, recrutement de Pau, mle 2046; 22 ans de services, 10 campagnes.

Le Brenn (Henri-Marie-Corentin-Sébastien), adjudant-chef, classe 1924, recrutement de Quimper, mle 2197; 22 ans de services, 10 campagnes.

Ledirac (Georges-Emile), deuxième canonnier, classe 1925, recrutement de Nantes, mle 4057; 22 ans de services, 9 campagnes.

Le Naour (Auguste-Joseph), premier canonnier, classe 1929, recrutement de Quimper, mle 1422; 20 ans de services, 12 campagnes.

Lepesant (Charles), adjudant, classe 1927, recrutement de Cherbourg, mle 251; 20 ans de services, 10 campagnes.

Lijour (Yves-René-Isabelle), deuxième canonnier, classe 1926, recrutement de Quimper, mle 113; 22 ans de services, 11 campagnes.

Nicoleau (Jean-Joseph-Pierre), brigadier, classe 1925, recrutement de Nantes, mle 3174; 21 ans de services, 12 campagnes.

Pailloux (Georges-Alexis), maréchal des logis, classe 1922, recrutement de Tours, mle 1583; 25 ans de services, 9 campagnes.

Pelloni (Noël), maréchal des logis, classe 1928, recrutement d'Ajaccio, mle 1003; 21 ans de services, 9 campagnes.

Penelon (Charles-Emmanuel), maréchal des logis chef, classe 1924, recrutement d'Annecy, mle 1407; 23 ans de services, 11 campagnes.

Peter (Alfred), ouvrier tailleur de 1re classe, classe 1926, recrutement de Strasbourg, mle 357; 22 ans de services, 8 campagnes.

Pierre (René-Albert), brigadier, classe 1924, recrutement d'Epinal, mle 1422; 23 ans de services, 14 campagnes.

Proubart (Henri), brigadier-chef, classe 1926, recrutement de Bordeaux, mle 560; 22 ans de services, 8 campagnes.

Robert (Edouard-Gustave-Ferdinand), maréchal des logis chef, classe 1927, recrutement de Lyon, mle 37 D; 21 ans de services, 11 campagnes.

Rousseau (Jean-Marie-Marc), premier canonnier, classe 1922, recrutement d'Angoulême, mle 1884; 25 ans de services, 12 campagnes.

Schurr (Marcel), adjudant, classe 1922, recrutement de Besançon, mle 2006; 25 ans de services, 12 campagnes.

Simon (Julien-Marie), maréchal des logis, classe 1926, recrutement de Lorient, mle 3066; 22 ans de services, 12 campagnes.

Teissier (Marc-Joseph), deuxième canonnier, classe 1921, recrutement de Belfort, mle 777; 27 ans de services, 13 campagnes.

Vilette (André-Maurice), deuxième canonnier, classe 1926, recrutement de Lille, mle 7461; 21 ans de services, 13 campagnes.

Zusatz (Anselme-Eugène), maréchal des logis chef, classe 1921, recrutement de Marseille, mle 2042; 30 ans de services, 6 campagnes.

AUTOCHTONES

Alimou Diallo, premier canonnier, classe 1929, recrutement de Kindia, mle 27178; 18 ans de services, 13 campagnes.

Diriki Taraoré, maréchal des logis, classe 1929, recrutement du Soudan, mle 68945; 18 ans de services, 14 campagnes.

Modi Fatouma Cisse, maréchal des logis, classe 1926, recrutement du Soudan, mle 43017; 22 ans de services, 12 campagnes.

Yera Diallo, maréchal des logis chef, classe 1927, recrutement du Soudan, mle 50849; 21 ans de services, 15 campagnes.

Agent des corps de troupe coloniaux.

Labraize (Pierre), sergent-chef, classe 1926, recrutement de Bordeaux, mle 752; 22 ans de services, 9 campagnes.

Service des matériels et bâtiments coloniaux.

Doucet (Georges-Philippe), brigadier-chef, classe 1927, recrutement d'Angoulême, mle 142; 21 ans de services, 4 campagnes.

Génie.

Seeleuthner (Jules), adjudant, classe 1928, recrutement de Dijon, mle 861; 19 ans de services, 10 campagnes.

Intendance.

Messager (Roger-Yves-Jean), sergent, classe 1930, recrutement de Brest, mle 5163; 20 ans de services, 5 campagnes.

C. - Dégagés de toutes obligations militaires.

Infanterie.

Ambrois (Gabriel-Jean-Désiré), sergent-chef, classe 1920, recrutement de Cherbourg, mle 1009; 26 ans de services, 2 campagnes.

Bardin (Louis), adjudant-chef, classe 1923, recrutement d'Auxerre, mle 638; 16 ans de services.

Bastin (Maurice-Marie-Hubert), sergent-chef, classe 1919, recrutement de la Seine (1e bureau), mle 3183; 25 ans de services, 1 campagne.

Berger (Marcel-Eugène), caporal-chef, classe 1914, recrutement de Melun, mle 196; 28 ans de services, 14 campagnes.

Bielavine (Nicolas), sergent, classe 1936, recrutement d'Oran, mle 1763; 19 ans de services, 13 campagnes.

Blin (Raymond), adjudant-chef, classe 1919, recrutement de Rennes, mle 259; 28 ans de services, 2 campagnes.

Bouquet (Jean-Baptiste-Fleury), sergent-chef, classe 1920, recrutement de Béthune, mle 5009; 27 ans de services, 3 campagnes.

Bremer (Henri-Otto-Albert), caporal, classe 1939, recrutement du Maroc, mle R 739; 22 ans de services, 13 campagnes.

B[illegible] (Jules-Marius-Julien), adjudant, classe 1895, recrutement de Vienne, mle 983; 28 ans de services,

Buttafoco (François-Marie), 2e classe, classe 1903, recrutement d'Ajaccio, mle 1037; 28 ans de services, 16 campagnes.

Cezard (Georges-Victor-Auguste), 1re classe, classe 1914, recrutement de Nancy, mle 901; 28 ans de services, 14 campagnes.

Chenus (François-Xavier), caporal, classe 1901, recrutement du Mans, mle 1540; 28 ans de services, 11 campagnes.

Christmann (Alfred), 2e classe, classe 1905, recrutement de Mulhouse; 30 ans de services, 13 campagnes.

Collier (Camille-Célestin), sergent-chef, classe 1926, recrutement de Digne, mle 895; 20 ans de services, 1 campagne.

Coulonger (Gabriel-Etienne), sergent-major, classe 1910, recrutement d'Avignon, mle 969; 19 ans de services, 6 campagnes.

Cunin (Marie-Constant-Robert), adjudant, classe 1924, recrutement d'Epinal, mle 877; 21 ans de services, 4 campagnes.

Dauvergne (Georges-Marcel), adjudant, classe 1919, recrutement d'Evreux, mle 686; 28 ans de services, 9 campagnes.

Delannoy (René-Aimé-François), adjudant-chef, classe 1918, recrutement de Valenciennes-Douai, mle 591; 28 ans de services, 2 campagnes.

Denis (Charles-François), adjudant, classe 1897, recrutement de Gap, mle 161; 23 ans de services, 7 campagnes.

Deschamps (Victor), adjudant-chef, classe 1890, recrutement de Poitiers, mle 330; 22 ans de services, 5 campagnes.

Destanne (Guillaume), adjudant, classe 1895, recrutement d'Aurillac, mle 62; 26 ans de services.

Diez (José-Maria), adjudant-chef, classe 1919, recrutement d'Oran, mle 110; 28 ans de services, 4 campagnes.

Dubois (Marcellin-Robert), adjudant-chef, classe 1919, recrutement d'Amiens, mle 22; 28 ans de services, 2 campagnes.

Duret (Louis-Charles), caporal, classe 1904, recrutement d'Avesnes, mle 975; 30 ans de services, 5 campagnes.

Fourcoual (Marcel-Jean), sergent-chef, classe 1919, recrutement de Nimes, mle 1946; 30 ans de services, 6 campagnes.

Gayda (Paul-Edouard), adjudant-chef, classe 1925, recrutement d'Alger, mle RM 1143; 19 ans de services, 2 campagnes.

Grau (François), 2e classe, classe 1903, recrutement de Narbonne, mle 148; 27 ans de services, 14 campagnes.

Grodet (Robert-René), adjudant, classe 1920, recrutement d'Abbeville, mle 121; 28 ans de services, 1 campagne.

Guillalmou (Raymond-Fernand), caporal, classe 1903, recrutement d'Alger, mle RM 1812; 28 ans de services, 10 campagnes.

Guyomard (Alexis-Marie), 2e classe, classe 1921, recrutement de Guingamp, mle 303; 30 ans de services, 12 campagnes.

Hanacek (Joseph), adjudant-chef, classe 1923, recrutement d'Oran, mle 2618; 17 ans de services, 11 campagnes.

Henriot (Claude-Marie-Ernest), adjudant, classe 1892, recrutement d'Autun, mle 627; 27 ans de services, 4 campagnes.

Jacquin (Charles-Léon), adjudant, classe 1891, recrutement de Langres, mle 201; 17 ans de services, 3 campagnes.

Kloss (Carl-Ernest), adjudant-chef, classe 1939, recrutement du Maroc, mle R 1976; 18 ans de services, 14 campagnes.

Kratz (Guillaume), sergent-chef, classe 1925, recrutement d'Oran, mle 1781; 21 ans de services, 15 campagnes.

Kuntz (Georges-Edmond), adjudant, classe 1894, recrutement de Lille, mle 342; 26 ans de services, 2 campagnes.

Laffin (Gustave), sergent, classe 1899, recrutement de Langres, mle 67; 28 ans de services, 1 campagne.

Lalloz (Roger-Marcel), adjudant, classe 1929, recrutement d'Amiens, mle 350; 15 ans de services, 3 campagnes.

Lang (Lucien), adjudant, classe 1923, recrutement de Nancy, mle 1190; 23 ans de services, 1 campagne.

Le Gal (Jean-Marie), 1re classe, classe 1920, recrutement de Lorient, mle 828; 23 ans de services, 7 campagnes.

L'Helias (Louis-Yves-Marie), sergent-chef, classe 1924, recrutement de Brest, mle 1302; 23 ans de services, 1 campagne.

Mack (Paul-Alfred), sergent, classe 1907, recrutement de Toul, mle 233; 20 ans de services, 14 campagnes.

Maquin (Denis-Rémi), adjudant, classe 1896, recrutement de Reims, mle 242; 28 ans de services, 3 campagnes.

Mas (Marcel), caporal, classe 1925, recrutement d'Oran, mle 1081; 22 ans de services, 11 campagnes.

Maze (François-Henri), adjudant-chef, classe 1920, recrutement de Brest, mle 1099; 27 ans de services, 5 campagnes.

Milgen (Ernest-Jean), sergent-chef, classe 1919, recrutement de la Seine, 2e bureau, mle 6316; 28 ans de services, 10 campagnes.

Monchot (Abel-Emile-Camille), adjudant, classe 1894, recrutement de Belfort, mle 1744; 25 ans de services.

Naulet (Louis-Léon-Alexandre), sergent-major, classe 1890, recrutement du Blanc, mle 1515; 28 ans de services

Oberst (Pierre-Henri-François), caporal, classe 1932, recrutement de Sarrebourg, mle 1566; 16 ans de services, 11 campagnes.

Oudart (Philippe), adjudant, classe 1910, recrutement de la Seine, 3e bureau, mle 4605; 26 ans de services, 12 campagnes.

Pellet (Alexandre-Jules-Charles), sergent, classe 1919, recrutement de la Seine, 1er bureau, mle 3108; 28 ans de services, 9 campagnes.

Peltier (Gaston-Julien), adjudant-chef, classe 1919, recrutement de Châlons-sur-Marne, mle 1555; 28 ans de services, 4 campagnes.

Perre (Georges-Auguste), adjudant-chef, classe 1895, recrutement de la Seine (6e bureau), mle 3320; 28 ans de services, 16 campagnes.

Peuckert (Eugène-Emile), 1re classe, classe 1941, recrutement d'Oran, mle 476; 18 ans de services, 12 campagnes.

Pfeiffer (Marcel-Félicien), sergent-chef, classe 1910, recrutement de la Seine (4e bureau), mle 2907; 28 ans de services, 1 campagne.

Portier (Charles-Julien), adjudant, classe 1919, recrutement de Nancy, mle 1367; 28 ans de services, 3 campagnes.

Predenry (Nicolas), sergent-chef, classe 1930, recrutement d'Oran, mle 1861; 26 ans de services, 14 campagnes.

Ramming (Kaspar-Otto-Rudolph), sergent-chef, classe 1940, recrutement du Maroc, mle R 582; 16 ans de services, 3 campagnes.

Rasset (Roger-René-Joseph), adjudant-chef, classe 1927, recrutement de Rouen-Nord, mle 466; 20 ans de services, 7 campagnes.

Rippa (Carlo), sergent, classe 1927, recrutement de Lyon, mle 22; 16 ans de services, 13 campagnes.

Rivaux (Amédée-Augustin), 1re classe, classe 1913, recrutement de Péronne, mle 663; 28 ans de services, 12 campagnes.

Salou (Edouard-Marie), 2e classe, classe 1912, recrutement de Brest, mle 1969; 18 ans de services, 13 campagnes.

Saulnier (Eugène), adjudant, classe 1925, recrutement de Nevers, mle 295; 21 ans de services, 1 campagne.

Thevenon (Louis-Marius), adjudant, classe 1919, recrutement de Marseille, mle 1796; 28 ans de services, 4 campagnes.

Thiebot (Jean-Charles), 2e classe, classe 1919, recrutement de Cherbourg, mle 1521; 28 ans de services, 9 campagnes.

Vautrin (Victor-Henri), sergent, classe 1903, recrutement de la Seine (2e bureau), mle 2746; 25 ans de services, 6 campagnes.

Vidal (François), adjudant, classe 1899, recrutement de Foix, mle 808; 25 ans de services.

Vincenti (Barthélémy), sergent, classe 1892, recrutement d'Ajaccio, mle 2161; 27 ans de services, 7 campagnes.

Weiss (Joseph), sergent, classe 1929, recrutement du Maroc, mle R 993; 28 ans de services, 13 campagnes.

Zimmer (Emile-Théodore), adjudant-chef, classe 1920, recrutement de Thionville, mle 1820; 29 ans de services, 13 campagnes.

NORD-AFRICAINS

Abbes ben Ahmed, sergent, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G 3620; 16 ans de services, 9 campagnes.

Abdallah ben Bonoir, 1re classe, classe 1922, recrutement du Maroc, mle C 1047; 21 ans de services, 7 campagnes.

Abdallah ben Labib, 1re classe, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G 2618; 20 ans de services, 5 campagnes.

Abdallah-Bouamrane Mahomed, 1re classe, classe 1926, recrutement d'Alger, mle LM 81 M; 21 ans de services, 7 campagnes.

Abdelkrim ben Lahoussine, 1re classe, classe 1925, recrutement du Maroc, mle F 508; 21 ans de services, 5 campagnes.

Abderrahman ben Mohamed, 1re classe, classe 1922, recrutement du Maroc, mle G 652; 21 ans de services, 5 campagnes.

Abdesselem ben Bouazza, 2e classe, classe 1927, recrutement du Maroc, mle H 279; 17 ans de services, 8 campagnes.

Abdesselem ben Kaddour, caporal, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G 2845; 20 ans de services, 9 campagnes

Ahmed ben Abdallah, 2e classe, classe 1918, recrutement du Maroc, mle A 40114; 21 ans de services, 11 campagnes.

Ahmed ben Allal ben Bouat, 1re classe, classe 1921, recrutement du Maroc, mle B 693; 20 ans de services, 8 campagnes.

Ahmed ben Dahman, caporal, classe 1920, recrutement du Maroc, mle A 14144; 21 ans de services, 13 campagnes.

Ahmed ben El Arbi ben Mohamed ben Attia, sergent, classe 1918, recrutement A. C. A. T., mle 712 L 31; 25 ans de services, 6 campagnes.

Ahmed ben Harif ben Amor Ayech, 1re classe, classe 1920, recrutement A. C. A. T., mle 1208 L 52; 24 ans de services, 9 campagnes.

Ahmed ben Homan, 1re classe, recrutement du Maroc, mle G 821; 21 ans de services. 5 campagnes.

Ahmed ben Messaoud, caporal, classe 1923, recrutement du Maroc, mle D 1547; 22 ans de services, 8 campagnes.

Ahmed ben Mohamed ben Ali, sergent-chef, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G 1601; 20 ans de services, 4 campagnes.

Ahmed ben Mohamed ben Bella, 1re classe, classe 1918, recrutement du Maroc, mle A 6182; 23 ans de services, 9 campagnes.

Aissat Ali, 1re classe, classe 1924, recrutement d'Oran, mle 5105; 23 ans de services, 10 campagnes.

Ali ben Ahmed, 2e classe, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G 2306; 20 ans de services, 6 campagnes.

Ali ben Lhassen ben Ali, sergent-chef, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G 1506; 20 ans de services, 5 campagnes.

Ali ould Ahmed, caporal, classe 1923, recrutement du Maroc, mle D 1057; 20 ans de services, 7 campagnes.

Ameur ben Amor Sassi, caporal, classe 1917, recrutement A. C. A. T., mle 1225-L/30; 23 ans de services, 5 campagnes.

Arracha Abdallah, sergent, classe 1919, recrutement d'Oran, mle 1126; 24 ans de services, 6 campagnes.

Aziez Benyathia, classe 1922, recrutement d'Alger, mle LM 361 A; 25 ans de services, 3 campagnes.

Bachir Cherif, 1re classe, classe 1920, recrutement d'Oran, mle 01855; 20 ans de services, 5 campagnes.

Bark ben Dhrori, sergent-chef, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G-1218; 20 ans de services, 6 campagnes.

Bechir ben Mohamed ben Amora ben Hannoun, sergent, classe 1919, recrutement A. C. A. T., mle 914-L/30; 23 ans de services, 2 campagnes

Belabid Mohamed, 2e classe, classe 1923, recrutement d'Oran, mle 3534; 23 ans de services, 9 campagnes.

Belaïd ben Taëb ben Zébir, sergent, classe 1927, recrutement du Maroc, mle H-847; 20 ans de services, 6 campagnes.

Belalia ouad Kaddour, 2e classe, classe 1921, recrutement d'Oran, mle 1762; 23 ans de services, 11 campagnes.

Belarbia Slimane, sergent-chef, classe 1926, recrutement d'Oran, mle 78; 22 ans de services, 3 campagnes.

Belkheir ben Embarek, caporal, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G-2130; 20 ans de services, 7 campagnes.

Bemaïad Habib, sergent, classe 1922, recrutement d'Oran, mle 1862, 25 ans de services, 5 campagnes.

Ben Aïssa ben Kacem ben Hamadi, 2e classe, classe 1927, recrutement du Maroc, mle H-1356; 20 ans de services, 4 campagnes.

Ben Aïssa ben Lhassen ben Herch, caporal, classe 1920, recrutement du Maroc, mle A-19273; 24 ans de services, 9 campagnes.

Benaliou Lazreg, 1re classe, classe 1922, recrutement d'Oran, mle 1802; 23 ans de services, 7 campagnes.

Ben Gadem Lakdar ben Zaoui, 2e classe, classe 1922-M, recrutement d'Alger, mle 981-LM; 22 ans de services, 8 campagnes.

Benghalia Ali, 1re classe, classe 1920, recrutement d'Alger, mle LM-128-M; 26 ans de services, 10 campagnes.

Benkhelfa Kaddour, sergent, classe 1920, recrutement d'Oran, mle 0818; 20 ans de services, 8 campagnes.

Bensaoula Djelloul, 2e classe, classe 1926, recrutement d'Oran, mle 016; 20 ans de services, 10 campagnes.

Berdadi Kouider, 1re classe, classe 1918-M, recrutement d'Alger, mle LM-592; 23 ans de services, 10 campagnes.

Bouafs Khahd ould Guettaf, 1re classe, classe 1920, recrutement d'Oran, mle 5072; 25 ans de services, 4 campagnes.

Bouchta ben Mohamed ben X, adjudant, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G. 5522; 20 ans de services, 5 campagnes.

Bougherbi Boudjemaa, soldat de 1re classe, classe 1926 A, mle LM 55, recrutement d'Alger; 24 ans de services, 4 campnages.

Boudjemaa ben Lahoussine ben Ahmed, sergent, classe 1927, recrutement du Maroc, mle A 33; 20 ans de services, 1 campagne.

Bouhella Mokhtar, soldat de 1re classe, classe 1896, recrutement d'Alger, mle 1657 LM; 28 ans de services, 10 campagnes.

Boukors ould Mohamed, sergent, classe 1927, recrutement d'Oran, mle 0192; 21 ans de services, 4 campagnes.

Bourahala ben Hadj, soldat, classe 1923, recrutement du Maroc, mle D 2397; 23 ans de services, 7 campagnes.

Bouzaiane ben Chahed ben Rahal, sergent, classe 1918, recrutement de Tunis, mle 514 L/30; 24 ans de services, 7 campagnes.

Brahim ben Hassine Riahi, sergent, classe 1921, recrutement de Tunis, mle 331 L/32; 24 ans de services, 4 campagnes.

Chafi Sadek, sergent-chef, classe 1922, recrutement d'Oran, mle 1300; 25 ans de services, 6 campagnes.

Chikh Lazreg, sergent, classe 1927, recrutement d'Oran, mle 049; 17 ans de services, 7 campagnes.

Chikh Si Tayeb, soldat de 1re classe, clase 1904, recrutement d'Alger, mle 8191; 25 ans de services, 9 campagnes.

Denden Boualem, sergent, clase 1918, recrutement d'Oran, mle 5959; 26 ans de services, 11 campagnes.

Djellab Mohamed, sergent, classe 1922, recrutement d'Oran, mle 0859; 24 ans de services, 6 campagnes.

Djilali ben Ali, 1re clase, classe 1920, recrutement du Maroc, mle A 14/094; 23 ans de services, 13 campagnes.

Djilali ben Kacem, 2e classe, classe 1918, recrutement du Maroc, mle A 7132; 25 ans de services, 13 campagnes.

El Aroussi ben Abdellah ben Keder El Aouade, 2e classe, classe 1919, recrutement A. C. A. T., mle 2140 L 31; 24 ans de services, 6 campagnes.

El Habib ben Lhassen, 1re classe, classe 1918, recrutement du Maroc, mle A 6173; 27 ans de services, 8 campagnes,

El Matti ben Aomar, 1re classe, classe 1923, recrutement du Maroc, mle D 2227; 22 ans de services, 6 campagnes.

El Mehdi ben Abdessalem, caporal, classe 1927, recrutement du Maroc, mle A 414/27; 20 ans de services, 7 campagnes.

El Ouachi ou Errachi El Beghdadi, sergent, classe 1918, recrutement d'Alger, mle R m 2085; 26 ans de services, 4 campagnes.

Emziane Mohamed, 1re classe, classe 1918, recrutement d'Oran, mle 344; 24 ans de services, 5 campagnes.

Fares Mohammed, 1re clase, classe 1926, recrutement d'Oran, mle 0451; 20 ans de services, 5 campagnes.

Feni, dit Djembi Rabah, caporal, classe 1921, recrutement d'Alger, mle Rm 1819; 21 ans de services, 9 campagnes.

Ghoubai Aïssa, caporal, classe 1922-M, recrutement d'Alger, mle RM 2758; 20 ans de services, 8 campagnes.

Guerroudji Maamar, sergent, classe 1919, recrutement d'Oran, mle 1774; 24 ans de services, 13 campagnes.

Hamida ben Lachemi, 1re classe, classe 1918, recrutement du Maroc, mle A 7025; 23 ans de services, 8 campagnes.

Houari Ahmed, sergent-chef, classe 1922, recrutement d'Oran, mle 0728; 23 ans de services, 8 campagnes.

Haouat Ali, caporal, classe 1918, recrutement d'Oran, mle 02501; 25 ans de services, 11 campagnes.

Hassan ben Layachi, sergent, classe 1927, recrutement du Maroc, mle H 1724/27; 20 ans de services, 3 campagnes.

Hassin ben el Yazid, 2e classe, classe 1918, recrutement du Maroc, mle A 17044; 21 ans de services, 10 campagnes.

Kacem ben Hamou ben Abbes, 2e classe, classe 1920, recrutement du Maroc, mle A 14852; 19 ans de services, 6 campagnes.

Keddou Abdelkader, 1re classe, classe 1925, recrutement d'Oran, mle 07-2; 21 ans de services, 8 campagnes.

Kharroub Allal, 1re classe, classe 1925, recrutement d'Oran, mle 0104; 20 ans de services, 4 campagnes.

Khedim Abdelkader, 1re classe, classe 1925, recrutement d'Oran, mle 0762; 22 ans de services, 7 campagnes.

Kherraz Abdelkader, caporal, classe 1921, recrutement d'Oran, mle 1013; 25 ans de services, 2 campagnes.

Kherrous Mohamed, 1re classe, classe 1920, recrutement d'Oran, mle 078; 25 ans de services, 6 campagnes.

Kouadri Mostefaoui Miloud, 1re classe, classe 1922, recrutement d'Alger, mle RM 2233/M; 25 ans de services, 2 campagnes.

Lahoussine ben Ahmed ben Fiel, 1re classe, classe 1923, recrutement du Maroc, mle D 3056; 22 ans de services, 6 campagnes.

Lahsen ben Mohamed, sergent, classe 1929, recrutement du Maroc, mle J 3103; 16 ans de services, 9 campagnes.

Larbi ben Mohamed, 2e classe, classe 1920, recrutement du Maroc, mle A 16359; 22 ans de services, 14 campagnes.

Lounas Mohammed ben Ali, caporal, classe 1918, recrutement d'Alger, mle R 957; 26 ans de services, 7 campagnes.

Mahari Mostefa, 1re classe, classe 1917, recrutement d'Alger, mle RM 11114 M; 27 ans de services, 6 campagnes.

Mazouzi Mohammed, 1re classe, classe 1925, recrutement d'Alger, mle RM 2976 M; 15 ans de services, 7 campagnes.

Meddahi Miloud, caporal, classe 1921, recrutement d'Oran, mle 2798; 25 ans de services, 6 campagnes.

M'Hamed ben Bouazza, caporal, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G 3894; 20 ans de services, 8 campagnes.

M'Hamed ben Mohamed Berouiche, sergent, classe 1900, recrutement A. C. A. T., mle 11467; 17 ans de services, 10 campagnes.

Miloudi Ammar, sergent, classe 1909, recrutement d'Alger, mle LM 54; 24 ans de services, 12 campagnes.

Mohamed ben Abbès, 1re classe, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G 459; 20 ans de services, 10 campagnes.

Mohamed ben Abdarrahman, 1re classe, classe 1920, recrutement du Maroc, mle A 18661; 24 ans de services, 11 campagnes.

Mohamed ben Adeslem ben El Hatri, sergent, classe 1925, recrutement du Maroc, mle F 1587; 21 ans de services, 4 campagnes.

Mohamed ben Abdesselem, caporal, classe 1923, recrutement du Maroc, mle D 3031; 20 ans de services, 7 campagnes.

Mohamed ben Ahmed, sergent-chef, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G 3003; 20 ans de services, 7 campagnes.

Mohamed ben Ahmed, 2e classe, classe 1918, recrutement du Maroc, mle A 8239; 22 ans de services, 10 campagnes.

Mohamed ben Aïda, 1re classe, classe 1922, recrutement du Maroc, mle C 3570; 21 ans de services, 7 campagnes.

Mohamed ben Bouazza, 1re classe, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G 5540; 20 ans de services, 7 campagnes.

Mohamed ben Bouchta, sergent-chef, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G 1725; 20 ans de services, 7 campagnes.

Mohamed ben Habida, caporal, classe 1925, recrutement du Maroc, mle A 6/25; 21 ans de services, 5 campagnes.

Mohamed ben Lahcen, 2e classe, classe 1919, recrutement du Maroc, mle A 11085; 23 ans de services, 9 campagnes.

Mohamed ben Lhadj Ahmed, caporal, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G 3061; 20 ans de services, 5 campagnes.

Mohamed ben Maati ben Yahia, sergent-chef, classe 1927, recrutement du Maroc, mle H 2755; 20 ans de services, 8 campagnes.

Mohamed ben Salah ben Hadj Malouk, 1re classe, classe 1918, recrutement A. C. A. T., mle 1175 L/31; 25 ans de services, 8 campagnes.

Mohamed et Tahar ben Ali ben Alif ben Abidi, sergent, classe 1920, recrutement A. C. A. T., mle 370 L/31; 25 ans de services, 6 campagnes.

Mostefai Ali, 1re classe, classe 1920, recrutement d'Oran, mle 02196; 26 ans de services, 8 campagnes.

Moumen ould Lahoucine, 1re classe, classe 1924, recrutement d'Oran, mle 0660; 24 ans de services, 15 campagnes.

Mustapha ben Ali ben El Hadj Seghaïer, caporal, classe 1918, recrutement A. C. A. T., mle 2 L/31; 24 ans de services, 7 campagnes.

Naimi Belgacem, 1re classe, classe 1927, recrutement d'Oran, mle 0727; 17 ans de services, 5 campagnes.

Nechab Saïd Akli, caporal, classe 1914, recrutement d'Alger, mle Lm 332; 27 ans de services, 9 campagnes.

Ouis Saïd ben Mohamed, 2e classe, classe 1905, recrutement d'Alger, mle Lm 155; 23 ans de services, 9 campagnes.

Rabah ould Si Ahmed, 2e classe, classe 1921, recrutement d'Oran, mle 0101; 23 ans de services, 9 campagnes.

Sadok ben Dehbi ben Ahmed, sergent, classe 1917, recrutement A. C. A. T., mle 1343 L/31; 24 ans de services, 7 campagnes.

Sadok ben Mohamed Zar El Galai, caporal, classe 1912, recrutement A. C. A. T., mle 4664/19; 24 ans de services, 10 campagnes.

Saïd ben Abderrahman, sergent-chef, classe 1927, recrutement du Maroc, mle H 212; 20 ans de services, 8 campagnes.

Saïdi Tahar, 1re classe, classe 1926, recrutement d'Alger, mle RM 1609; 20 ans de services, 7 campagnes.

Salah ben Ahmed, 1re classe, classe 1925, recrutement du Maroc, mle F 1870; 18 ans de services, 10 campagnes.

Salah ben Bark, 1re classe, classe 1918, recrutement du Maroc, mle A 7657; 20 ans de services, 11 campagnes.

Sellem ben Mohamed, sergent, classe 1922, recrutement du Maroc, mle C 402; 20 ans de services, 8 campagnes.

Si Mohamed ben Abdelkader, sergent, classe 1925, recrutement du Maroc, mle F 3319; 19 ans de services, 8 campagnes.

Si Tayeb Tayeb, 1re classe, classe 1922, recrutement d'Oran, mle 343; 25 ans de services, 4 campagnes.

S. N. P. Benhalima ben Abdelkader, 1re classe, classe 1925 M, recrutement d'Alger, mle LM 28; 23 ans de services, 8 campagnes.

S. N. P. Dahina ben Ahmed, sergent, classe 1920, recrutement d'Alger, mle LM 1604 M; 21 ans de services, 6 campagnes.

S. N. P. Lakhdar ben Ahmed, 1re classe, classe 1918, recrutement d'Alger, mle LM 2460 M; 24 ans de services, 7 campagnes.

S. N. P. Mohamed ben Yahia, sergent, classe 1920, recrutement d'Oran, mle 01012; 22 ans de services, 6 campagnes.

S. N. P. Ramdane, sergent, classe 1920, recrutement d'Alger, mle Lm 1766; 22 ans de services, 7 campagnes.

Toumi ben Tayeb ben Saad, sergent, classe 1912, recrutement A. C. A. T., mle 1027-19; 24 ans de services, 12 campagnes.

Arme blindée et cavalerie.

Besset (Martin-Louis), adjudant, classe 1919, recrutement de Toulouse, mle 1159; 28 ans de services, 1 campagne.

Boisson (Louis), adjudant, classe 1929, recrutement de Lons-le-Saunier, mle 2027; 16 ans de services, 6 campagnes.

Butaud (Léon-Raymond-Aimé), adjudant, classe 1923, recrutement de la Roche-sur-Yon, mle 963; 25 ans de services, 5 campagnes.

Chausse (Alphonse-Eustache), 1re classe, classe 1904, recrutement de Saint-Lô, mle 627; 16 ans de services, 4 campagnes.

Colas (Edmond-Joseph-Isidore), maréchal des logis, classe 1892, recrutement de Langres, mle 355; 27 ans de services.

Deiber (Louis-Jean), adjudant, classe 1923, recrutement de Nancy, mle 341; 25 ans de services, 2 campagnes.

Delhay (Pierre-Ernest), adjudant, classe 1919, recrutement de Saint-Quentin, mle 405; 28 ans de services, 2 campagnes.

Fiore (Ottavio-Constazo), maréchal des logis chef, classe 1912, recrutement de Toulon, mle 650; 30 ans de services, 4 campagnes.

Goustille (Jacques-René-Georges), maréchal des logis chef, classe 1928, recrutement de la Seine, 6e bureau, mle 3343; 16 ans de services, 9 campagnes.

Llinas (Jean-Saint-Cyr-Jacques), adjudant, classe 1893, recrutement de Perpignan, mle 1159; 28 ans de services.

Michot (Fernand), adjudant, classe 1925, recrutement de Bourges, mle 757; 18 ans de services, 3 campagnes.

Racle (Elie-Léon-Auguste), adjudant-chef, classe 1919, recrutement de Lons-le-Saunier, mle 1536; 26 ans de services, 1 campagne.

Vallois (Alphonse-Albert), maréchal des logis, classe 1895, recrutement de Châlons-sur-Marne, mle 909; 18 ans de services.

NORD-AFRICAINS

Abdelkader ben Mohamed, brigadier, classe 1926, recrutement d'Oran, mle 0674; 20 ans de services, 7 campagnes.

Ahmed ben Abdelkrim ben Mohamed, 1re classe, classe 1925, recrutement du Maroc, mle F-717; 20 ans de services, 3 campagnes.

Ahmed ben Brahim, 2e classe, classe 1916, recrutement du Maroc, mle A 18798; 20 ans de services, 10 campagnes.

Ahmed bey ben Benamar, 2e classe, classe 1916, recrutement d'Alger, mle RM 216; 25 ans de services, 7 campagnes.

Ben Daout ben Allal ben Maâli, maréchal des logis chef, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G 530; 21 ans de services, 7 campagnes.

Benelmouaz Said, maréchal des logis chef, classe 1925, recrutement d'Oran, mle 0805; 20 ans de services, 6 campagnes.

Benfatah Mfoud ould Mohamed, 2e classe, classe 1896, recrutement d'Oran, mle 015; 28 ans de services, 13 campagnes.

Ben Iousef ben Mohammed, brigadier, classe 1922, recrutement d'Oran, mle 0558; 25 ans de services, 8 campagnes.

Bensenouci Benabdallah, brigadier, classe 1921, recrutement d'Oran, mle 3521; 23 ans de services, 3 campagnes.

Bouhamama ould Mohammed, 1re classe, classe 1921, recrutement d'Oran, mle 0108; 23 ans de services, 6 campagnes.

Brahim ould Kaddour, 2e classe, classe 1926, recrutement d'Oran, mle 01087; 20 ans de services, 10 campagnes.

Dahan ben Taibi ben Taibi, 1re classe, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G 2795; 20 ans de services, 5 campagnes.

Dahmani Adda ould Mohamed, brigadier, classe 1918, recrutement d'Oran, mle 3817; 26 ans de services, 6 campagnes.

Djillali ben Dries, 1re classe, classe 1916, recrutement du Maroc, mle A 3005; 20 ans de services, 12 campagnes.

Douisse Missame, 1re classe, classe 1920, recrutement d'Oran, mle 03; 21 ans de services, 12 campagnes.

Gacemi Mohamed ben Ahmed, 1re classe, classe 1925 A, recrutement d'Alger, mle LM 166; 21 ans de services, 4 campagnes.

Gheffaf Mohamed Kébir, maréchal des logis, classe 1930 M, recrutement d'Alger, mle LM 2530; 27 ans de services, 3 campagnes.

Haouari Eayele, brigadier, classe 1922, recrutement d'Oran, mle 0118; 25 ans de services, 2 campagnes.

Kaddour ould Chérif, 2e classe, classe 1922, recrutement d'Oran, mle 0546; 25 ans de services, 10 campagnes.

Khelifa ben Rahal, 1re classe, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G 2529; 20 ans de services, 5 campagnes.

Lachemi ben Said, 1re classe, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G 4526; 20 ans de services, 3 campagnes.

M'Barek ben Aïssa, 1re classe, classe 1928, recrutement d'Oran, mle 01293; 17 ans de services, 13 campagnes.

M'Hamed ben Mohamed, 2e classe, classe 1920, recrutement d'Oran, mle 01738; 25 ans de services, 3 campagnes.

Mohammed ben Ahmed, 1re classe, classe 1922, recrutement d'Oran, mle 0927; 25 ans de services, 10 campagnes.

Othmane ben Ali, 1re classe, classe 1913 M, recrutement d'Alger, mle LM 52; 26 ans de services, 6 campagnes.

Saad ben Tayeb, 2e classe, classe 1920, recrutement de Miliana, mle 1128; 25 ans de services, 3 campagnes.

Sebia Abdelkader, 2e classe, classe 1911, recrutement d'Oran, mle 0142; 27 ans de services, 10 campagnes.

S. N. P. Abbou ben Derkaoui, brigadier-chef, classe 1922, recrutement d'Alger, mle LM 474 M; 23 ans de services, 4 campagnes.

S. N. P. Mohamed ben Boubeker, 1re classe, classe 1919, recrutement d'Alger, mle LM 410; 25 ans de services, 3 campagnes.

Tahar ben Ahmed, 1re classe, classe 1921, recrutement d'Oran, mle 0259; 26 ans de services, 7 campagnes.

Artillerie.

Aubert (Frédéric-Auguste), adjudant, classe 1895, recrutement de Lyon, mle 1232; 31 ans de services, 5 campagnes.

Bourrigault (Gabriel-Auguste), maréchal des logis, classe 1914, recrutement d'Angers, mle 685; 17 ans de services, 11 campagnes.

Brial (René), 2e classe, classe 1920, recrutement de Perpignan, mle 1329; 28 ans de services, 15 campagnes.

Evrard (Fernand-Louis), maréchal des logis, classe 1920, recrutement de Saint-Omer, mle 9642; 27 ans de services, 2 campagnes.

Gaillard (Jean-Baptiste-Victor), maréchal des logis, classe 1919, recrutement de Saint-Brieuc, mle 476; 28 ans de services, 9 campagnes.

Garnichon (Paul), adjudant, classe 1890, recrutement de Troyes, mle 264; 20 ans de services, 4 campagnes.

Hennuyer (Marceau), adjudant-chef, classe 1920, recrutement de Péronne, mle 697; 28 ans de services, 1 campagne.

Hondermarck (Roger-François), adjudant, classe 1926, recrutement de Dunkerque, mle 617; 17 ans de services, 2 campagnes.

Juguet (Jean-Maria-Armand), 2e classe, classe 1919, recrutement de Vitré; 28 ans de services, 9 campagnes.

Klechen (Jules-Léon), adjudant-chef, classe 1920, recrutement de Saint-Omer, mle 1175; 28 ans de services, 1 campagne.

Launey (Charles-Jean-François), adjudant, classe 1893, recrutement de Cherbourg, mle 1255; 27 ans de services, 3 campagnes.

Lebaron (Grégoire), 2e classe, classe 1905, recrutement de Lorient, mle 1550; 30 ans de services, 10 campagnes.

Lematire (Dominique-Auguste), maréchal des logis, classe 1912, recrutement de Saint-Omer, mle 1159; 28 ans de services, 3 campagnes.

Martines (Gabriel), maréchal des logis, classe 1909, recrutement d'Alger, mle 572; 28 ans de services, 11 campagnes.

Mary (Gaston-Emile-Armand), adjudant-chef, classe 1921, recrutement de la Roche-sur-Yon, mle 1679; 16 ans de services, 2 campagnes.

Pennier (Henri), adjudant-chef, classe 1920, recrutement de Laon, mle 277; 27 ans de services, 4 campagnes.

Roussel (Emile-Marie), adjudant-chef, classe 1922, recrutement de Vesoul, mle 32; 23 ans de services, 6 campagnes.

Savary (Hyacinthe-Arsène), maréchal des logis, classe 1905, recrutement de Vitré, mle 722; 32 ans de services, 5 campagnes.

Souef (Constant-Alfred-Marc-Eugène), 1re classe, classe 1897, recrutement de Saint-Malo; 28 ans de services, 3 campagnes.

Stephant (Jean-Léonard-Marie), maréchal des logis, classe 1925, recrutement de Lorient, mle 3135; 22 ans de services, 11 campagnes.

Saint-Ubery (Robert), adjudant, classe 1919, recrutement d'Auch, mle 895; 27 ans de services, 11 campagnes.

Vaulier (René-Marcel), adjudant-chef, classe 1922, recrutement du Havre, mle 2929; 21 ans de services, 3 campagnes.

NORD-AFRICAINS

Bedjeri Amar, maréchal des logis, classe 1927-M, recrutement d'Alger, mle Rm 1519; 20 ans de services, 3 campagnes.

Bellarh Mohammed, maréchal des logis, classe 1927, recrutement d'Oran, mle 01095; 20 ans de services, 6 campagnes

Belhadj Mebarck, 2e classe, classe 1921, recrutement d'Oran, mle 3919; 23 ans de services, 5 campagnes.

Boudjemaa ben Allal, 1re classe, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G 4453; 20 ans de services, 8 campagnes.

Boulenjas Ahmed, maréchal des logis, classe 1931, recrutement d'Oran, mle 2573; 24 ans de services, 4 campagnes.

Mohamed ben Ahmed, brigadier, classe 1927, recrutement du Maroc, mle A 345/27; 20 ans de services, 5 campagnes.

Mohamed ben Ali, 2e classe, classe 1924, recrutement du Maroc, mle E 1453; 20 ans de services, 6 campagnes.

Mohamed ben Cherki ben Larbi, 1re classe, classe 1924, recrutement du Maroc, mle E 2283; 20 ans de services, 2 campagnes.

Mohamed ben Mohamed, 2e classe, classe 1922, recrutement du Maroc, mle C-1116; 21 ans de services, 4 campagnes.

Mohamed ben Tahar, brigadier, classe 1925, recrutement du Maroc; mle A-62/25; 15 ans de services, 3 campagnes.

Naceur ben Ahmed ben Lakhdar ben Hamadi, maréchal des logis, recrutement A. C. A. T., mle 5888-R/19; 20 ans de services, 15 campagnes.

Train.

Barlon (François-Roger), maréchal des logis, classe 1926, recrutement de Riom, mle 609; 17 ans de services, 4 campagnes.

Breilly (René-Albert-Arsène), adjudant, classe 1926, recrutement d'Abbeville, mle 1173; 20 ans de services, 2 campagnes.

Lemay (Emile-Louis), maréchal des logis chef, classe 1893, recrutement d'Alençon, mle 908; 29 ans de services, 4 campagnes.

Meunier (Jean-Jacques), maréchal des logis, classe 1900, recrutement de la Seine, mle 375; 28 ans de services, 5 campagnes.

Schellen (Jean-Pierre), 1re classe, classe 1899, recrutement d'Oran, mle 1094; 24 ans de services, 11 campagnes.

Vaschalde (Casimir-Maurice), brigadier, classe 1899, recrutement de Lyon, mle 1011; 28 ans de services, 5 campagnes.

Villa (Paul-Gabriel-Henri), maréchal des logis, classe 1926, recrutement de Montpellier, mle 1916; 17 ans de services, 1 campagne.

NORD-AFRICAINS

Ali Talha Selem, maréchal des logis, classe 1921, recrutement d'Oran, mle 1753; 23 ans de services, 5 campagnes.

Barnoussi ben Abdesselem, 2e classe, classe 1923, recrutement du Maroc, mle D 1450; 22 ans de services, 4 campagnes.

El Megaamez Ahmed, maréchal des logis, classe 1912-A, recrutement d'Alger, mle Lm 419; 24 ans de services, 2 campagnes.

Embarek ben Abderrahmane, maréchal des logis, classe 1928-M, recrutement d'Alger, mle Lm 18; 17 ans de services, 2 campagnes.

Hassine ben Bou Aziz El Yazide, marchal des logis, classe 1905, recrutement A. C. A. T., mle 8567-R-19; 24 ans de services, 9 campagnes.

Mohamed ben Djilali ben Ahmed, 2e classe, classe 1918, recrutement du Maroc, mle A 20526; 22 ans de services, 8 campagnes.

Naceur Lakhdar, 1re classe, classe 1921, recrutement d'Alger, mle Rm 3031; 23 ans de services, 7 campagnes.

Transmissions.

Dechame (Firmin-Marcellin-Emile), adjudant, classe 1888, recrutement d'Antibes, mle 134; 29 ans de services, 1 campagne.

Lacassy (Jean-Jules), sergent-chef, classe 1920, recrutement de Pau, mle 1308; 28 ans de services, 13 campagnes.

NORD-AFRICAIN

Mohamed ben Dahan, caporal, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A 11061; 21 ans de services, 9 campagnes.

Cadre des agents de chancellerie.

Vendierpe re (Raoul-Armand), adjudant, classe 1920, recrutement de Lille, mle 7308; 28 ans de services, 2 campagnes.

Génie.

EUROPÉENS

a) Arme.

Baty (Joanny), sergent-chef, classe 1919, recrutement de Lyon-Central, mle 2662; 29 ans de services, 2 campagnes.

Munier (Albert-Henri), sergent-chef, classe 1923, recrutement d'Auxerre, mle 46; 21 ans de services, 5 campagnes.

Ramphft (René-Louis), adjudant, classe 1924, recrutement de Besançon, mle 1705; 17 ans de services, 2 campagnes.

Weiss (Georges-Chrétien), sergent, classe 1904, recrutement de Montpellier, mle 11.42; 28 ans de services, 4 campagnes.

NORD-AFRICAINS

Abdesselem ben Ahmed, 2e sapeur, classe 1918, recrutement du Maroc, mle A 9805; 20 ans de services, 9 campagnes.

Ali ben Hassine ben Fredj, caporal, classe 1911, administration centrale de l'armée tunisienne, mle 907 B/30; 24 ans de services, 5 campagnes

Bouzida Makhloul, classe 1922, recrutement de Constantine, mle 2013; 24 ans de services, 4 campagnes.

Djillali ben Bekri, sergent, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G. 3879; 21 ans de services, 7 campagnes.

Harh Mohamed, sergent, classe 1902, recrutement d'Alger, mle A. 1656; 25 ans de services, 8 campagnes.

Kebir ben Koukari, sergent, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A. 164/29; 16 ans de services, 4 campagnes.

Larbi ben L'Hadj, 1er sapeur, classe 1927, recrutement du Maroc, mle H. 925; 20 ans de services, 4 campagnes.

Rahal ben Mohamed, 1er sapeur, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G. 5189; 20 ans de services, 4 campagnes.

Matériel.

Ahmed ben Lhassen, 2e classe, classe 1924, recrutement du Maroc, mle E 1760; 19 ans de services, 6 campagnes.

Boury (Emile-François), adjudant, classe 1894, recrutement de Belfort, mle 1647; 28 ans de services, 2 campagnes.

Masse (Charles), adjudant-chef, classe 1919, recrutement de Bordeaux, mle 1942; 27 ans de services, 3 campagnes.

Nannam (Etienne-François-Aristide), adjudant, classe 1899, recrutement de Tulle, mle 212; 28 ans de services, 5 campagnes.

Pageaud (Raoul-Jean), brigadier, classe 1909, recrutement de la Rochelle, mle L 151; 28 ans de services, 4 campagnes.

Intendance.

Ahmed ben Hammou, caporal, classe 1925, recrutement du Maroc, mle E 591; 21 ans de services. 9 campagnes.

Bercand (Ernest-Henri), sergent, classe 1899, recrutement de Langres, mle 1431; 33 ans de services, 5 campagnes.

Chetioui ben Ahmed ben Mohamed ben Saïd, sergent, classe 1920, recrutement de Tunis, mle 21/L/32; 20 ans de services, 5 campagnes.

Clar (Ernest-Albert), adjudant, classe 1893, recrutement d'Albi, mle 1311; 27 ans de services, 1 campagne.

Couteau (Rogert-Ernest), sergent-chef, classe 1919, recrutement de Laon, mle 183; 28 ans de services, 7 campagnes.

Mohamed ben Abdallah, soldat de 1re classe, classe 1925, recrutement du Maroc, mle F 572; 20 ans de services, 2 campagnes.

Ollivier (Joseph-Marie), soldat de 2e classe, classe 1919, recrutement de Guingamp, mle 1961; 27 ans de services, 8 campagnes.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

EUROPÉENS

Bonalair (Gerville-Léon), caporal, classe 1918, recrutement de la Guadeloupe, mle 78; 28 ans de services, 12 campagnes.

Cadenat (Pierre-Abel), adjudant, classe 1920, recrutement de Carcassonne, mle 390; 28 ans de services, 8 campagnes.

Carre (Armand-Philibert), sergent, classe 1902, recrutement de Dijon, mle 1816; 28 ans de services, 5 campagnes.

Chaput (Eugène-Louis), sergent, classe 1895, recrutement de Vannes, mle 140; 28 ans de services, 16 campagnes.

Chaubit (Ferdinand-Guillaume), soldat de 1re classe, classe 1900, recrutement de Bordeaux, mle 385; 28 ans de services, 12 campagnes.

Fatinet (Marius), soldat, classe 1913, recrutement de Roanne, mle 1894; 30 ans de services, 9 campagnes.

Garebœuf (Pierre-Adolphe), adjudant, classe 1896, recrutement de Brive, mle 109; 29 ans de services, 8 campagnes.

Guyard (André-Georges), sergent, classe 1907, 6e bureau de recrutement de la Seine, mle 453; 28 ans de services, 12 campagnes.

Hagi (Louis-Ernest), sergent-major, classe 1890, 3e bureau de recrutement de la Seine, mle 1044; 30 ans de services, 13 campagnes.

Hamon (Albert), soldat, classe 1920, recrutement de Guingamp, mle 2276; 27 ans de services, 10 campagnes.

Jahan (Auguste-Michel), soldat, classe 1900, recrutement d'Angers; 20 ans de services, 11 campagnes.

Lagier (François), sergent, classe 1905, recrutement de Lyon-Sud, mle 529; 28 ans de services, 12 campagnes.

Lefol (Raymond), soldat de 1re classe, classe 1929, recrutement de Dijon, mle 1051; 19 ans de services, 12 campagnes.

Levet (Emile-André-Maxime), caporal, classe 1915, recrutement de Grenoble, mle 1121; 29 ans de services, 11 campagnes.

Matteaccioli (Joseph), soldat, classe 1909, recrutement d'Ajaccio, mle 1881; 20 ans de services, 11 campagnes.

Monnet (Charles-Emile), soldat de 1re classe, classe 1919, 3e bureau de recrutement de la Seine, mle 6255; 28 ans de services, 8 campagnes.

Nicolas (Jean-Alexandre), sergent-major, classe 1897, recrutement de Brest, mle 1807; 28 ans de services, 4 campagnes.

Paganelli (Antoine-François), adjudant, classe 1921, recrutement d'Ajaccio, mle 623; 19 ans de services, 7 campagnes.

Petry (François), sergent, classe 1905, recrutement de Périgueux, mle 1080; 30 ans de services, 9 campagnes.

Queval (René-Edouard-Jules), sergent, classe 1906, 6e bureau de recrutement de la Seine, mle 741; 29 ans de services, 9 campagnes.

Rovani (Augustin), soldat de 1re classe, mle 1297, classe 1906, recrutement d'Ajaccio; 28 ans de services, 13 campagnes.

Tristani (Jean-Baptiste), sergent clairon, classe 1910, recrutement d'Ajaccio, mle 799; 28 ans de services, 10 campagnes.

Bertrand (Aristide), adjudant, classe 1889, recrutement de Reims, mle 1980; 25 ans de services, 10 campagnes

Leclerch (Ernest-Marie), sergent, classe 1892, recrutement de Guingamp, mle 343; 29 ans de services, 8 campagnes.

Meiler (Edouard-Alfred), soldat de 1re classe, classe 1897, recrutement de Belfort, mle 1672; 27 ans de services, 11 campagnes.

Ottomani (Don-Gratien), sergent-major, classe 1907, recrutement d'Ajaccio, mle 2081; 28 ans de services, 10 campagnes.

Roze (Pierre-Marie-Toussaint), soldat, classe 1900, recrutement de Rennes, mle 200; 27 ans de services, 12 campagnes.

Silvestre (Edmond-Maurice), sergent, classe 1929, recrutement de Vesoul, mle 569; 18 ans de services, 11 campagnes.

Artillerie.

De Bourges (Gaston-Antoine-Romain), 2e canonnier, classe 1897, recrutement de Perpignan, matricule 1015; 27 ans de services, 11 campagnes.

Cassou (Simon), 2e canonnier, classe 1909, recrutement de Pau, matricule 1625; 28 ans de services, 12 campagnes.

Fedi (Jacques), brigadier, classe 1910, recrutement d'Ajaccio, matricule 1680; 29 ans de services, 7 campagnes.

Giani (Charles), adjudant-chef, classe 1907, recrutement d'Ajaccio, matricule 1078; 28 ans de services, 9 campagnes.

Henry (Louis), brigadier, classe 1908, recrutement de Guingamp, matricule 782; 22 ans de services, 10 campagnes.

Jamet (Joseph-Marie), maréchal des logis, classe 1907, recrutement de Lorient, matricule 935; 29 ans de services, 12 campagnes.

Lachaud (François), 1er canonnier, classe 1890, recrutement d'Autun, matricule 1480; 27 ans de services, 11 campagnes.

Luiggi (Etienne), maître artificier, classe 1896, recrutement d'Ajaccio, mle 1714; 18 ans de services, 5 campagnes

Morey (Claude-Marie), 1er canonnier, classe 1893, recrutement de Chalon-sur-Saône, matricule 110; 26 ans de services, 12 campagnes.

Zavani (Jean-Dominique), brigadier bottier, classe 1900, recrutement d'Ajaccio, matricule 1160; 23 ans de services, 5 campagnes.

Service de santé.

Bernardini (Félix-Jean-Baptiste), caporal, classe 1901, recrutement d'Ajaccio, mle 150; 28 ans de services, 10 campagnes.

N'Diour Saggal, sergent-chef, classe 1914, recrutement de Rufisque, mle 71; 24 ans de services, 12 campagnes.

Décret du 20 avril 1950 portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 20 avril 1950, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale, en application de l'article 2 de la loi du 2 janvier 1932, relatif à la promotion dans la Légion d'honneur, des mutilés de guerre à 100 p. 100, avec bénéfice des articles 10 ou 12 de la loi du 31 mars 1919, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, portant que les promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de la guerre 1914-1918 dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif et bénéficiaires des articles 10 ou 12 de la loi du 31 mars 1919, sont promus dans l'ordre de la Légion d'honneur (décorations sans traitement) (loi du 2 janvier 1932 [art. 2]) :

AU GRADE DE COMMANDEUR

Capdet (Henri-William-Jean-Marie), chef d'escadron d'artillerie en retraite, classe 1915, mle 60 au recrutemnt de Saint-Gaudens.

Godard (Joseph-Marie-Eugène), ancien adjudant du 61e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 1063 au recrutement d'Angers.

Guillou (Joseph-Charles), ancien sergent-chef du 3e régiment étranger, classe 1909, mle 836 au recrutement de Belfort.

Lacombe (Louis-Joseph), ancien sous-lieutenant du 81e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 254 au recrutement de Mende.

Larchier (Ernest-Henri), ancien lieutenant du 221e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 16 au recrutement de Poitiers.

AU GRADE D'OFFICIER

Adonne (Ludger), ancien soldat du 22e régiment d'infanterie coloniale, classe 1909, mle 865 au recrutement de Digne.

Alaime (Joseph-Léon), ancien soldat du 18e bataillon de chasseurs à pied, classe 1900, mle 828 au recrutement de Mézières.

Andreucci (Dominique), ancien soldat du 203e régiment d'infanterie, classe 1896, mle 574 au recrutement d'Ajaccio.

Barthelemy (Fernand-Emilien-Célestin), ancien soldat du 67e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 875 au recrutement d'Albi.

Bernard (Henri-Symphorien-Jean), ancien soldat du 4e régiment de zouaves, classe 1910, mle 3737 au recrutement de la Seine (1er bureau).

Bernard (Paul-Louis-Emile), ancien soldat du 107e régiment d'artillerie lourde, classe 1192, mle 535, au recrutement de Bourgoin.

Bernascon (Henri-Octave-Marie), ancien soldat du 3e régiment d'infanterie coloniale, classe 1917, mle 2314 au recrutement de Marseille.

Besnard (Alexis-Joseph), ancien soldat du 46e régiment d'artillerie, classe 1917, mle 1670 au recrutement de Blois.

Brugnier (Jacques), ancien soldat du 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1911, mle 12 au recrutement de Nimes.

Cadot (Louis), ancien sergent du 67e régiment d'infanterie, classe 1901 Ev/1902, mle 1125 au recrutement de Laval.

Carlevaris (Alfred), ancien maréchal des logis du 115e régiment d'artillerie lourde, classe 1916, mle 1879 au recrutement de Nice.

Chambonnet (Charles-Benoît), ancien soldat du 241e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 499 au recrutement de Roanne.

Charton (Victor), ancien sergent du 42e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 189 au recrutement de Vesoul.

Cordier (Paul-Désiré-Georges), ancien soldat du 8e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 1091 au recrutement d'Amiens.

Coustillas (Pierre), ancien sergent du 233e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 426 au recrutement de Périgueux.

Dabre (Fernand-René), ancien caporal du 315e régiment d'infanterie, classe 1905, mle 785 au recrutement de Mamers.

Delaumenie (François), ancien soldat du 163e régiment d'infanterie, classe 1918, mle 131 au recrutement de Limoges.

Didier (Armand), ancien soldat du 3e régiment d'infanterie coloniale, classe 1904, mle 1577 au recrutement d'Angoulême.

Galbin (Edouard-Adolphe-Joseph), ancien soldat du 25e régiment d'infanterie, classe 1896, mle 705 au recrutement de Laval.

Gaulier (Jacques), ancien soldat du 106e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 1875 au recrutement de Nevers.

Gravière (Jean), ancien caporal du 16e régiment d'infanterie, classe 1908, mle 1559 au recrutement de Clermont-Ferrand.

Larochette (Pierre-Marie), ancien soldat du 89e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 1028 au recrutement du Rhône (Nord).

Lecole (Marcel), ancien sergent du 167e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 1802 au recrutement de Nevers.

Levêque (Louis-Marie-Frédéric-Jean), ancien caporal du 110e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 986 au recrutement de Saint-Malo.

Lysias (Raymond-Alfred), ancien soldat du 115e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 100 au recrutement de Tours.

Marchand (Désiré), ancien soldat du 338e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 1100 au recrutement de Mamers.

Martin (Pierre-Denis-Alexis), ancien soldat du 158e régiment d'infanterie, classe 1901, mle 237 au recrutement d'Auxonne.

Mathieu (Léon-Eugène), ancien soldat du 8e régiment d'artillerie de campagne, classe 1912, mle 1278 au recrutement de Troyes.

Mattei (Charles-Joseph), ancien soldat du 330e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 1611 au recrutement de la Seine (4e bureau).

Mazière (Alphonse-Jean), ancien soldat du 118e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 235 au recrutement de Périgueux.

Monchez (Henri), ancien caporal du 5e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 5799 au recrutement de la Seine (2e bureau).

Noyer (Charles-Alfred), ancien soldat du 146e régiment d'infanterie, classe 1905, mle 3381 au recrutement de Saint-Omer.

Ollivier (François-Marie), ancien soldat du 341e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 1873 au recrutement de Saint-Brieuc.

Pajean (Joseph), ancien soldat du 97e régiment d'infanterie, classe 1899, mle 541 au recrutement de Chambéry.

Pellelier (Joseph-Victor), ancien soldat du 241e régiment d'infanterie, classe 1907, mle 1272 au recrutement de Besançon.

Pequignot (Alfred-Georges), ancien soldat du 171e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 1951 au recrutement de Besançon.

Pessalle-Houradat (Dominique-Paul), ancien soldat du 2e bataillon de marche d'Afrique, classe 1908, mle 1198 au recrutement de Pau.

Pierson (Lucien-Camille), ancien soldat du 29e bataillon de chasseurs à pied, classe 1916, mle 119 au recrutement de Verdun.

Piquemal (Léon-Paul), ancien sergent du 24e bataillon de chasseurs à pied, classe 1914, mle 3279 au recrutement de Marseille.

Plantat (Jean-Marie-Firmin), ancien caporal du 131e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 1285 au recrutement de Tarbes.

Pougnard (Maurice), ancien soldat du 262e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 759 au recrutement de Parthenay.

Pourhomme (Antoine-Joseph), ancien soldat du 53e régiment d'infanterie, classe 1908, mle 71 au recrutement de Perpignan.

Rembaud (Louis-Antoine-Jean), ancien brigadier du 5e régiment de spahis, classe 1916, mle 101 au recrutement de la Roche-sur-Yon.

Sciarelli (Ange-Marie), ancien caporal du 173e régiment d'infanterie, classe 1905, mle 337 au recrutement d'Ajaccio.

Taffin (Raymond-Hippolyte-Augustin-Ghislain), ancien sergent du 251e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 815 au recrutement de Compiègne.

Veyrac (Victor), ancien soldat du 169e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 606 au recrutement du Puy.

Ville (Raymond-Albert), ancien sergent du 9e régiment de zouaves, classe 1907, mle 1790 au recrutement de la Seine (6e bureau).

Décret du 20 avril 1950 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 20 avril 1950, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale en application de l'article 1er de la loi du 2 janvier 1932, relatif à la nomination et à la promotion dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les nominations et promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur;

Sont ratifiées les inscriptions aux tableaux spéciaux de la Légion d'honneur et de la médaille militaire faites au titre du décret du 5 septembre 1939 en faveur des anciens militaires ci-dessous.

Les mutilés de la guerre 1939-1945 dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100, à titre définitif, sont nommés ou promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décorations avec traitement) (loi du 2 janvier 1932, art. 1er, guerre 1939-1945) :

AU GRADE DE COMMANDEUR

(Pour prendre rang du 29 juillet 1947.)

Dhenne (Gustave-Jean-Isidore), lieutenant-colonel de réserve d'infanterie, classe 1914, mle 52 au recrutement de Saint-Omer.

(Pour prendre rang du 16 mai 1949.)

Troyon (Jean-Jules-Arthur), ancien lieutenant du 194e régiment d'artillerie lourde, classe 1919 au recrutement de Belfort.

AU GRADE D'OFFICIER

(Pour prendre rang du 17 janvier 1947.)

Delarue (Pierre-Louis), ancien lieutenant vétérinaire du centre hippique de transition 41/24, classe 1926 au recrutement de la Seine.

(Pour prendre rang du 17 décembre 1948.)

Andrzejewski (Félix), ancien lieutenant du bataillon de marche n° 2, classe 1933, mle 2268 au recrutement de Valenciennes.

(Pour prendre rang du 30 août 1949.)

Henry (Joseph-François), ancien sous-lieutenant de l'état-major de la 1re division d'infanterie nord-africaine, classe 1924.

AU GRADE DE CHEVALIER

(Pour prendre rang du 13 janvier 1950.)

Roux (Principe-Eugène-Georges), ancien soldat du 106e régiment d'artillerie lourde, classe 1931, mle 1860 au recrutement du Mans.

(Pour prendre rang du 11 janvier 1948.)

Alves (Manoël), ancien soldat du 22e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 1286 au recrutement de Laon.

(Pour prendre rang du 12 avril 1948.)

Le Jeune (Pierre-Marie), ancien soldat du 23e régiment d'infanterie coloniale, classe 1931, mle 2158 au recrutement de Brest.

(Pour prendre rang du 10 juin 1948.)

Devos (Théodore-Lambert-Gustave), ancien soldat du 33e régiment d'infanterie, classe 1933, mle 943 au recrutement de Lille.

(Pour prendre rang du 12 juillet 1948.)

Chubilleau (Robert), ancien soldat du 12e régiment colonial de chasseurs de chars, classe 1943, mle 3063 au recrutement de Strasbourg.

(Pour prendre rang du 6 septembre 1948.)

Darlois (Louis), ancien soldat du 101e régiment d'artillerie lourde, classe 1930, mle 966 au recrutement d'Arras.

(Pour prendre rang du 29 novembre 1948.)

Verineaux (René), ancien soldat du 1er bataillon de chasseurs à pied, classe 1936, mle 157 au recrutement de Nevers.

(Pour prendre rang du 17 janvier 1949.)

Doreau (Robert-Marcel-Camille), ancien sergent de la 22e section d'infirmiers militaires, classe 1928, mle 229 au recrutement de Châtellerault.

(Pour prendre rang du 13 janvier 1950.)

Koch (Charles-Louis), ancien soldat du 332e régiment d'infanterie, classe 1929, mle 310 au recrutement d'Avesnes.

(Pour prendre rang du 3 mars 1949.)

Perrot (André-Louis), ancien soldat de la 22e compagnie du train-auto, classe 1933, mle 3143 au recrutement de Versailles.

(Pour prendre rang du 16 mai 1949.)

Convert (Maurice), ancien adjudant du 4e régiment du génie, classe 1929, mle 430 au recrutement de Vienne.

(Pour prendre rang du 15 septembre 1949.)

Brunel (Bernard-Julien-Marius), ancien soldat du 7e régiment de chasseurs à cheval, classe 1931, mle 4182 au recrutement de Rouen.

(Pour prendre rang du 18 septembre 1949.)

Guillemin (Gaston-Alfred), ancien caporal du 29e régiment d'infanterie, classe 1928, mle 427 au recrutement de Chalon-sur-Saône.

(Pour prendre rang du 5 octobre 1949.)

Mery (Emilien-René), ancien soldat du 16e bataillon de chasseurs portés, classe 1938, mle 473 au recrutement de Tours.

Milan (Pierre-René), ancien soldat du 214e régiment d'artillerie lourde, classe 1927, mle 727 au recrutement de Bordeaux.

(Pour prendre rang du 19 octobre 1949.)

Hugon (Pierre-Georges-Charles-Alexandre), ancien maréchal des logis du 61e régiment d'artillerie divisionnaire, classe 1929.

Lecruit (Henri-Noël-Joseph), ancien caporal du 21e régiment d'infanterie, classe 1938/EV 37, du recrutement de la Seine (6e bureau).

(Pour prendre rang du 26 octobre 1949.)

Barbot (Emilien-Edmond), ancien soldat du 37e régiment d'artillerie divisionnaire, classe 1921, mle 1224 au recrutement d'Alençon.

(Pour prendre rang du 28 octobre 1949.)

Le Men (Yves-Marie), ancien soldat du 355e régiment d'artillerie lourde, classe 1927, mle 3090 au recrutement de Guingamp.

Rousseau (Henri-Elisée), ancien soldat du 190e régiment d'artillerie lourde tractée, classe 1930, mle 2894 au recrutement de Valenciennes.

(Pour prendre rang du 28 novembre 1949.)

Chevron (Joseph), ancien soldat du 38e régiment d'infanterie, classe 1934, mle 3266 au recrutement de Saint-Etienne.

Devillers (Ernest-Louis), ancien soldat du dépôt de guerre d'infanterie n° 32, classe 1930, mle 1581 au recrutement de Rouen.

Décret du 20 avril 1950 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 20 avril 1950, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale, en application de la loi du 2 janvier 1932 (art. 1er) relative à la nomination et à la promotion dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les nominations et promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de la guerre 1914-1918 dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif, sont nommés ou promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décorations avec traitement) (loi du 2 janvier 1932, art. 1er) :

AU GRADE D'OFFICIER

(Pour prendre rang du 5 août 1920.)

Noirjean (Charles-Joseph), ancien lieutenant du 44e régiment d'infanterie territoriale, classe 1899, mle 367.

(Pour prendre rang du 6 septembre 1938.)

Santoni (Joseph-Antoine), ancien lieutenant du 3e régiment de zouaves, classe 1911 EV/1913, mle 2940 au recrutement d'Ajaccio.

(Pour prendre rang du 30 décembre 1939.)

Bellenguez (Jules-Gabriel-Léon), ancien adjudant du 33e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 3317 au recrutement de Béthune.

(Pour prendre rang du 5 février 1949.)

Wolff (Victor-Emile-Laurent), ancien lieutenant du 175e régiment d'infanterie, classe 1908, mle 651 au recrutement d'Orléans.

(Pour prendre rang du 12 avril 1949.)

Van Oppen (François), ancien soldat du 1er régiment étranger, classe 1911, mle 3151 au recrutement de Lyon-Central.

(Pour prendre rang du 25 mai 1949.)

Stinzelle (Henri-François), ancien soldat du 31e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 3630 au recrutement de la Seine (6e bureau).

AU GRADE DE CHEVALIER

(Pour prendre rang du 5 septembre 1920.)

Biray (Marcel-Prudent), ancien soldat du 4e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 75 au 1er bureau de recrutement de la Seine.

(Pour prendre rang du 7 juillet 1933.)

Taillandier (Jean-Pierre), ancien soldat du 413e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 918 au recrutement de Clermont-Ferrand.

(Pour prendre rang du 20 octobre 1934.)

Le Bris (Joseph-Marie), ancien soldat du 88e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 3000 au recrutement de Lorient.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1936.

Azzi Said ben Amar, ancien soldat du 5e régiment de tirailleurs algériens, classe 1914, mle 4551 au recrutement d'Alger.

(Pour prendra rang du 31 mai 1937.)

Poiteaux (Charles-Gustave), ancien caporal du 61e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 983 au recrutement de Péronne.

(Pour prendre rang du 1er juin 1939.)

Dechery (François), ancien soldat du 53e bataillon de chasseurs alpins, classe 1907, mle 1089 au recrutement de Montluçon.

(Pour prendre rang du 29 juin 1939.)

Jacques (Ernest), ancien caporal du 79e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 2436 au recrutement de Montluçon.

(Pour prendre rang du 4 avril 1940.)

Boinet (Louis-Jean-Marie-François), ancien du 116e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 1812 au recrutement de Saint-Brieuc.

Le Du (Pierre-Marie), ancien soldat du 22e régiment d'infanterie coloniale, classe 1909, mle 1092 au recrutement de Cholet.

(Pour prendre rang du 25 février 1941.)

Delmas (Alfred-Léopold), ancien soldat du 33e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 1098 au recrutement de Montauban.

(Pour prendre rang du 5 mai 1941.)

Defretin (Jean-Baptiste), ancien soldat du 2e régiment de zouaves, classe 1911, mle 4106 au recrutement de Lille.

(Pour prendre rang du 15 juillet 1942.)

Favre (Louis-François), ancien soldat du 127e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 1046 au recrutement d'Angoulême.

(Pour prendre rang du 28 août 1942.)

Pepin (Pierre-Gustave), ancien soldat du 123e régiment d'infanterie, classe 1908, mle 528 au recrutement de la Rochelle.

(Pour prendre rang du 25 novembre 1942.)

Alauze (Frédéric-Séraphin), ancien soldat du 142e régiment d'infanterie, classe 1907, mle 380 au recrutement de Mende.

(Pour prendre rang du 11 septembre 1943.)

Lacour (Alfred), ancien soldat du 36e régiment d'infanterie, classe 1903, mle 273 au recrutement de Sens.

(Pour prendre rang du 3 juillet 1944.)

Mouluquet (Laurent), ancien soldat du 143e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 1641 au recrutement de Pau.

Scherrer (Jean), ancien soldat du 317e régiment d'infanterie, classe 1901, mle 1035 au recrutement de Cambrai.

(Pour prendre rang du 21 décembre 1947.)

Beau (Jean-Baptiste), ancien soldat du 206e régiment d'infanterie, classe 1907, mle 863 au recrutement de Poitiers.

(Pour prendre rang du 9 février 1948.)

Broc (Lucien), ancien soldat du 281e régiment d'infanterie, classe 1907, mle 238 au recrutement de Perpignan.

(Pour prendre rang du 12 avril 1948.)

Liens (Marius-Augustin), ancien soldat du 261e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 369 au recrutement de Marseille.

(Pour prendre rang du 27 mai 1948.)

Fruchet (Fernand-François), ancien soldat du 63e régiment d'infanterie, classe 1903; mle 588 au recrutement d'Angoulême.

(Pour prendre rang du 10 septembre 1948.)

Gailly (Louis-Edmé), ancien soldat du 26e bataillon de chasseurs, classe 1908, mle 2990 au recrutement de la Seine (1e bureau).

(Pour prendre rang du 18 septembre 1948.)

Murchielli (Toussaint), ancien soldat du 27e bataillon de chasseurs à pied, classe 1912, mle 3570 au recrutement d'Ajaccio.

(Pour prendre rang du 26 octobre 1948.)

Bouchut (René-Henri), ancien caporal du 93e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 1611 au recrutement de Bourges.

(Pour prendre rang du 15 février 1949.)

Bruyere (Jean), ancien soldat du 6e régiment d'infanterie coloniale, classe 1908, mle 955 au recrutement de Marmande.

Pour prendre rang du 15 mars 1949.)

Arso y Pardo (Antonio), ancien soldat du 1er régiment étranger, classe 1905, mle 872 au recrutement de Bayonne.

Theveniaut (Louis-Paul), ancien caporal du 56e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 993 au recrutement de Chalon-Nord.

(Pour prendre rang du 30 mars 1949.)

Dieulesaint (Jean-Baptiste), ancien soldat du 71e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 121 au recrutement de Saint-Brieuc.

(Pour prendre rang du 12 avril 1949.)

Chatard (Henri), ancien soldat du 52e régiment d'artillerie, classe 1908, mle 108 au recrutement de Brive.

Clautrier (Gilbert-Joseph), ancien soldat du 122e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 950 au recrutement de Montluçon.

Kirbat (Edmond), ancien sergent du 49e régiment d'artillerie, classe 1906, mle 2636 au recrutement de la Seine (1er bureau).

Thome (Jules-Ernest), ancien soldat du 157e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 931 au recrutement de Gap.

Valentin (Jean-Nicolas), ancien soldat du 166e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 429 au recrutement de Brive.

(Pour prendre rang du 21 avril 1949.)

Coste (Jean-Eugène-Marcel), ancien soldat du 31e bataillon de chasseurs à pied, classe 1901, mle 1586 au recrutement d'Autun.

(Pour prendre rang du 25 avril 1949.)

Moutilloux (Fernand), ancien soldat du 111e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 169 au recrutement de Périgueux.

Parage (Jean), ancien soldat du 80e régiment d'infanterie, classe 1901, mle 570 au recrutement de Marmande.

(Pour prendre rang du 2 mai 1949.)

Flaunet (Gustave-Eugène), ancien caporal du 107e bataillon de chasseurs à pied, classe 1908, mle 3115 au recrutement de la Seine (2e bureau).

(Pour prendre rang du 2 mai 1949.)

Joumard (Louis), ancien soldat du 86e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 1252 au recrutement du Puy.

Mourterou (François), ancien caporal du 18e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 1186 au recrutement de Pau.

Pungier (Victor-Pierre), ancien soldat du 111e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 5332 au recrutement de la Seine (1er bureau).

(Pour prendre rang du 3 juin 1949.)

Trefilio (Oreste), ancien caporal du 69e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 1339 au recrutement de Béziers.

(Pour prendre rang du 13 juin 1949.)

Alary (Léonard), ancien soldat du 20e régiment d'infanterie, classe 1902, mle 732 au recrutement de Limoges.

(Pour prendre rang du 13 septembre 1949.)

Plot (Robert-Julien), ancien soldat du 25e bataillon de chasseurs à pied, classe 1916, mle 219 au recrutement du Mans.

Wante (Georges-Jules-Théodore), ancien soldat du 1er groupe d'aviation, classe 1914, mle 1180 au recrutement de Toul.

(Pour prendre rang du 19 septembre 1949.)

Huvard (Pierre-Désiré), ancien soldat du 8e régiment d'artillerie, classe 1912, mle 289 au recrutement de Troyes.

(Pour prendre rang du 14 octobre 1949.)

Antoine (Ernest-Charles), ancien soldat du 52e régiment d'artillerie, classe 1919, mle 1006 au recrutement de Nancy.

(Pour prendre rang du 21 octobre 1949.)

Guion (Germain-Joseph-Victor), ancien soldat du 90e régiment d'infanterie, classe 1903, mle 1083 au recrutement de Parthenay.

Orain (Emmanuel-Marie-Joseph-Donatien), ancien adjudant du 2e régiment de chasseurs, classe 1906, mle 2158 au recrutement de Nantes.

(Pour prendre rang du 26 octobre 1949.)

Noirie (Pierre), ancien soldat du 110e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 160 au recrutement de Montbrison.

(Pour prendre rang du 8 novembre 1949.)

Bourse (Jean-Antonin), ancien soldat du 133e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 1224 au recrutement de Marseille.

Girardin (Eugène-Albert), ancien soldat du 150e régiment d'infanterie, classe 1907, mle 561 au recrutement de Troyes.

Larrieu (Léopold-Maxime), ancien caporal du 86e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 2276 au recrutement de Bordeaux.

(Pour prendre rang du 25 novembre 1949.)

Cartaud (Eugène), ancien soldat du 232e régiment d'infanterie, classe 1901, mle 1182 au recrutement de Châtellerault.

(Pour prendre rang du 3 décembre 1949.)

Bourget (Armand-Frédéric), ancien soldat du 25e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 443 au recrutement de Saint-Brieuc.

Dupuy (Léon), ancien soldat du 50e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 1515 au recrutement de Magnac-Laval.

Nedelec (Noël-Yves), ancien soldat du 166e régiment d'infanterie, classe 1918, mle 227 au recrutement de Quimper.

Pauchard (Emile), ancien soldat du 42e régiment d'infanterie, classe 1918, mle 513 au recrutement de Troyes.

Rateau (Eugène), ancien soldat du 69e régiment d'artillerie, classe 1911, mle 881 au recrutement de Châtellerault.

Trarieux (Pierre-Victor), ancien maréchal des logis du 52 régiment d'artillerie, classe 1914, mle 1051 au recrutement de Tulle.

(Pour prendre rang du 14 décembre 1949.)

Barier (Lucien-Auguste), ancien soldat du 119e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 1263 au recrutement de Versailles.

Berthault (Eugène), ancien soldat du 1er régiment de zouaves, classe 1912, mle 624 au recrutement de Tours.

Lagarde (Antoine-Frédéric), ancien maréchal des logis du 109e régiment d'artillerie, classe 1904, mle 256 au recrutement d'Aurillac.

Décret du 20 avril 1950 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 20 avril 1950, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale, en application de l'article 1er de la loi du 2 janvier 1932 relatif à la nomination et à la promotion dans la Légion d'honneur, des mutilés de guerre à 100 p. 100, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, portant que les nominations et promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur:

Sont ratifiées les inscriptions aux tableaux spéciaux de la Légion d'honneur et de la médaille militaire, faites au titre du décret du 5 septembre 1939 en faveur des anciens militaires désignés ci-dessous.

Les mutilés de la guerre 1939-1945 dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif, sont nommés ou promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décorations avec traitement) (loi du 2 janvier 1932, art. 1er, guerre 1939-1945):

AU GRADE D'OFFICIER

(Pour prendre rang du 3 mars 1948.)

Martin (Robert), ancien soldat du 225e régiment du train, classe 1914, mle 2421 au 4e bureau de recrutement de la Seine.

(Pour prendre rang du 3 février 1949.)

Brazier (Jacques-Gaston-Ferdinand), ancien sous-lieutenant du 51e régiment d'infanterie, classe 1927, mle 223 au recrutement d'Amiens.

(Pour prendre rang du 12 septembre 1949.)

Cazenave (Pierre-Alexandre-Dominique), ancien lieutenant des forces françaises de l'intérieur, région de Paris, classe 1938.

AU GRADE DE CHEVALIER

(Pour prendre rang du 1er novembre 1945.)

Broudj Ahmed, ancien soldat du 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1937, mle 5109-2192 au recrutement d'Alger.

(Pour prendre rang du 22 novembre 1946.)

Boulil Ahmed, ancien soldat du 7e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1941, mle 8082 au recrutement d'Alger.

(Pour prendre rang du 17 décembre 1946.)

Goudjil Mohamed, ancien soldat du 3e régiment de tirailleurs indigènes, classe 1937, mle 277 au recrutement de Guelma.

(Pour prendre rang du 18 juin 1947.)

Duvigneau (Emmanuel), ancien soldat du 23e groupe de reconnaissance divisionnaire d'infanterie, classe 1937, mle 29 au recrutement de Mont-de-Marsan.

(Pour prendre rang du 11 octobre 1947.)

Chevreuil (Henri-Alexandre-Camille), ancien soldat du 101e régiment d'infanterie, classe 1929, mle 514 au recrutement d'Alençon.

Moreau (Maurice), ancien soldat du 77e régiment d'infanterie, classe 1934, mle 818 au recrutement de Châteauroux.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1947.)

Masse (Pierre-Marie-Magloire), ancien soldat du 106e régiment d'infanterie, classe 1938, mle 1000 au recrutement de Rennes.

(Pour prendre rang du 11 mai 1948.)

Giraudet de Boudemange (Gabriel-Ernest-Marie-Paul), ancien maréchal des logis du 8e régiment de chasseurs à cheval, classe 1932 EV 1931, mle 1771 au recrutement d'Orléans.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1948.)

Cheneau (Jean-Georges-Robert), ancien maréchal des logis du 2e groupe de reconnaissance de corps d'armée, classe 1926, mle 588 au recrutement du Havre.

(Pour prendre rang du 15 septembre 1948.)

Riber (Fernand), ancien soldat du 4e régiment d'automitrailleuses, classe 1932, mle 540 au premier bureau de recrutement de la Seine.

(Pour prendre rang du 18 septembre 1948.)

Darrieutort (Maurice), ancien soldat du 307e régiment d'infanterie, classe 1936, mle 567 au recrutement de Mont-de-Marsan.

(Pour prendre rang du 11 janvier 1949.)

Dolhandy (Jean-Baptiste), ancien soldat du 197e régiment d'artillerie lourde, classe 1921, mle 953 au recrutement de Bordeaux.

(Pour prendre rang du 14 janvier 1949.)

Meray (Raymond), ancien caporal du 180e régiment du génie, classe 1937, mle 3631 au 2e bureau de recrutement de la Seine.

(Pour prendre rang du 17 janvier 1949.)

Boulard (Georges-Félix), ancien soldat du 11e régiment de dragons, classe 1926, mle 549 au recrutement de Nantes.

Bru (René), ancien soldat du 221e régiment d'artillerie, classe 1932, mle 800 au recrutement de Bordeaux.

Roux (Jean), ancien brigadier à la 129e compagnie du train (15e escadron du train), classe 1926, mle 2224 au recrutement de Nice.

(Pour prendre rang du 1er février 1949.)

Coutal (Henri-Germain), ancien soldat du 56e régiment d'infanterie, classe 1931, recrutement d'Albi, mle 1732.

(Pour prendre rang du 15 février 1949.)

Loiseau (Gilbert-Paul), ancien brigadier-chef du 42e régiment d'artillerie, classe 1933, mle 891 au recrutement de Laon.

(Pour prendre rang du 2 avril 1949.)

Noel (Marcel-Eugène-Arthur-Louis), ancien maréchal des logis au 7e groupe de reconnaissance divisionnaire, classe 1938, mle 1594 au recrutement de Saint-Brieuc.

(Pour prendre rang du 21 avril 1949.)

Aubert (Marcel-Victor), ancien soldat du 4e bataillon de chasseurs à pied, classe 1936, mle 347 au recrutement de Valence.

(Pour prendre rang du 3 mai 1949.)

Godio (Jean-Alfred), ancien sergent du 1er régiment de chasseurs parachutistes, classe 1939, mle 1339 au recrutement de Tunis

(Pour prendre rang du 13 mai 1949.)

Goudoin (Henri), ancien sergent du 38e régiment d'infanterie, classe 1949, mle 1059 au recrutement de Bordeaux.

(Pour prendre rang du 4 juillet 1949.)

Lopez (Pierre), ancien caporal-chef du 3e régiment de zouaves, classe 1935, mle 178 au recrutement de Tunis.

(Pour prendre rang du 30 août 1949.)

Barrau (Pierre-Amédée), ancien soldat du 61e régiment d'artillerie alpine, classe 1931.

(Pour prendre rang du 30 août 1949.)

Piche (André-Germain-Emile), ancien soldat du 123e régiment d'infanterie, classe 1932, mle 1729 au recrutement de la Rochelle

(Pour prendre rang du 12 septembre 1949.)

Jobic (Pierre-Marie), ancien caporal du 4e régiment d'infanterie, classe 1935.

(Pour prendre rang du 15 septembre 1949.)

Ferret (Alexandre-Charles), ancien soldat du 78e régiment d'infanterie, classe 1932, mle 1999 au recrutement de Niort.

(Pour prendre rang du 26 octobre 1949.)

Bringeut (Gaston-François), ancien soldat du 152e régiment d'infanterie, classe 1945 EV 1911, mle LM 6038 au recrutement de Vesoul.

Rollano (Serge), ancien soldat des Forces françaises de l'intérieur, classe 1911, mle 25313 au recrutement de Lyon.

Décret du 20 avril 1950 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 20 avril 1950, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale en application de l'article 1er de la loi du 2 janvier 1932, relatif à la nomination et promotion dans la Légion d'honneur, des mutilés de guerre à 100 p. 100, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur:

Sont ratifiées les inscriptions aux tableaux spéciaux de la Médaille militaire faites au titre du décret du 5 septembre 1939, en faveur des anciens militaires désignés ci-dessous.

Les mutilés de la guerre 1939-1945, dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décorations avec traitement) pour prendre rang de la date du présent décret, (loi du 2 janvier 1932, art. 1er guerre 1939-1945):

AU GRADE DE CHEVALIER

Bonhert (André), ancien sergent du 1er régiment de tirailleurs marocains, classe 1937, mle 2698 au 1er bureau de recrutement de la Seine

Dagneaud (Pierre-Marie-Paul-Michel), ancien caporal-chef du 21e bataillon du génie, classe 1934, mle 1180 au recrutement de Besançon.

Goncalves de Brito (Cypriano), ancien adjudant du régiment de marche de la Légion étrangère, classe 1939, mle 1263 LE au recrutement d'Oran.

Hassaine Mouloud ben Mohamed, ancien soldat du 1er régiment de tirailleurs algériens, classe 1941, mle 1119 au recrutement d'Alger.

Lamouret (Roland), ancien brigadier-chef du 3e régiment d'artillerie coloniale, classe 1942, mle J. 431 au recrutement de Versailles.

Rabaliant (Pierre-Henri-Gustave), ancien sergent du 4e régiment de tirailleurs marocains, classe 1941, mle 2598 au recrutement de la Roche-sur-Yon.

Stroup (Maurice-Marcel), ancien adjudant du 33e régiment d'infanterie, classe 1931, mle 1008 au recrutement de Thionville.

Décret du 21 avril 1950 portant attribution de la médaille de l'aéronautique.

Par décret en date du 21 avril 1950, sont décorés de la médaille de l'aéronautique, à titre normal:

MM.

Aufrère (Marcel), ex-rédacteur en chef de l'*Aéro-Revue française*.

Boudet (Roger-Auguste-Cyprien), ingénieur en chef de département d'études à la Société nationale de constructions aéronautiques du Sud-Est.

Cassin (Louis-Henri-Jean), adjudant-chef, parc d'aviation n° 11/151, Rabat-Sale.

Ducloux (Joseph-Marius), metteur au point de moteurs spéciaux, compagnie territoriale de réparation et ravitaillement technique n° 471, Dijon-Longvic.

Farret (Emile-Georges-Jean), ingénieur en chef de la société L'Hélice légère.

Fougeray (Marcel), metteur au point d'aviation à la société Zénith.

Jacquemin (André-Félix), industriel tréfileur, chef de la section vol à voile de l'aéro-club de la Haute-Marne.

Legrand (Pierre-Ernest), inspecteur des fabrications à la Société nationale de constructions aéronautiques du Sud-Ouest.

Leguay (Marcel Auguste), chef d'atelier à la société Hélices Ratier.

Pasquier (René-Henri), chef du service technique de la Société des transports aériens Alpes-Provence.

Pichon (Aimé-Louis), architecte, vice président de l'aéro-club d'Eure-et-Loir.

Pradal (Jean-Gaston), chargé d'études techniques à l'institut français du transport aérien.

Rey (Georges-Roger), chef du service technique de la société Air Algérie.

Rodes (Georges), metteur au point d'aviation à la Société nationale d'études et de constructions de moteurs d'aviation.

Toulouse (Arthur-Charles-Clément), chef des services de publicité de la compagnie nationale Air France.

Wessberge (Erik Herman-Axel), chargé d'études à l'institut français du transport aérien.

Décret du 21 avril 1950 portant attribution de la médaille de l'aéronautique (titre exceptionnel).

Par décret en date du 21 avril 1950, sont décorés de la médaille de l'aéronautique, à titre exceptionnel:

MM.

Artaud-Macari (Joseph), secrétaire général du centre national du tourisme.

Aubrée (Lucien-Joseph), directeur d'exploitation de la Compagnie des transports aériens intercontinentaux.

Carbonel (Robert-André), lieutenant pilote, secrétariat d'Etat aux forces armées (air).

Carpentier (Marcel-Maurice), général de corps d'armée, commandant en chef des forces armées en Extrême Orient, Saigon.

Cave (Lucien-Henri), chef du service dessin-propagande de la compagnie aérienne K. L. M., à Paris.

Clavel (Georges-Charles-Marie-Paul), chef du laboratoire central de métrologie du secrétariat d'Etat aux forces armées (air).

Duchevalard (Georges), directeur de l'école technique aéronautique de Toulouse.

Floucaud (Henri-Joseph), sous-directeur honoraire à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux forces armées (air).

Gaudillière (Léon Marcel), journaliste aéronautique à l'agence France-Presse.

Genain (Paul-Octave-Valéry), directeur de la Compagnie des transports aériens intercontinentaux.

Gouyet (Jean-Auguste Paul), pilote, société Aigle Azur

Langlois (Fernand-Maurice-Gustave), pilote à la Compagnie des transports aériens intercontinentaux.

Lengelle (Paul-Jules), artiste peintre.

Masson-Regnault (Maurice-Louis-Jean), administrateur délégué de la compagnie Air Maroc.

Morlet (Ernest-Charles), ingénieur, chef du laboratoire de recherches de la société Rateau.

Nau (Théophile), mécanicien navigant d'essais à la Société nationale de constructions aéronautiques du Centre.

Richard (Jean), contrôleur d'Etat chargé du contrôle des sociétés d'aviation.

Troy (Paul-Théodore), ingénieur en chef de 1re classe du génie maritime, expert technique au commissariat général au plan, présidence du conseil.

Mlle Villette (Geneviève), inspectrice des assistantes et infirmières I. P. S. A.

Décret du 21 avril 1950 portant affectation d'officiers généraux de l'armée de terre (1re section du cadre de l'état-major général de l'armée et 1re section du cadre de l'état-major général des troupes coloniales).

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale,

Vu le décret du 18 avril 1946 relatif à l'organisation territoriale militaire de la métropole;

Vu le décret du 7 décembre 1948 relatif à l'emploi des officiers généraux;

Vu le décret n° 49-524 du 15 avril 1949 fixant la liste des emplois d'officiers généraux des armes de l'armée de terre;

Vu le décret n° 49-525 du 15 avril 1949 fixant la liste des emplois d'officiers généraux des armes de l'armée de terre, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Les officiers généraux dont les noms suivent reçoivent les affectations ci-après:

M. le général de brigade Delcuze (René-Fernand-Raoul), général adjoint au général commandant la 6e région militaire et commandant le groupement non endivisionné.

M. le général de brigade Masson (Pierre-Auguste), général adjoint au général commandant la 4e région militaire et commandant le groupement non endivisionné.

M. le général de brigade de Grancry (Jacques-Pierre-Louis), commandant la subdivision et les troupes stationnées en Sarre, en remplacement de M. le général de brigade Regnault (Jean-Charles-Louis), mis à la disposition du ministre de la défense nationale.

M. le général de brigade Dejussieu (Pierre-Marie-Philippe), commandant la subdivision de Toulon, en remplacement de M. le colonel d'infanterie Le Parco (Edmond-Claude-Joseph-Pierre), remis à la disposition de son arme.

M. le général de brigade Lehr (Henri-Adrien-René) est mis à la disposition du ministre de la France d'outre-mer, pour recevoir le commandement de l'arme blindée et cavalerie en Indochine.

M. le général de brigade Dio (Louis-Joseph-Marie) est mis à la disposition du ministre de la France d'outre-mer, pour recevoir une affectation en Indochine.

M. le général de brigade Duperon (René-Léon-Pierre), précédemment commandant le cours pratique de tir antiaérien, est mis à la disposition du ministre de la défense nationale (régularisation).

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de la défense nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 avril 1950.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
GEORGES BIDAULT.

Le ministre de la défense nationale,
R. PLEVEN.

Décret du 21 avril 1950 portant admission dans la 2e section du cadre des officiers généraux.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),

Vu la loi du 4 mars 1929 portant organisation des différents corps d'officiers de l'armée de mer et du corps des équipages de la flotte;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est placé, par anticipation et sur sa demande, dans la 2e section du cadre des officiers généraux de l'armée de mer, pour compter du 12 avril 1950, M. l'ingénieur général de 2e classe du génie maritime Dolle (G.-E.), port matriculaire: Brest.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine), sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 avril 1950.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
GEORGES BIDAULT.

Le ministre de la défense nationale,
R. PLEVEN.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),
JEAN RAYMOND-LAURENT.

Décret du 21 avril 1950 portant promotion au grade d'ingénieur général de 1re classe dans la 1re section du cadre des ingénieurs généraux du génie maritime.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),

Vu la loi du 21 avril 1914 portant organisation du corps des ingénieurs du génie maritime;

Vu la loi du 4 mars 1929 portant organisation des différents corps d'officiers de l'armée de mer et du corps des équipages de la flotte;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. l'ingénieur général de 2e classe du génie maritime Lambotin (C.-V.), est promu ingénieur général de 1re classe du génie maritime, à compter de la date du présent décret, en remplacement de M. l'ingénieur général de 1re classe du génie maritime Paoli, précédemment admis dans la 2e section du cadre.

Art. 2. — M. l'ingénieur général de 1re classe du génie maritime Lambotin est nommé chef du groupe « Constructions navales » du service technique des constructions et armes navales.

Art. 3. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine), sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 avril 1950.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
GEORGES BIDAULT.

Le ministre de la défense nationale,
R. PLEVEN.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),
JEAN RAYMOND-LAURENT.

Décret portant nominations dans les réserves (armée de terre).

Rectificatif au *Journal officiel* du 5 avril 1950, page 3658, aux trois dernières lignes de la 2e colonne:

Au lieu de:

(Pour prendre rang du 3 novembre 1949.)

M. Berger (Vaclav), sous-lieutenant de réserve d'artillerie à titre étranger, de la subdivision de Paris,

Lire:

(Pour prendre rang du 5 novembre 1949.)

M. Berger (Vaclav), sous-lieutenant de réserve d'artillerie à titre étranger, de la subdivision de Paris.

Nominations au grade d'aspirant de réserve de la marine.

Par arrêté du 13 avril 1950:

Sont nommés aspirants de marine de réserve, les élèves aspirants de réserve dont les noms suivent:

(Pour compter du 1er avril 1950.)

Branches « chefs de quart », « navigateurs aériens » et « recherches scientifiques ».

MM. Mollière (Claude), du port de Cherbourg.
De Buyer (Paul-Marie-Ferdinand), du port de Toulon.
Valsemey (Jacques-Marie-Alexandre), du port de Brest.
Lebon (Jean-Paul), du port de Lorient.
Cantais (André-Charles-Edouard), du port de Cherbourg.
Mallet (Henri-Louis), du port de Lorient.
Auffret (Guy-Julien-Robert-François), du port de Cherbourg.
Duval (Christian-Gaston-Charles), du port de Lorient.
Chennevière (Jean), du port de Cherbourg.
Martin (Guy-Emile-Pierre), du port de Rochefort.
Birard (Claude-Auguste-Pierre), du port de Lorient.
Claus (Jacques-Robert-Charles), du port de Toulon.
Brouard (Robert-Jean), du port de Lorient.
Giry (Edgar), du port de Bizerte.
Souchet (André-Abel-Henri), du port de Toulon.
Huyard (Jean-Henri), du port de Lorient.
Duhamel (Jean), du port de Brest.
Lledo (Robert-Bernard), du port de Toulon.
Raffestin (Lucien-Maurice), du port de Bizerte.
Le Harivel de Gonneville (Olivier-Joseph-Anne-Marie-André), du port de Brest.
Chauffeton (François-Edouard-Alphonse), du port de Toulon.
Van-Gool (Louis-Adam), du port de Cherbourg.
Burdin (Paul-Georges-Ernest), du port de Toulon.
Chatain (Jean-Claude-Marie-Félix), du port de Brest.
Sagne (François-Jean-Marie), du port de Toulon.
Sadolt (Pierre-Jean), du port de Cherbourg.
Avon (Philippe-François-Louis), du port de Toulon.
Vachez (Jean-Alfred-Joseph), du port de Lorient.
Aegerter (Pierre-Emile-Jean-Robert), du port de Toulon.
Saint-Guily (Jacques-Pierre-Joseph), du port de Lorient.
Josset (Marc), du port de Toulon.
Darriet (Pierre-Guy), du port de Lorient.
Vallat (Fernand), du port de Toulon.
Garin (Jean-François-Hippolyte-Marie), du port de Lorient.
Rivier (Henri-Eugène-Pierre), du port de Toulon.
Rouden (Jean-René), du port de Cherbourg.
Dubray (Jean-Maurice), du port de Toulon.

MM. Collomb (Pierre-Edouard-François), du port de Toulon.
Jauslons (Henri-Marie-Jean), du port de Brest.
Mallet (Gaston-Marie-Pierre-Albert), du port de Lorient.
Tafforin (Christian-Jean-Louis-Pierre), du port de Toulon.
Charpentier (René-Henri), du port de Toulon.
Violette (Bernard-Jean-Marie-Eugène), du port de Toulon.
Thiébaut (Pierre-Michel), du port de Toulon.

Branche « transmissions ».

MM. Lesur (Pierre-Frédéric-Fernand-Raphaël), du port de Toulon.
Salembier (Joseph-Jean-Louis-Marcel-Marie), du port de Brest.
Roux (Marcel-Emile), du port de Toulon.
Landrieu (Bernard-Jean-Marie), du port de Toulon.
Diquelou (Jean), du port de Brest.
Le Grand (Alain-Louis), du port de Toulon.
Espitalier (Jean-Robert), du port de Toulon.
Bucher (Jean-Lucien-Camille), du port de Lorient.
Le Proux de la Rivière (Philippe-Marie-Gilles), du port de Lorient.

Branche « armes légères ».

MM. Kovanyko (Serge), du port de Toulon.
Dumont (Daniel-Paul), du port de Toulon.
Dupont (Jacques-Louis-Emile), du port de Toulon.
Kergoat (André-Louis), du port de Toulon.
Sicard (Pierre-Emile-Jean), du port de Toulon.
Riou (René-Jean), du port de Brest.
Fertil (Corentin-Maurice), du port de Brest.
Lucas (Jean-Pierre-Raymond), du port de Toulon.

Branche « radio-détection ».

MM. Richard (Claude-Henri), du port de Toulon.
Spitalier (Léon-Victor-Emile), du port de Toulon.
Lesage (Daniel-Marie-René), du port de Toulon.
Lassaux (Pierre-René), du port de Toulon.
Chapiel (Jean-Raymond), du port de Toulon.
Revillon (Guy-Lucien), du port de Toulon.
Dauguet (Alexandre-Emile-Marcel), du port de Toulon.
Hugoo (Claude-Gaston-Cornil), du port de Cherbourg.

Branche « radio-radaristes d'aéronautique ».

MM. Gilon (Michel-Hippolyte-Amédée), du port de Toulon.
Brice (Henri-Marie-Julien), du port de Toulon.
Duhau (Paul-Georges-Robert), du port de Toulon.
Lefrère (Pierre-René-Paul), du port de Toulon.
Bujadoux (René), du port de Toulon.
Tallon (Régis-Marie-Henri), du port de Toulon.

Sont nommés au grade d'aspirant mécanicien de réserve, les élèves aspirants mécaniciens de réserve dont les noms suivent, pour compter du 1er avril 1950:

Branche « ingénieur mécanicien du service général ».

MM. Quinio (Louis-Jean-Paul), du port de Toulon.
Berger (Jacques-Antoine-Louis), du port de Toulon.
Collin (Maurice-Victor-Fernand), du port de Toulon.
Hubert (Lionel-Emile-Jean-Marie), du port de Lorient.
Bruant, (Pierre-Emile-Jules), du port de Toulon.
Tary (René), du port de Toulon.
Boireau (Roger-Alexandre), du port de Toulon.
Daix (Jacques-Pierre-Charles), du port de Toulon.
Bertrand (Jean-Marcel) du port de Lorient.
Frot (Pierre-Maurice), du port de Toulon.
Enselme (Pierre-Claude), du port de Toulon.
Boyer (André-Paul-Lucien), du port de Toulon.
Rouzaud (Henri-Paul-Serge), du port de Toulon.
Bourdin (Félix-Jacques-Césaire), du port de Toulon.
Kerguignas (Marcel-Louis-Marie), du port de Lorient.
Dubois (Bernard-Jacques-Phalier), du port de Lorient.
Girard (Jacques-Christian-René), du port de Toulon.
Schiele (Jean-Gérard), du port de Toulon.
Calvez (Roger-Yves), du port de Cherbourg.
Hannon (Hugues-Jean-Marie), du port de Toulon.
Pradel (Louis-Philippe), du port de Toulon.
Cathelin (Pierre-Marie-Joseph), du port de Toulon.
Benest (Gabriel-Philippe), du port de Toulon.
Jolly (Maurice-Pierre), du port de Toulon.
Roussel (Jacques-Albert-Henri), du port de Cherbourg.
Delaval (René-Jean), du port de Lorient.
Viprey (Pierre-Victor-Léon), du port de Toulon.
Aubert (Roger-Alcide-Marcel), du port de Cherbourg.
Remy (Pierre-Georges), du port de Toulon.

Branche « ingénieur mécanicien de l'aéronautique ».

MM. Barroy (Georges-Lucien), du port de Toulon.
Brichet (Pierre-Léon-Louis), du port de Cherbourg.
Cholley (Raymond-Henri-Roger), du port de Toulon.
Clément (Louis-Joseph-Marie), du port de Brest.
de Coudenhove (Xavier-Lucien-André), du port de Brest.
Denis (Bernard-Jean-Marie-Joseph), du port de Toulon.
Dupuy (Pierre-Antoine-François), du port de Toulon.
Gasnière (René-Marcel), du port de Toulon.
Jambu (Guy-François-Julien-Hyacinthe), du port de Lorient.
MM. Jasien (Lucien-René-Gaston-Joseph), du port de Toulon.
Lafond (Bernard-Camille), du port de Toulon.
Larribe (Lucien), du port de Toulon.
Lesort-Pajot (Henri-Lucien), du port de Cherbourg.
Liautey (Michel), du port de Toulon
Michaut (Pierre-Philippe), du port de Toulon.
Mouret (Jean-Claude-Louis), du port de Toulon.
Payre (Georges-Pierre-Emile), du port de Toulon.
Pointereau (Lucien-Octave-Charles), du port de Lorient.
Rousseau (Bernard-Henri-Raymond), du port de Toulon.
Vernier (André-Maurice), du port de Toulon.
Videlaine (Michel-Georges-Louis), du port de Cherbourg.

Corps des secrétaires administratifs des services « commissariat et santé ».

Par arrêté du secrétaire d'Etat chargé de la marine, en date du 12 avril 1950, obtiennent un avancement en échelon dans le corps des secrétaires administratifs des services « commissariat et santé ».

(Pour compter du 29 janvier 1950.)

M. Ercole (Philippe), secrétaire administratif de 2e classe, 2e échelon.

(Pour compter du 23 mars 1950.)

M. Fichet (Louis), secrétaire administratif de 1re classe, 3e échelon.

Ces avancements donneront lieu au rappel de traitement correspondant.

Homologation de brevets de l'armée de l'air.

Par décision n° 3233 SPAA/4/B en date du 13 avril 1950, le secrétaire d'Etat aux forces armées (air) décerne les brevets suivants au personnel ci-après:

I. — PERSONNEL NAVIGANT

1° Brevet militaire de pilote d'avion.

(A compter du 2 février 1950.)

33720 Foyer (René), capitaine), école de l'air 3/701.
33721 Legall (Jean), capitaine, école de l'air 3/701.

(A compter du 21 février 1950.)

33722 Amar (Henri), sous-lieutenant, école de l'air 3/701.
33723 Becker (André), sous-lieutenant, école de l'air 3/701.
33724 Belorgey (Edouard), sous-lieutenant, école de l'air 3/701.
33725 Berg (Cyrille), sous-lieutenant, école de l'air 3/701.
33726 Chevallier (Jacques), sous-lieutenant, école de l'air 3/701.
33727 Colonna d'Istria (Léo), sous-lieutenant, école de l'air 3/701.
33728 Grob (Raoul), sous-lieutenant, école de l'air 3/701.
33729 Lafargue (Pierre), sous-lieutenant, école de l'air 3/701.
33730 Lahens (Pierre), sous-lieutenant, école de l'air 3/701.
33731 Peron (Alain), sous-lieutenant, école de l'air 3/701.
33732 Pracros (Gérard), sous-lieutenant, école de l'air 3/701.
33733 Prestat (Louis), sous-lieutenant, école de l'air 3/701.
33734 Roche-Bruyn (Edmond), sous-lieutenant, école de l'air 3/701.
33735 Rousteau (André), sous-lieutenant, école de l'air 3/701.

2° Brevet militaire d'observateur en avion.

Sous-spécialité « Navigateur ».

(A compter du 12 juillet 1947.)

7236 Bal (Georges), lieutenant, service contrôle local, Blida.
7237 Lagache (Henri), lieutenant, école 3/702.

(A compter du 17 août 1948.)

7238 Falaise (Pierre), capitaine, G. T. Z. N., E. G

La sous-spécialité de navigateur est attribuée aux officiers ci-après désignés, déjà brevetés observateur en avion:

(A compter du 12 juillet 1947.)

Provoost (Jean-M.), commandant, école 2/706.
Pequin (François), capitaine, E. L. A. 46.
Ricard (Pierre), capitaine, école 2/706.
Bellier (Henri), lieutenant, école 2/706.
Michelon (Roger), capitaine, école 3/707.

(A compter du 17 août 1948.)

Forget (Charles), commandant, école 2/706.
Courvalin (Claude), capitaine, G. T. L. A. 1/60.
Bar (André), lieutenant, G. T. 2/64
Trivin (André), lieutenant, commandant Air Maroc

Sous-spécialité « Bombardier ».

(A compter du 1er juillet 1944.)

7239 Ronat (Albert), capitaine, S. T. T. A. (3).

3° Brevet militaire de mécanicien volant.

(A compter du 11 novembre 1949.)

4047 Audounet (Roger), sergent, E. O. M. 82.
4048 Lapp (Maurice), sergent, E. O. M. 82.
4049 Laxenaire (Marcel), sergent, E. O. M. 82.

(A compter du 9 décembre 1949.)

4050 Salles (Lucien), adjudant, G. R. 11/33.
4051 Castera (Jean), sergent-chef, G. R. 11/33.
4052 Foz (Louis), sergent-chef, G. R. 11/33.
4053 Gamarde (André), sergent-chef, G. R. 11/33.
4054 Celle (Paul), sergent, G. R. 1/33.
4055 Munoz (François), sergent, G. R. 1/33.

(A compter du 24 janvier 1950.)

4056 Lebeau (Robert), adjudant, B. A. 707.
4057 Roche (Antoine), sergent-chef, B. A. 707.
4058 Turban (Paul), sergent-chef, B. A. 707.

(A compter du 25 janvier 1950.)

4059 Marit (Robert), adjudant, G. T. L. A. 2/60.
4060 Dourthe (Jean), sergent-chef, G. T. L. A. 2/60.
4061 Bajard (Jean), sergent, G. T. L. A. 2/60.
4062 Gauthier (René), sergent, G. T. L. A. 2/60.
4063 Grenier (Claude), sergent, G. T. L. A. 2/60.
4064 Monnier (Pierre), sergent, G. T. L. A. 2/60.

(A compter du 3 février 1950.)

4065 Hourde (Germain), sergent-chef, C. E. V. Brétigny.
4066 Verdier (Auguste), sergent, C. E. V. Brétigny.
4067 Verger (Pierre), sergent, C. E. V. Brétigny.

(A compter du 10 février 1950.)

4068 Blain (Maurice), sergent-chef, E. L. A. 46.

(A compter du 18 février 1950.)

4069 Chanteau (Roger), adjudant, E. R. G. M. 80.

(A compter du 25 février 1950.)

4070 Aubert (André), sergent-chef, B. E. 706.
4071 Berthelin (Félicien), sergent, B. E. 706.

II. — PERSONNEL NON NAVIGANT SPECIALISTE

1° Brevet supérieur de mécanicien d'aéronautique.

a) Spécialité « *Avion* ».

(A compter du 26 juillet 1943.)

45255 Julien (René), sergent de réserve, C. M. A. 227 (3) (4).

b) *Spécialité « Equipement »*.

Sous-spécialité: « Equipement de bord ».

(A compter du 11 février 1950.)

743 Bernard (Marcel), adjudant, B. A. 706 (1).
744 Bossuet (René), adjudant, B. A. 706 (1).
745 Duffau (Louis), adjudant, B. E. 3/708 (1).

c) *Spécialité « Atelier d'aviation »*.

Sous-spécialité: « Matériel roulant ».

(A compter du 1er mars 1950.)

661 Cabeza (Joseph), sergent-chef, B. A. T. 106 (1).
662 Pinçon (Marcel), sergent-chef, B. A. 151 (1).

2° Brevet élémentaire de mécanicien d'aéronautique.

a) *Spécialité « Avion »*.

(A compter du 31 janvier 1947.)

7602 Nguyen Van Minh, caporal de réserve, C. A. A. 217 (3).

(A compter du 28 janvier 1950.)

7603 Andreucci (Paul), caporal-chef, Z. D. A. 903.
7604 Darcos (François), caporal-chef, Z. D. A. 903.
7605 Labrouve (Pierre), caporal-chef, Z. D. A. 903.
7606 Lebordais (Pierre), caporal-chef, air E. O.
7607 Lesbats (Pierre), caporal-chef, air Maroc.
7608 Martinez (Roger), caporal-chef, Z. D. A. 902.
7609 Meyrier (Maurice), caporal-chef, air E. O.
7610 Ongaro (Paul), caporal-chef, air Maroc.
7611 Bœuf (Jacques), caporal, air E. O.
7612 Collin (Roland), caporal, Z. D. A. 902.
7613 Massaint (Léon), caporal, air Maroc.
7614 Vinet (Armand), caporal, Z. D. A. 902.

(A compter du 4 février 1950.)

7615 Blanchard (Claude), caporal-chef, B. A. 702.
7616 Grandjean (Roger), caporal-chef, B. A. 118.
7617 Hartmann (Raymond), caporal-chef, B. A. 707.
7618 Roux (André), caporal-chef, B. A. 707.
7619 Trijau (Jean-Claude), caporal-chef, air Maroc.
7620 Turchet (Paul), caporal-chef, B. A. 701.
7621 Vigier (Gilles), caporal-chef, B. A. 702.
7622 Arcangeli (Maurice), caporal, B. A. 708.
7623 Ardivilliers (Guy), caporal, B. A. 708.
7624 Jacquelet (Christian), caporal, B. A. 707.
7625 Le Goff (Jean-Baptiste), caporal, air Maroc.
7626 Saglier (Pierre), caporal, B. A. 708.
7627 Toussaint (Charles), caporal, air Maroc.

(A compter du 13 février 1950.)

7628 Carpentier (Georges), caporal-chef, B. A. 701.
7629 Claude (René), caporal-chef, air Maroc.
7630 Dartigues (Jean), caporal-chef, air Maroc.
7631 Granjon (Paul), caporal-chef, B. A. 721.
7632 Poinloup (Claude), caporal-chef, air Maroc.
7633 Rey (François), caporal-chef, air Maroc.
7634 Delamarre (Guy), caporal, air Maroc.
7635 Guiffant (Jean-Marie), caporal, B. A. 702.
7636 Masseron (André), caporal, B. A. 706.
7637 Moreau (Gérard), caporal, air Maroc.
7638 Servas (Jean), caporal, air Maroc.

b) *Spécialité « Equipement »*.

Sous-spécialité « Equipement de bord ».

(A compter du 21 janvier 1950.)

1075 Castel (Pierre), caporal-chef, G.T. 1/60.
1076 Chevret (Robert), caporal-chef, 61e escadre.
1077 Dussel (Roger), caporal-chef, G.T. 1/62.
1078 Horak (Casimir), caporal-chef, 61e escadre.
1079 Morin (Jean), caporal-chef, E.A.A. 607.
1080 Thomas (Jack), caporal-chef, E.A.A. 601.
1081 Verdet (Pierre), caporal-chef, E.A.A. 601.
1082 Larroque (Antoine), caporal, D.M.A.A. 621.
1083 Latroyes (Georges), caporal, E.A.A. 601.
1084 Mikula (Edmond), caporal, S.C.A. 570.

(A compter du 1er février 1950.)

1085 Fabre (Jacques), sergent, B.A. 118 (1).

(A compter du 18 février 1950.)

1086 Doumax (Guy), aspirant, B.A. 701 (1).
1087 Metairon (Henri), sergent-chef, G.T. 1/25 (1).
1088 Denis (Maurice), sergent, parc 2/106 (1).
1089 Gabin (Raymond), sergent, parc 2/106 (1).
1090 Guilloux (Jean), sergent, 60e escadre (1).
1091 Hanon (Jean), sergent, parc 2/106 (1).
1092 Hel (Raymond), sergent, B.A. 706 (1).
1093 Hernould (Antoine), sergent, B.A. 118 (1).
1094 Humbert (Jacques), sergent, C.E.V. Brétigny (1).
1095 Pierreyre (André), sergent, E. L. A. 41 (1).
1096 Plassart (François), sergent, B. A. 118 (1).
1097 Vincent (Jacques), sergent, B. A. 705 (1).

(A compter du 10 mars 1950.)

1098 Chevalier (Jean-Marie), caporal-chef, B. A. 708.
1099 Demoulin (Jacques), caporal-chef, B. A. 721.
1100 Grandin (Jacques), caporal-chef, Air Algérie.
1101 Dupoux André), caporal, Air Maroc.
1102 Jacob (Jean), caporal, B. A. 701.
1103 Taillandier (René), caporal, B. A. 702.

c) *Spécialité « Atelier d'aviation »*.

Sous-spécialité: « Matériel roulant ».

(A compter du 11 février 1950.)

919 Attard (Georges), sergent; G. R. 1/31 (1).
920 Bourgault (Joseph), sergent, parc 2/106 (1).
921 Dabsence (Robert), sergent, 21e escadre (1).

(A compter du 16 février 1950.)

922 Mignon (Joseph), adjudant-chef, 5e R. A.
923 Prudor (Henri), sergent-chef, B. C. I. A. A. 267.
924 Sarcy (Jean), sergent-chef, E. A. A. 601.
925 Chauvet (Gilles), sergent, B. A. 106.
926 Le Cam (Henry), sergent, 2e R. A.
927 Maurer (Edmond), sergent, B. A. 706.

Sous-spécialité: « Chaudronnier soudeur ».

(A compter du 13 février 1950.)

928 Corler (Yves), caporal-chef, C. B. A. 721.
929 Blanchet (André), caporal, B. A. 106.
930 Creuzet (Robert), caporal, C. B. A. 702.
931 Grassiet (Jean), caporal, C. E. E. S. Colomb-Béchar.
932 Ribard (Emile), caporal, B. A. 706.

Sous-spécialité: « Ajusteur machines-outils »

933 Hyvers (Jean), sergent, B. A. 706.
934 Charon (Jean), caporal, B. A. 118.
935 Moraud (Georges), caporal, B. A. 701.

(A compter du 23 février 1950.)

936 Baudrier (René), sergent, C. B. A. 109.

3° Brevet élémentaire de télémécaniciens.

Sous-spécialité « Radioélectricien ».

(A compter du 2 février 1944.)

4880 Decastille (René), lieutenant, G. T. 1/63 (1) (3).

(A compter du 21 décembre 1949.)

4881 Baille (Yves), sergent, B. A. 136.
4882 Besson (Robert), sergent, 5e R. A.
4883 Conan (Gérard), sergent, C. R. E. Dijon.
4884 Dejoie (Henri), sergent, 33e escadre.
4885 Fonteneau (Henri), sergent, 5e R. A.
4886 Gibert (Gérard), sergent, 5e R. A.
4887 Matichard (René), sergent, G. T. 3/61.
4888 Mattalia (Lucien), sergent, G. T. 1/63.
4889 Mur (Henri), sergent, B. A. 136.
4890 Plante (René), sergent, 5e R. A.
4891 Poque (Henri), sergent, G. T. 1/60.
4892 Vacher (André), sergent, parc 2/102.
4893 Escaich (Yves), caporal-chef, G. T. 1/62.
4894 Henck (William), caporal-chef, 5e R. A.
4895 Le Meur (Roger), caporal-chef, B. A 136.
4896 Rembour (Pierre), caporal-chef, B. A. 136.
4897 Truchi (Félix), caporal-chef, B. A. 102.
4898 Mercadal (Edgard), caporal, B. A. 136.

Sous-spécialité « Détection électro-magnétique ».

4899 Papazian (Pierre), sergent-chef, B. A. 723.
4900 Broucquart (Marcel), sergent, 60e escadre.
4901 Decremps (Guy), sergent, G. M. M. T. A.
4902 Helies (Emile), sergent, G. C. T. A. 72.
4903 Laxenaire (Pierre), sergent, G. C. T. A. 72.
4904 Rullier (Raymond), sergent, B. A. 723.
4905 Sosson (Christian), sergent, G. C. T. A. 72.
4906 Tronche (Emile), sergent, 2e R. A.
4907 Verval (Lucien), sergent, 61e escadre.
4908 Penez (René), caporal-chef, parc 2/102.
4909 Bernard (Antoine), caporal, 2e R. A.
4910 Schmitt (Jean-Eugène), caporal, 2e R. A.

Sous-spécialité « Téléphone ».

(A compter du 10 février 1950.)

4911 Albrand (Robert), sergent, B. A. 725.
4912 Ambert (André), sergent, B. A. 1/721.
4913 Cresson (Pierre), sergent, B. A. 705.
4914 Guillon (Albert), sergent, B. A. 705.
4915 Julien (Gaston), sergent, 60e escadre.
4916 Marcellin (Maurice), sergent, E. M. G. M. M. T. A.

Sous-spécialité « Télégraphe ».

(A compter du 10 février 1950.)

4917 Mallebay-Vacqueur (Pierre), adjudant, G. C. 1/4.
4918 Chanvalon (Michel), sergent-chef, B. A. 1/701.
4919 Loisel (Jean), sergent-chef, B. E. T. F. 725.
4920 Bedouet (Roger), sergent, G. C. T. A. 72.
4921 Crait (Marie), sergent, B. E. T. F. 725.
4922 Cussac (René), sergent, C. T. A. 803.
4923 Eymin (Henri), sergent, B. A. 707.
4924 Fleche (Jean), sergent, B. A. 705.
4925 Frebault (Roger), sergent E. M. G. M. M. T. A.
4926 Gascuel (Paul), sergent, 62e escadre.
4927 Honnorat (Raoul), sergent, B. A. 1/110.
4928 Laurent (Claude), sergent, B. E. T. F. 725.
4929 Le Michel (Bernard), sergent, G. R. 2/33.
4930 Mazerat (Georges), sergent, G. T. 1/62.
4931 Nicolas (Jean), sergent, E. M. 61e escadre
4932 Peroni (Emile), sergent, E. A. A. 606.
4933 Ternet (Marc), sergent, B. E. T. F. 725.
4934 Vergely (Guy), sergent, D. B. A. 724.
4935 Wathled (Jean), sergent (Jean), B. A 1/157.

III. — PERSONNEL NON NAVIGANT DU SERVICE GENERAL

1° Brevet supérieur du service général.

a) *Spécialité « fusilier de l'air ».*

(A compter du 1er janvier 1948.)

1235 Peuvrel (René), adjudant, B. A. 1/118 (2).

(A compter du 9 juin 1948.)

1236 Pierru (Paul), adjudant, B. A. 117 (2).

(A compter du 7 août 1948.)

1237 Ravelo son (Charles), sergent-chef, air A. Or. F. (2).

(A compter du 1er octobre 1948.)

1238 Gendillou (Marcel), sergent-chef, 2e R. A. (2).

(A compter du 30 mars 1949.)

1239 Dutrouilh (René), adjudant-chef, B. A. 117 (2).

(A compter du 1er janvier 1950.)

1240 Yovitchitch (Vladimir), sergent-chef, air A. E. F. (2).

b) *Spécialité: « Secrétaire d'état-major ».*

(A compter du 19 juin 1949.)

678 Poulet (René), adjudant, B. A. 117 (2).

(A compter du 1er décembre 1949.)

680 Guichemerre (Robert), adjudant-chef, air A. E. F. (2).

(A compter du 5 janvier 1950.)

681 Leblais (Georges), adjudant-chef, B. A. 117 (2).

(A compter du 15 février 1950.)

682 Piels (Robert), adjudant-chef, B. A. 117 (2).

(A compter du 16 février 1950.)

683 Borgey (Marcel), adjudant, B. A. 117 (2).

(A compter du 23 février 1950.)

684 Blache (René), sergent-chef, B. A. 117 (2).

2° Brevet élémentaire du service général.

a) *Spécialité: « Contrôleur de piste ».*

(A compter du 18 novembre 1949.)

219 Vinciguerra (Dominique), sergent-chef, D. M. A. A. 632.
220 Copreau (Jacques), sergent, B. A. 112.
221 Paugam (Jean-Claude), sergent, B. A. 701.

b) *Spécialité: « Exploitant des transmissions ».*

Spécialité: « Chef opérateur radio-électrique ».

(A compter du 11 novembre 1949.)

482 Le Gall (Michel), sergent, C. T. A. 802 (4).

c) *Spécialité: « Fusilier de l'air ».*

(A compter du 1er décembre 1947.)

1656 Ferlicot (Yvon), sergent de réserve, C. M. 222 (2).

(A compter du 12 décembre 1947.)

1657 Constant (Henry), sergent de réserve, C. M. 222 (2).

(A compter du 15 avril 1948.)

1658 Gendillou (Marcel), sergent-chef, 2e R. A. (2).

(A compter du 29 avril 1948.)

1659 Raveloson (Charles), sergent-chef, air A. Or. F. (2).

(A compter du 1er mai 1948.)

1660 Dutrouilh (René), adjudant-chef, B. A. 117 (2).

(A compter du 14 février 1949.)

1661 Fresse (Gustave), sergent-chef, 1er D. A. et 1er R. A. (2)
1662 Robin (Emile), sergent-chef, 1er D. A. et 1er R. A. (2).

(A compter du 18 mai 1949.)

1663 Bezamat (Roland), sergent, B. A. 117 (2).

(A compter du 23 juillet 1949.)

1664 Iche (André), adjudant, 4e R. A. (2).

(A compter du 6 février 1950.)

1665 Poirier (André), sergent, B. A. 117 (2).

d) *Spécialité: « Secrétaire dactylographe ».*

(A compter du 30 juillet 1947.)

2385 Cossais (Marcel), adjudant-chef, B. A. 117 (2).
2386 Lacroix (Pierre), sergent-chef de réserve, C. M. 222 (2).

(A compter du 1er avril 1948.)

2387 Ettori (Jean), sergent-chef, C. B. A. 762 (2).

(A compter du 10 mai 1948.)

2388 Belle (Emmanuel), aspirant de réserve, C. M. 222 (2).

(A compter du 18 juillet 1948.)

2389 Paly (Marceau), sergent-chef, B. A. 1/121 (2).

(A compter du 24 janvier 1949.)

2390 Fenouillet (Maurice), sergent, B. A. 117 (2).

(A compter du 16 juin 1949.)

2391 Brunet (Michel), sergent, B. A. 117 (2).

(A compter du 17 juin 1949.)

2392 Ginet (Marcel), sergent, 5e R. A. (2).

(A compter du 11 octobre 1949.)

2393 Van de Wiele (Guy), sergent-chef, B. A. 117 (2).

(A compter du 5 décembre 1949.)

2391 Touyet (René), sergent-chef, G. M. M. T. A. (2).

(A compter du 19 décembre 1949.)

2395 Le Charles (Francis), sergent-chef, 2e R. A. (2).

e) *Spécialité « Sécurité incendie ».*

(A compter du 10 mars 1950.)

148 Remion (Georges), sergent, E. A. A. 601.
149 Duhamel (Maurice), adjudant, C. G. T. A. 72
150 Blandin (Louis), adjudant, B. A. 1/136.
151 Domgala (Stanislas), sergent, B. A. 722.
152 Laville (Gaston), sergent, M. C. H. 798
153 Woock (Henri), sergent, B. A. 1.708.
154 Velay (Albert), caporal-chef, C. I. E. T., Toulouse.
155 Cossón (Robert), sergent, S. A. 2/159.
156 Rossignol (André), sergent, B. A. 705.
157 Fistolet (Paul), sergent-chef, T. O. A., élément air, Coblence.
158 Daniel (Jean), sergent, B. A. 1/710.
159 Cottain (Yves), sergent, B. A. 721.
160 Meynot (Maurice), sergent-chef, P. A. 1/136.
161 Taulen (René), sergent, S. A. 5/209.
162 Tissier (Bernard), sergent, B. A. 1/112.

IV. — BREVET MILITAIRE DE PILOTE DE PLANEURS LEGERS

a) *Type « B ».*

(A compter du 20 janvier 1950.)

181 Gerard (Albert), adjudant, G. T. 2/61 (4).

(A compter du 13 février 1950.)

182 Collat (Bernard), adjudant-chef, B. A. 101 (4).

(A compter du 17 février 1950.)

183 Grosheny (Raymond), adjudant, B. A. 101 (4).

b) *Type « C ».*

(A compter du 2 décembre 1949.)

184 Fabre (Marcel), caporal, Z. D. A. 901 (4).

(A compter du 29 décembre 1949.)

185 Verney (Claudius), adjudant, A. P. E. 1/601 (4).

(A compter du 26 janvier 1950.)

186 Mengard (Robert), sergent, B. A. 117 (4).

(A compter du 3 février 1950.)

187 Guibert (Claude), soldat de 1re classe de réserve, C. M. A. 221 (4).

c) *Type « D ».*

(A compter du 15 février 1950.)

188 Maillard (Marc), commandant, D. M. A. A. 621 (4).

d) *Type « Moniteur ».*

(A compter du 12 mars 1949.)

189 Andre (Jacques), capitaine, S. A. L. S. (4).

Les intéressés sont classés dans leur nouvelle spécialité à compter de la date d'homologation de leur brevet, sauf en ce qui concerne:

1° M. le lieutenant Decastille (René), auquel est attribué le brevet élémentaire de télémécanicien. Cet officier reste classé dans le corps de personnel auquel il appartient;

2° Le personnel reclassé dans les nouvelles spécialités du service général, en application de la réglementation en vigueur (repère 2) et qui a fait l'objet d'une décision de changement de spécialité (obtention d'un brevet à la suite d'un stage en école, ou examen en école, etc.) émanant du commandement.

Les commandants de formation voudront bien, chacun en ce qui le concerne, donner tous ordres nécessaires pour assurer la mise à jour rigoureuse des pièces matricules des intéressés.

Par ailleurs, les commandants de centres mobilisateurs seront tenus de mettre à jour les dossiers concernant le personnel des réserves et de notifier ces homologations aux intéressés.

(1) Transformation de brevets.
(2) Reclassement.
(3) Régularisation.
(4) Equivalences.

Rectificatif à la décision ministérielle n° 7997/SPAA/1/A3 du 27 mai 1949 (*Journal officiel* du 3 juin 1949):

Le brevet élémentaire de secrétaire dactylographe, n° 1075, attribué à Guillon (René), sergent air E. O. (3), est annulé.

Rectificatif à la décision ministérielle n° 8953/SPAA/1/A3 du 17 juin 1949 (*Journal officiel* du 25 juin 1949):

Page 6261, 1re colonne, 69e ligne, au lieu de: « Chene (Albert) », lire: « Chene (Joseph), sergent-chef ».

Rectificatif à la décision ministérielle n° 11213/SPAA/1/B1 du 20 octobre 1949 (*Journal officiel* du 30 octobre 1949):

Page 10824, 2e colonne, 26e ligne:

La date de prise d'effet du brevet élémentaire de secrétaire dactylographe, homologué sous le numéro 1951 et attribué à l'adjudant-chef Tannoux (Jean), est reportée du 18 mai 1949 au 16 septembre 1947.

Rectificatif à la décision ministérielle n° 2101/SPAA/1/B du 7 mars 1950 (*Journal officiel* du 15 mars 1950):

Page 2888, 1re colonne, 39e ligne, au lieu de: « Roy (Jean), sergent, B. O. M. 81 », lire: « Roy (Jean), sergent, E. O. M. 81 »; 2e colonne, 31e ligne, au lieu de: « 7593 Walter (Denis), caporal-chef », lire: « 7593 Walther (Denis), caporal-chef ».

Page 2889, 1re colonne, 13e ligne, au lieu de: « 4858 Gestalain (Guy), C. I. M. T. 240 », lire: « 4858 Gestalain (Guy), sergent, C. I. M. T. 240 »; 2e colonne, 19e ligne, au lieu de: « 1191 Thure (Laurent), sergent-chef », lire: « 1194 Thurel (Laurent), sergent-chef »; 39e ligne, au lieu de: « 1207 Beltran (Raymond), 5e R. A. (2) », lire: « 1207 Beltran (Raymond), sergent-chef, 5e R. A. (2) »; 58e ligne, au lieu de: « 1223 Baumard (André), sergent-chef », lire: « 1223 Baumard (André), sergent-chef ».

Page 2890, 2e colonne, 28e ligne, au lieu de: « 677 Choquet (Paul), adjudant-chef, 5e R. A. », lire: « 677 Choquet (Paul), adjudant-chef, 5e R. A. (2) ».

Page 2892, 1re colonne, 63e ligne, au lieu de: « 1628 Gunand (Charles), sergent », lire: « 1628 Gunaud (Charles), sergent »; 2e colonne, 68e ligne, au lieu de: « 1609 Aubri (René), soldat », lire: « 1609 Aubry (René), soldat ».

Page 2893, 1re colonne, 3e ligne, au lieu de: « 2212 Baczinski (Marie), adjudant-chef », lire: « 2212 Baczynski (Marie), adjudant-chef »; 2e colonne, 1e ligne, au lieu de: « 2285 Dirani (Georges), sergent-chef, air A. O. F. (2) », lire: « 2285 Dirani (Georges), sergent-chef, air A. Or. F. (2) »; 38e ligne, au lieu de: « 2307 Dietrich (René), sergent-chef, air E. O. (2) », lire: « 2307 Dietrich (René), sergent-chef, 2e R. A. (2) ».

Même page, même colonne, 60e ligne:

La date de prise d'effet du brevet élémentaire de secrétaire dactylographe, homologué sous le numéro 2325 et attribué à l'adjudant Mazure (René), est reportée du 22 septembre 1949 au 1er septembre 1948.

Page 2894, 2e colonne, 26e ligne, au lieu de: « 6 Bratzer (André), adjudant-chef », lire: « 6 Gratzer (André), adjudant-chef »; 34e ligne, au lieu de: « 13 Jaffry (Alexandre), adjudant, 1re DA et 1er RA », lire: « 13 Jaffry (Alexandre), adjudant, génie air, Maison-Blanche »; 41e ligne, au lieu de: « 23 Valentin (Roger), sergent, BA/I/701 », lire: « 23 Valentin (Roger), sergent, BA/I/109 ».

Page 2895, 1re colonne, 19e ligne, au lieu de: « 148 Perra (Guy), sergent-chef, B. A. 117 », lire: « 148 Perra (Guy), sergent-chef, C. E. B. A. »; 28e ligne, au lieu de: « 153 Damien (Jacques), soldat », lire: « 153 Damiens (Jacques), soldat »; 2e colonne, 4e ligne, au lieu de: « 172 Bebaisieux (Maurice), sergent », lire: « 172 Debaisieux (Maurice), sergent »; 19e ligne, au lieu de: « (A compter du 29 décembre 1948) », lire: « (A compter du 29 novembre 1948) ».

Admission à l'honorariat (armée de l'air, réserve).

Rectificatif au *Journal officiel* du 13 avril 1950: page 3978, 2e demi-colonne, au lieu de: « Avec le grade de lieutenant: M. Paturle (François-Marie), né le 27 novembre 1909 », lire: « Avec le grade de lieutenant: M. Paturle (François-Marie), né le 27 novembre 1909 ».

Liste des élèves officiers de réserve du contingent 1949/2 du service de l'intendance, admis au stage de perfectionnement à l'école militaire d'administration.

Rectificatif au *Journal officiel* du 23 mars 1950, page 3214: au lieu de: « Chapron (Pierre), 3e section de C. O. M. A. », lire: « Chapron (Pierre), 1re section de C. O. M. A. »; au lieu de: « Lesec (Yves), 3e section de C. O. M. A. », lire: « Lesec (Yves), 1re section de C. O. M. A. »; au lieu de: « Hillion (Jean), 3e section de C. O. M. A. », lire: « Hillion (Jean), 1re section de C. O. M. A. »; au lieu de: « Baumann (Gérard), 6e section de C. O. M. A. », lire: « Baumann (Gérard), 1re section de C. O. M. A. »; au lieu de: « Baumann (Claude), 6e section de C. O. M. A. », lire: « Baumann (Claude), 1re section de C. O. M. A. ».

TABLEAU DE CONCOURS POUR LA MÉDAILLE MILITAIRE

ANNÉE 1948

TROUPES METROPOLITAINES

A. - Réserves.

Gendarmerie.

21 Abadie (Louis-Paul), gendarme, 10e légion.
276 Adelaïde (Pierre), gendarme, 5e légion *ter*.
110 Alla (Marius-Lucien-Georges-Albert), gendarme, 5e légion.
234 Amardheil (René), maréchal des logis chef, 5e légion de gendarmerie.
13 Andrieu (André-Désiré-Rémy), maréchal des logis chef, 1re légion de gendarmerie.
230 Angeli (François-Ange-César), gendarme, compagnie autonome de gendarmerie de la Corse.
54 Ansel (Fernand-Ernest), maréchal des logis chef, 2e légion de gendarmerie.
256 Antolini (Joseph), gendarme, 9e légion.
310 Arlique (Henri-Joseph), gendarme, 8e légion *ter*.
281 Baloup (Daniel-Louis-André), gendarme, 5e légion *ter*.
122 Barbellion (Roland-Robert), adjudant, 4e légion *ter* de gendarmerie.
126 Barrière (François-Jacques), adjudant-chef, 9e légion de gendarmerie.
123 Barthélemy (Robert-Alphonse), adjudant, 9e légion de gendarmerie.
187 Bastard (Jean-Laurent), maréchal des logis chef, 5e légion *ter* de gendarmerie.
216 Baud (André-Clément-Xavier-Auguste), gendarme, 3e légion *ter*.
283 Beaupeux (Louis-Pierre-François-Eugène), gendarme, 3e légion *ter*.
53 Beaulems (Michel), gendarme, 7e légion.
309 Beaux (Jean-François), maréchal des logis chef, 2e légion de gendarmerie.
207 Becart (Henri-Alfred-Louis), adjudant, 2e légion de gendarmerie.
59 Belorgeot (André-Henri-Hippolyte), maréchal des logis chef, 6e légion *bis* de gendarmerie.
194 Bely (Pierre-Eugène-Armand), gendarme, 3e légion *ter*.
189 Bernard (Auguste), gendarme, 2e légion.
139 Bernard (Emile-Marie), gendarme, 6e légion *ter*.
285 Bernard (Jean-Julien), maréchal des logis chef, 4e légion *ter* de gendarmerie.
85 Bernard (Léon-Henri-Auguste), maréchal des logis chef, 6e légion *bis* de gendarmerie.
114 Bertrand (Gustave-André), gendarme, 7e légion *bis*.
99 Bessin (Henri-Georges-Louis), gendarme, 1re légion.
80 Billac (André-Yvon-Auguste), maréchal des logis chef, 4e légion *bis* de gendarmerie.
11 Billiar (Marcel), gendarme, 8e légion *bis*.
92 Bisschop (Lucien-Charles), maréchal des logis chef, 2e légion de gendarmerie
10 Bitard (André-Louis), gendarme, 10e légion.
203 Blazy (Clément-Laurent), gendarme, 2e légion *bis*.
318 Blondel (Aimé), gendarme, 2e légion.
60 Bodar (Pierre-Jean), gendarme, 6e légion.
312 Bodin (Raymond-Julien-Marie), gendarme, 3e légion *ter*.
334 Bonis (Henri), garde, classe 1928, recrutement de Périgueux, mle 1362.
108 Bonnafoux (Louis-Adolphe), gendarme, 9e légion.
22 Bories (Jean-Marie-Henri), gendarme, 4e légion *ter*.
311 Bouillez (Adonis), gendarme 3e légion.
254 Bourgeois (Louis), gendarme, 2e légion *bis*.
273 Bourgeois (Louis-Auguste), gendarme 2e légion.
196 Bourrassol (Alfred), maréchal des logis chef, 9e légion *bis* de gendarmerie.
258 Boulon (Georges), adjudant, 2e légion *bis* de gendarmerie.
70 Bredif (Auguste), gendarme, 5e légion *ter*.
140 Breux (François-Désiré), gendarme, 2e légion.
45 Broy (Pierre-Arthur), gendarme, 2e légion.
101 Buscail (François-Jean), adjudant, 5e légion de gendarmerie.
94 Busquet (Emile), maréchal des logis chef, 4e légion de gendarmerie.
251 Cailloce (Pierre-Marie-Ismaël), gendarme, 3e légion *ter*.
124 Canet (Noël-Victor-Eugène), adjudant, 5e légion *ter* de gendarmerie.
240 Capell (Albert-Ernest), gendarme, 9e légion.
105 Caron (Gaston-Edouard-Edmond), maréchal des logis chef, 2e légion *bis* de gendarmerie.
119 Carron (Paul-Joanny), gendarme, 8e légion *ter*.
153 Casine (André-Jean-Emile), maréchal des logis chef, 3e légion *bis* de gendarmerie.
300 Casseron (Emile-Pierre-Louis), gendarme, 3e légion *ter*.
62 Casteran (Victor-Justin), gendarme, 8e légion *ter*.
17 Cattalan (Alfred-Joseph), gendarme, 9e légion.
58 Cavadini (Roger-Henri-Richard), gendarme, 1re légion.
1 Ceinturet (Guillaume), gendarme, 4e légion.
238 Celino (Louis-Marie), gendarme, 3e légion.
208 Champion (Pierre-Marie), gendarme, 5e légion *ter*
2 Champredon (Gabriel-Maurice), gendarme, 8e légion *bis*
63 Chanot (Gaston), gendarme, 4e légion *bis*.
245 Chantreau (Alice-Joseph-Henri), maréchal des logis chef, 3e légion *ter* de gendarmerie.
214 Charbonnier (Auguste-Joseph), gendarme, 8e légion.
227 Chatelain (Marcel-René), gendarme, 8e légion *ter*.
44 Chaumartin (Arsène-Romain), gendarme, 7e légion.
294 Chavalle (Georges-Louis-Stéphane-Victor), gendarme, 2e légion.
65 Chevalier (Louis-Irénée), gendarme, 2e légion *bis*.
210 Choucard (Roger-Marcel), gendarme, 3e légion *bis*.
117 Claisse (Roger), gendarme, 2e légion.
176 Claverie (Dominique-Léopold), gendarme, 5e légion *ter*.
168 Claverie (Roger-Jean), maréchal des logis chef, 5e légion *ter* de gendarmerie.
87 Clavier (Henri), gendarme, classe 1922, recrutement de Bourges, mle 1112.
177 Cochard (Charles-Léon), gendarme, 2e légion.
172 Coine (Kléber-Paul), gendarme, 2e légion.
132 Cooren (Moïse-Charles-François), gendarme, 2e légion.
4 Costes (André-Pierre-Jean-Marie), gendarme, 5e légion.
313 Courrèges (Charles-Edouard), gendarme, 5e légion *ter*.
175 Crabeil (Pierre-Ernest), gendarme, 4e légion.
15 Cruciani (Jean-Paul-Camile), gendarme, 1re légion.
57 Cugnet (Albert-Lucien), gendarme, 2e légion.
115 Dalton (Gabriel), gendarme, 4e légion.
152 Darracq (Etienne-Henri-Gustave), gendarme, 5e légion *ter*.
121 Dartois (Emile-Henri), gendarme, 2e légion *bis*.
61 Dastugues (Paul-Emile-Alfred), gendarme, 5e légion *ter*.
147 Debrand (Georges-Gaston-Joseph), gendarme, 7e légion *bis*.
95 Dedeban (Jean-Léonce), gendarme, 5e légion *ter*.
193 Delanoe (Eugène-Marie), maréchal des logis chef, 3e légion de gendarmerie.
120 Delarue (Henri-Victor-Léon), gendarme, 1re légion.
75 Delbar (Marcel-Louis), gendarme, 8e légion *ter*.
166 Dèle (Paul-Jules-Joseph), maréchal des logis chef, 2e légion de gendarmerie.
36 Demangeon (Jean-Antoine-Marcel), gendarme, 6e légion.
97 Depoutot (Maurice), maréchal des logis chef, 6e légion de gendarmerie.
81 Derot (Louis-Joseph-Alexandre), gendarme, 2e légion *bis*.
287 Despax (Robert-Jacques-Jean), maréchal des logis chef, 5e légion *ter* de gendarmerie.
69 Destenave (Jean-Justin-Yvan), maréchal des logis chef, 5e légion de gendarmerie.
192 Dieumegard (Gaston), gendarme, 3e légion.
237 Dorion (Fernand-Eugène-Emmanuel), maréchal des logis chef, 3e légion *ter* de gendarmerie.
116 Dournes (Louis-Joseph-Abel), gendarme, 5e légion.
211 Ducasse (Léon-Sylvain), gendarme, 5e légion *ter*.
24 Ducatel (Charles-Eugène-Henri), gendarme, 1re légion.
66 Duna (Paul), maréchal des logis chef, 8e légion de gendarmerie.
31 Durand (Gustave), adjudant-chef, détachement de gendarmerie de Madagascar et dépendances.
198 Durget (Louis-Henri), gendarme, 7e légion *bis*.
72 Durvy (Virgile-Jules), gendarme, 2e légion.
324 Echard (Roger-Alphonse-Adrien), gendarme, 1re légion *bis*.
190 Estrabaut (Georges-Armand-Edmond), gendarme, 9e légion.
78 Fabre (André-François), adjudant, 5e légion de gendarmerie.
195 Fagot (Julien-Antoine), gendarme, 2e légion.
106 Fallourd (Raymond-Marcel-Eugène), gendarme, 3e légion *ter*.
71 Fauché (Guillaume), gendarme, 4e légion.
218 Faure (Emile-François-Pierre), maréchal des logis chef, 8e légion *bis* de gendarmerie.
151 Fischer (Henri), gendarme, 8e légion *ter*.
327 Flament (Arthur-Joseph), gendarme, 2e légion
259 Fleury (Marcel), maréchal des logis chef, 2e légion de gendarmerie.
64 Flon (Louis-Abdon-Eugène), gendarme, 1re légion *bis*.
74 Fort (Maurice-Etienne), gendarme, 6e légion.
141 Fouquet (Gaëtan-Hildebert), gendarme, 2e légion.
188 Fourcade (Gérard), gendarme, 5e légion *ter*.
34 Foures (Augustin), gendarme, 4e légion.
23 Fradet (Léonide), maréchal des logis chef, 1e légion de gendarmerie.
295 Fravalo (Eugène-Joseph-Marie), gendarme, 3e légion.
320 Frery (Pierre), gendarme, 8e légion.
3 Frigosi (Jean-Marc), gendarme, compagnie autonome de gendarmerie de la Corse.
27 Galy (Justin), gendarme, 5e légion.
112 Gangneux (Maurice-Albert-Robert), maréchal des logis chef, 3e légion *ter* de gendarmerie.

157 Gasquet (René-Pierre), gendarme, 5e légion *ter*.
25 Gauvillez (Maurice-Adolphe-Aristide), adjudant, 7e légion de gendarmerie.
182 Gelfard (Henri-Maurice-Léopold), maréchal des logis chef, 3e légion *ter* de gendarmerie.
261 Germond (Henri-Emile), gendarme, 1re légion *bis*.
14 Giacometti (Jean-François), gendarme, compagnie autonome de gendarmerie de la Corse.
90 Giron (Camille), gendarme, 8e légion *ter*.
155 Gobert (Georges-Auguste), gendarme, 2e légion.
330 Godelier (Jules-Achille-André), gendarme, 2e légion.
302 Gozet (Hervé-François), gendarme, 3e légion.
169 Gourdin (Gilbert-Eugène), gendarme, 2e légion *bis*.
241 Granier (Robert-Emile-Eugène), gendarme, 9e légion.
218 Grasset (Damase-Omer-Eugène), gendarme, 3e légion *ter*.
73 Graziani (Simon-Jean), gendarme, 9e légion.
129 Grollier (Elie-René-Henri), gendarme, 3e légion *ter*.
202 Gros (Paul-Frédéric), gendarme, 7e légion *bis*.
255 Guchez (Alphonse), gendarme, 2e légion.
212 Guenot (Henri-Michel-Léopold), gendarme, 2e légion *bis*.
323 Guicheney (Ferdinand-Maurice), maréchal des logis chef, 5e légion *ter* de gendarmerie.
53 Guillot (Georges-Aristide), gendarme, 8e légion *bis*.
263 Guillou (François-Louis-Hamon), gendarme, 3e légion.
325 Guinard (Marie-Ange), gendarme, 3e légion.
235 Hache (Robert), adjudant, 2e légion de gendarmerie.
322 Hary (Louis-Emile), maréchal des logis chef, 2e légion de gendarmerie.
39 Hebrault (Roger-Henri), gendarme, 1re légion.
28 Hernandez (Jacques-Yves), maréchal des logis chef, légion de gendarmerie du Maroc.
128 Hoizai (André-Georges), gendarme, 2e légion *bis*.
183 Hostachy (Gaston-Alexandre-Joseph), adjudant, 8e légion *ter* de gendarmerie
250 Hoste (Victor-Marcel-Joseph), adjudant, 8e légion de gendarmerie.
158 Houze (Augustin-Joseph-Marie-François), gendarme, 3e légion.
271 Huart (Emile-Clément), gendarme, 5e légion *bis*.
82 Huet (René-Gustave), maréchal des logis chef, 6e légion de gendarmerie.
293 Hustache (André-Louis-Jean), gendarme, 8e légion *ter*.
213 Iriartegoity (Bernabé), gendarme, 5e légion *ter*.
277 Irigoyen (Charles), gendarme, 5e légion *ter*.
280 Jacquet (Camille), gendarme, 2e légion.
243 Jeanne (Gaston-Louis), gendarme, 2e légion
253 Joly (François-Amédée-Célestin), maréchal des logis chef, 2e légion de gendarmerie.
49 Joly (Marcel), gendarme, 7e légion *bis*.
103 Joyeux-Bouillon (Albert-Joseph), gendarme, 8e légion *ter*.
233 Jugy (Lucien-René), gendarme, 8e légion *bis*.
6 Kleitz (Edouard-Joseph-Ernest), gendarme, 10e légion.
307 Kraus (Robert-Henri), gendarme, 5e légion *ter*.
303 Laborde (André-Bernard), maréchal des logis chef, 5e légion *ter* de gendarmerie.
226 Labourie (Jean-Antoine-Eugène), gendarme, 5e légion *ter*.
137 Lacabanne (Jean-Paul-François), gendarme, 5e légion *ter*.
220 Lacave (Jules-Lucien), gendarme, 5e légion *ter*.
30 Lacroix (Charles-Henri), gendarme, 2e légion.
33 Lacroix (Norbert-Pierre), adjudant, 2e légion *bis* de gendarmerie.
267 Lafont (Joseph-François), gendarme, 8e légion *bis*.
331 Laforge (Fernand), gendarme, 5e légion *bis*.
217 Laurent (Marc-Charles-Philibert), gendarme, classe 1930, recrutement d'Arras, mle 572.
197 Lavenu (André-Alexandre), gendarme, 2e légion *bis*.
272 Lavigne (Dominique-Roger), gendarme, 5e légion *ter*.
289 Le Bras (Marcel-Célestin), gendarme, 3e légion
56 Lecat (Noé-Victorien), gendarme, 2e légion *bis*.
286 Lechat (Marcel-Louis-Modeste), maréchal des logis chef, 1re légion *bis* de gendarmerie.
42 Leclercq (Henri-Auguste), maréchal des logis chef, 2e légion de gendarmerie.
205 Le Cloirec (Marcel-Louis), adjudant, 3e légion de gendarmerie.
180 Lefebvre (Gustave-Léon), gendarme, 8e légion.
113 Lefranc (Roger-Lucien-Pierre-Ernest), maréchal des logis chef, 3e légion *bis* de gendarmerie.
265 Le Frapper (Pierre-Marie), gendarme, 3e légion *ter*.
173 Le Garçon (Alphonse-Elie-Bienaimé), gendarme, 3e légion *bis*.
20 Le Goff (Jean-Marie), gendarme, 10e légion.
40 Lemoine (Marcel-André), maréchal des logis chef, 1re légion *bis* de gendarmerie.
269 Lenne (André-Morand-Albert), adjudant, 2e légion de gendarmerie.
179 Lepoittevin (Jean-Henri-Louis), adjudant, 3e légion *bis* de gendarmerie.
266 Le Pors (Vincent-Jean-Marie), gendarme, 1re légion *bis*.
150 Le Roux (Pierre-Marie), gendarme, 3e légion.
162 Leroy (Alfred-Paul-Louis), maréchal des logis chef, 2e légion de gendarmerie.
29 Le Seguillon (Louis-Albert-Marie), gendarme, 10e légion.
146 Lesne (Joseph-Victor-Pierre-Marie), maréchal des logis chef, 3e légion *bis* de gendarmerie.
107 Lhermite (Serge-Irénée), gendarme, 6e légion *bis*.
292 Lhussier (Alyre-Joseph-René), gendarme, 2e légion.
224 Liot (Raymond-Bienaimé-Julien), gendarme, 3e légion *bis*.
275 Lisch (Eugène-Paul), gendarme, 2e légion *bis*.
41 Longuepe (Ursmar), maréchal des logis chef, 2e légion de gendarmerie.
332 Loones (Lucien-Georges-Louis), gendarme, 2e légion.
221 Lowick (Marcel), gendarme, 3e légion *ter*.
284 Lucas (Henri), gendarme, 3e légion.
9 Maire (Jules-Léon), maréchal des logis chef, 7e légion *bis* de gendarmerie.
115 Malaterre (Marcel-Louis-Noël), gendarme, 5e légion *ter*.
262 Maleles (Armand-Noël-Elie), gendarme, 9e légion.
215 Mallet (Eugène-Victor-Albert), maréchal des logis chef, 5e légion *ter* de gendarmerie.
154 Manceau (Joseph-Léon), maréchal des logis chef, 3e légion *ter* de gendarmerie.
18 Marchetti (Marcel), gendarme, compagnie autonome de gendarmerie de la Corse.
247 Maridat (Louis-André), maréchal des logis chef, 8e légion *ter* de gendarmerie.
260 Mariton (Jules), gendarme, 2e légion.
88 Marquigny (Fernand-Désiré-Martial), gendarme, 2e légion.
136 Marteau (Etienne-Joseph), adjudant, 9e légion de gendarmerie.
229 Martin (Désiré-Paul-Léon), gendarme, 2e légion *bis*.
244 Martin (Fernand-Eugène), gendarme, 2e légion *bis*.
52 Martineau (Kléber), gendarme, classe 1925, recrutement de Saintes, mle 132.
118 Mathe (Marcel-Maximin-Honoré), gendarme, 6e légion *ter*.
68 Mathieu (Louis), gendarme, 5e légion.
130 Mayodon (Fernand-Victor-Louis), gendarme, 9e légion.
26 Mazard (Félix-Jean), gendarme, 5e légion *ter*.
335 Menestrier (Charles-Henri-Joseph), maréchal des logis chef, 7e légion de gendarmerie.
89 Mercier (Eloi-Joseph-Marie), gendarme, 9e légion.
317 Mergeai (René-Ernest), gendarme, 2e légion.
127 Merle (Henri-Arnoux), gendarme, 8e légion *ter*.
51 Merlot (Alfred-Philigone), gendarme, 2e légion.
236 Mesguen (Vincent-Marie), maréchal des logis chef, 3e légion de gendarmerie.
206 Meyssonnier (Louis-Paul), gendarme, 9e légion.
55 Michel-Cochat (Georges-Eugène), gendarme, 8e légion *ter*.
170 Milhasson (Bertrand-Bernard), gendarme, 5e légion *ter*.
174 Modaine (Victor-Charles), gendarme, 2e légion.
316 Moncomble (Adolphe), gendarme, 2e légion.
96 Morin (Albert-Alexandre-Nicolas), gendarme, légion de gendarmerie du Maroc.
83 Mourey (Adrien-Léon), gendarme, 8e légion *bis*.
133 Mouton (Joseph-Louis-Edouard), gendarme, 8e légion.
191 Nadeau (Etienne), gendarme, 5e légion *ter*.
37 Nauroy (Ernest-Marie-Gustave), gendarme, classe 1924, recrutement de Belfort, mle 373.
8 Navarro (Jean-François), gendarme, 10e légion.
143 Nicolas (Sylvestre-François), gendarme, 3e légion.
50 Ory (Albert-Valentin-Emile), gendarme, 1re légion *bis*.
301 Paillard (Eugène-François-René), gendarme, 3e légion *bis*.
225 Paille (Raphaël-Albert-Jules), adjudant, 3e légion *ter* de gendarmerie
12 Palacio (Hippolyte), gendarme, 10e légion.
109 Panchœuf (Ernest-André), gendarme, 4e légion.
291 Pargala (Jean-Louis), gendarme, 5e légion *ter*.
209 Parisot (André-Henri), gendarme, 2e légion *bis*.
264 Paulin (Gabriel-Marie-Ferréol), gendarme, 7e légion *bis*.
104 Payen (Raoul-Jules-Ernest), maréchal des logis chef, 7e légion de gendarmerie.
47 Pecquerelle (Julien-Gustave-François), gendarme, 2e légion *bis*.
16 Peiffer (Raymond-Léon), gendarme, 8e légion *ter*.
142 Penin (Florimond-Jean-Baptiste), gendarme, 2e légion.
222 Penot (Marcel-Camille), maréchal des logis chef, 8e légion *ter* de gendarmerie.
185 Peraldi (Bonaventure), gendarme, compagnie autonome de gendarmerie de la Corse.
163 Perilleux (Henri), gendarme, 2e légion.
305 Perrot (Henri), gendarme, 7e légion *bis*.
268 Peyrat (Joseph-Emile), gendarme, 8e légion *bis*.
38 Peyre (Louis-Jean), maréchal des logis chef, 5e légion de gendarmerie.
84 Pierret (Albert-Charles), gendarme, 1re légion.
328 Pierrugues (Augustin-Fernand), gendarme, 9e légion.
297 Pigot (Maurice-Jean-Baptiste-Dieudonné), adjudant, 2e légion de gendarmerie.
304 Pilloy (René-Alexandre), maréchal des logis chef, 2e légion de gendarmerie.
134 Pinteau (Georges-Fernand), maréchal des logis chef, 2e légion de gendarmerie.
270 Pipar (André-Célestin), gendarme, 2e légion.

290 Pirez (Robert-André), gendarme, 2e légion.
5 Poirier (Marcel-Camille), gendarme, 1re légion.
19 Poletti (Antoine-André-Jules), gendarme, compagnie autonome de gendarmerie de la Corse.
216 Pomies (Sylvain-Jean-François), maréchal des logis chef, 5e légion *ter* de gendarmerie.
111 Poupard (Clément-André), gendarme, 4e légion *bis*.
326 Presly (Irénée-Antoine), adjudant, 9e légion de gendarmerie.
48 Prelet (Charles-Petrus), gendarme, classe 1921, recrutement de Mâcon, mle 452.
46 Provenat (André-Maurice-Alphonse), gendarme, 7e légion *bis*.
79 Puard (Raoul-Eugène), gendarme, 4e légion *bis*.
232 Raboutot (Pierre), adjudant-chef, 8e légion *bis* de gendarmerie.
333 Rachez (Maurice), maréchal des logis chef, 2e légion de gendarmerie.
67 Rallon (Marcel-François-Marie), maréchal des logis chef, 9e légion de gendarmerie.
308 Ravon (Georges-Henri-Julien), maréchal des logis chef, 3e légion *ter* de gendarmerie.
204 Rejoni (Yvon-Gabriel), gendarme, 8e légion *bis*.
219 Renard (Auguste-Xavier), maréchal des logis chef, 2e légion de gendarmerie.
125 Reynet (Aimable-Clovis), gendarme, 9e légion.
178 Ricaud (Julien-Léon), gendarme, 5e légion *ter*.
171 Rivalan (Henri-Amédée-Eugène), gendarme, 3e légion *ter*.
91 Rivet (Henri-Georges), gendarme, 4e légion *ter*.
298 Roca (François-Raymond-Michel), adjudant, 2e légion de gendarmerie.
311 Rocheteau (Moïse-Olivier-Gustave), gendarme, 3e légion *ter*.
181 Rossigneux (Georges-Henri), maréchal des logis chef, 2e légion de gendarmerie.
184 Roualle (Octave-Robert-Auguste), gendarme, 3e légion *bis*.
164 Rouget (Gabriel-Louis-Marie), gendarme, 3e légion.
165 Rougeux (Célestin-Eugène-Marie-Auguste), adjudant, 9e légion *bis* de gendarmerie.
161 Rousseaux (Gaston-André), gendarme, 2e légion.
279 Rouvier (Albert-Fernand-Gaston), gendarme, 9e légion.
121 Roux (Pierre-Auguste-Jules), gendarme, 9e légion.
296 Royer (Victor-Jean-Baptiste-Charles), adjudant-chef, 2e légion *bis* de gendarmerie.
77 Ruaux (Georges-Edmond), gendarme, 6e légion.
199 Ryckeboer (Urbain-René-Corneille), gendarme, 2e légion.
257 Salome (André-Emile-Bertin), adjudant, 2e légion de gendarmerie.
252 Salthun-Lassalle (Joseph), gendarme, classe 1925, recrutement de Pau, mle 2483.
299 Sampeur (Albert-Jean), gendarme, 3e légion.
219 Saquet (Emile-Joseph), gendarme, 3e légion.
239 Sarret (Pierre-Joseph), maréchal des logis chef, 8e légion *ter* de gendarmerie.
93 Sarthou (Roger-André), gendarme, 5e légion *ter*.
212 Sauron (Pierre-Louis), gendarme, 8e légion *bis*.
156 Savary (Eugène-Ernest-Henri), gendarme, 3e légion *bis*.
148 Schoeffer (Emile-Nicolas), gendarme, 5e légion *ter*.
141 Simeon-Rigobert (Ernest-Louis-Jules), gendarme, 9e légion.
186 Sinan (Henri-Edouard-Auguste), gendarme, 3e légion *ter*.
76 Soigneux (Gaston-Jules), gendarme, 2e légion *bis*
135 Soliman (Charles-Louis-François), adjudant, 5e légion *ter* de gendarmerie.
160 Souchon (Gabriel-Marcel), gendarme, 9e légion.
321 Sourribes (Roger-Fernand), gendarme, 9e légion.
223 Steffan (Charles), gendarme, 6e légion.
167 Suquet (André), maréchal des logis chef, 8e légion *ter* de gendarmerie.
288 Teyssier (Célestin-Victorin), maréchal des logis chef, 5e légion *bis* de gendarmerie.
329 Thevenot (Henri-Emile), gendarme, 7e légion *bis*.
100 Thiery (Roger-Charles-Joseph), gendarme, légion de gendarmerie du Maroc.
319 Thioulouse (André-Clément), gendarme, 8e légion *bis*.
278 Thuizat (Eugène), gendarme, 8e légion *bis*.
201 Tisset (Robert-Jean), gendarme, 2e légion.
159 Toer (Louis-Marie), gendarme, 3e légion.
35 Tourneret (Lucien-Louis), gendarme, 7e légion *bis*.
274 Turpin (Henri-Léon), gendarme, 2e légion *bis*.
228 Vagliani (René-Joseph), gendarme, 9e légion.
200 Vanacker (Lucien-Jules-Cornil), gendarme, 2e légion.
86 Varlet (Henri-Charles-Alexandre), gendarme, 2e légion.
231 Vaudour (Jérôme-Florent), gendarme, 1re légion *bis*.
282 Vene (Georges-François), adjudant, 5e légion *bis* de gendarmerie.
138 Vernet (Louis-Auguste), maréchal des logis chef, 9e légion de gendarmerie.
7 Vialle (Auguste-Marie-Antoine), gendarme, 10e légion.
149 Vidou (Pierre-François), gendarme, 5e légion *ter*.
315 Vieilledent (Victorin-Etienne), gendarme, 9e légion *bis*.
32 Vignaux (Jean-Marie-Hippolyte-Daniel), maréchal des logis chef, 5e légion *ter* de gendarmerie.
306 Voisin (Georges-Albert), gendarme, 3e légion *bis*.
98 Voisin (Marcel), maréchal des logis chef, 4e légion *bis* de gendarmerie.

Justice militaire.

1 Vanel (René-Charles-Albert), adjudant, classe 1928, recrutement de Chaumont, mle 561.

Service de santé.

EUROPÉENS

6 Benguella (Mohammed), sergent-chef, classe 1925, recrutement d'Oran, mle 3128.
2 Bergentzle (Paul-Eugène), sergent-chef, classe 1922, recrutement de Belfort, mle 513.
9 Cahelo (René-Joseph-Marie), adjudant, classe 1928, recrutement de Vannes, mle 2171.
10 Clavaud (Jean-Maurice), adjudant, classe 1923, recrutement d'Angoulême, mle 1611.
18 Courtois (Eugène), médecin auxiliaire, classe 1943, recrutement d'Alger, mle 1735.
8 Delarche (Georges-Constant), adjudant-chef, classe 1921, recrutement de Lons-le-Saunier, mle 952.
16 Hardi (René-Henri), sergent-major, classe 1929, recrutement de Nancy, mle 792.
15 Herniou (Pierre-Jean-Marie), adjudant, classe 1927, recrutement de Fontenay-le-Comte, mle 698.
14 Holler (Léon-Joseph), sergent, classe 1928, recrutement de Strasbourg, mle 1353.
13 Leroy (René), adjudant, classe 1928, recrutement de Nancy, mle 1607.
4 Mariotti (Louis), sergent-chef, classe 1925, recrutement d'Ajaccio, mle 1930.
12 Menigot (Marcel-Emile), sergent-chef, classe 1927, recrutement de Belfort, mle 1534.
11 Meunier (Jean-François-Auguste), sergent-major, classe 1928, recrutement de Lons-le-Saunier, mle 545 *bis*.
5 Mosteghanemi (Sadok), sergent-chef, classe 1922, recrutement de Tunis, mle 681.
7 Nottin (Yvon-Charles-Octave), adjudant, classe 1924, recrutement de Châlons-sur-Marne, mle 1122.
17 Pennaneac'h (François-Marie-Grégoire), adjudant, classe 1929, recrutement de Quimper, mle 1783.
3 Sauzet (Edmond-Léon-François), adjudant, classe 1928, recrutement du Maroc, mle F 934.
1 Serra (Joseph), sergent, classe 1925, recrutement d'Alger, mle 479.

NORD-AFRICAINS

5 Abderrahman ben Abdesselem, caporal, classe 1930, recrutement de Rabat, mle A 1208/30
6 Bouchaib ben M'Hamed, sergent, classe 1932, recrutement de Rabat, mle A 473/32.
3 Ghalem ben Mekki, soldat, classe 1929, recrutement de Rabat, mle A 681/29.
1 Hassan ben Lahoussine, soldat de 1re classe, classe 1929, recrutement de Rabat, mle A 637/29
4 Khelifa ben Ahmed, sergent, classe 1930, recrutement de Rabat, mle A 1211/30.
2 Tahar ben Said, sergent, classe 1929, recrutement de Rabat, mle J 2712.

Service vétérinaire.

2 Bailleux (Maurice), maréchal des logis chef, maître maréchal ferrant, classe 1929, recrutement de Mézières, mle 61.
6 Berthier (Paul), adjudant-chef, maître maréchal ferrant, classe 1925, recrutement de Nevers, mle 361.
11 Chollet (Georges-André), maréchal des logis chef, maître maréchal ferrant, classe 1930, recrutement de Bar-le-Duc, mle 1395.
5 Ducrocq (Gaston-Daniel), maréchal des logis, maître maréchal ferrant, classe 1926, recrutement d'Amiens, mle 893.
7 Gillot (Louis), maréchal des logis chef, classe 1928, recrutement de Mâcon, mle 721.
4 Grimplet (Marcel-Jules), maréchal des logis, maître maréchal ferrant, recrutement de Vesoul, mle LM 352.
9 Julien (Fernand-Jules-Clément), adjudant, 1er maître maréchal ferrant, classe 1926, recrutement de Saint-Quentin, mle 1752.
3 Lacour (Louis-Léon), adjudant, classe 1929, recrutement de Mâcon, mle 641.
10 Mis (Félicien-Louis-Pierre), maréchal des logis chef, classe 1928, recrutement de Bourges, mle LM 299
8 Molinier (Marcel), maréchal des logis, maître maréchal ferrant, classe 1927, recrutement de Rodez, mle 131.
1 Roussey (Marcel-Joseph-Auguste), adjudant-chef, maître maréchal ferrant, classe 1924, recrutement de Vesoul, mle 222.

B. - Réformes avec une invalidité inférieure à 65 °/. résultant de blessure de guerre.

Service de santé.

EUROPÉENS

11 Barres (Léon), caporal, classe 1914, recrutement de Cahors, mle 85.
8 Droit (Joseph-Henri), soldat, classe 1914, recrutement de Lons-le-Saunier, mle 934.
4 Duvart (Georges), soldat, classe 1916, 1er bureau de recrutement de la Seine, mle 2529.
5 Helard (Edmond-Charles), soldat, classe 1904, recrutement de Lille, mle 4977.
13 Laoue (William-Henri), soldat, classe 1912, recrutement de Bordeaux, mle 2930.
12 Le Dantec (Pierre-Julien), soldat, classe 1946, recrutement de Brest, mle 3526.
1 Maina (Michel-Antoine), soldat, classe 1915, recrutement d'Avignon, mle 1190.
2 Mansion (Raymond), soldat, classe 1915, recrutement d'Amiens, mle 1403.
7 Palvadeau (Léandre-Amédée), soldat, classe 1918, recrutement de la Roche, mle 335.
9 Paris (Albert), soldat, classe 1913, recrutement de Nîmes, mle 1047.
10 Pellan (Théophile-Louis), soldat, classe 1917, recrutement de Saint-Brieuc-Dinan, mle 461.
3 Plazanet (François-Adolphe), soldat, classe 1910, recrutement de Guéret, mle 717
6 Poulet (Alexandre-René), soldat de 1re classe, classe 1905, recrutement de Cambrai, mle 621.

NORD-AFRICAIN

1 Tayeb ben Cheikh, soldat, classe 1933, recrutement d'Oran, mle 0103.

C. - Dégagés de toutes obligations militaires.

Gendarmerie.

9 Arnaud (Etienne-Louis), gendarme, classe 1908, recrutement de Toulon, mle 1281.
26 Auge (Joseph-Benoit), gendarme, classe 1899, recrutement de Carcassonne, mle 1255.
35 Baisset (Louis-Albert-Roger), gendarme, classe 1901, recrutement de Blois, mle 2089.
40 Bayard (Léon-Constant-Gabriel), gendarme, classe 1896, recrutement de Lons-le-Saunier, mle 461.
15 Blaizeau (Gustave-Joseph-Florent), gendarme, classe 1899, recrutement de Parthenay, mle 1641.
39 Boileau (Alcide), maréchal des logis chef, classe 1922, recrutement de Blois, mle 1310.
38 Bonjour (Louis-Albert), gendarme, classe 1895, recrutement de Sens, mle 607.
21 Bosvy (Paul-Auguste-Francis), gendarme, classe 1926, recrutement de Cherbourg, mle 858.
22 Bottot (André-Gabriel), gendarme, classe 1921, recrutement de Troyes, mle 856.
61 Bourbon (Henri-Emile), garde, classe 1924, recrutement de Mâcon, mle 1275.
33 Brunet (Edouard), gendarme, classe 1926, recrutement de Périgueux, mle 1572.
8 Bureau (Louis), gendarme, classe 1898, recrutement de Chalon-sur-Saône, mle 542.
47 Castelli (Don-Marc), gendarme, classe 1899, recrutement d'Ajaccio, mle 1245.
57 Chevalier (Louis-Antoine), gendarme, classe 1927, recrutement de Montbrison, mle 859.
54 Clerin (Jean-Gaston-Marcel), maréchal des logis chef, classe 1925, recrutement de Troyes, mle 175.
4 Courtinat (Frédéric-Pierre), gendarme, classe 1913, recrutement de la Rochelle, mle 370.
62 Coutens (René-Simon), gendarme, classe 1930, recrutement de Toulouse, mle 2073.
37 De Bernardi (Pierre-Félix), gendarme, classe 1905, recrutement d'Ajaccio, mle 1046.
29 Deguise (Albert-Lucien), gendarme, classe 1919, recrutement de Laon, mle 963.
25 Delamarre (Maurice-Victor-Joseph), gendarme, classe 1919, recrutement d'Arras, mle 3079.
30 Depois (André-Ernest), gendarme, classe 1930, recrutement de Poitiers, mle 2231.
11 Desroches (Victor), gendarme, classe 1897, recrutement de Montluçon, mle 1007.
28 Devries (Léon-Alfred-Charles), gendarme, classe 1919, recrutement de Valenciennes, mle 2189.
5 Douce (Emile-Gaston), gendarme, classe 1904, recrutement de Laon, mle 347.
59 Duffau (Emile-Pierre), gendarme, classe 1928, recrutement de Tarbes, mle 910.
48 Duperrier (Antonin-Marcel), gendarme, classe 1926, recrutement de Mâcon, mle 896.
10 Esnault (Marcel-Pierre-Marie), gendarme, classe 1920, recrutement de Rennes, mle 1821.
45 Espaule (Camille-Victor), gendarme, classe 1899, recrutement de Montélimar, mle 36.
58 Gilles (Roger-Léopold), gendarme, classe 1920, recrutement de Beauvais, mle 712.
49 Goube (Jean-Marie), gendarme, classe 1923, recrutement de Valenciennes, mle 322.
64 Griffon (Henri), gendarme, classe 1922, recrutement de Mâcon, mle 1258.
36 Grossardt (Charles-Philippe), gendarme, classe 1920, recrutement de Metz, mle 1114.
2 Guillou (Jean-Louis-Marie), gendarme, classe 1913, recrutement de Brest, mle 3391.
18 Guyomard (Roger-Hilaire-Ernest), gendarme, classe 1926, recrutement de Lorient, mle 237.
1 Jaugey (Jules), gendarme, classe 1894, recrutement de Langres, mle 262.
42 Lagacherie (René-Jean), garde, classe 1923, recrutement d'Agen, mle 644.
16 Lamotte (Henri), gendarme, classe 1919, recrutement de Mézières, mle 1510.
55 Larivière (René), gendarme, classe 1927, recrutement de Nevers, mle 1092.
46 Lascouts (Jean-Joseph), gendarme, classe 1916, recrutement de Tarbes, mle 1166.
44 Laurier (Eugène-Placide), maréchal des logis chef, classe 1899, recrutement de la Rochelle, mle 449.
23 Lemaire (René), gendarme, classe 1919, recrutement de Laon, mle 513.
17 Leroy (Henri-Léon), gendarme, classe 1894, recrutement de Lille, mle 1365.
60 Lombard (Emile), gendarme, classe 1897, recrutement de Troyes, mle 57.
53 Martin (François), gendarme, classe 1896, recrutement de la Seine (6e bureau), mle 34.
56 Mathonnière (Raymond-Gilbert-Marcel), maréchal des logis chef, classe 1928, recrutement de Montluçon, mle 272.
43 Mouillot (Aimé-Charles-Alcide), garde, classe 1926, recrutement de Lons-le-Saunier, mle 194.
41 Pasqualini (Charles-Raphaël), gendarme, classe 1905, recrutement d'Ajaccio, mle 1003.
14 Passemard (Albert), gendarme, classe 1918, recrutement de Clermont-Ferrand, mle 649.
19 Petit (Robert-Edouard), gendarme, classe 1920, recrutement de Châteauroux, mle 1721.
6 Peyrut (Jean-Léon), gendarme, classe 1898, recrutement de Pont-Saint-Esprit, mle 580.
31 Quirin (Joseph), gendarme, classe 1921, recrutement de Colmar, mle 1368.
52 Ragot (Léon), gendarme, classe 1926, recrutement de Limoges, mle 1993.
27 Rahyr (Jules-Désiré), gendarme, classe 1921, recrutement d'Avesnes, mle 2227.
12 Renaud (Pierre-Clément), gendarme, classe 1911, recrutement de Fontenay, mle 1285.
7 Richard (Ferdinand-Désiré), gendarme, classe 1899, recrutement de Lons-le-Saunier, mle 507.
51 Rousseaux (Jean-Désiré), gendarme, classe 1925, recrutement d'Avesnes, mle 59.
34 Sellier (André-Jean), gendarme, classe 1922, recrutement d'Amiens, mle 1175.
3 Sensebe (Jean-Louis-Auguste), gendarme, classe 1893, recrutement de Saint-Gaudens, mle 804.
20 Strady (Emile), gendarme, classe 1920, recrutement de Valenciennes, mle 674.
50 Trabesse (Jean-Emile-Marcel), gendarme, classe 1928, recrutement de Tarbes, mle 763.
13 Varin (René-Jean), gendarme, classe 1919, recrutement de Chalon-sur-Saône, mle 383.
63 Vautrin (André-Gaston), gendarme, classe 1924, recrutement de Nevers, mle 1202.
32 Vergne (Jean-Germain-Firmin), gendarme, classe 1919, recrutement de Tulle, mle 1553.
24 Vigie (Albert), gendarme, classe 1921, recrutement de Cahors, mle 618.

Service de santé.

EUROPÉENS

15 Beaupuis (Elie-Amédée-Olivier), soldat, classe 1914, recrutement de Fontenay, mle 697.
27 Bertrand (Louis), soldat, classe 1917, recrutement de Nantes, mle 3381.
21 Bouillot (Charles), soldat, classe 1917, recrutement de Nevers, mle 1224.
19 Cochard (Eugène), sergent, classe 1914, 4e bureau de recrutement de la Seine, mle 70.
6 Coulongeat (Léopold), soldat, classe 1915, recrutement de Parthenay, mle 1661.
11 Courdeau (Jean), soldat, classe 1912, recrutement de Limoges, mle 624.
22 Decros (Marie-Roger-Henri), soldat, classe 1917, recrutement de Carcassonne, mle 662 N.
18 Devos (Cyrille-Joseph), sergent, classe 1916, recrutement de Dunkerque, mle 570.
23 Dressayre (François-Marius), soldat, classe 1916, recrutement de Montpellier, mle 84.
20 Durieux (Barthélémy), soldat, classe 1907, recrutement de Saint-Etienne, mle 1275.
25 Folin (Louis-Roger), caporal, classe 1918, recrutement de Bordeaux, mle 2769.
8 Garnier (Edouard-Alphonse), soldat, classe 1917, recrutement de Bourgoin, mle 878.
9 Guegan (Jean-Marie), soldat, classe 1915, recrutement de Lorient, mle 822.
3 Heroux (Sylvain), soldat, classe 1912, 2e bureau de recrutement de la Seine, mle 1346.
26 Ladame (Paul-Fernand), soldat de 1re classe, recrutement de Châlons-sur-Marne, mle 1172.
1 Lafourcade (François), soldat de 1re classe, classe 1910, recrutement de Mont-de-Marsan, mle 47 B.
7 Le Bris (Joseph-Gabriel), soldat, classe 1914, recrutement de Brest, mle 540.
17 Lepine (Léon-Sébastien), soldat, classe 1917, recrutement du Mans, mle 818.
21 Leroy (Georges-Henri-Gustave), soldat classe 1918, recrutement de la Roche, mle 76.
5 Linon (Adrien-Léon-Joseph), soldat de 1re classe, classe 1917, recrutement de Nancy, mle 711.
12 Parraud (Léopold-Félix-Antonin), soldat de 1re classe, classe 1914, recrutement d'Avignon, mle 1489.
2 Paulet (Pierre-Louis), caporal, classe 1913, recrutement de Riom, mle 2314.
10 Picot (Eugène), sergent, classe 1897, recrutement de Bourges, mle 1992.
16 Ravet (René), adjudant, classe 1911, recrutement de Montluçon, mle 2002.
13 Roustan (Irénée-Joseph), soldat, classe 1909, recrutement de Marseille, mle 3553 *bis*.
4 Sonrier (Albert-Camille), caporal-chef, classe 1916, recrutement d'Epinal, mle 1785.
14 Vandenbergh (Jules), soldat, classe 1912, recrutement de Lille, mle 3344.

NORD-AFRICAINS

12 Abdallah ben Louadoudi, sergent, classe 1927, recrutement du Maroc, mle A 410/27.
19 Ahmed ben Abdallah, soldat, classe 1928, recrutement du Maroc, mle A 375/28.
22 Ahmed ben Kabbour, soldat de 1re classe, classe 1928, recrutement du Maroc, mle A 352/28.
16 Ahmed Bel Madani, sergent-chef, classe 1926, recrutement du Maroc, mle A 210/26.
23 Ahmed ben Mekki, caporal, classe 1924, recrutement du Maroc, mle A 62/24.
28 Ahmed ben Mohamed, caporal, classe 1928, recrutement de Rabat, mle 1380/28.
21 Aomar ben Djillali, sergent, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A 674/29.
2 Baghriche Abdallah, sergent, classe 1928 C, recrutement de Constantine, mle 450 LM.
5 Bakchour M'Hamed, sergent, classe 1920, recrutement d'Oran, mle 1605.
10 Bark ben Ali, sergent, classe 1928, recrutement de Rabat, mle A 368/28.
30 Ben Aïssa ben Driss, sergent, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A 638/29.
8 Brahim ben Ahmed, caporal-chef, classe 1929, recrutement de Rabat, mle A 636/29.
3 Brahim ben Mohamed, soldat, classe 1928, recrutement du Maroc, mle A 341/28.
31 Djilali ben Ahmed, caporal, classe 1930, recrutement de Rabat, mle A 1305/30.
11 Ferchighi Mohand, sergent-major, classe 1925, recrutement de Constantine, mle 1636.
6 Hamid ben Ali, caporal, classe 1930, recrutement de Rabat, mle K 2040.
4 Kabbour ben Miloudi, sergent, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A 645/29.
9 Lahcen ben Mohamed, soldat, classe 1928, recrutement du Maroc, mle A 349/29.
18 Lahoussine ben Mohamed, soldat de 1re classe, classe 1926, recrutement de Rabat, mle G 3799.
24 Larbi ben M'Hamed, sergent-chef, classe 1928, recrutement de Rabat, mle A 134/28.
14 Layachi ben Ali, soldat de 1re classe, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G 2888.
32 Lhassen ben Mohamed, caporal, classe 1929, recrutement de Rabat, mle A 675/29.
26 Mahjoub ben Ahmed, soldat, classe 1930, recrutement de Rabat, mle A 1258/30.
1 Malouci Mohamed Mostefa, maréchal des logis, classe 1920 C, recrutement de Constantine, mle 849 LM.
25 Mohamed ben Ahmed, soldat, classe 1925, recrutement de Rabat, mle F 2695.
30 Mohamed ben Djilali, caporal, classe 1930, recrutement de Rabat, mle A 1251/30.
33 Mohamed ben L'Madani, sergent, classe 1930, recrutement de Rabat, mle A 1250/30.
15 Mohamed ben Miloudi, soldat de 1re classe, classe 1925, recrutement de Rabat, mle F 1616.
29 Mohamed ben Salah, caporal-chef, classe 1928, recrutement du Maroc, mle A 353/28.
13 Mohamed ben Thami ben Larbi, caporal, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A 614/29.
17 Salah ben Ali, sergent, classe 1930, recrutement de Rabat, mle A 452/30.
7 Tebib Belkacem, sergent-chef, classe 1923, recrutement de Constantine, mle 1168.
27 Touhami ben Ali, soldat, classe 1927, recrutement de Rabat, mle A 427/27.

Service vétérinaire.

1 Babillot (Louis-Edouard), maréchal des logis, maître maréchal ferrant, classe 1898, recrutement de Bourges, mle 79.

NOTA. — La promotion concernant ce tableau de concours aura lieu dès que possible. Dans ce but, les directions régionales du recrutement et les légions de gendarmerie intéressées devront procéder d'urgence aux enquêtes de moralité et faire parvenir directement au ministre (directions d'armes ou de services) les notices de renseignement au fur et à mesure de leur établissement et au plus tard pour le 15 juillet 1950 (référence: article 178 de l'instruction du 18 juin 1932, B. O. E. M., volume 30-1).

Croix des services militaires volontaires.

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 avril 1950:

Page 3901, 2e colonne, après: Lefevre (André-Pierre), lieutenant instructeur, lire: « Train. — Fayard (Sylvain-Raymond-Edouard), lieutenant instructeur ».

Page 3903, 2e colonne, au lieu de: « Gougeon (Jean), lieutenant instructeur », lire: « Courgeon (Jean), lieutenant instructeur ».

Page 3905, 1re colonne, au lieu de: « Ducastel (Alfred), maréchal des logis chef instructeur », lire: « Ducastel (Alfred), maréchal des logis instructeur ».

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Abrogation des dispositions de l'arrêté du 1er juillet 1949 portant réduction des conditions d'occupation suffisante des locaux d'habitation à Pontivy (Morbihan).

Rectificatif au *Journal officiel* du 5 mars 1950: page 2526, 2e colonne, dans le titre, remplacer la date du « 14 août 1947 » par celle du « 1er juillet 1949 »; dans le sixième visa, remplacer la date du « 14 août 1947 » par celle du « 1er juillet 1949 »; à l'article 1er, 2e ligne, remplacer la date du « 14 août 1947 » par celle du « 1er juillet 1949 ».

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 14 avril 1950 portant désignation du représentant de la France auprès du Conseil des Nations unies pour la Libye.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des affaires étrangères,

Le conseil des ministres entendu,

Décrète.

Art. 1er. — M. Balay (Georges-Joseph-Antoine-Jules), ministre plénipotentiaire de 2e classe, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Bagdad, est nommé représentant de la France auprès du conseil des Nations unies pour la Libye, avec rang et prérogatives d'ambassadeur.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre des affaires étrangères sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 avril 1950.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
GEORGES BIDAULT.

Le ministre des affaires étrangères,
SCHUMAN.

Décret du 14 avril 1950 portant désignation du représentant de la France auprès de la commission consultative pour les réfugiés et les travaux de Palestine.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des affaires étrangères,

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Tarbé de Saint-Hardouin (Hardouin-Marie-Jacques), ambassadeur de France, est nommé représentant de la France auprès de la commission consultative pour les réfugiés et les travaux de Palestine.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre des affaires étrangères sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 avril 1950.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
GEORGES BIDAULT.

Le ministre des affaires étrangères,
SCHUMAN.

Décret n° 50-445 du 21 avril 1950 modifiant le statut du personnel du haut commissariat de la République française en Sarre.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires étrangères, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre d'Etat et du secrétaire d'Etat aux finances,

Vu le décret n° 48-1109 du 30 juin 1948 fixant les effectifs et le statut du personnel de l'administration française en Sarre, modifié par le décret n° 49-248 du 23 février 1949,

Décrète:

Dispositions générales.

Art. 1er. — Les services du haut commissariat de la République française en Sarre, placés sous l'autorité du haut commissaire, comprennent, à titre provisoire, les emplois temporaires suivants:

Un délégué secrétaire général;
Trois conseillers;
Un directeur des services de contrôle;
Trois chefs de service;
Quarante-deux chargés de mission;
Quarante-cinq attachés administratifs;
Huit agents supérieurs des services de contrôle;
Soixante-deux attachés des services de contrôle;
Soixante et onze enquêteurs et commis des services de contrôle;
Cent trente-six employés d'administration.

En outre, le haut commissaire peut recruter, dans la limite des crédits autorisés à cet effet, des agents auxiliaires sarrois.

Art. 2. — Les emplois énumérés à l'article 1er comportent les classes et échelons suivants:

Délégué secrétaire général	2 échelons.
Conseillers	3 échelons.
Directeur des services de contrôle	3 échelons.
Chefs de service	Echelon unique.

Chargés de mission et agents supérieurs des services de contrôle.

3e classe	3 échelons.
2e classe	3 échelons.
1re classe	3 échelons.
Hors classe	1 échelon.

Attachés administratifs et attachés des services de contrôle.

3e classe	3 échelons.
2e classe	3 échelons.
1re classe	3 échelons.
Hors classe	1 échelon.

Employés d'administration de 1re catégorie et commis des services de contrôle.

9 échelons et 1 échelon exceptionnel.

Le bénéfice de l'échelon exceptionnel d'employé d'administration de 1re catégorie et de commis des services de contrôle est réservé, dans la limite du dixième de l'effectif budgétaire de chacune de ces catégories, aux agents comptant dans leur grade au moins deux ans d'ancienneté à l'échelon normal le plus élevé.

Employés d'administration de 2e catégorie.

7 échelons.

Art. 3. — Les emplois vacants de chargé de mission pourront être comblés, dans la proportion du dixième de l'effectif, par des attachés administratifs de 1re classe et de hors-classe, réunissant au moins cinq ans de services publics et inscrits sur la liste d'aptitude prévue à l'article 8 du présent décret.

Art. 4. — Les emplois vacants d'attaché d'administration pourront être comblés, dans la proportion du dixième de l'effectif, par des employés d'administration réunissant au moins trois ans de services au haut commissariat ou au commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes, inscrits sur la liste d'aptitude prévue à l'article 8 du présent décret et ayant subi avec succès les épreuves d'un examen de culture générale et de valeur professionnelle fixées par arrêté du haut commissaire.

Art. 5. — Les emplois vacants d'employés d'administration de 1re catégorie pourront être comblés, dans la proportion du dixième de l'effectif, par des employés d'administration de 2e catégorie autres que des agents de service réunissant au moins trois ans d'ancienneté au haut commissariat ou au commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes, inscrits sur la liste d'aptitude prévue à l'article 8 du présent décret et ayant subi avec succès les épreuves d'un examen de valeur professionnelle fixées par arrêté du haut commissaire.

Art. 6. — Les agents des services du haut commissariat de la République française en Sarre peuvent être promus, au choix, d'un échelon à l'échelon immédiatement supérieur après deux ans de services dans leur échelon.

Art. 7. — Les avancements de classe ont lieu uniquement au choix. L'ancienneté exigée pour l'avancement de classe est d'un an dans l'échelon supérieur de la classe précédente.

Art. 8. — Les avancements visés aux articles précédents sont prononcés par l'autorité ayant pouvoir de nomination, au vu d'une liste d'aptitude établie sur proposition du chef de service intéressé et après avis d'une commission paritaire.

Art. 9. — En cas de fautes professionnelles, les agents des services du haut commissariat encourent les sanctions disciplinaires suivantes:

1° L'avertissement;
2° Le blâme avec inscription au dossier;
3° L'abaissement d'échelon ou de classe;
4° La rétrogradation;
5° Le licenciement sans indemnité.

En cas de faute grave commise par un agent, qu'il s'agisse d'un manquement à ses obligations professionnelles ou d'une infraction de droit commun, l'auteur de cette faute peut être immédiatement suspendu par le haut commissaire.

La décision prononçant la suspension précise si l'intéressé conserve le bénéfice de son traitement ou détermine la quotité de la retenue qu'il subit. Celle-ci ne peut être supérieure à la moitié du traitement. L'agent suspendu continue à percevoir la totalité des suppléments pour charges de famille.

Il doit être définitivement statué sur la situation de l'agent en cause dans un délai de quatre mois à compter du jour où la suspension a pris effet. Lorsque aucune décision n'a été prise au bout de quatre mois, l'intéressé reçoit à nouveau l'intégralité de son traitement.

L'avertissement est prononcé par le chef de service.

Le blâme avec inscription au dossier est prononcé par le haut commissaire.

L'abaissement d'échelon ou de classe, la rétrogradation et le licenciement sans indemnité sont prononcés, après avis d'une commission composée dans les conditions prévues à l'article 22 du présent décret, par le haut commissaire, pour les deux premières de ces sanctions et, pour la troisième, par le ministre des affaires étrangères, sur proposition du haut commissaire.

Art. 10. — En cas de licenciement pour raison de service ou pour suppression d'emploi, les agents des services du haut commissariat de la République française en Sarre autres que ceux occupant l'un des emplois visés à l'article 3 du décret du 30 juin 1948 peuvent être licenciés, dans les conditions suivantes:

1° Les chefs de service, chargés de mission, attachés administratifs, agents supérieurs et attachés des services de contrôle ont droit:

a) Dans la limite de six mois, à un préavis calculé à raison d'un mois par année de services effectifs de même nature rendus de façon continue jusqu'au licenciement dans une ou plusieurs administrations de l'Etat, et sous réserve que ces services n'aient pas déjà donné lieu au versement d'une indemnité de licenciement ou d'une pension;

b) Dans la limite de six mois d'émoluments mensuels, à une indemnité de licenciement égale à un mois de rémunération par année ou fraction d'année supérieure à deux mois de services effectifs de même nature rendus au haut commissariat ou au commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes;

2° Les employés d'administration, enquêteurs et commis des services de contrôle sont licenciés dans les conditions de droit commun applicables aux personnels auxiliaires de l'Etat.

Art. 11. — Les licenciements seront prononcés après avis d'une commission paritaire dans les conditions prévues à l'article 22 ci-après, par l'autorité investie du pouvoir de nomination.

Art. 12. — Les fonctionnaires titulaires de l'Etat, détachés dans des emplois temporaires du haut commissariat de la République française en Sarre (chargés de mission, attachés administratifs, agents supérieurs et attachés des services de contrôle, employés d'administration et commis des services de contrôle) demeurent soumis aux dispositions du régime spécial de sécurité sociale des fonctionnaires.

Art. 13. — Les agents non titulaires du haut commissariat de la République française en Sarre nommés dans les conditions prévues aux chapitres 2, 2 *bis*, 3, 4 et 5 du décret n° 48-1109 du 30 juin 1948 sont soumis au régime d'assurances sociales prévu par l'ordonnance du 19 octobre 1945.

En cas de maladie dûment constatée, et s'ils comptent au moins six mois de services effectifs, ils peuvent bénéficier, par période de douze mois consécutifs, de congés accordés dans la limite de trois mois à plein traitement et de trois mois à demi-traitement, déduction faite des prestations journalières théoriques servies par les caisses de sécurité sociale.

Art. 14. — Les employés d'administration, enquêteurs et commis des services de contrôle n'ayant pas la qualité de fonctionnaire titulaire de l'Etat, nommés dans les conditions prévues au chapitre 6 du décret n° 48-1109 du 30 juin 1948, sont soumis au régime d'assurances sociales prévu par l'ordonnance du 19 octobre 1945; ils bénéficient, en cas de maladie dûment constatée et par période de douze mois consécutifs, des congés suivants:

a) Après six mois de service, un mois à plein traitement et un mois à demi-traitement;

b) Après trois ans de service, deux mois à plein traitement et deux mois à demi-traitement;

c) Après cinq ans de service, trois mois à plein traitement et trois mois à demi-traitement,

déduction faite des prestations journalières théoriques servies par les caisses de sécurité sociale.

Art. 15. — En ce qui concerne l'appréciation de l'ancienneté administrative ouvrant droit aux congés prévus au présent titre, les services effectués dans une autre administration de l'Etat en qualité d'agent auxiliaire ou contractuel seront pris en considération sous réserve qu'il n'y ait pas eu d'interruption de service.

Art. 16. — En cas de maternité, le personnel féminin comptant au moins six mois de présence bénéficie d'un congé avec traitement dans la limite d'une durée totale de quatorze semaines.

Art. 17. — En cas d'accident du travail, les agents n'ayant pas la qualité de fonctionnaire titulaire de l'Etat bénéficient des dispositions de la loi du 30 octobre 1946.

Art. 18. — Les dispositions des articles 12 à 17 ci-dessus sont applicables aux agents des services rattachés prévus à l'article 30 du décret n° 48-1109 du 30 juin 1948.

Art. 19. — Pendant la durée des congés, les indemnités locales dites indemnités sarroises et de difficultés particulières suivent le sort du traitement principal. Toutefois, elles cessent d'être dues si l'agent réside en dehors du territoire de la Sarre durant cette période.

Art. 20. — A l'expiration des congés prévus par le présent texte, ceux des intéressés qui ne seront pas physiquement en état de reprendre leurs fonctions seront placés en position de congé sans traitement pour une période ne pouvant excéder trois années.

Un congé sans traitement d'une durée maximum d'un an pourra être accordé aux agents du sexe féminin qui à l'issue d'un congé de maternité désireraient allaiter leur enfant.

Art. 21. — Sauf dérogation expresse accordée par le haut commissaire, les agents des services du haut commissariat ne peuvent exercer par eux-mêmes, par personnes interposées, ou sous quelque dénomination que ce soit, aucune fonction privée lucrative dans une entreprise ayant été soumise au contrôle de leur service ou ayant été en relation avec celui-ci, avant l'expiration d'un délai de cinq ans suivant la radiation des cadres du haut commissariat.

Le haut commissaire pourra prononcer l'exclusion des cadres du haut commissariat de tout agent dont le conjoint exercerait sur le territoire de la Sarre une activité lucrative jugée incompatible avec l'activité administrative de cet agent.

En cas de violation de l'interdiction édictée par l'alinéa 1er, l'agent devra, nonobstant toute autre décision qui pourrait être prise à son encontre, rembourser l'indemnité de licenciement qui, éventuellement, lui aurait été versée.

Art. 22. — Les commissions paritaires prévues aux articles 9, 11 et 23 comprennent:

Le délégué secrétaire général, président, ou son suppléant;

Le conseiller ou chef de service dont dépend l'intéressé, ou son suppléant;

Deux représentants du cadre intéressé, élus par leurs collègues.

En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Siège avec voix consultative, en qualité de rapporteur, le chef du service du personnel.

Dispositions transitoires.

Art. 23. — Dans la limite de trente emplois et avant le 1er avril 1951, il pourra être procédé au reclassement des agents auxquels ont été confiées des fonctions comportant normalement une rémunération supérieure à celle qu'ils perçoivent actuellement.

Ce reclassement sera effectué après avis de la commission prévue à l'article 22, complétée pour l'examen des propositions tendant à l'accès à une catégorie supérieure, par deux représentants de l'administration et deux représentants élus de la catégorie dans laquelle la nomination est envisagée.

Art. 24. — Pour l'application des dispositions de l'article 2 du présent décret, les personnels du haut commissariat seront reclassés à l'échelon comportant une rémunération égale ou à défaut immédiatement supérieure à celle afférente à leur échelon actuel.

Ils conserveront en principe le bénéfice de l'ancienneté acquise dans leur ancien échelon.

Toutefois, si l'augmentation de traitement dont ils bénéficient en application des dispositions du présent statut est égale ou supérieure à celle qui aurait résulté d'un avancement d'échelon dans leur ancien cadre, ils perdent toute l'ancienneté qu'ils détenaient dans leur ancien échelon.

Si l'augmentation dont ils bénéficient est égale ou supérieure à la moitié de celle qui aurait résulté d'un avancement d'échelon dans leur ancien cadre ils perdent la moitié de cette ancienneté.

Art. 25. — Les dispositions du décret n° 48-1109 du 30 juin 1948 fixant les effectifs et le statut du personnel de l'administration française en Sarre sont abrogées en tant qu'elles sont contraires à celles du présent décret.

Art. 26. — Le ministre des affaires étrangères, le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre d'Etat

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui aura effet du 1er janvier 1950 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 avril 1950.

GEORGES BIDAULT.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires étrangères,
SCHUMAN.

Le ministre d'Etat,
PIERRE-HENRI TEITGEN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
EDGAR FAURE.

Délégation de signature.

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 avril 1950: page 3896, 2e colonne, article 1er, 5e ligne, au lieu de: « Commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes », lire: « Commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes: Partie B. — Services extérieurs: Allemagne ».

Administration centrale et services extérieurs.

Par arrêté du 4 mars 1950, M. Angely (Maurice), secrétaire d'administration de 1re classe, 2e échelon, est nommé en mission à l'administration centrale.

Par arrêté du 6 mars 1950, M. Cattiau (Gaston), commis principal d'ordre et de comptabilité, est promu à la 2e classe de son emploi à compter du 15 février 1950.

Par arrêté du 9 mars 1950, M. de Peyster (William), administrateur adjoint, est chargé des fonctions de secrétaire général de la délégation française à l'agence interalliée des réparations.

Par arrêtés du 11 mars 1950:

M. Jalenques (Etienne), administrateur de 2e classe, 2e échelon, est chargé des fonctions de secrétaire d'ambassade de 1re classe à l'ambassade de France à la Havane.

M. Raoul-Duval (Gérard), administrateur de 2e classe, 2e échelon, est nommé en mission à l'administration centrale.

M. Bertrand (Raoul), administrateur de 2e classe, 2e échelon, est nommé en mission à l'administration centrale.

Par arrêté du 18 mars 1950, M. Pierre-Benoist (Yves), administrateur de 3e classe, 3e échelon, chargé des fonctions de vice-consul archiviste à la délégation française auprès de l'Organisation des Nations Unies, est chargé, à la même délégation, des fonctions de secrétaire d'ambassade de 1re classe.

Par arrêté du 19 mars 1950, M. Le Roy de La Tournelle (Guy), ministre plénipotentiaire de 2e classe, est rappelé à l'administration centrale.

Par arrêté du 27 mars 1950, M. Koenig (Philippe), administrateur de 3e classe, 2e échelon, est nommé en mission à l'administration centrale.

Par arrêtés du 28 mars 1950:

M. Maillard (Pierre), administrateur de 3e classe, 4e échelon est chargé des fonctions de secrétaire d'ambassade de 1re classe à la légation de France à Vienne.

M. Crouzet (Roger), secrétaire d'administration de 2e classe, 3e échelon, est chargé des fonctions de secrétaire d'Orient de 2e classe à l'ambassade de France à Ankara.

M. Laussac (Bernard), secrétaire d'administration de 2e classe, 2e échelon, est nommé en mission à l'administration centrale.

M. Besse-Desmoulières (Roger), secrétaire d'administration de classe exceptionnelle, est nommé en mission à l'administration centrale.

M. Ziller (René), administrateur de 3e classe, 2e échelon, est chargé des fonctions de secrétaire d'ambassade de 2e classe auprès de l'autorité internationale de la Ruhr.

Par arrêté du 31 mars 1950, Mlle Bertrand (Jeanne), secrétaire d'administration principal, 1er échelon, est promue au 2e échelon de son grade à compter du 1er août 1949.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret n° 50-446 du 19 avril 1950 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier du personnel de l'expansion économique à l'étranger.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre des affaires étrangères, du secrétaire d'Etat aux finances (affaires économiques) et du ministre d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,

Vu l'ordonnance n° 45-1903 du 25 août 1945 relative au personnel de l'expansion économique à l'étranger;

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires et, en particulier, son article 2;

Vu l'ordonnance n° 45-2283 du 9 octobre 1945 relative à la formation, au recrutement et au statut de certaines catégories de fonctionnaires, ensemble l'article 118 de la loi n° 46-2154 du 7 octobre 1946 modifiant l'article 13 de ladite ordonnance;

Vu le décret n° 45-2289 du 9 octobre 1945 fixant les carrières ouvertes aux élèves de l'école nationale d'administration;

Vu le décret n° 49-720 du 28 mai 1949 portant règlement d'administration publique relatif au statut des administrateurs civils;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

CHAPITRE Ier

Art. 1er. — Les fonctionnaires des services d'expansion économique à l'étranger constituent un corps relevant du ministre chargé des affaires économiques. Ils exercent leurs fonctions soit auprès d'une mission diplomatique, soit auprès d'un poste consulaire, soit auprès d'un groupe de missions diplomatiques ou de postes consulaires. Ils peuvent également être affectés à l'administration centrale des affaires économiques dans les conditions fixées à l'article 16 ci-dessous.

Art. 2. — Le siège de chaque poste à l'étranger et l'étendue de sa circonscription sont fixés par un arrêté du ministre chargé des affaires économiques, pris après avis du ministre des affaires étrangères ainsi que du ministre des finances, si l'agent à y affecter doit remplir également les fonctions d'attaché financier.

Art. 3. — Les agents des services d'expansion économique en service à l'étranger font partie du personnel de la mission diplomatique ou du poste consulaire auprès duquel ils sont placés et relèvent, à ce titre, du chef de la mission diplomatique ou du poste consulaire. Ils sont présentés aux autorités gouvernementales ou locales du pays où ils exercent leurs fonctions par le chef de la mission diplomatique ou du poste consulaire. Ils interviennent en son nom et sous le couvert de son autorité auprès des administrations du pays où ils exercent leurs fonctions.

Leurs attributions sont les suivantes:

1° Ils sont chargés, dans le ressort de leur circonscription, d'étudier, sous le contrôle du chef de la mission diplomatique ou du poste consulaire, l'ensemble des problèmes qui, dans cette circonscription, intéressent l'économie de la France et des territoires relevant de son autorité;

2° Ils sont les délégués du ministre chargé des affaires économiques auprès du chef de la mission diplomatique ou du poste consulaire pour toutes les questions qui se rapportent au commerce extérieur de la France et des territoires relevant de son autorité, dans le pays où ils exercent leurs fonctions;

3° Dans les postes qui ne sont pas pourvus d'attaché financier, les agents de l'expansion économique sont également chargés de ces fonctions. Lorsqu'ils agissent en cette qualité, ils relèvent directement du ministre des finances;

4° Sous le contrôle du chef de la mission diplomatique ou du poste consulaire et par l'intermédiaire du ministre chargé des affaires économiques, ils renseignent les diverses administrations françaises sur toutes les questions que soulèvent les opérations d'échange entre le pays où ils exercent leurs fonctions et la France ou les territoires relevant de son autorité;

5° Sur les instructions du chef de la mission diplomatique ou du poste consulaire auprès de qui ils sont placés, ils contribuent à la préparation, à la négociation et à l'exécution des traités ou accords commerciaux qui sont conclus entre la France ou les divers territoires relevant de son autorité et le pays où ils exercent leurs fonctions;

6° Ils participent obligatoirement, au titre de représentants officiels du ministre chargé des affaires économiques, aux diverses enquêtes, missions et, d'une façon générale, à toutes les

(2e Supplément.)

manifestations d'ordre économique organisées ou dirigées, dans le pays où ils exercent leurs fonctions, par les différents ministères ou groupements officiels;

7° Ils doivent défendre les intérêts économiques généraux et seconder directement à ce titre l'activité, sur les marchés extérieurs, des commerçants, industriels et agriculteurs français.

Art. 4. — Dans tout pays où plusieurs agents de l'expansion économique exercent simultanément leurs fonctions, l'agent le plus élevé en grade et, à égalité de grade, l'agent placé auprès du chef de la mission diplomatique remplit les fonctions de chef des services d'expansion économique.

Les autres agents dépendent de lui, reçoivent ses instructions et doivent le tenir constamment au courant de leurs travaux et des résultats de leur activité.

Art. 5. — Les agents des services d'expansion économique correspondent directement avec le ministre chargé des affaires économiques.

Ils adressent copie de leurs rapports au chef de la mission diplomatique ou du poste consulaire auprès duquel ils sont placés.

Dans les postes où ils exercent les attributions d'attaché financier, ils correspondent dans les mêmes conditions avec le ministre des finances, pour les questions relevant de ce dernier.

Art. 6. — Le corps de l'expansion économique à l'étranger comprend 128 agents répartis comme suit:

Conseillers commerciaux hors classe: 6 dont 3 au 2e échelon.
Conseillers commerciaux de classe exceptionnelle: 7.
Conseillers commerciaux: 34.
Attachés commerciaux de 1re classe: 40.
Attachés commerciaux de 2e classe: 41.

Art. 7. — Le nombre des échelons dans chaque classe est déterminé comme suit:

Conseiller commercial hors classe: 2 échelons.

Les échelons dans les autres classes sont fixés par référence à ceux des administrateurs civils, selon les parités suivantes:

Conseiller commercial de classe exceptionnelle	Administrateur de classe exceptionnelle.
Conseiller commercial.....	Administrateur de 1re classe.
Attaché commercial de 1re classe	Administrateur de 2e classe.
Attaché commercial de 2e classe	Administrateur de 3e classe.

Art. 8. — Les conditions de rémunération des fonctionnaires de l'expansion économique en service à l'étranger sont fixées par décret contresigné par le ministre des finances et par le ministre chargé des affaires économiques.

Chapitre II. — *Recrutement et avancement.*

Art. 9. — Les attachés commerciaux de 2e classe sont recrutés parmi les élèves sortant de l'école nationale d'administration et nommés par arrêté concerté du président du conseil et du ministre chargé des affaires économiques.

Art. 10. — L'avancement de classe a lieu au choix, après inscription à un tableau d'avancement, conformément aux dispositions des articles 43 et suivants de la loi du 19 octobre 1946.

Art. 11. — Les conditions d'ancienneté requises pour l'accession à la classe et à l'échelon supérieurs sont les mêmes, selon les parités visées à l'article 7 ci-dessus, que celles applicables aux administrateurs civils.

Pourront être promus conseillers commerciaux hors classe les conseillers commerciaux de classe exceptionnelle justifiant d'une ancienneté dans cette classe au moins égale à deux ans.

Art. 12. — Les conseillers commerciaux des différentes classes peuvent en outre être choisis parmi les fonctionnaires de l'Etat appartenant aux catégories suivantes:

Directeurs, chefs de service et sous-directeurs des administrations centrales, appartenant au cadre des administrateurs civils;

Administrateurs civils du ministère des finances et des affaires économiques et du ministère des affaires étrangères ayant au moins le grade d'administrateur civil de 1re classe et faisant partie des cadres de l'administration centrale de ces départements;

Inspecteurs généraux de l'économie nationale;

Maîtres des requêtes au conseil d'Etat;

Conseillers référendaires à la cour des comptes;

Inspecteurs des finances ayant au moins le grade d'inspecteur de 1re classe;

Ingénieurs en chef des mines, des ponts et chaussées, des manufactures de l'Etat et du génie maritime.

(2e *supplément.* — **Fin.**)

Les attachés commerciaux de 1re classe peuvent être choisis parmi les fonctionnaires appartenant aux catégories suivantes:

Administrateurs civils du ministère des finances et des affaires économiques et du ministère des affaires étrangères faisant partie des cadres de l'administration centrale de ces départements et ayant au moins le grade d'administrateur civil de 2e classe;

Auditeurs au conseil d'Etat, auditeurs à la cour des comptes, inspecteurs des finances, ayant accompli au moins cinq ans de services civils effectifs en cette qualité, cette durée pouvant être réduite de deux années par l'entrée en compte des services militaires accomplis.

Art. 13. — Les nominations prononcées en application de l'article précédent ne pourront dépasser les proportions suivantes:

Conseillers commerciaux hors classe: une nomination pour trois emplois vacants.

Conseillers commerciaux de classe exceptionnelle: une nomination pour trois emplois vacants.

Conseillers commerciaux: une nomination pour quatre emplois vacants.

Attachés commerciaux de 1re classe: une nomination pour cinq emplois vacants.

Chacune de ces nominations ne pourra porter dans chaque série que sur le dernier des emplois vacants.

Art. 14. — Les fonctionnaires ainsi nommés à un emploi de conseiller ou d'attaché commercial sont placés dans leur corps d'origine en position de détachement. Ils ne peuvent être intégrés définitivement et titularisés dans les cadres de l'expansion économique qu'à l'expiration d'un délai de cinq ans.

Ils sont nommés dans leur nouveau cadre à un échelon comportant un traitement égal ou, à défaut, immédiatement supérieur à celui dont ils bénéficiaient dans leur cadre d'origine.

Art. 15. — Les conseillers et attachés commerciaux sont affectés à l'étranger par arrêté du ministre chargé des affaires économiques, pris après accord du ministre des affaires étrangères, ainsi que du ministre des finances si l'agent doit exercer à l'étranger les attributions d'attaché financier.

Art. 16. — L'affectation d'un conseiller ou d'un attaché commercial à l'administration centrale est prononcée par arrêté du ministre chargé des affaires économiques.

Dans la limite du nombre des affectations à l'administration centrale ainsi prononcées, des fonctionnaires de l'une des catégories énumérées à l'article 12 ci-dessus appartenant à l'administration centrale des affaires économiques peuvent être détachés dans des emplois vacants de conseiller ou d'attaché commercial correspondant, selon le tableau de concordance figurant à l'article 7 ci-dessus, à leur grade dans leur administration d'origine. Ces détachements se font par dérogation aux dispositions de l'article 13 et sur proposition du directeur des relations économiques extérieures.

Il peut être pourvu à trois emplois de conseiller commercial et à trois emplois d'attaché commercial au maximum en application du présent article.

Les fonctionnaires ainsi détachés dans un emploi de conseiller ou d'attaché commercial sont affectés à l'étranger conformément aux dispositions de l'article 15 ci-dessus.

Ils ne peuvent conserver leur emploi dans le cadre de l'expansion économique que pendant trois ans au plus, sans possibilité de renouvellement.

Les dispositions du présent article ne peuvent leur être de nouveau applicables que trois ans au moins après leur retour dans leur cadre d'origine.

Chapitre III. — *Position.*

Art. 17. — Le nombre total des fonctionnaires de l'expansion économique détachés ou mis en disponibilité ne doit pas être supérieur au quart de l'effectif.

Les conseillers ou attachés commerciaux ne peuvent être placés en position de service détaché qu'après avoir accompli au moins trois années de services à dater de leur titularisation dans ce cadre.

Art. 18. — Tout fonctionnaire de l'expansion économique détaché de son cadre d'origine doit rendre compte au ministre chargé des affaires économiques de toute modification survenue dans sa situation administrative. Cette déclaration doit avoir lieu dans le délai d'un mois.

Le ministre accuse réception de cette notification et fait connaître à l'intéressé, le cas échéant, s'il juge utile une modification du régime appliqué antérieurement.

Tout fonctionnaire de l'expansion économique qui accepte une fonction nouvelle dans des conditions non conformes au statut général des fonctionnaires est traduit devant la commission administrative paritaire siégeant en conseil de discipline.

●●

CHAPITRE IV. — *Dispositions particulières.*

Art. 19. — Le régime des congés des agents de l'expansion économique en service à l'étranger est le même que celui des agents du ministère des affaires étrangères dans la même situation.

Art. 20. — Aucun agent de l'expansion économique à l'étranger ne peut contracter mariage sans autorisation préalable du ministre chargé des affaires économiques.

Les candidats mariés à une personne d'origine étrangère n'ayant pas acquis la nationalité française n'ont pas accès au corps de l'expansion économique; toutefois, des dérogations à cette interdiction peuvent être consenties par décision spéciale du ministre chargé des affaires économiques.

Art. 21. — Le nombre maximum d'emplois de conseiller ou d'attaché commercial ne pouvant être attribués à des candidats du sexe féminin est fixé par arrêté du ministre chargé des affaires économiques, compte tenu des conditions particulières à l'exercice des fonctions de ces postes.

CHAPITRE V. — *Dispositions transitoires.*

Art. 22. — Les conseillers commerciaux, attachés commerciaux et attachés commerciaux adjoints titulaires ainsi que les agents contractuels recrutés en application de l'article 13 du décret du 25 août 1945, en fonction à la date du 31 décembre 1949, pourront être intégrés dans les nouveaux cadres par arrêté conjoint du président du conseil et du ministre chargé des affaires économiques sur avis de la commission administrative paritaire instituée par l'arrêté interministériel du 4 mai 1949, à laquelle seront adjoints, avec voix délibérative, un représentant de la direction de la fonction publique et le représentant suppléant des conseillers commerciaux de classe exceptionnelle.

Art. 23. — Les anciens élèves de l'école nationale d'administration, les agents recrutés à la suite des concours du 4 décembre 1945 en qualité d'attachés commerciaux adjoints, ainsi que les agents issus d'un corps d'administrateurs civils seront intégrés de plein droit.

Les agents autres que ceux énumérés au précédent alinéa pourront être intégrés dans les nouveaux cadres dans la proportion maximum de 65 p. 100 de l'effectif réel de ces agents.

Art. 24. — Les agents issus de l'école nationale d'administration ou du concours spécial du 4 décembre 1945 réservé aux bénéficiaires de l'ordonnance du 15 juin 1945 seront intégrés dans la deuxième classe d'attaché commercial à l'échelon auquel sont parvenus à droits égaux leurs collègues de promotion classés, à leur sortie de l'école, dans un corps d'administrateurs civils.

Les agents recrutés en qualité d'attaché commercial adjoint à la suite du concours normal du 4 décembre 1945 ou qui sont issus d'un corps d'administrateurs civils seront intégrés dans les mêmes conditions que les personnels supérieurs des administration centrales intégrés dans un corps d'administrateurs civils.

Art. 25. — L'intégration des agents autres que ceux visés à l'article précédent sera opérée conformément au tableau de correspondance suivant:

Conseillers commerciaux de classe exceptionnelle.	Conseillers commerciaux hors classe.
Conseillers commerciaux de 1re classe.	Conseillers commerciaux 3e échelon.
Conseillers commerciaux de 2e classe.	Attachés commerciaux de 1re classe (3e échelon).
Attachés commerciaux de 1re classe.	Attachés commerciaux de 2e classe (4e échelon).
Attachés commerciaux de 2e classe.	Attachés commerciaux de 2e classe (3e échelon).
Attachés commerciaux adjoints de 1re classe.	Attachés commerciaux de 2e classe (1er échelon).

Les intéressés conserveront dans leur nouvel échelon le bénéfice de leur ancienneté de classe, à l'exception des attachés commerciaux de 2e classe intégrés en qualité d'attachés commerciaux de 2e classe, 3e échelon, dont l'ancienneté d'échelon partira de la date de publication du présent décret.

Les conseillers commerciaux de 2e classe intégrés en qualité d'attachés commerciaux de 1re classe conserveront, à titre personnel, leur ancienne dénomination.

Art. 26. — Les agents titulaires non intégrés seront reclassés compte tenu du tableau de concordance figurant à l'article 25. Leur ancienneté d'échelon sera fixée dans les conditions prévues audit article.

Les conseillers commerciaux de classe exceptionnelle ou de 1re classe non intégrés conserveront, à titre personnel, leur appellation et la rémunération attachée à leur classe. Les autres agents non intégrés ne pourront dépasser le grade d'attaché commercial de 1re classe.

Art. 27. — Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires à celles du présent décret, et notamment le décret du 25 août 1945, modifié par le décret du 8 octobre 1946.

Art. 28. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre des affaires étrangères, le secrétaire d'Etat aux finances (affaires économiques) et le ministre d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 avril 1950.

GEORGES BIDAULT.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre des affaires étrangères,
SCHUMAN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre d'Etat,
PIERRE-HENRI TEITGEN.

Le secrétaire d'Etat aux finances (affaires économiques),
ROBERT BURON.

Décret n° 50-447 du 21 avril 1950 portant fixation du tarif maximum des courtages à percevoir sur les opérations à terme par les agents de change près la bourse de Lyon.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi du 13 avril 1898;

Vu la loi du 11 juin 1909;

Vu l'article 38 du décret du 7 octobre 1890, modifié par le décret du 27 mai 1949;

Vu le décret du 16 décembre 1949;

Vu le décret du 3 juin 1948;

Vu le décret du 31 mai 1949;

Vu le décret du 29 juin 1949;

Vu la proposition de la chambre syndicale des agents de change près la bourse de Lyon;

Vu l'avis émis par le comité des bourses de valeurs;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Les dispositions du décret n° 49-727 du 31 mai 1949 sont applicables aux agents de change près la bourse de Lyon.

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 avril 1950.

GEORGES BIDAULT.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Fonds de concours.

Par arrêté en date du 1er avril 1950, des crédits ont été ouverts à titre de fonds de concours au budget du ministère des finances pour l'exercice 1949 au titre des chapitres ci-après:

Chap. 176. — Frais d'auxiliaires de l'administration des contributions indirectes	1.607.819 F.
Chap. 180. — Indemnité de résidence	363.834
Chap. 181. — Supplément familial de traitement	6.008
Chap. 355. — Matériel de l'administration des contributions indirectes	2.000
Chap. 362. — Indemnités pour difficultés exceptionnelles d'existence	36.450
Chap. 400. — Allocations familiales	162.460
	2.178.571 F.

Par arrêté en date du 15 avril 1950, des crédits ont été ouverts à titre de fonds de concours au budget du ministère des finances pour l'exercice 1950 au titre des chapitres ci-après:

Chap. 1010. — Rémunération du personnel auxiliaire et du personnel sur contrat de l'administration centrale.....	197.598 F.
Chap. 1030. — Indemnités et allocations diverses. — Travaux supplémentaires de l'administration centrale.....	15.000
Chap. 3020. — Matériel de l'administration centrale....	5.355
Total	217.953 F.

Agrément de sociétés d'assurances.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret-loi du 14 juin 1938 unifiant le contrôle de l'Etat sur les entreprises d'assurances de toute nature et de capitalisation et tendant à l'organisation de l'industrie des assurances, notamment ses articles 7, 9 et 47;

Vu le décret du 30 décembre 1938 portant règlement d'administration publique pour la constitution des sociétés d'assurances et de capitalisation, des tontines et des syndicats de garantie, et pour le fonctionnement et le contrôle de ces organismes, notamment son titre IX;

Vu l'arrêté du 6 août 1941, relatif à l'agrément des sociétés ou assureurs régis par le décret-loi du 14 juin 1938;

Vu le décret du 6 mars 1947 portant règlement d'administration publique pour le contrôle des sociétés d'assurances en Algérie, notamment son article 1er;

Vu, avec les pièces à l'appui, les demandes d'agrément présentées par les sociétés intéressées;

Vu l'avis émis par le gouverneur général de l'Algérie;

Sur la proposition du directeur des assurances,

Arrête:

Art. 1er. — Sont agréées, dans les termes du décret-loi du 14 juin 1938, les sociétés françaises d'assurances ci-après désignées:

Société alsacienne et lorraine d'assurances contre l'incendie et risques divers, dite L'Alsacienne-Incendie, société d'assurance à forme mutuelle et à cotisations fixes dont le siège social est à Strasbourg, 31, avenue de la Paix, pour pratiquer en France et en Algérie les catégories d'opérations visées aux paragraphes 11°, 15° et 18° de l'article 137 du décret du 30 décembre 1938;

Ancienne mutuelle du Calvados, société d'assurance à forme mutuelle et à cotisations variables, dont le siège social est à Rouen, 6, place de la Cathédrale, pour pratiquer en France et en Algérie la catégorie d'opérations visée au paragraphe 11° de l'article 137 du décret du 30 décembre 1938 ainsi que les opérations de réassurance incendie rentrant dans la catégorie prévue au paragraphe 18° du même article;

Caisse industrielle d'assurance mutuelle, société à forme mutuelle et à cotisations fixes dont le siège social est à Paris, 7, rue de Madrid, pour pratiquer, en France, la catégorie d'opérations visée au paragraphe 18° de l'article 137 du décret du 30 décembre 1938, et en Algérie, la catégorie d'opérations visée au paragraphe 12° du même article;

Société anonyme d'assurances et de réassurances à primes fixes contre l'incendie et autres risques Le Monde Incendie, dont le siège social est à Paris, 54, rue Laffitte, pour pratiquer en Algérie la catégorie d'opérations visée au paragraphe 16° de l'article 137 du décret du 30 décembre 1938;

Mutuelle incendie de Vire, société mutuelle d'assurance dont le siège social est à Lugny-les-Mâcon (Saône-et-Loire), pour pratiquer en France la catégorie d'opérations prévue au paragraphe 11° de l'article 137 du décret du 30 décembre 1938;

La Sécurité domestique, société anonyme dont le siège social est à Neuville-sur-Saône (Rhône), rue Hélène, pour pratiquer en France et en Algérie les opérations d'assurance contre les risques de responsabilité civile incombant aux propriétaires de chiens rentrant dans la catégorie visée au paragraphe 12° de l'article 137 du décret du 30 décembre 1938.

Art. 2. — Sont agréées, dans les termes du décret-loi du 14 juin 1938, les sociétés étrangères d'assurances ci-après désignées:

Lloyd marocain d'assurances, dont le siège social est à Casablanca et le siège spécial pour la France à Paris, 5, rue Saint-Georges, pour pratiquer, en France et en Algérie, la catégorie d'opérations visée au paragraphe 9° *bis* de l'article 137 du décret du 30 décembre 1938;

The Legal Insurance Company Limited, dont le siège social est à Londres et le siège spécial pour la France à Paris, 101, rue Saint-Lazare, pour pratiquer en France et en Algérie la catégorie d'opérations visée au paragraphe 11° de l'article 137 du décret du 30 décembre 1938;

The Licenses and General Insurance Company, dont le siège social est à Londres et le siège spécial pour la France à Paris, 1, rue Taitbout, pour pratiquer en France et en Algérie la catégorie d'opérations visée au paragraphe 16° de l'article 137 du décret du 30 décembre 1938;

Union Assurance Society Limited, dont le siège social est à Londres et le siège spécial pour la France à Paris, 8, rue Edouard-VII, pour pratiquer en France et en Algérie la catégorie d'opérations visée au paragraphe 11° de l'article 137 du décret du 30 décembre 1938;

The White Cross Insurance Company Limited, dont le siège social est à Londres et le siège spécial pour la France à Paris, 8, rue de la Bourse, pour pratiquer en France les opérations d'assurance contre les risques de « pertes accidentelles de liquides » rentrant dans la catégorie visée au paragraphe 17° de l'article 137 du décret du 30 décembre 1938;

World Marine and General Insurance Company, dont le siège social est à Londres et le siège spécial pour la France à Paris, 29, rue de Provence, pour pratiquer en France et en Algérie les catégories d'opérations prévues aux paragraphes 11° et 16° de l'article 137 du décret du 30 décembre 1938.

Art. 3. — Le directeur des assurances est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Paris, le 13 avril 1950.

Pour le ministre des finances et des affaires économiques:
Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
LIONEL DE TINGUY DU POUËT.

Caisse spéciale de compensation du groupement national interprofessionnel de la production betteravière (G. N. I. P. B.).

Le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat aux finances (affaires économiques) et le ministre de l'agriculture,

Vu l'arrêté du 21 octobre 1947 (art. 4) créant une caisse spéciale de compensation;

Vu l'arrêté du 1er décembre 1949 relatif à la fixation du prix du sucre pour la campagne 1949-1950,

Arrêtent:

Art. 1er. — La caisse spéciale de compensation, créée au sein du groupement national interprofessionnel de la production betteravière et des industries de transformation de la betterave (G. N. I. P. B.) en vertu de l'article 4 de l'arrêté du 21 octobre 1947, est chargée d'effectuer les opérations prévues par l'article 1er (§ *e*, 1° et 2°) de l'arrêté du 1er décembre 1949, relatif au prix du sucre de la campagne 1949-1950.

Le solde des opérations de ladite caisse afférentes aux campagnes précédentes est affecté au financement des nouvelles opérations.

Art. 2. — La caisse spéciale de compensation percevra la somme de 300 F par quintal de sucre prévue à l'article 1er de l'arrêté du 1er décembre 1949 précité.

Art. 3. — Le syndicat national des fabricants de sucre est habilité à effectuer pour le compte de la caisse spéciale de compensation, les opérations prévues au paragraphe *e* (2°) de l'article 1er de l'arrêté du 1er décembre 1949 tendant à couvrir les pertes résultant de la cession du sucre de la fabrication 1949 au prix de la campagne 1948-1949 et destiné à la consommation directe de bouche et à l'utilisation industrielle au cours du mois de novembre 1949.

Art. 4. — Les opérations visées par le présent arrêté sont soumises au contrôle de l'Etat dans les conditions prévues par l'ordonnance du 23 novembre 1944.

Fait à Paris, le 15 avril 1950.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Pour le ministre de l'agriculture et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN EHRHARD.

Le secrétaire d'Etat aux finances (affaires économiques),
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN VACHER DESVERNAIS.

Titularisation d'experts économiques d'Etat.

Par arrêtés du 4 avril 1950, MM. Le Fol (Jacques) et Lavault (Jean), experts économiques d'Etat de 2e classe (6e échelon), ont été titularisés dans leur emploi avec l'ancienneté qu'ils y ont acquise.

Ces mesures prennent effet à compter du 1er janvier 1950.

Administration centrale des finances.

TABLEAU D'AVANCEMENT DE CLASSE DES AGENTS SUPÉRIEURS
(Année 1949.)

I. — *Agent supérieur de 2e classe proposé pour la 1re classe.*

M. Smaggia, Imprimerie nationale.

II. — *Agent supérieur de 3e classe proposé pour la 2e classe.*

M. Fontenaille, Imprimerie nationale.

PROMOTIONS

Par arrêté du 4 avril 1950:

M. Smaggia (Robert), agent supérieur de 2e classe à l'administration centrale des finances (direction de l'Imprimerie nationale), est promu, à compter du 1er janvier 1949, à la 1re classe, 1er échelon de son grade.

M. Fontenaille (Louis), agent supérieur de 3e classe à l'administration centrale des finances (direction de l'Imprimerie nationale), est promu, à compter du 1er janvier 1949, à la 2e classe, 1er échelon, de son grade.

Administration centrale du secrétariat d'Etat aux finances (affaires économiques).

Par arrêté du 19 avril 1950, M. Monteil (André), administrateur civil de classe exceptionnelle, directeur à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux finances (affaires économiques), est placé en service détaché, en qualité de commissaire du Gouvernement, auprès de l'Union européenne industrielle et financière et de la Société de crédit foncier colonial et de banque.

Le présent arrêté prend effet à compter du 1er octobre 1949.

Caisse des dépôts et consignations.

Par arrêté du 19 avril 1950, Mlle Lebeau-Silbermann (Henriette), agent du cadre complémentaire de bureau de 3e classe à la caisse des dépôts et consignations, en service détaché auprès du ministère des finances (direction des finances extérieures), est réintégrée, pour ordre, dans les cadres de la caisse des dépôts et consignations et placée, pour une période maximum de cinq ans, à compter du 20 mai 1949, en service détaché auprès du ministère des affaires étrangères en vue d'exercer des fonctions à l'Organisation européenne de coopération économique.

Caisse nationale des marchés de l'Etat.

Par arrêtés du directeur de la caisse nationale des marchés de l'Etat en date du 11 avril 1950, ont été définitivement titularisés dans leur emploi les fonctionnaires ci-après désignés:

M. Gasiglia (Lucien), secrétaire stagiaire au 1er échelon, à compter du 1er février 1950.

MM. Cafaro (François), Broc (André) et Poulet (Alain), secrétaires stagiaires, au 1er échelon, à compter du 1er avril 1950.

Contributions indirectes.

Par arrêté du 19 mars 1950, est autorisé, pour une période maximum de cinq ans, le maintien en service détaché auprès de la trésorerie aux armées, en qualité de payeur particulier, de M. Eslebe (Roger-Ferdinand), inspecteur hors classe des contributions indirectes.

Le présent arrêté a effet à compter du 1er mars 1949.

Par arrêté du 19 avril 1950, est autorisé, pour une période maximum de cinq ans, le maintien en service détaché auprès de la direction des finances du Maroc (administration chérifienne des douanes et impôts indirects), de M. Galmiche (Marcel-Jean-François), inspecteur central de 2e catégorie des contributions indirectes.

Le présent arrêté a effet à compter du 1er janvier 1947.

Par arrêté du 19 avril 1950, est autorisé, pour une période maximum de cinq ans, le maintien en service détaché auprès de la principauté de Monaco, en qualité d'inspecteur des taxes et redevances, de M. Benazet (Henri-Jean-Joseph), inspecteur de 2e classe des contributions indirectes.

Le présent arrêté a effet à compter du 1er octobre 1948.

Par arrêté du 19 avril 1950, est autorisée, pour la durée de son stage, la mise en service détaché auprès du ministère de l'agriculture, pour exercer les fonctions d'inspecteur du service de la répression des fraudes, de M. Cot (Jean-Edouard), inspecteur de 3e classe des contributions diverses d'Algérie.

Le présent arrêté a effet à compter du 12 juin 1949.

Par arrêté du 19 avril 1950, est autorisé, pour une période maximum de cinq ans, le maintien en service détaché auprès de l'administration municipale de la ville de Brest, en qualité de directeur de l'office d'habitations à bon marché de Brest, de M. Desbureaux (Charles-Henri), inspecteur central de 2e catégorie des contributions indirectes.

Le présent arrêté a effet à compter du 1er avril 1949.

Contrôle et enquêtes économiques.

Par arrêté du 19 avril 1950, est autorisé pour une durée de deux ans, à compter du 1er janvier 1947, le maintien en service détaché auprès de la direction générale du contrôle et des enquêtes économiques de M. Demaris (Louis), administrateur civil (régularisation).

Direction générale des douanes et droits indirects.

Par arrêté du 19 avril 1950, est autorisée, pour une période maximum de cinq ans, la mise en service détaché auprès du ministère des affaires étrangères pour être affecté au service des douanes de Tunisie, de MM. Gayot (René), inspecteur adjoint de 3e classe à Paris, et Martin (Paul-Marie-Antoine), inspecteur adjoint de 3e classe à Tourcoing.

Le présent arrêté a effet à compter du 1er novembre 1949 pour M. Martin et du 1er janvier 1950 pour M. Gayot.

Par arrêté du 19 avril 1950, est autorisée, pour une période d'un an, la mise en service détaché auprès de l'organisation des Nations Unies, pour exercer les fonctions d'assistant spécial au bureau du secrétariat général adjoint chargé des questions économiques, de M. Oberkampf de Dabrun (Yves-Jacques), administrateur civil à la direction générale des douanes et droits indirects.

Le présent arrêté a effet à compter du 9 mars 1949.

Par arrêté du 19 avril 1950, est autorisée la mise en service détaché, pendant la durée de leur séjour en qualité d'élèves à l'école nationale d'administration, des agents des douanes ci-après désignés:

M. Jacoby (Hervé-Marcel), inspecteur de 2e classe à Paris.

M. Leroy (Christian-Louis), inspecteur adjoint de 1re classe à Paris.

Le présent arrêté a effet à compter du 1er janvier 1950.

Enregistrement.

Par arrêté ministériel du 4 avril 1950, est acceptée la démission offerte par M. Thomasset (Jean-Lucien), inspecteur principal de 3e classe de l'enregistrement sans résidence fixe.

Le présent arrêté a effet à compter du 15 janvier 1950.

Institut national de la statistique et des études économiques.

Par arrêté du 19 avril 1950, M. Vauthier (Hubert), administrateur de 3e classe à l'institut national de la statistique et des études économiques, est maintenu en service détaché auprès de l'office européen des Nations Unies à Genève, en qualité de statisticien contractuel, pour une période d'un an, à compter du 1er janvier 1950.

Office des changes.

TABLEAU D'AVANCEMENT DE CLASSE DES AGENTS SUPÉRIEURS

(Année 1949.)

I. — *Agents supérieurs de 2e classe proposés pour la 1re classe.*

MM. Bonnefon, Jorand.

II — *Agents supérieurs de 3e classe proposés pour la 2e classe.*

M. Vidal, Mlle Lemoine, MM. Kettenmeyer, Fagnen, Roy, Pyt.

PROMOTIONS

Par arrêté du 4 avril 1950:

MM. Bonnefon et Jorand, agents supérieurs de 2e classe à l'office des changes, sont promus, à compter du 1er janvier 1949, à la 1re classe, 1er échelon de leur grade.

Sont promus à la 2e classe, 1er échelon, de leur grade, les agents supérieurs de 3e classe à l'office des changes dont les noms suivent, à partir des dates ci-après:

M. Vidal, 26 janvier 1949.	M. Fagnen, 25 mars 1949.
Mlle Lemoine, 22 février 1949.	M. Roy, 16 octobre 1949.
M. Kettenmeyer, 1er mars 1949.	M. Pyt, 31 décembre 1949.

Service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes.

Par arrêté du 30 janvier 1950, sont nommés, sur place, en qualité de contrôleur de 3e classe des manufactures de l'Etat, les rédacteurs principaux de 1re classe ci-après désignés:

M. Sellier (Raoul-Jean-Baptiste), manufacture des tabacs de Pantin (Seine).

M. Godo (René-Jean-Daniel), manufacture des tabacs du Mans (Sarthe).

Le présent arrêté a effet à compter du 1er janvier 1949.

Services extérieurs du Trésor.

Par arrêté du 19 avril 1950, est autorisé, pour une période maximum de cinq ans, le maintien en service détaché, pour lui permettre d'exercer les fonctions de directeur du service de la comptabilité à la mairie de Tourcoing, de M. Maude (Félix), chef de service du Trésor, de classe exceptionnelle.

Le présent arrêté a effet à compter du 1er mai 1949.

Direction générale des finances de l'Algérie.

TABLEAU COMPLÉMENTAIRE D'AVANCEMENT DE CLASSE DES ADMINISTRATEURS CIVILS, ÉTABLI AU TITRE DE L'ANNÉE 1948

Administrateurs civils de 3e classe proposés pour la 2e classe.

MM. Pellegrin (Henri), Weinmann (Norbert).

RECLASSEMENTS ET PROMOTIONS

Par arrêté du 21 avril 1950:

Les dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 20 janvier 1950 portant avancement de classe d'administrateurs civils de la direction générale des finances du gouvernement général de l'Algérie sont rapportées en tant qu'elles concernent MM. Pellegrin et Weinmann.

MM. Pellegrin (Henri) et Weinmann (Norbert), administrateurs civils de 3e classe, 4e échelon, à la direction générale des finances du gouvernement général de l'Algérie, sont promus à la 2e classe, 1er échelon, de leur grade, à compter du 1er janvier 1948.

TABLEAU COMPLÉMENTAIRE D'AVANCEMENT DE CLASSE DES ADMINISTRATEURS CIVILS ÉTABLI AU TITRE DE L'ANNÉE 1948

Administrateur civil de 1re classe proposé pour la classe exceptionnelle.

M. Bordes (Pierre).

RECLASSEMENT ET PROMOTION

Par arrêté du 21 avril 1950:

Les dispositions de l'article 4 de l'arrêté du 28 février 1948 portant classement d'administrateurs civils de la direction générale des finances du gouvernement général de l'Algérie dans les classes et échelons du cadre des administrateurs civils de l'administration centrale du ministère des finances sont rapportées en tant qu'elles concernent M. Bordes (Pierre).

L'article 3 de l'arrêté du 28 février 1948, visé à l'article 1er ci-dessus, est complété ainsi qu'il suit:

Après: « M. Friess (Hugues) », mettre: « M. Bordes (Pierre), 3e échelon ».

Les dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 1948 portant avancement de classe d'administrateurs civils à l'administration centrale du ministère des finances (direction générale des finances du gouvernement général de l'Algérie) sont rapportées en tant qu'elles concernent M. Bordes (Pierre).

Les dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 1948 portant avancement d'échelon d'administrateurs civils à l'administration centrale du ministère des finances (direction générale des finances du gouvernement général de l'Algérie) sont rapportées en tant qu'elles concernent M. Bordes (Pierre).

Les dispositions de l'article 1er de l'arrêté du 13 mai 1949 portant avancement d'échelon d'administrateurs civils à l'administration centrale du ministère des finances (direction générale des finances du gouvernement général de l'Algérie) sont rapportées en tant qu'elles concernent M. Bordes (Pierre).

M. Bordes (Pierre), administrateur civil de 1re classe, 3e échelon, à la direction générale des finances du gouvernement général de l'Algérie, est, à compter du 1er janvier 1947, élevé au 4e échelon de sa classe.

M. Bordes (Pierre), administrateur civil de 1re classe, 4e échelon, à la direction générale des finances du gouvernement général de l'Algérie, est promu à la classe exceptionnelle de son grade, à compter du 1er août 1948.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret n° 50-235 portant modification du décret du 19 décembre 1945 relatif au comité consultatif des universités.

Rectificatif au *Journal officiel* du 25 février 1950: page 2259, alinéa IV, au lieu de: « Division des lettres et des sciences philosophiques, philologiques et géographiques », lire: « Division des lettres et des sciences philosophiques, philologiques, historiques et géographiques ».

Habilitation de la Ligue française de l'enseignement à diffuser la culture par le film.

Le ministre de l'éducation nationale et le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu les articles 4 et suivants du décret n° 49-1275 du 21 septembre 1949, établissant un statut du cinéma non commercial,

Arrêtent:

Art. 1er. — La Ligue française de l'enseignement (confédération générale des œuvres laïques), 3, rue Récamier, Paris (7e), reconnue d'utilité publique par décret du 31 mai 1930 et agréée par le ministre de l'éducation nationale est habilitée, aux termes des articles 4 et suivants du décret du 21 septembre 1949 établissant le statut du cinéma non commercial, à diffuser la culture par le film.

Art. 2. — La Ligue française de l'enseignement (confédération générale des œuvres laïques) devra respecter les dispositions du décret du 21 septembre 1949, n° 49-1275, ainsi que les instructions d'application établies pour l'exécution de ce décret.

Art. 3. — La présente habilitation sera retirée par arrêté ministériel en cas d'infraction auxdites dispositions.

Art. 4. — Le directeur général de la jeunesse et des sports et le directeur général du centre national de la cinématographie sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 mars 1950.

Le ministre de l'éducation nationale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
LÉON DROUART.

Pour le ministre de l'industrie et du commerce:
Le secrétaire d'Etat au commerce,
RAYMOND MARCELLIN.

Le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique à la jeunesse et aux sports,
ANDRÉ MORICE.

Habilitation de la Fédération française des ciné-clubs à diffuser la culture par le film.

Le ministre de l'éducation nationale et le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu les articles 4 et suivants du décret n° 49-1275 du 21 septembre 1949, établissant un statut du cinéma non commercial,

Arrêtent:

Art. 1er. — La Fédération française des ciné-clubs, 2, rue de l'Elysée, Paris (8e), reconnue d'utilité publique par décret du 31 mai 1930 et agréée par le ministre de l'éducation nationale est habilitée, aux termes des articles 4 et suivants du décret du 21 septembre 1949 établissant le statut du cinéma non commercial, à diffuser la culture par le film.

Art. 2. — La Fédération française des ciné-clubs devra respecter les dispositions du décret du 21 septembre 1949, n° 49-1275, ainsi que les instructions d'application établies pour l'exécution de ce décret.

Art. 3. — La présente habilitation sera retirée par arrêté ministériel en cas d'infraction auxdites dispositions.

Art. 4. — Le directeur général de la jeunesse et des sports et le directeur général du centre national de la cinématographie sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 mars 1950.

Le ministre de l'éducation nationale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
LÉON DROUART.

Pour le ministre de l'industrie et du commerce:
Le secrétaire d'Etat au commerce,
RAYMOND MARCELLIN.

Le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique à la jeunesse et aux sports,
ANDRÉ MORICE.

Règlement de l'école nationale supérieure des beaux-arts.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret en date du 30 septembre 1885 portant organisation de l'école nationale supérieure des beaux-arts;
Vu le règlement de cet établissement;
Vu l'arrêté du 1er août 1919 modifiant le règlement de la section d'architecture;
Vu l'arrêté du 3 août 1919 réglementant le fonctionnement des jurys d'architecture;
Vu l'avis émis par le comité consultatif de l'enseignement de l'architecture le 21 février 1950,

Arrête:

Article unique. — Le règlement de la section d'architecture de l'école nationale supérieure des beaux-arts est modifié de la manière suivante:

Article 1er.

Au début de l'année scolaire les ateliers comptant au moins trente élèves régulièrement inscrits en première et seconde classe en adressent la liste au directeur de l'école nationale supérieure des beaux-arts et lui désignent le professeur proposé pour être délégué au jury.

Les écoles régionales d'architecture sont assimilées aux ateliers libres.

Les désignations sont personnelles. Les professeurs, chefs d'ateliers de l'école, des ateliers libres et des écoles régionales, sont autorisés à se faire remplacer au jury par un suppléant préalablement agréé par le conseil supérieur, et sous réserve que le président du jury aura été prévenu de l'absence et du remplacement du titulaire.

Article 3.

. . . . . .

Une fois le travail des commissions terminé, ces commissions se réunissent pour examiner s'il y a lieu d'attribuer des mentions à certains projets qui n'ont pas été récompensés et pour désigner parmi les mentions les projets susceptibles de recevoir une récompense supérieure. Le nombre des commissions, la répartition entre elles des projets à juger et, d'une façon générale, toutes les modalités du règlement intérieur du jury sont établis à chaque jugement avec accord du directeur de l'école et du vice-président du jury.

Article 46.

Les épreuves du concours d'admission à la seconde classe d'architecture sont les suivantes:

1° Une composition d'éléments d'architecture (coefficient 20), rendu demi-grand aigle en douze heures.

Cette épreuve est examinée par un jury composé de sept membres, savoir:

Un architecte, membre de l'Institut;
Un chef d'atelier intérieur;
Un chef d'atelier extérieur;
Le professeur de théorie;
Le professeur de construction;
Un représentant des écoles régionales;
Un architecte.

Les candidats qui n'ont pas obtenu une note égale ou supérieure à 7 sont éliminés;

2° Un dessin d'ornement ou de figure (coefficient 10), d'après le plâtre, exécuté en huit heures;

Cette épreuve est jugée par le jury composé de sept membres.

Le professeur de dessin de figure;
Le professeur de dessin d'ornement;
Deux peintres et deux architectes tirés au sort dans les jurys en exercice;
Un représentant des écoles régionales.

Des notes de 0 à 20 sont attribuées aux candidats; ceux qui n'ont pas obtenu une note égale ou supérieure à 7 sont éliminés.

3° Mathématiques (coefficient 8): une épreuve écrite sous surveillance en trois heures, épreuve orale, ces deux épreuves donnant lieu à une seule note;

4° Géométrie descriptive (coefficient 8): une épure exécutée sous surveillance en trois heures, un examen oral, ces deux épreuves donnant lieu à une seule note. Ces deux épreuves sont jugées par l'examinateur de sciences qui attribue aux candidats des notes de 0 à 20.

5° Epreuve orale d'architecture (coefficient 12): présentation des travaux du candidat (planches dessinées, notes et croquis relatifs à des études de monuments, avec détails de construction, le tout contresigné et daté par le professeur du candidat et rassemblé dans un carton un quart grand aigle. L'épreuve d'architecture doit être jointe à ces travaux.

Cette épreuve a lieu devant un jury composé du professeur de construction et de deux architectes non professeurs, membres du jury de l'école.

Les candidats qui n'ont pas obtenu pour l'une de ces trois épreuves une note égale ou supérieure à 7 sont éliminés.

Le nombre maximum des candidats à recevoir est fixé pour chaque session par le ministre de l'éducation nationale. Aucun candidat ne peut être reçu s'il n'a obtenu le nombre total de points lui donnant une moyenne générale égale ou supérieure à 10.

Sont également admis à la suite de ce concours les candidats étrangers qui ont totalisé un nombre de points au moins égal au nombre de points obtenus par le dernier candidat reçu à Paris.

Article 48.

Seconde classe.

Les esquisses des divers concours d'architecture se font en loge, et chacune en une seule séance de neuf heures, sauf les concours sur esquisses, esquisses qui s'exécutent en douze heures. Les projets rendus se font en deux mois environ

Les esquisses et projets rendus, ainsi que les épreuves du concours d'admission, sont présentés au jury d'une façon anonyme.

Avant le jugement des projets rendus, ces projets sont examinés par une commission de mise hors de concours.

Toute esquisse négligée ou illisible, tout projet négligé ou incomplet, tout changement du parti adopté à l'esquisse, tout manque de concordance des éléments du projet, toute insuffisance technique, toute inobservation des limites et conditions du programme sont des motifs de mise hors de concours.

Article 63.

Première classe.

Les esquisses des divers concours d'architecture se font en loge, et chacune en une seule séance de neuf heures, sauf les concours sur esquisses, esquisses qui s'exécutent en douze heures. Les projets rendus se font en deux mois environ.

Avant le jugement des projets rendus, ces projets sont examinés par une commission de mise hors de concours.

Toute esquisse négligée ou illisible, tout projet négligé ou incomplet, tout changement du parti adopté à l'esquisse, tout manque de concordance des éléments du projet, toute insuffisance technique toute inobservation des limites et conditions du programme sont des motifs de mise hors de concours.

Fait à Paris, le 13 avril 1950.

Pour le ministre et par délégation:
le directeur du cabinet,
LÉON DROUART.

Fraudes commises à l'occasion des examens du brevet d'études du premier cycle.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu la loi du 23 décembre 1901 relative aux fraudes commises dans les examens et concours publics;
Vu l'arrêté du 29 novembre 1947 modifié par les arrêtés des 27 mars 1948, 1er juin 1948 et 21 avril 1949;
Les sections permanentes des conseils de l'enseignement du premier et du second degré entendues,

Arrête:

Art. 1er. — Toute communication entre les candidats pendant les épreuves, toute fraude ou tentative de fraude commise à l'occasion des examens du brevet d'études du premier cycle du second degré entraîne l'exclusion du candidat.

Si un candidat est surpris en train de copier sur des documents, il doit être expulsé par le président ou par le membre de la commission chargé de la surveillance des épreuves. Un rapport circonstancié et détaillé, accompagné des documents saisis, est transmis à l'inspecteur d'académie qui prononcera l'exclusion définitive.

Dans tous les autres cas de fraude, les candidats sont avisés qu'ils ne continuent les épreuves que sous réserve de la décision de la commission d'examen. Le président ou le membre de la commission chargé de la surveillance des épreuves établit un rapport circonstancié et détaillé, accompagné s'il y a lieu de pièces justificatives et le transmet à la commission départementale qui annulera ou non les épreuves.

Le recteur pourra traduire le candidat inculpé de fraude devant le conseil académique qui pourra prononcer l'interdiction pour le candidat de se présenter au même examen ou au brevet élémentaire, pendant une ou plusieurs sessions, sans que cette interdiction puisse, sauf dans le cas de récidive, s'étendre à une période de plus de deux années.

Réciproquement tout candidat qui, à la suite d'une fraude au brevet élémentaire, se sera fait exclure par le conseil départemental d'une ou de plusieurs sessions du même examen, ne pourra se présenter pendant le même laps de temps au brevet d'études du premier cycle du second degré.

L'annulation de l'examen pour raison de fraude entraîne la nullité du diplôme dans le cas où il a été délivré avant la découverte de la fraude.

Art. 2. — Les directeurs généraux de l'enseignement du second degré et du premier degré sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 18 avril 1950.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
LÉON BROUART.

Intégration dans le cadre des maîtres de conférences agrégés, d'agrégés des facultés de médecine et des facultés mixtes de médecine et de pharmacie des universités des départements.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret du 16 mai 1949 portant statut des agrégés et maîtres de conférences agrégés des facultés de médecine et des facultés de pharmacie;

Vu l'avis du comité consultatif des universités, divisions des sciences médicales, réuni le 27 janvier 1950;

Vu les propositions des facultés intéressées,

Arrête:

Art. 1er. — Sont intégrés, à compter du 1er octobre 1949, dans le cadre des maîtres de conférences agrégés et reclassés à cette date dans ce cadre, compte tenu de leurs services militaires et des dispositions du décret susvisé du 16 mai 1949, les agrégés des facultés de médecine et des facultés mixtes de médecine et de pharmacie des universités des départements dont les noms suivent:

M. Roman (Lyon), rangé en 1re classe avec un report d'ancienneté de 1 an 10 mois.

M. Holluy (Nancy), rangé en 2e classe avec un report d'ancienneté de 1 ans 8 mois.

M. Clochan (Alger), rangé en 2e classe avec un report d'ancienneté de 2 ans 5 mois.

M. Ranque (Aix), rangé en 2e classe avec un report d'ancienneté de 1 an 9 mois

M. Chardon (Alger), rangé en 2e classe avec un report d'ancienneté de 1 an 11 mois.

M. Grangaud (Alger), rangé en 2e classe avec un report d'ancienneté de 1 an 5 mois.

M. Legait (Nancy), rangé en 2e classe avec un report d'ancienneté de 11 mois.

M. Tuchmann (Lille), rangé en 2e classe avec un report d'ancienneté de 10 mois.

M. Winckler (Strasbourg), rangé en 2e classe avec un report d'ancienneté de 9 mois.

M. Morville (Lille), rangé en 2e classe avec un report d'ancienneté de 6 mois.

M. Picard (Aix), rangé en 2e classe avec un report d'ancienneté de 5 mois.

M. Drevon (Lyon), rangé en 2e classe avec un report d'ancienneté de 4 mois.

M. Badinand (Lyon), rangé en 3e classe avec un report d'ancienneté de 4 ans 11 mois.

M. Desgrez (Nancy), rangé en 3e classe avec un report d'ancienneté de 4 ans 9 mois.

M. Coulurier (Toulouse), rangé en 3e classe avec un report d'ancienneté de 4 ans 8 mois.

M. Collot (Alger), rangé en 3e classe avec un report d'ancienneté de 4 ans 4 mois.

M. Tayeau (Bordeaux), rangé en 3e classe avec un report d'ancienneté de 3 ans.

M. Loubatières (Montpellier), rangé en 3e classe avec un report d'ancienneté de 3 ans.

Mme Dulucq (Toulouse), en 3e classe avec un report d'ancienneté de 3 ans.

M. Mayer (Bordeaux), en 3e classe avec un report d'ancienneté de 3 ans.

M. Blanc (Toulouse), en 3e classe avec un report d'ancienneté de 3 ans.

Art. 2. — M. Hanns, agrégé pérennisé, professeur sans chaire à la faculté de médecine de l'université de Strasbourg, est intégré, à compter du 1er janvier 1950, dans le cadre des maîtres de conférences agrégés et reclassé à cette date dans la 1re classe de ce cadre, avec un report d'ancienneté de 18 ans 9 mois, compte tenu de 7 ans 8 mois de services militaires.

M. Hanns conservera dans ce cadre le titre de professeur sans chaire qui lui a été conféré antérieurement, ainsi que les droits et prérogatives attachés à ce titre.

Fait à Paris, le 4 avril 1950.

Pour le ministre et par délégation:
Le conseiller technique,
HENRI LEGRAND.

Régisseurs de recettes.

Par arrêté du 20 mars 1950, M. Villars (Raoul), chef du service intérieur et de la caisse aux Archives nationales, est nommé régisseur de recettes pour la perception des droits d'entrée aux conférences et aux expositions organisées aux Archives nationales.

Archives départementales.

Par arrêté du 16 décembre 1949, M. Denieul (Michel), archiviste paléographe, est nommé archiviste en chef du département de la Martinique, à compter du 1er décembre 1949.

Par arrêté du 3 février 1950, M. Lamotte (Pierre), archiviste paléographe, est nommé archiviste en chef du département de la Corse, à compter du 1er février 1950.

Enseignement du premier degré.

Par arrêté du 17 avril 1950, Mme Icardo, née Collomp (Louise), institutrice de 1e classe, du département des Alpes-Maritimes, est mise pour une durée maximum de cinq ans, à compter du jour de convocation au port d'embarquement, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer, pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 17 avril 1950, Mme Osmo, née Taxis, institutrice en Egypte, est admise, avec effet du 1er octobre 1944, dans le cadre des institutrices du département du Bas-Rhin, et sera considérée comme détachée pour une période de cinq ans.

Par arrêté du 17 avril 1950, Mme Conte, née Corteggiani, institutrice du cadre tunisien, est admise, avec effet du 1er octobre 1923, dans le cadre des institutrices du département du Haut-Rhin, et sera considérée comme détachée, depuis cette date, pour les périodes allant du 1er octobre 1923 au 30 septembre 1928; du 1er octobre 1928 au 30 septembre 1933; du 1er octobre 1933 au 14 avril 1937; du 5 avril 1937 au 4 avril 1942; du 5 avril 1942 au 4 avril 1947; du 5 avril 1947 au 4 avril 1952.

Par arrêté du 17 avril 1950, Mme Leperlier, née Ferroul (Marguerite), institutrice de 5e classe, du département de la Réunion, est mise pour une durée de deux ans au maximum, à compter du 16 juillet 1949, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer, pour exercer ses fonctions à Madagascar.

Par arrêté du 17 avril 1950, sont mis à la disposition du directeur de l'école normale supérieure de l'enseignement technique, pour une période de deux ans, à compter du 1er octobre 1948, les instituteurs et institutrices dont les noms suivent:

NOMS ET PRÉNOMS	DÉPARTEMENT d'origine.	CLASSE
MM. Auge (Pierre)	Aude	6e classe.
Beck (Alphonse)	Haut-Rhin	4e classe.
Brebec (René)	Constantine	6e classe.
Cerisier (Robert)	Loire-Inférieure	Stagiaire.
Chabriol (Franck)	Drôme	Stagiaire.
Mlle Doucet (Léone)	Loire-Inférieure	Stagiaire.
M. Dumas (André)	Ardèche	6e classe.
Mlles Dumeste (Jacqueline)	Lot-et-Garonne	Stagiaire.
Duval (Suzanne)	Indre-et-Loire	Stagiaire.
M. Fourrier (Michel)	Côte-d'Or	4e classe.
Mme Jouffray, née Barneond	Isère	Stagiaire.
M. Hennebault (Armand)	Loire	5e classe.
Mlle Levigne (Simone)	Puy-de-Dôme	Stagiaire.
M. Malaterre (André)	Aude	6e classe.
Mme Maréchal, née Guillet	Ardennes	5e classe.
Mlle Marescot (Andrée)	Lot-et-Garonne	6e classe.
MM. Morel (Pierre)	Marne	Stagiaire.
Morel (Alcide)	Loire-Inférieure	3e classe.
Perrenot (Fernand)	Meuse	Stagiaire.
Poulain (Pierre)	Marne	Stagiaire.
Rouzier (Jean)	Basses-Pyrénées	5e classe.
Vergnon (Louis)	Ardèche	Stagiaire.

Par arrêté du 17 avril 1950, Mme Estournes, née Cabanne (Lucienne), institutrice de 6e classe du département des Basses-Pyrénées, est mise pour une durée de trois ans, à compter du 1er octobre 1948, à la disposition du ministre des affaires étrangères, pour exercer ses fonctions au lycée français de Damas (Syrie).

Par arrêté du 17 avril 1950, Mme Ricou, née Berquand (Josette), institutrice de 6e classe du département du Finistère, est mise pour une durée maximum de cinq ans, à partir du 1er janvier 1945, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer, pour exercer ses fonctions à Madagascar.

Par arrêté du 17 avril 1950, sont mis à la disposition de la directrice de l'école normale supérieure d'éducation physique de jeunes filles, pour une période de trois ans, à compter du 1er octobre 1949, les institutrices dont les noms suivent:

NOM ET PRÉNOMS	DÉPARTEMENT d'origine.	CLASSE
Mlles Chauvière (Annette).....	Vendée	Stagiaire.
Coignet (Jeanne).....	Charente-Maritime..	Stagiaire.
Dupuis (Thérèse).....	Gard	Stagiaire.
Ferre (Monique).....	Gard	Stagiaire.
Gerard (Monique).....	Meuse	Stagiaire.
Guillou (Charlotte).....	Finistère	6e classe.
Lemaître (Micheline).....	Nièvre	Stagiaire.
Mme Salomon, née Delplace.....	Alpes-Maritimes ...	Stagiaire.

Par arrêté du 17 avril 1950 sont mis à la disposition du ministre des affaires étrangères, pour exercer au Maroc, pendant une période de cinq ans, les instituteurs et institutrices dont les noms suivent:

NOMS ET PRÉNOMS	DÉPARTEMENT d'origine.	DATE D'EFFET du détachement.
MM		
Adnot (Robert).....	Lot-et-Garonne ...	1er octobre 1948.
Jaegers (Jean).....	Seine	1er octobre 1948.
Guillard (Paul).....	Loire-Inférieure ..	1er octobre 1948.
Lerouge (Jacques).....	Côte-d'Or	1er octobre 1948.
Reibuchler (Michel).....	Doubs	1er octobre 1948
Rivières (Gilbert).....	Lozère	1er octobre 1948.
Vergeau (André).....	Seine	1er octobre 1948.
Yche (Jean).....	Aude	1er octobre 1948.
Mmes.		
Ainet, née Filles (Simone)..	Lot-et-Garonne ...	1er octobre 1948.
Aurault, née Joffres (Simone)	Ariège	1er octobre 1948.
Bataillard, née Ecarot (Odette)	Haut-Rhin	1er janvier 1948.
Bazerque (Marie	Constantine	1er octobre 1948.
Blaisot, née Plique (Andrée).	Aube	1er octobre 1948.
Cadenat, née Durand (Alice).	Alger	1er octobre 1947.
Carrière, née Abello (Jeanne).	Bouches-du-Rhône	1er octobre 1947.
Changeur, née Combres (Marie)	Aveyron	1er octobre 1948.
Choucroun, née Alezra (Alice)	Oran	1er janvier 1948.
Colonna, née Carli (Angèle)..	Corse	1er octobre 1948.
Dommergue, née Martin (Emilie)	Bas-Rhin	15 janvier 1948.
Gérard, née Choult (Simone).	Seine	1er octobre 1948.
Grojean (Jeannine).....	Meuse	1er octobre 1948.
Guiromt, née Isman (Madeleine)	Oran	1er novembre 1947.
Joigneau, née Ballet (Simone)	Lot-et-Garonne ..	1er octobre 1948.
Labrousse, née Dougal (Germaine)	Charente	1er octobre 1948.
Lopez, née Vidal (Yvette)....	Hérault	1er octobre 1946.
Million, née Acis (Elise).....	Yonne	1er janvier 1948.
Mignot, née Faure (Francine)	Seine	18 février 1948.
Orain, née Siffray (Jeanne)..	Seine	1er octobre 1945.
Paulhe, née Rey Yvette)....	Lozère	1er janvier 1947.
Reiersdorff, née Tritschler (Jeanne)	Doubs	1er octobre 1945.
Rahon, née Chevalier (Marcelle)	Seine	1er octobre 1948.
Rivière, née Badoux Louise).	Lozère	1er octobre 1948.
Rondu, née Vallet (Yvonne)..	Meuse	1er octobre 1948.
Ronteau (Renée).....	Charente-Maritime	1er octobre 1948.
Siesie, née Abadia (Hilda)....	Oran	1er janvier 1948.
Solon, née Gillet (Geneviève).	Doubs	1er janvier 1948.
Stion, née Dubart (Marie)....	Nord	15 mars 1948.
Thillier (Elisabeth).....	Aube	1er octobre 1948.
Vergeau, née Peronnet (Gisèle)	Seine	1er octobre 1948.

Par arrêté du 17 avril 1950, Mme Sawa, née Cochet, institutrice en Egypte, est admise, avec effet du 1er octobre 1925, dans le cadre des institutrices du Pas-de-Calais, et sera considérée comme détachée depuis cette date pour les périodes indiquées ci-après: 1er octobre 1925 au 30 septembre 1929; 1er octobre 1930 au 30 septembre 1935; 1er octobre 1935 au 4 avril 1937; 5 avril 1937 au 4 avril 1942; 5 avril 1942 au 4 avril 1947; 5 avril 1947 au 4 avril 1952.

Par arrêté du 17 avril 1950, Mme Bodaine, née Filleul (Michelle), institutrice stagiaire, du département de la Seine, est mise pour une durée de cinq ans, à compter du 1er janvier 1947, à la disposition du ministre des affaires étrangères, pour exercer ses fonctions de professeur au lycée Esteklal à Caboul (Afghanistan).

Par arrêté du 17 avril 1950, Mlle Grandile (Raphaella), institutrice de 1re classe, du département de la Guadeloupe, est mise pour une durée maximum de cinq ans, à compter du jour de convocation au port, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer, pour exercer ses fonctions au Cameroun.

Par arrêté du 17 avril 1950, M. Motillon (Gilbert), instituteur de 6e classe du département de la Sarthe, est mis pour une durée d'un an, à compter du 1er octobre 1949, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions d'assistant à l'université d'Edimbourg

Par arrêté du 17 avril 1950, M. Tabouret (Maxime), instituteur en Egypte, est admis, avec effet du 1er octobre 1944, dans le cadre des instituteurs du département de la Seine-Inférieure et sera considéré comme détaché, depuis cette date, dans les conditions de l'article 33 de la loi du 30 décembre 1913 et du décret des 16 juin 1889, 4 février 1906 et de l'article 99 de la loi du 19 octobre 1946. Ce détachement est valable jusqu'au 30 septembre 1949.

Par arrêté du 17 avril 1950, M. Taussac (Antoine), instituteur en Iran, est admis, avec effet du 1er octobre 1927, dans le cadre des instituteurs du département de l'Hérault et sera considéré comme détaché pour les périodes allant du 1er octobre 1927 au 30 septembre 1932; 1er octobre 1932 au 4 avril 1937; 5 avril 1937 au 4 avril 1942; 5 avril 1942 au 4 avril 1947; 5 avril 1947 au 4 avril 1952.

Par arrêté du 17 avril 1950, Mme Davinroy, née Valy (Clémence), institutrice de classe exceptionnelle, du département de la Seine, est mise pour une durée d'un an, à compter du 1er janvier 1950, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions de directrice du Smith Collège (Suisse).

Par arrêté du 17 avril 1950, Mme Besson ex-Mathieu, institutrice de 2e classe du département des Vosges, est mise pour deux périodes allant du 1er mars 1941 au 28 février 1946 et du 1er mars 1946 au 28 février 1951 au maximum, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique équatoriale française.

Par arrêté du 17 avril 1950, Mme Marechaux, née Jeangir (Inès), institutrice de 3e classe, du département de la Guadeloupe, est mise, pour une durée allant du 1er octobre 1949 au 30 juin 1951 au maximum, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique équatoriale française.

Par arrêté du 17 avril 1950, Mme Jacquot (Emilie), institutrice de 3e classe, du département du Pas-de-Calais, est mise, pour deux périodes allant du 1er juillet 1937 au 31 janvier 1940 et du 24 août 1944 au 29 septembre 1945, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions au Cameroun.

Par arrêté du 17 avril 1950, Mme Serpe, née Gaussin (Jeanne), institutrice de 3e classe, du département de la Moselle, est mise, pour une durée de trois ans, à compter du 1er octobre 1949, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions à Merzig (Sarre).

Par arrêté du 17 avril 1950, Mme Winckler, née Brockly (Irène), institutrice de 4e classe, du département du Bas-Rhin, est détachée, pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1949, auprès du commmissaire général aux affaires allemandes et autrichiennes pour exercer ses fonctions au lycée français de Vienne.

Par arrêté du 17 avril 1950, Mme Desserline, née Marmonnier, institutrice de 4e classe, du département de la Loire, est mise, pour une durée de deux ans et six mois au maximum, à compter du 19 mai 1949, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions à l'école européenne de Brazzaville.

Par arrêté du 17 avril 1950, Mme Bozon, née Faucher, institutrice de 4e classe, du département d'Indre-et-Loire, est maintenue, pour une durée de deux ans au maximum, à compter du 1er février 1949, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions à Madagascar.

Par arrêté du 17 avril 1950, Mme Poivet, née Masse, institutrice de 3e classe, du département du Loiret, est maintenue, pour une durée de cinq ans au maximum, à compter du 1er janvier 1950, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 17 avril 1950, Mme Garceau, née Borde, institutrice de 2e classe, du département des Hautes-Pyrénées, est maintenue, pour une durée de cinq ans au maximum, à compter du 26 juin 1947, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 17 avril 1950, M. Lanot (Félix), instituteur de 6e classe, du département de la Seine, est maintenu pour une durée de cinq ans, à compter du 5 août 1944, à la disposition du ministère des affaires étrangères pour exercer ses fonctions à la mission laïque française de Beyrouth.

Par arrêté du 17 avril 1950, Mme Le Men, née Cloarec, institutrice de 4e classe, du département du Finistère, est maintenue, du 15 décembre 1948 au 1er octobre 1949, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française,

Par arrêté du 17 avril 1950, Mme Squarcioni, née Bigot (Yvonne), institutrice de 6e classe, du département de l'Aisne, est mise, pour une durée de cinq ans, à compter du 1er mars 1941 au 28 février 1946, et maintenue, pour une durée de quatre ans, à compter du 1er mars 1946 au 28 février 1950, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique équatoriale française.

Par arrêté du 17 avril 1950, Mme Proffzy, née Stephani (Marie), institutrice de 3e classe, du département de la Corse, est maintenue, pour une durée de deux ans au maximum, à compter du 22 novembre 1949, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 17 avril 1950, Mme Malherbe, née Pellerin (Simone), institutrice de 3e classe, du département du Calvados, est maintenue, du 1er octobre 1947 au 12 mai 1949, à la disposition du secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, pour exercer ses fonctions de professeur d'enseignement général au centre d'apprentissage, 8, rue de l'Ancien-Champ-de-Mars, à Grenoble.

Par arrêté du 17 avril 1950, M. Forestier (Roger), instituteur de 4e classe, du département d'Alger, est maintenu, pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1948, à la disposition du directeur de l'instruction publique à Rabat, pour exercer ses fonctions au Maroc.

Par arrêté du 17 avril 1950, M. Bettan (Simon), instituteur de 3e classe, du département d'Oran, est maintenu, pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1947, à la disposition du directeur de l'instruction publique à Rabat, pour exercer ses fonctions au Maroc.

Par arrêté du 17 avril 1950, Mme Caton, née Anne (Andrée), institutrice de 4e classe, du département du Calvados, est mise, pour une durée allant du 17 octobre 1949 au 30 juin 1951 au maximum, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer, pour exercer ses fonctions en Afrique équatoriale française.

Par arrêté du 17 avril 1950, Mme Duplan, née Lyonnaz (Alice), institutrice de 4e classe, du département du Lot-et-Garonne, est mise pour une durée de deux ans au maximum, à compter du 1er novembre 1949, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 17 avril 1950, Mme Bernard, née Bernard (Marie-Louise), institutrice de 4e classe, du département des Alpes-Maritimes, est mise pour une durée maximum de cinq ans, à compter du 7 août 1949, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Indochine.

Par arrêté du 17 avril 1950, Mme Pantalacci, née Santoni (Séraphine), institutrice de 6e classe, du département de la Corse, est mise pour une durée de deux ans au maximum, à compter du 1er octobre 1948, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions à Madagascar.

Par arrêté du 17 avril 1950, Mme Petit, née Parisot (Raymonde), institutrice de 4e classe, du département de la Somme, est mise pour une durée maximum d'un an et six mois, à compter du 1er octobre 1948, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique équatoriale française.

Par arrêté du 17 avril 1950, Mme Faure, née Touffine (Elise), institutrice de 5e classe du département de l'Eure, est mise pour une durée maximum de cinq ans, à compter du 26 octobre 1948, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Indochine.

Par arrêté du 17 avril 1950, Mme Brambatti, née Hermelz (Yvonne), institutrice de 5e classe, du département de la Seine, est mise pour une durée de deux ans, à compter du 5 octobre 1947, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions à Madagascar.

Par arrêté du 17 avril 1950, M. Casanova (Joseph), instituteur de 6e classe, du département de la Corse, est mis pour une durée maximum de cinq ans, à compter du 1er octobre 1945, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 17 avril 1950, M. Casta (Joseph), instituteur de 4e classe, du département des Bouches-du-Rhône, est mis pour une durée de cinq ans au maximum, à compter du 7 février 1949, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Indochine.

Par arrêté du 17 avril 1950, Mme Thomas, née Sarraute (Germaine), institutrice de 3e classe, du département de l'Orne, est mise pour une durée maximum de trois ans, à compter du 25 avril 1949, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Indochine.

Par arrêté du 17 avril 1950, Mme Sammarcelli, née Laurent (Pauline), institutrice de 2e classe, du département de Seine-et-Oise, est mise pour une durée maximum de cinq ans, à compter du 30 août 1948, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Indochine.

Par arrêté du 17 avril 1950, M. Servy (François), instituteur de 4e classe, du département du Rhône, est mis pour une durée maximum de cinq ans, à compter du 11 mai 1945, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 19 avril 1950, sont mis à la disposition du directeur de l'école normale supérieure de l'enseignement technique, pour une période de deux ans, à compter du 1er octobre 1949, les instituteurs et institutrices dont les noms suivent:

NOMS ET PRÉNOMS	DÉPARTEMENT d'origine.	CLASSE
M. Belrose (Maurice)	Martinique	6e classe.
Mlles Billet (Mireille)	Puy-de-Dôme	Stagiaire.
Caccia (Suzanne)	Alpes-Maritimes	Stagiaire.
MM. Darnaudet (Gérard)	Gers	6e classe.
Dubos (Jean)	Basses-Pyrénées	6e classe.
Mlles Fontes (Marthe)	Bouches-du-Rhône	5e classe.
Gauthier (Colette)	Eure-et-Loir	Stagiaire.
M. Guilpin (Georges)	Loir-et-Cher	6e classe.
Mlle Lemoine (Janine)	Ardennes	Stagiaire.
M. Murat (Gabriel)	Var	6e classe.
Mme Reveillère, née Beylot	Loire	5e classe.
Mlle Rouze (Colette)	Yonne	Stagiaire.
MM. Thieblot (Roger)	Somme	Stagiaire.
Valla (Jeremie)	Drôme	5e classe.

Par arrêté du 19 avril 1950, M. Dales (Maurice), instituteur de 3e classe, du département des Landes, est mis, à compter du 1er novembre 1946 au 30 septembre 1948, à la disposition du ministre du travail et de la sécurité sociale pour exercer les fonctions de directeur du centre de formation professionnelle accélérée à Mont-de-Marsan.

Tableau d'avancement de 1950 (administration centrale).

Rectificatif au *Journal officiel* du 22 mars 1950: page 3182, 2e colonne, au lieu de: « Fonctionnaires détachés: 1 Mlle Lepagne », lire: « Fonctionnaires détachés: 1 Mlle Lepage ».

(Le reste sans changement.)

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret n° 50-391 portant règlement d'administration publique pour l'application dans la marine marchande de la loi du 11 février 1950 relative aux conventions collectives et aux procédures de règlement des conflits collectifs de travail.

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 avril 1950: page 3620, 2e colonne, 9e ligne, au lieu de: « et pouvoir e concilier au nom de son mandant », lire: « et pouvoir se concilier au nom de son mandant »; 42e ligne, au lieu de: « veut renonciation à la demande », lire: « vaut renonciation à la demande »; 27e ligne, au lieu de: « les parties se ont mises d'accord », lire: « les parties se sont mises d'accord »; 28e ligne, au lieu de: « est ussitôt dressé », lire: « est aussitôt dressé ».

Fonds de concours.

Par arrêté du 7 avril 1950, il a été ouvert au ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, sur le budget de l'exercice 1949, pour l'emploi de fonds de concours, un crédit de 6.390.889 F, se décomposant ainsi:

Chap. 117. — Organismes centraux des transports. — Dépenses de personnel:	
Art. 1er. — Conseil supérieur des transports.....	766.907 F.
Chap. 310. — Dépenses de fonctionnement des comités techniques départementaux des transports.....	5.623.982
Total.....	6.390.889 F.

Par arrêté en date du 18 avril 1950, il a été ouvert au ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, pour l'exercice 1950, au titre de fonds de concours, un crédit de 3.516.800 F applicable aux chapitres ci-après du budget de la marine marchande, savoir:

Chap. 1050. — Allocations et indemnités diverses du personnel de l'administration centrale.....	227.000 F.
Chap. 1110. — Indemnités et allocations diverses aux personnels des services extérieurs.....	461.600
Chap. 1120. — Enseignement maritime. — Traitements et salaires.....	58.000
Chap. 3020. — Frais de missions et de déplacements.	111.400
Chap. 3070. — Enseignement et apprentissage maritime. — Matériel.....	2.658.800
Total.....	3.516.800 F.

Par arrêté en date du 18 avril 1950, un crédit de fonds de concours de 337.489 F est et demeure annulé au titre des chapitres ci-après du budget de la marine marchande de l'exercice 1949, savoir:

Chap. 304. — Dépenses diverses pour la surveillance et la protection des pêches maritimes.....	139.093 F.
Chap. 604. — Frais d'administration et de contrôle des sociétés de crédit maritime mutuel.....	198.396
Total égal.....	337.489 F.

Pareil crédit de 337.489 F est ouvert au titre des chapitres ci-après du budget de la marine marchande de l'exercice 1950, savoir:

Chap. 3040. — Dépenses diverses pour la surveillance et la protection des pêches maritimes.....	139.093 F.
Chap. 6100. — Frais d'administration et de contrôle des sociétés de crédit maritime mutuel.....	198.396
Total égal.....	337.489 F.

Régisseurs de recettes.

Par arrêté en date du 17 avril 1950, M. Clapaud (Henri), commis administratif principal hors classe, est nommé régisseur de recettes du port aérien de Casablanca-Cazes, en remplacement de M. Mouchnino (Moïse), atteint par la limite d'âge.

Secrétariat général à l'aviation civile et commerciale.

Par arrêté du 29 mars 1950, M. Le Borgne (Jacques), administrateur civil de 2e classe, 2e échelon, à l'administration centrale du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale, placé en service détaché par arrêté du 18 mai 1949, est réintégré, en surnombre, dans le cadre des administrateurs civils du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale, à compter du 1er mars 1950.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Taux et modalités de perception de la contribution annuelle des distributeurs au fonds d'amortissement des charges d'électrification.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu l'article 108 de la loi de finances du 31 décembre 1936 instituant le fonds d'amortissement des charges d'électrification;

Vu le décret n° 47-1997 du 14 octobre 1947 portant règlement d'administration publique déterminant les conditions de transfert à Electricité de France de la gestion du fonds d'amortissement des charges d'électrification, et notamment son article 11;

Vu l'arrêté du 9 avril 1948 du ministère de l'industrie et du commerce,

Arrête:

Art. 1er. — Les prescriptions de l'arrêté du 9 avril 1948 du ministère de l'industrie et du commerce fixant les taux et les modalités de perception de la contribution annuelle des distributeurs au fonds d'amortissement des charges d'électrification restent valables pour l'année 1950.

Art. 2. — Le directeur de l'électricité et du gaz est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 avril 1950.

JEAN-MARIE LOUVEL.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret du 21 avril 1950 portant déclaration d'utilité publique des travaux à entreprendre par le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région d'Issoire (branche Centre).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture et du ministre de l'intérieur,

Vu la loi du 5 avril 1884 relative à l'organisation municipale et les textes qui l'ont modifiée ou complétée;

Vu la loi du 8 avril 1898 et les décrets-lois des 30 octobre 1935 et 24 mai 1938 sur la dérivation des eaux non domaniales;

Vu les décrets-lois des 8 août et 30 octobre 1935 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique;

Vu la loi du 15 février 1902 et le décret-loi du 30 octobre 1935 sur la santé publique;

Vu le décret-loi du 5 novembre 1926 (art. 58);

Vu les décrets-lois des 2 mai 1936 et 20 août 1938;

Vu le décret du 9 novembre 1946 sur le contrôle des distributions d'eau potable;

Vu les délibérations concordantes des conseils municipaux des communes de Saint-Diery, Crest, Saurier, Clemensat, Saint-Vincent, Chidrac, Sauvagnat, la Sauvetat, Parent, Meilhaud, Saint-Cirgues, Pardines, Perrier, Saint-Yvoine, Chadeleuf et Neschers, décidant la constitution d'un syndicat en vue de l'exécution de travaux destinés à assurer leur alimentation en eau potable;

Vu les arrêtés préfectoraux en date des 26 juin 1939 et 16 mars 1946 autorisant la constitution de ce syndicat;

Vu l'avant-projet d'alimentation en eau potable du syndicat intercommunal de la région d'Issoire (branche Centre);

Vu la délibération en date du 12 mai 1949 par laquelle le comité du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région d'Issoire demande l'ouverture de l'enquête en vue de la déclaration d'utilité publique des travaux d'alimentation en eau potable projetés pour desservir les communes de Saint-Diery, Crest, Saurier, Clemensat, Saint-Vincent, Chidrac, Meilhaud, Saint-Cirgues, Pardines, Perrier, Saint-Yvoine, Chadeleuf, Neschers, Sauvagnat-Sainte-Marthe, Champeix, Ludesse, Plauzat, Coudes, Mont-Peyroux, Authezat, la Sauvetat et Parent;

Vu les engagements des conseils municipaux des communes ci-dessus énumérées d'indemniser les usiniers, irrigants et autres usagers des eaux de tous les dommages qu'ils pourraient prouver leur avoir été causés par la dérivation des eaux;

Vu le dossier de l'enquête à laquelle il a été procédé conformément à l'arrêté préfectoral en date du 13 juillet 1949 dans les communes de Saint-Diery, Crest, Saurier, Clemensat, Saint-Vincent, Chidrac, Meilhaud, Saint-Cirgues, Pardines, Perrier, Saint-Yvoine, Chadeleuf, Neschers, Sauvagnat-Sainte-Marthe, Champeix, Ludesse, Plauzat, Coudes, Montpeyroux, Authezat, la Sauvetat, Parent, Chambon-sur-Lac, Saint-Victor-la-Rivière, Murols, Montaigut-le-Blanc, Saint-Nectaire, Grandeyrolles et Verrières en vue de la déclaration d'utilité publique des travaux;

Vu les avis de la commission sanitaire et du conseil départemental d'hygiène en date des 11 et 17 mai 1949;

Vu l'avis de la commission d'enquête en date du 29 août 1949;

Vu la délibération en date du 3 septembre 1949 du comité du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région d'Issoire relative aux déclarations contraires au projet;

Vu le rapport de l'ingénieur en chef du génie rural en date du 8 septembre 1949 sur les résultats de l'enquête;

Considérant que, si des déclarations contraires ont été formulées au cours de l'enquête, l'avis de la commission est favorable,

Décrète:

Art. 1er. — Sont déclarés d'utilité publique les travaux à entreprendre par le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région d'Issoire, constitué par arrêtés préfectoraux des 26 juin 1939 et 16 mars 1946, pour l'alimentation des communes de Saint-Diery, Crest, Saurier, Clémensat, Saint-Vincent, Chidrac, Meilhaud, Saint-Cirgues, Pardines, Perrier, Sainte-Yvoine, Chadeleuf, Neschers, Sauvagnat-Sainte-Marthe, Champeix, Ludesse, Plauzat, Coudes, Montpeyroux, Authezat, la Sauvetat et Parent.

Art. 2. — Le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région d'Issoire est autorisé à dériver une partie du débit de sources émergeant dans les biens sectionnaires de la commune de Chambon-sur-Lac et dénommés « Les Fraux » (« Plateau de Durbise » sur la carte d'état-major) ainsi que le trop-plein du captage exécuté en 1938 par la commune de Chambon-sur-Lac pour sa propre alimentation en eau potable.

Art. 3. — Le volume à prélever par gravité par le syndicat intercommunal tant sur les Fraux que sur le trop-plein de captage de la commune de Chambon-sur-Lac ne pourra dépasser quarante litres par seconde.

Art. 4. — Les dispositions prévues en vue de l'observation des prescriptions de l'article 3 ainsi que les appareils de jaugeage nécessaires devront être soumis préalablement à toute exécution par le syndicat intercommunal à l'agrément des ingénieurs du génie rural.

Art. 5. — Dans le cas où le prélèvement autorisé par l'article 3 ci-dessus aurait pour conséquence d'abaisser le niveau du lac Chambon, le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région d'Issoire devra établir à ses frais les ouvrages régularisateurs nécessaires. Le projet de ces ouvrages devra être soumis à l'agrément préalable de l'ingénieur en chef du service hydraulique.

Art. 6. — Conformément aux engagements pris par les conseils municipaux des communes de Saint-Diery, Crest, Saurier, Clémensat, Saint-Vincent, Chidrac, Meilhaud, Saint-Cirgues, Pardines, Perrier, Sainte-Yvoine, Chadeleuf, Neschers, Sauvagnat-Sainte-Marthe, Champeix, Ludesse, Plauzat, Coudes, Montpeyroux, Authenzat, la Sauvetat et Parent, le syndicat intercommunal en eau potable de la région d'Issoire devra indemniser les usiniers, irrigants et autres usagers des eaux, de tous les dommages qu'ils pourront prouver leur avoir été causés par la dérivation des eaux.

Art. 7. — Il sera établi autour de chaque ouvrage de captage, à l'exception de ceux exécutés dans les bois, un périmètre de protection s'étendant à 20 mètres en amont, à 10 mètres sur les côtés et à 5 mètres en aval et qui devra être clôturé.

Des bornes seront placées aux points principaux des périmètres ci-dessus déterminés.

Le bornage aura lieu à la diligence et aux frais du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région d'Issoire par les soins des ingénieurs du génie rural qui dresseront procès-verbal de l'opération.

Art. 8. — Le président du comité, agissant au nom du syndicat intercommunal, est autorisé à acquérir soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation en vertu des décrets-lois des 8 août et 30 octobre 1935 les terrains nécessaires pour la réalisation du projet.

Art. 9. — La présente déclaration d'utilité publique sera considérée comme nulle et non avenue si les expropriations à effectuer pour l'exécution des travaux ne sont pas accomplies dans un délai de trois ans à dater de ce jour.

Art. 10. — Il sera pourvu à la dépense au moyen de subventions éventuelles de l'Etat et du département du Puy-de-Dôme, ainsi que d'emprunts à contracter par le syndicat intercommunal ou les communes associées.

Art. 11. — Le ministre de l'agriculture et le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, dont mention sera faite au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 avril 1950.

GEORGES BIDAULT.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'agriculture,

GABRIEL VALAY.

Le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur,

HENRI QUEUILLE.

Approvisionnement en farines de la population civile.

Le secrétaire d'Etat aux finances, le secrétaire d'Etat aux finances (affaires économiques) et le ministre de l'agriculture,

Vu l'acte dit loi du 15 mars 1943 relatif à l'organisation du marché de la farine;

Vu le décret du 27 juillet 1949 relatif au ravitaillement en farines,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'office national interprofessionnel des céréales désigne les meuniers qui peuvent vendre directement leurs farines à des boulangeries d'un département autre que celui où est situé leur moulin. Dans ce cas, l'office national interprofessionnel des céréales détermine, le cas échéant, les frais forfaitaires de livraison de farines, par quintal. La différence entre ces frais forfaitaires et le forfait départemental de livraison des farines en boulangerie, afférent au département où est situé le moulin, est remboursée aux meuniers par le bureau de péréquation des frais de transport de blé et de seigle auquel ils sont rattachés.

Art. 2. — L'office national interprofessionnel des céréales désignera les personnes physiques ou morales qui approvisionneront les boulangeries en farines provenant de départements autres que ceux du lieu d'activité de ces boulangeries, à l'exclusion des farines visées à l'article 1er.

Art. 3. — A dater du 1er juillet 1949, les bureaux de péréquation des frais de transport de blé et de seigle supporteront la perte globale résultant des opérations d'achat, de transport et de distribution des farines en provenance d'autres départements ainsi que des frais de stockage des farines ordonnés par l'office national interprofessionnel des céréales.

Art. 4. — Le directeur général des impôts et le directeur général de l'office national interprofessionnel des céréales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 8 avril 1950.

Le ministre de l'agriculture,

Pour le ministre et par délégation:

Le directeur du cabinet,

JEAN EBERHARD.

Le secrétaire d'Etat aux finances,

EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat aux finances (affaires économiques),

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:

Le directeur du cabinet,

JEAN VACHER DESVERNAIS.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 21 avril 1950 portant désignation du commissaire de la République au Togo.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la France d'outre-mer,

Vu l'article 30 de la Constitution de la République française;

Vu le décret du 21 juillet 1921 portant réorganisation du personnel des gouverneurs généraux et gouverneurs des colonies et les textes qui l'ont modifié et complété;

Vu le décret du 29 janvier 1948 nommant commissaire de la République au Togo M. Cedile (Jean), gouverneur des colonies;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Digo (Yves-Jean), gouverneur de 1re classe des colonies, est nommé, à titre intérimaire, commissaire de la République au Togo pendant l'absence de M. le gouverneur Cedile, autorisé à rentrer en congé en France.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de la France d'outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 avril 1950.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
GEORGES BIDAULT.

Le ministre de la France d'outre-mer,
JEAN LETOURNEAU.

Décret du 21 avril 1950 portant nomination du directeur de l'école nationale de la France d'outre-mer.

Par décret en date du 21 avril 1950, M. Bouteille (Paul-René-Lucien), administrateur de 1re classe des colonies, directeur adjoint de l'école nationale de la France d'outre-mer, est nommé directeur de l'école nationale de la France d'outre-mer, à compter du 16 avril 1950, en remplacement de M. Paul Mus, appelé, sur sa demande, à d'autres fonctions.

Conditions d'admission au concours pour l'emploi d'inspecteur du travail outre-mer.

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 avril 1950:

Page 3913, 1re colonne, article 4, 11e ligne, au lieu de: « ...école libre de sciences politiques... », lire: « ...école libre des sciences politiques... »; 22e et 23e ligne, au lieu de: « ...école spéciale militaire interarmée... », lire: « ...école spéciale militaire interarmes... »; 2e colonne, article 12, avant-dernière ligne, au lieu de: « un ou plusieurs inspecteurs spécialisés... », lire: « un ou plusieurs examinateurs spécialisés... ».

Page 3914, 1re colonne, article 14, 2e et 3e ligne, au lieu de: « ...ils inscrivent en tête de celle-ci une devise... », lire: « ...ils inscrivent en tête de celles-ci une devise... ».

Désignation du liquidateur de la cour de justice de l'Indochine.

Par arrêté du 7 avril 1950, M. Baptiste, commissaire du Gouvernement près la cour de justice de l'Indochine, est chargé des opérations de liquidation de ladite cour.

Agriculture.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer et du ministre des finances et des affaires économiques en date du 13 avril 1950, M. Cours (Gilbert), ingénieur en chef de 1re classe des services de l'agriculture aux colonies, provenant de Madagascar, actuellement en congé administratif en France, a été placé, pour une période maximum de douze jours, à compter de la date de son départ de la métropole, dans la position de mission en Nigeria, en vue de représenter Madagascar à la conférence interafricaine sur l'économie rurale indigène qui aura lieu à Jos du 17 au 24 novembre 1949.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer et du ministre des finances et des affaires économiques en date du 13 avril 1950:

I. — A été prorogée d'une durée d'un mois, et dans les conditions prévues à l'arrêté susvisé du 8 septembre 1949, la mission au Etats-Unis d'Amérique confiée par ce texte à MM. Leconte (Jacques), ingénieur de 2e classe des services de l'agriculture aux colonies, Vaing-Long et Soum-Santal, contrôleurs cambodgiens d'agriculture.

II. — A compter de la date d'expiration de leur mission aux Etats-Unis d'Amérique, MM. Le Conte, Vaing-Long et Soum-Santal ont été placés dans la position de mission en France pour une durée maximum d'un mois, en vue de visiter les cultures et d'étudier les différents procédés du traitement du maïs dans le Midi de la France.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 13 avril 1950:

I. — La situation administrative de M. Ferriere (Paul), ingénieur adjoint de 2e classe des services de l'agriculture aux colonies, a été rétablie de la manière suivante:

Ingénieur adjoint stagiaire le 6 octobre 1944;
Titularisé ingénieur adjoint de 3e classe le 6 octobre 1945;
Reclassé ingénieur adjoint de 2e classe du 6 avril 1946 dans le nouveau cadre réorganisé par le décret du 6 avril 1946;
Ingénieur adjoint de 1re classe le 1er juillet 1948.

II. — Le présent reclassement ne comporte aucun rappel de traitement, sauf en ce qui concerne la nomination à la 1re classe du grade d'ingénieur adjoint au 1er juillet 1948.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 13 avril 1950:

I. — M. Caty (René), ingénieur principal de 1re classe des services de l'agriculture aux colonies, a été maintenu, pour une nouvelle période de trois ans, à compter du 1er mars 1950, dans la position de congé hors cadres et sans solde, en vue de servir auprès de l'office de la recherche scientifique outre-mer.

II. — La retenue à laquelle est astreint M. Caty au profit de la caisse intercoloniale de retraites et la contribution à laquelle est tenu, envers le même organisme, l'office de la recherche scientifique, seront versées dans les conditions prévues par les articles 11 et 83 du décret du 1er novembre 1928, modifié par les décrets des 16 juin et 31 décembre 1937.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 13 avril 1950:

I. — M. Julia (Henri), ingénieur principal de 3e classe des services de l'agriculture aux colonies, a été maintenu, pour une nouvelle période de deux ans, à compter du 8 février 1950, dans la position de congé hors cadres et sans solde, en vue de servir à l'institut de recherches pour les huiles de palme et oléagineux.

II. — La retenue à laquelle est astreint M. Julia au profit de la caisse intercoloniale de retraites et la contribution à laquelle est tenu envers le même organisme, l'institut de recherches pour les huiles de palme et oléagineux, seront versées dans les conditions prévues par les articles 11 et 83 du décret du 1er novembre 1928, modifié par les décrets des 16 juin et 31 décembre 1937.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 13 avril 1950:

I. — M. Betremieux (René), chef de travaux de laboratoire de 1re classe des services de l'agriculture aux colonies, a été maintenu, pour une dernière période d'un an, à compter du 1er avril 1950, dans la position de congé hors cadres et sans solde, en vue de servir auprès de l'institut national de la recherche agronomique du ministère de l'agriculture.

II. — La retenue de 6 p. 100 à laquelle est astreint M. Betremieux au profit de la caisse intercoloniale de retraites et la contribution de 14 p. 100 à laquelle est tenu envers le même organisme l'institut national de la recherche agronomique du ministère de l'agriculture, seront versées dans les conditions prévues par les articles 11 et 83 du décret du 1er novembre 1928, modifié par les décrets des 16 juin et 31 décembre 1937.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 14 avril 1950, M. Tetefort (Jean), ingénieur stagiaire des services de l'agriculture aux colonies, en fonctions à Madagascar, a été placé, pour une période maximum de trois mois, à compter du jour de son départ du territoire, dans la position de mission au Tanganyika (Afrique Orientale sous mandat britannique) en vue d'étudier les méthodes antiacridiennes employées dans ce territoire.

Chiffre.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 12 avril 1950, M. Geneau (Constant), premier chiffreur de 3e classe du cadre général du chiffre colonial, a été maintenu, sur sa demande, dans la position de disponibilité sans solde pour une nouvelle période d'un an à compter du 1er avril 1950.

Il pourra être mis fin à cette position après préavis d'un mois.

Magistrature d'outre-mer.

Par arrêté du 17 avril 1950, MM. Gaillard (Raymond) et Michelin (Patrice) sont nommés attachés au parquet du procureur général près la cour d'appel de l'Afrique occidentale française.

Par arrêté du 17 avril 1950, M. Ourgaud (Henri) est nommé attaché au parquet du procureur de la République près du tribunal supérieur d'appel de la Nouvelle-Calédonie.

Transmissions.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 13 avril 1950:

I. — M. Perreau (André), chef de poste radioélectricien de 1re classe avant trois ans du cadre général des transmissions coloniales, a été reclassé contrôleur principal de 1re classe avant trois ans des installations radioélectriques.

M. Perreau (André) conserve dans son grade de reclassement l'ancienneté civile et les rappels pour services militaires qu'il possédait dans son grade de chef de poste.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 13 avril 1950:

I. — M. Meynadier (René), agent des installations du cadre métropolitain des postes, télégraphes et téléphones, au traitement de base de 57.000 F depuis le 26 novembre 1947, a été classé dans le cadre général des transmissions coloniales, au grade de vérificateur du service des installations de 3e classe, au traitement de base de 66.000 F, avec une ancienneté civile conservée d'un an 10 mois 24 jours.

II. — Les dispositions du présent arrêté auront effet, tant au point de vue de l'ancienneté que de la solde, pour compter du 1er octobre 1948.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 11 avril 1950, M. Pigière (Charles), inspecteur de 3e classe des transmissions coloniales, chef du service postal de l'Afrique équatoriale française, a été placé dans la position de mission en France du 18 janvier 1950 au 3 février 1950 en vue de participer à la conférence réunie à la diligence du directeur général d'Air France pour fixer les tarifs applicables aux transports aéropostaux pour la période comprise entre le 1er septembre 1949 et le 31 décembre 1949 et mettre au point des bases rationnelles d'une tarification nouvelle.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 14 avril 1950:

I. — M. Barats (Jacques), contrôleur stagiaire des transmissions coloniales, a été titularisé contrôleur de 4e classe (branche exploitation postes, télégraphes, téléphones) pour compter du 28 mars 1949.

II. — Il est attribué à M. Barats (Jacques), dans son grade de titularisation, 7 mois et 27 jours de rappels pour services militaires.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 14 avril 1950, M. Dambourges (Albert-Gérard), contrôleur stagiaire des centraux téléphoniques et télégraphiques des transmissions coloniales, a été titularisé contrôleur de 3e classe des centraux téléphoniques et télégraphiques, pour compter du 16 août 1949.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 14 avril 1950, M. Compagnon (François), chef de poste de 2e classe des transmissions coloniales, provenant des îles Saint-Pierre et Miquelon, en congé administratif en France, a été placé pendant une période d'un mois, à compter du 23 mars 1950, date d'expiration de son congé, dans la position de mission en France en vue d'étudier l'amélioration du réseau du territoire de Saint-Pierre et Miquelon et de procéder à l'achat de matériel téléphonique.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 17 avril 1950, M. Fournel (Aimé), vérificateur stagiaire du service des installations des transmissions coloniales, a été titularisé vérificateur de 5e classe pour compter du 2 novembre 1949.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 17 avril 1950, M. Bouvard (André-Gustave), receveur supérieur de 1re classe après deux ans des transmissions coloniales, a été admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite pour ancienneté de services pour compter du 20 mai 1950.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 17 avril 1950, M. Bernard (Fernand-Charles), chef de section des installations radioélectriques de 1re classe après trois ans du cadre général des transmissions coloniales, atteint par la limite d'âge, est admis à faire valoir ses droits à la retraite pour ancienneté à compter du 22 mai 1950.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 17 avril 1950, M. Jeanson-Bensch (Guy), contrôleur des transmissions coloniales, a été maintenu, sur sa demande, dans la position de disponibilité sans solde, pour une septième période de six mois, à compter du 1er mars 1950.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 18 avril 1950, M. Meallares (Théophile), chef d'équipe principal de 1re classe du cadre général des transmissions coloniales, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite pour ancienneté, à compter du 20 mai 1950, date à laquelle il sera atteint par la limite d'âge.

Travaux météorologiques.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 18 avril 1950:

Ont été titularisés à la 4e classe avant deux ans de grade d'ingénieur adjoint des travaux météorologiques, les ingénieurs adjoints stagiaires dont les noms suivent:

(A compter du 1 octobre 1949.)

MM. Cecillon (Henri), Girard (Jacques), Giraud (James), Sauvageot (Hubert), Palme (Georges), Deneau (Victor), Jacq (César).

(A compter du 11 octobre 1949.)

M. Rajemison (Pax).

(A compter du 20 octobre 1949.)

M. Bardet (Félix).

Ont été constatés les rappels pour services militaires ci-après:
M. Girard (Jacques), 3 ans 2 mois 2 jours.
M. Jacq (César), 1 an 10 mois 24 jours.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Agrément de caisses professionnelles industrielles et commerciales.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale et le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,

Vu la loi n° 48-101 du 17 janvier 1948 instituant une allocation de vieillesse pour les personnes non salariées;

Vu le décret n° 48-1756 du 19 novembre 1948 modifié portant règlement d'administration publique relatif au régime provisoire de l'organisation autonome d'assurance vieillesse des professions industrielles et commerciales, et notamment les dispositions de l'article 5,

Arrêtent:

Art. 1er. — Sont approuvés les statuts de la caisse professionnelle industrielle et commerciale dont la dénomination, le siège social et la circonscription territoriale sont indiqués ci-après:

Caisse d'allocation vieillesse des agents de la presse et de l'édition. — Numéro d'enregistrement: 75-W-98; siège social: Paris; circonscription territoriale: département de la Seine et de la Seine-et-Oise.

Art. 2. — Le maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, et le directeur du commerce intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 avril 1950.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur général de la sécurité sociale,
PIERRE LAROQUE.

Le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MICHEL ELLIA.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale et le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,

Vu la loi n° 48-101 du 17 janvier 1948 instituant une allocation de vieillesse pour les personnes non salariées;

Vu le décret n° 48-1756 du 19 novembre 1948 modifié portant règlement d'administration publique relatif au régime provisoire de l'organisation autonome d'assurance vieillesse des professions industrielles et commerciales, et notamment les dispositions de l'article 5,

Arrêtent.

Art. 1er. — Les dispositions de l'article 1er de l'arrêté du 12 juillet 1949 sont modifiées comme suit en ce qui concerne la dénomination de la caisse interprofessionnelle de Montpellier, précédemment dénommée Union régionale pour l'assurance vieillesse des commerçants et industriels:

Union régionale pour l'assurance vieillesse des industriels et commerçants. — Numéro d'enregistrement: 34-W-24; siège social: Montpellier; circonscription territoriale: arrondissement de Millau-Saint-Affrique (Aveyron), départements du Gard, de l'Hérault (sauf l'arrondissement de Béziers-Saint-Pons) et de la Lozère.

Art. 2. — Les dispositions de l'article 2 du même arrêté sont modifiées comme suit en ce qui concerne la circonscription territoriale de la Caisse professionnelle d'assurance vieillesse des droguistes marchands de couleurs au détail et la circonscription territoriale de la Caisse de retraite et de prévoyance des commerces de l'alimentation:

Caisse professionnelle d'assurance vieillesse des droguistes marchands de couleurs au détail. — Numéro d'enregistrement: 75-W-29; siège social: Paris; circonscription territoriale: départements de la Seine, de la Seine-et-Oise, de la Haute-Savoie, de la Sarthe et du Var.

Caisse de retraite et de prévoyance des commerces de l'alimentation. — Numéro d'enregistrement: 75-W-31; siège social: Paris; circonscription territoriale: départements de la Seine, de la Seine-et-Oise, de la Seine-et-Marne, de l'Eure, de la Haute-Garonne, des Landes, de la Marne, des Hautes-Pyrénées et de Tarn-et-Garonne.

Art. 3. — Le maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, et le directeur du commerce intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 avril 1950.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur général de la sécurité sociale,
PIERRE LAROQUE.

Le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MICHEL ELLIA.

Institutions de prévoyance.

Par arrêté du 17 avril 1950, ont été approuvées les modifications aux statuts de l'Institution de prévoyance du C. T. A. (I. P. C. T. A.), qui prend le nom de: Institution de prévoyance et de retraite de l'U. T. A. C. (I. P. R. U. T. A. C.), 2, rue de Presbourg, Paris (2e), autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

Approbation des statuts de sociétés mutualistes.

Par arrêtés du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 18 avril 1950, ont été approuvés les statuts des sociétés mutualistes ci-après:

Département de l'Ariège

Médaillés d'honneur du travail du canton de Pamiers, n° 9-171, à Pamiers, mairie de Pamiers.

Département du Pas-de-Calais

Des employés et ouvriers de la Compagnie française des essences synthétiques, n° 62-1381, à Liévin.

Département du Tarn

Caisse mutualiste des produits chimiques de la Montagne Noire, n° 81-315, à Castres, 115, avenue de Lavaur.

Fusion de sociétés mutualistes.

Département du Nord

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 18 avril 1950, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite Saint-Martin, n° 59-320, à Croix, avec la société mutualiste dite Saint-Pierre, n° 59-801, à Croix.

Départements du Pas-de-Calais et du Nord

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 18 avril 1950, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite Société de secours mutuels et familiale des anciens agents de police municipale de la ville de Béthune, n° 62-1131, à Béthune, avec la société mutualiste dite Société mutualiste complémentaire du personnel de la police de la région de Lille, n° 59-2160, à Lille.

Département de la Seine

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 18 avril 1950, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite Orphelinat des prévoyants de l'avenir et des caisses sociales, n° 75-2981, à Paris, avec la société mutualiste dite Les Prévoyants de l'avenir, n° 75-4546, à Paris.

Département de la Haute-Vienne

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 18 avril 1950, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite Mutuelle limousine du gaz, n° 87-227, à Limoges, avec la société mutualiste dite Caisse mutuelle complémentaire et d'action sociale des industries électrique et gazière (C. A. S.) du centre de distribution de Limoges, n° 87-247, à Limoges.

Homologation d'un dispositif de sécurité pour scies circulaires et de scies circulaires pour le travail du bois et des matières plastiques.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, déterminant, en application de l'article 66 *c* du livre II du code du travail, les machines ou parties de machines dangereuses pour lesquelles il existe des dispositifs de protection d'une efficacité reconnue, notamment les articles 4, 5 et 7;

Vu la décision du 31 mars 1948, modifiée le 21 mars 1949 et le 23 février 1950, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires pour le travail du bois et des matières plastiques;

Vu l'avis de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité prévue par l'article 2 du décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, et organisée par l'arrêté du 28 mai 1946,

Décide:

Art. 1er. — En exécution des articles 2 et 8 de la décision du 31 mars 1948 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires, fait l'objet d'une homologation de principe valable jusqu'au 1er avril 1952 la scie à bûches à chevalet oscillant type P 1 (diamètre de la lame de scie: 500 mm) construite par M. Georges Pascal, rue de la Banque-de-France, Château-Thierry (Aisne), enregistrée sous le numéro suivant:

N° 221 — 853 — T 450.

Art. 2. — En exécution des articles 5 *b* et 7 de la décision du 31 mars 1948 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires, font l'objet d'une homologation définitive les scies circulaires à couper en travers construites par la Société des machines automatiques Bardet, 4 *ter*, avenue Hoche, à Paris, enregistrées sous les numéros suivants:

N° 120 — 854 — D 450. — Scies à chariot mobile:
Type C B T X (diamètre de la lame de scie: 400 à 650 mm. Longueur du chariot: 2,07 m.
Type C B T Y (diamètre de la lame de scie: 400 à 650 mm). Longueur du chariot: 2,78 m.

N° 120 — 855 — D 450. — Scie à chariot mobile: type C B R (diamètre de la lame de scie: 650 mm).

N° 120 — 856 — D 450. — Scie à chariot porte-lame automatique: type C D A T X (diamètre de la lame de scie: 700 mm).

Art. 3. — En exécution des articles 5 *b* et 8 de la décision du 31 mars 1948 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires, fait l'objet d'une homologation de principe, valable jusqu'au 1er avril 1952, la scie circulaire à couper en travers, à chariot mobile, à plusieurs lames (diamètre maximum des lames: 500 mm) construite par M. André Davidson, 30, rue Blanchard, le Bouscat (Gironde), enregistrée sous le numéro suivant:

N° 156 — 857 — T 450.

Art 4. — En exécution des articles 5 *b* et 8 de la décision du 31 mars 1948 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires, fait l'objet d'une homologation de principe, valable jusqu'au 1er avril 1952, la scie circulaire à couper en travers à table mobile type X T (diamètre de la lame: 500 mm) construite par les établissements E. Gillet, à Casteljaloux (Lot-et-Garonne), enregistrée sous le numéro suivant:

N° 158 — 858 — T 450.

Art. 5. — En exécution des articles 5 *b* et 8 de la décision du 31 mars 1948 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires, font l'objet d'une homologation de principe, valable jusqu'au 1er avril 1952, les scies circulaires à couper en travers construites par la Société des anciens ateliers Edouard

Bissey, 61, rue Pierre-Renaudel, à Talence (Gironde), enregistrées sous les numéros suivants:

N° 183 — 859 — T 450. — Scies à lames multiples électrifiées à chariot mobile:

Type S T D (deux lames: diamètre maximum: 550 mm).
Type S T T (trois lames: diamètre maximum: 550 mm).

N° 183 — 860 — T 450. — Scie à caisse: type S E V (diamètre maximum des lames: 500 mm).

Art. 6. — En exécution des articles 3, 5 et 8 de la décision du 31 mars 1948 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires, fait l'objet d'une homologation de principe, valable jusqu'au 1er novembre 1951, le protecteur pour scie à tronçonner les bûches à chevalet oscillant et à table basculante à déligner, type « Stella », construit par M. R. Grollier-Baron, au Grand-Lamps (Isère), enregistré sous le numéro suivant:

N° 266 — 861 — T 450.

Les vendeurs ou loueurs de scies à tronçonner les bûches à chevalet oscillant et à table basculante à déligner, équipées avec le protecteur visé au présent article, seront tenus de satisfaire en outre aux prescriptions des articles 2 et 4 de la décision du 31 mars 1948 relatives à la protection de la partie non travaillante de la scie, au maintien de la bûche en cours de sciage et au montage d'un couteau diviseur.

Art. 7. — A compter de la publication de la présente décision d'homologation, les bénéficiaires n'en pourront faire état que s'ils s'engagent à n'exposer et à ne mettre en vente ou en location que des scies circulaires ou des dispositifs de sécurité conformes aux plan et notices qui ont été déposés au ministère du travail et de la sécurité sociale à l'appui de la demande d'homologation ainsi qu'aux conditions qui leur ont été signifiées.

Ils ne pourront mettre en exposition, en vente ou en location des appareils présentant des caractéristiques différentes qu'après avoir sollicité et obtenu un nouvel agrément à cet effet.

Art. 8. — Le vendeur ou bailleur se prévalant de la présente décision sera tenu de délivrer au preneur une attestation de conformité de la machine ou du dispositif vendu ou loué avec le modèle qui a été homologué en se référant au numéro d'homologation et à la date de la décision correspondante.

Cette attestation sera conforme au modèle fixé par l'arrêté du 19 avril 1948.

Art. 9. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 avril 1950.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ALAIN BARJOT.

Homologation de scies à ruban pour le travail du bois et des matières plastiques.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, déterminant, en application de l'article 66 c du livre II du code du travail, les machines ou parties de machines dangereuses pour lesquelles il existe des dispositifs de protection d'une efficacité reconnue, et notamment les articles 4, 5 et 7;

Vu la décision du 2 avril 1948 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies à ruban pour le travail du bois et des matières plastiques;

Vu l'avis de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité prévue par l'article 2 du décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, et organisée par l'arrêté du 28 mai 1946,

Décide:

Art. 1er. — En exécution des articles 2 et 9 de la décision du 2 avril 1948 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies à ruban, font l'objet d'une homologation provisoire, valable jusqu'au 1er avril 1952, les scies à ruban à table inclinable construites par les établissements Guilliet, à Auxerre (Yonne), enregistrées sous le numéro suivant:

N° 21 — 862 — P 450. — Types M 10 et M 10 *bis* (diamètre des volants: 800 mm).

Art 2. — A compter de la publication de la présente décision d'homologation, le bénéficiaire n'en pourra faire état que s'il s'engage à n'exposer et à ne mettre en vente ou en location que des scies à ruban conformes aux plans et notices qui ont été déposés au ministère du travail et de la sécurité sociale à l'appui de la demande d'homologation ainsi qu'aux conditions qui lui ont été signifiées.

Il ne pourra mettre en exposition, en vente ou en location des machines présentant des caractéristiques différentes qu'après avoir sollicité et obtenu un nouvel agrément à cet effet.

Art. 3. — Le vendeur ou bailleur se prévalant de la présente décision sera tenu de délivrer au preneur une attestation de conformité de la machine vendue ou louée avec le modèle qui a été homologué en se référant au numéro d'homologation et à la date de la décision correspondante.

Cette attestation sera conforme au modèle fixé par l'arrêté du 19 avril 1948.

Art. 4. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 avril 1950.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ALAIN BARJOT.

Homologation de raboteuses simples à porte-outils rotatif pour le travail du bois et des matières similaires.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, déterminant, en application de l'article 66 c du livre II du code du travail, les machines ou parties de machines dangereuses pour lesquelles il existe des dispositifs de protection d'une efficacité reconnue, notamment les articles 4, 5 et 7;

Vu la décision du 20 mai 1948 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des raboteuses simples à porte-outils rotatif pour le travail du bois et des matières similaires;

Vu l'avis de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité prévue par l'article 2 du décret du 28 mai 1946 modifié le 14 juin 1947, et organisée par l'arrêté du 28 mai 1946,

Décide:

Art. 1er. — En exécution de la décision du 20 mai 1948 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des raboteuses, font l'objet d'une homologation définitive les raboteuses construites par la Société d'applications générales d'électricité et de mécanique (S. A. G. E. M.), 6, avenue d'Iéna, Paris, enregistrées sous le numéro suivant:

N° 91—863—D 450:

Type R E 201 (largeur de la table: 600 mm).
Type R A 211 (largeur de la table: 800 mm).

Art. 2. — A compter de la publication de la précédente décision, le bénéficiaire n'en pourra faire état que s'il s'engage à n'exposer et à ne mettre en vente ou en location que des raboteuses conformes aux plans et notices qui ont été déposés au ministère du travail et de la sécurité sociale à l'appui de la demande d'homologation.

Il ne pourra mettre en exposition, en vente ou en location des machines présentant des caractéristiques différentes qu'après avoir sollicité et obtenu un nouvel agrément à cet effet.

Art. 3. — Le vendeur ou bailleur se prévalant de la présente décision sera tenu de délivrer au preneur une attestation de conformité de la machine vendue ou louée avec le modèle homologué en se référant au numéro d'homologation et à la date de la décision correspondante.

Cette attestation sera conforme au modèle fixé par l'arrêté du 2 août 1948.

Art. 4. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 avril 1950.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ALAIN BARJOT.

Homologation de dispositifs de sécurité pour toupies et de toupies à arbres verticaux pour le travail du bois et des matières similaires.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 28 mai 1946 modifié le 14 juin 1947, déterminant, en application de l'article 66 c du livre II du code du travail, les machines ou parties de machines dangereuses pour lesquelles il existe des dispositifs de protection d'une efficacité reconnue, notamment les articles 4, 5 et 7;

Vu la décision du 21 décembre 1948 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des toupies à arbres verticaux pour le travail du bois et des matières similaires;

Vu l'avis de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité prévue par l'article 2 du décret du 28 mai 1946 modifié le 14 juin 1947, et organisée par l'arrêté du 28 mai 1946,

Décide:

Art. 1er. — En exécution des articles 2, 3, 4 et 9 de la décision du 21 décembre 1948 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des toupies à arbres verticaux, font l'objet d'une homologation définitive des toupies construites par les établissements Guilliet, à Auxerre (Yonne), enregistrées sous les numéros suivants:

N° 21—861—D 450. — Types F S G — E C G — E S H — E C H, à commande par moteur électrique (diamètre de l'arbre: 50 mm);

N° 21—865—D 450 — Types Q L F — Q M F — Q P F — Q Q F, à commande par transmission (diamètre de l'arbre: 50 mm).

Les toupies visées au présent article sont équipées du protecteur type X L H formant écran et presseur vertical utilisable pour le travail au guide et le travail à l'arbre homologué par décision du 30 mars 1949 sous le n° 21—429—D 349.

Art. 2. — En exécution des articles 2, 3, 4 et 9 de la décision du 21 décembre 1948 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des toupies à arbres verticaux, fait l'objet d'une homologation définitive sous le numéro suivant:

N° 82—866—D 450 — La toupie type T O P 50 (diamètre de l'arbre: 50 mm), construite par la Société des ateliers Smid, 25, rue des Roses, à Mulhouse (Haut-Rhin).

La toupie visée au présent article doit être vendue équipée, en vue d'assurer la protection tant pour le travail au guide que pour le travail à l'arbre, d'un ou plusieurs dispositifs protecteurs homologués.

Art. 3. — En exécution des articles 2, 3, 4 et 9 de la décision du 21 décembre 1948 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des toupies à arbres verticaux, fait l'objet d'une homologation définitive sous le numéro suivant:

N° 91—867—D 450. — La toupie type T O 501 à commande par moteur électrique à deux vitesses (diamètre de l'arbre: 50 mm), construite par la Société d'applications générales d'électricité et de mécanique (S. A. G. E. M.), 6, avenue d'Iéna, à Paris.

La toupie visée au présent article est équipée du protecteur universel Proto, utilisable pour le travail au guide et le travail à l'arbre. Ce protecteur est homologué par la présente décision sous le n° 91 — 868 — D 450.

Art. 4. — En exécution des articles 3, 7 et 9 de la décision du 21 décembre 1948 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des toupies à arbres verticaux, fait l'objet d'une homologation définitive, sous le numéro suivant:

N° 91 — 868 — D 450. — Le protecteur universel type « Proto » utilisable pour le travail au guide et le travail à l'arbre, construit par la Société d'applications générales d'électricité et de mécanique (S. A. G. E. M.), 6, avenue d'Iéna, à Paris.

Art. 5. — En exécution des articles 3, 7 et 10 de la décision du 21 décembre 1948 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des toupies à arbres verticaux, font l'objet d'une homologation de principe, valable jusqu'au 1er avril 1952, les protecteurs construits par la Société des ateliers Smid, 25, rue des Roses, à Mulhouse (Haut-Rhin), enregistrés sous les numéros suivants:

N° 82 — 869 — T 450. — Le protecteur universel formant presseur vertical et horizontal utilisable pour le travail au guide et le travail à l'arbre.

N° 82 — 870 — T 450. — Le dispositif presseur formant écran utilisable pour le travail au guide.

Art. 6. — Les constructeurs, vendeurs ou loueurs de toupies équipées avec des dispositifs de sécurité visés par la présente décision doivent soumettre ces toupies au ministère du travail et de la sécurité sociale afin de permettre à la commission d'homologation de se prononcer sur les dispositions des articles 2 et 4 de la décision du 21 décembre 1948.

Art. 7. — A compter de la publication de la présente décision d'homologation, les bénéficiaires n'en pourront faire état que s'ils s'engagent à n'exposer et à ne mettre en vente ou en location que des toupies ou dispositifs de sécurité conformes aux plans et notices qui ont été déposés au ministère du travail et de la sécurité sociale à l'appui de la demande d'homologation ainsi qu'aux conditions qui leur ont été signifiées.

Ils ne pourront mettre en exposition, en vente ou en location des toupies ou dispositifs présentant des caractéristiques différentes qu'après avoir sollicité et obtenu un nouvel agrément à cet effet.

Art. 8. — Le vendeur ou bailleur se prévalant de la présente décision sera tenu de délivrer au preneur une attestation de conformité de la machine ou du dispositif vendu ou loué avec le modèle qui a été homologué en se référant au numéro d'homologation et à la date de la décision correspondante.

Cette attestation sera conforme à l'un des modèles fixés par l'arrêté du 29 mars 1949.

Art. 9. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 avril 1950.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ALAIN BARJOT.

Homologation de machines à meuler.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 28 mai 1946, modifié le 11 juin 1947, déterminant, en application de l'article 66 *c* du livre II du code du travail, les machines ou parties de machines dangereuses pour lesquelles il existe des dispositifs de protection d'une efficacité reconnue, notamment les articles 4, 5 et 7;

Vu la décision du 1er avril 1948, modifiée le 8 novembre 1949, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des machines à meuler;

Vu l'avis de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité prévue par l'article 2 du décret du 28 mai 1946, modifié le 11 juin 1947, et organisée par l'arrêté du 28 mai 1946,

Décide:

Art. 1er. — En exécution de la décision du 1er avril 1948, modifiée, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des machines à meuler, font l'objet d'une homologation définitive les machines à meuler construites par la Société des fours Rousseau et meules Rex, 116 *bis*, quai de Bezons, à Argenteuil (Seine-et-Oise), enregistrées sous les numéros suivants:

N° 11 — 871 — D 450. — Type 61 D M. G. V. à grande vitesse: deux meules: 610×76; tours minute: 1.560; puissance: 5 CV.

N° 11 — 872 — D 450. — Type 61 M L. G. V. à grande vitesse: une meule: 610×76; un lapidaire: 581×45; tours minute: 1.560; puissance: 5 CV.

N° 11 — 873 — D 450. — Type 61 D M. P. V. à petite vitesse: deux meules: 610×76; tours minute: 950; puissance: 3,5 CV.

N° 11 — 874 — D 450. — Type 61 M L. P. V. à petite vitesse: une meule: 610×76; un lapidaire: 581×45; tours minute: 950; puissance: 3,5 CV.

N° 11 — 875 — D 450. — Type 61 — 1 M — P. V. à petite vitesse: une meule: 610×76; tours minute: 950; puissance: 3,5 CV.

N° 11 — 876 — D 450 — Type 61 — 1 L — P. V. à petite vitesse: un lapidaire: 581×45; tours minute: 950; puissance: 3,5 CV.

Art. 2. — En exécution de la décision du 1er avril 1948, modifiée, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des machines à meuler, fait l'objet d'une homologation définitive la machine à meuler construite par les Etalbissements Grandvuinet (Les Petits moteurs Elge), 297, cours Emile-Zola, à Lyon-Villeurbanne (Rhône), enregistrée sous le numéro suivant:

N° 100 — 877 — D 450. — Type P P 3 (moteur triphasé): deux meules: 150×15; tours minute: 3.000; puissance: 0,33 CV.

Art. 3. — En exécution de la décision du 1er avril 1948, modifiée, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des machines à meuler, fait l'objet d'une homologation provisoire, valable jusqu'au 1er avril 1952, la machine à meuler pneumatique portative construite par la société Outils pneumatiques Globe, 111, avenue du Général-de-Gaulle, à la Garenne-Colombes (Seine), enregistrée sous le numéro suivant:

N° 122 — 878 — P 450. — Type M V 836/65: une meule: 150×40; tours minute: 5.300.

Art. 4. — En exécution de la décision du 1er avril 1948, modifiée, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des machines à meuler, fait l'objet d'une homologation provisoire, valable jusqu'au 1er juillet 1950, la meuleuse pneumatique portative construite par les Etablissements Charles Maire et Cie, 89, rue de Lourmel, à Paris (15e), enregistrée sous le numéro suivant:

N° 239 — 879 — P 450. — Type P. 400 B: une meule: 60×10; tours minute: 16.000.

Art. 5. — A compter de la publication de la présente décision d'homologation, les bénéficiaires n'en pourront faire état que s'ils s'engagent à n'exposer et à ne mettre en vente ou en location que des machines à meuler conformes aux plans et notices qui ont été déposés au ministère du travail et de la sécurité sociale à l'appui de la demande d'homologation, ainsi qu'aux conditions qui leur ont été signifiées.

Ils ne pourront mettre en exposition, en vente ou en location des machines présentant des caractéristiques différentes qu'après avoir sollicité et obtenu un nouvel agrément à cet effet.

Art. 6. — Le vendeur ou bailleur, se prévalant de la présente décision, sera tenu de délivrer au preneur une attestation de conformité de la machine vendue ou louée, avec le modèle qui a été homologué, en se référant au numéro d'homologation et à la date de la décision correspondante.

Cette attestation sera conforme au modèle fixé par l'arrêté du 22 avril 1948.

Art. 7. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 avril 1950.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ALAIN BOUJOT.

Homologation de dispositifs protecteurs pour presses et de presses mues mécaniquement destinées au travail à froid des métaux.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, déterminant, en application de l'article 66 c du livre II du code du travail, les machines ou parties de machines dangereuses pour lesquelles il existe des dispositifs de protection d'une efficacité reconnue, notamment les articles 4, 5 et 7;

Vu l'arrêté du 16 juillet 1948 portant dérogation aux dispositions de l'article 3 du décret du 28 mai 1946, modifié, en ce qui concerne certains organes de transmission des presses de tous systèmes à mouvement alternatif vertical;

Vu la décision du 16 juillet 1948, modifiée le 28 février 1949 et le 16 juillet 1949, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des dispositifs protecteurs des presses mues mécaniquement destinées au travail à froid des métaux;

Vu l'avis de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité prévue par l'article 2 du décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, et organisée par l'arrêté du 28 mai 1946,

Décide:

Art. 1er. — En exécution des articles 2, 10 et 14 de la décision du 16 juillet 1948, modifié, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des dispositifs protecteurs des presses mues mécaniquement destinées au travail à froid des métaux, font l'objet d'une homologation définitive les presses construites par M. H. Billaud, 1, rue Arago, à Grenoble (Isère), enregistrées sous les numéros suivants:

N° 107 — 880 — D 450. — Presses à bâti col de cygne à commande par volant ou par engrenages: types 212, 221, 235, 245.

N° 107 — 881 — D 450 — Presses à bâti à arcades élargies à commande par volant ou par engrenages: types 326, 336.

Les presses visées au présent article sont équipées d'un dispositif protecteur homologué par décision du 22 juillet 1949 sous le n° 107 — 620 — T 749.

Art. 2 — En exécution des articles 2, 10 et 14 de la décision du 16 juillet 1948, modifiée, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des dispositifs protecteurs des presses mues mécaniquement destinées au travail à froid des métaux, font l'objet d'une homologation définitive les presses construites par la société Ateliers de constructions de Remiremont, à Remiremont (Vosges), enregistrées sous le numéro suivant:

N° 306 — 882 — D 450. — Presses à bâti inclinable à col de cygne à commande par volant ou par engrenages: types 1. 16/140, 1. 32/180, 1. 56/224.

Les presses visées au présent article sont équipées d'une double commande à main homologuée par décision du 19 mars 1949 sous le n° 50 — 394 — D 349.

Art. 3 — En exécution des articles 2, 13 et 14 de la décision du 16 juillet 1948, modifiée, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des dispositifs protecteurs des presses mues mécaniquement destinées au travail à froid des métaux, font l'objet d'une homologation définitive les presses à friction construites par la Société des anciens établissements A. Hubert, M. Juy, J. Legros, 97, avenue du Général-Michel-Bizot, Paris (12e), enregistrées sous les numéros suivants:

N° 45 — 883 — D 450. — Presses à bâti à arcades: type R. B. F. 50 vis de 50 mm; type R. B. F. 80 vis de 80 mm..

N° 45 — 884 — D 450. — Presses à bâti col de cygne: type C. C. 6 vis de 60 mm; type C. C. 8 vis de 80 mm.

Les presses visées au présent article sont équipées du dispositif protecteur homologué le 19 mars 1949 sous le n° 45 — 387 — D 349.

Art. 4. — En exécution des articles 5, 11 et 15 de la décision du 16 juillet 1948, modifiée, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des dispositifs protecteurs pour presses mues mécaniquement destinées au travail à froid des métaux, fait l'objet d'une homologation de principe, valable jusqu'au 1er avril 1952, sous le numéro suivant.

N° 218 — 885 — T 450. — L'écran protecteur Hulot, à commande hydraulique construit par M. Louis Hulot, 40, rue de la Saussière, à Boulogne-Billancourt (Seine).

Art. 5. — En exécution des articles 5, 11 et 15 de la décision du 16 juillet 1948, modifiée, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des dispositifs protecteurs pour presses mues mécaniquement destinées au travail à froid des métaux, fait l'objet d'une homologation de principe, valable jusqu'au 1er avril 1952, l'écran protecteur formant chasse-mains, construit par les établissements Parrenin, à Villers-le-Lac (Doubs), enregistré sous le numéro suivant:

N° 262 — 886 — T 450.

Art. 6. — Sur avis de la commission d'homologation, le constructeur des presses visées à l'article 2 de la présente décision est dispensé de la protection des excentriques, vilebrequins et bielles imposée par l'article 1er (§ 1°) du décret du 28 mai 1946, modifié.

Art. 7. — Les constructeurs, vendeurs ou loueurs de presses équipées avec un dispositif protecteur visé par la présente décision doivent soumettre ces presses au ministère du travail et de la sécurité sociale afin de permettre à la commission d'homologation de se prononcer sur les modalités d'application de l'article 10 de la décision du 16 juillet 1948 ainsi que sur l'octroi éventuel de dérogations prévues par l'arrêté du 16 juillet 1948.

Art. 8. — A compter de la publication de la présente décision, les bénéficiaire n'en pourront faire état que s'ils s'engagent à n'exposer et à ne mettre en vente ou en location que des presses munies de dispositifs protecteurs ou des dispositifs protecteurs conformes aux plans et notices qui ont été déposés au ministère du travail et de la sécurité sociale à l'appui de la demande d'homologation, ainsi qu'aux conditions qui leur ont été signifiées.

Ils ne pourront mettre en exposition, en vente ou en location des machines ou des dispositifs présentant des caractéristiques différentes qu'après avoir sollicité et obtenu un nouvel agrément à cet effet.

Art. 9. — Le vendeur ou bailleur se prévalant de la présente décision sera tenu de délivrer au preneur une attestation de conformité de la machine ou du dispositif vendu ou loué avec le modèle qui a été homologué en se référant au numéro d'homologation et à la date de la décision correspondante.

Cette attestation sera conforme à l'un des modèles fixés par l'arrêté du 18 mars 1949.

Art. 10. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 avril 1950.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ALAIN BARJOT.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décret portant déchéance de la nationalité française.

Rectificatif au *Journal officiel* du 29 mars 1950, page 3429, 2e colonne, au lieu de: « Szykowski (Pierre), né le 30 mai 1896, etc. », lire: « Szymkowski (Pierre), etc. ».

Autorisation d'effectuer les vaccinations contre le choléra et le typhus.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu la convention sanitaire internationale de 1926, modifiée en 1944;

Vu la convention sanitaire internationale de 1933 pour la navigation aérienne, modifiée en 1944;

Vu la proposition du directeur départemental de la santé, après avis du conseil départemental de l'ordre des médecins;

Vu l'arrêté du 13 février 1950;

Sur la proposition du directeur général de l'hygiène publique et des hôpitaux,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 1er de l'arrêté du 13 février 1950 est complété ainsi qu'il suit:

ALPES (BASSES-)

Digne:
Docteur Gassend.
Docteur Romieu.

Barcelonnette
Docteur Ruet
Docteur Groues.

Forcalquier.
Docteur Esmenard.
Docteur Nalin.

Castellane:
Docteur Broussard.
Docteur Escarras.

Saint-Auban:
Docteur Clary.
Docteur Jourdan

Sisteron:
Docteur André.
Docteur Tron.

CHARENTE-MARITIME

La Rochelle:
Docteur Commes.
Docteur Maronneaud.
Docteur Naud
Docteur Girard.

Rochefort:
Docteur Romez.
Docteur Margat

Saintes:
Docteur Fagart.
Docteur Mazeres.

Royan:
Docteur Domecq.

CORREZE

Tulle:
Docteur Depaillat

Brive:
Docteur Boulegue

Ussel:
Docteur Helcour.

CORSE

Ajaccio:
Docteur Antonini.
Docteur Appieto-Vannoni.

Bastia:
Docteur Abbatucci.
Docteur Carraga.

Corte:
Docteur Albertini.
Docteur Leschi.

Sartene :
Docteur Susini (Marc).
Docteur de Rocca-Serra (J.-P.).

Calvi :
Docteur Luiggi.
Docteur J. Orabona.

CREUSE

Guéret :
Docteur Lardy.
Docteur Detre.

Aubusson :
Docteur Deguillaume.

Bourganeuf :
Docteur Brunier.

EURE

Evreux :
Docteur Bettinger.

GARD

Nimes :
Docteur Chambon.
Docteur Marron.
Docteur Malarte.

Alès :
Docteur Naud.

Beaucaire :
Docteur Choitel.

Uzès :
Docteur Gardes.

Vigan :
Docteur Mirouze.

JURA

Lons-le-Saunier :
Docteur Romand-Monnier.

Dole :
Docteur Piton.

Saint-Claude :
Docteur Chemelle.

Morez :
Docteur E. Daloz.

Champagnole :
Docteur Billot.

Salins-les-Bains :
Docteur Villedieu.

LANDES

Mont-de-Marsan :
Docteur Pailhes.

Dax :
Docteur Pouey.

Parentis-en-Born :
Docteur Mirlin.

Hagetmau :
Docteur Taslet.

LOT

Cahors :
Docteur Delport.

Gourdon :
Docteur Ayzac.

Figeac :
Docteur Cantaloube.

Saint-Céré :
Docteur Dournes.

LOT-ET-GARONNE

Agen :
Docteur Bagau.
Docteur Labessant.

Marmande :
Docteur M. Dupont.
Docteur Neau.

Villeneuve-sur-Lot :
Docteur Cales.
Docteur Lagorce.

Nérac :
Docteur Lignac.
Docteur Benquet.

NORD

Cambrai :
Docteur Cnuddo.

Halluin :
Docteur Louf.

Haubourdin :
Docteur Dubois.

Malo-les-Bains :
Docteur Rommel.

Malo-les-Bains :
Docteur Thibaut.

Roubaix :
Docteur Van Denbosch.

OISE

Beauvais :
Docteur Louet.

Compiègne :
Docteur Ortholan.

Clermont :
Docteur Bouchard.

Senlis :
Docteur Berry.

ORNE

Alençon :
Docteur M. Bailleul.
Docteur J. Cauvin.
Docteur G. Idoux.
Docteur R. Conder.
Docteur P. Duhaze.

PYRENEES (HAUTES-)

Tarbes :
Docteur Turon.
Docteur Richard.

SEINE-INFERIEURE

Rouen :
Docteur Stewart.
Docteur Delaporte.

Dieppe :
Docteur Maillard.

Le Havre :
Docteur Gambillard.
Docteur Chapireau.

SOMME

Amiens (Roye) :
Docteur Deneux.
Docteur Le Bozec.
Docteur Masson.
Docteur J. Ruin.

Doullens :
Docteur Cossart.

Abbeville :
Docteur Evrard.
Docteur L. Macqueron.

Péronne :
Docteur Boinet.

Albert :
Docteur Hermant.

Montdidier (Roye) :
Docteur Grinfeder.

TARN

Albi :
Docteur Fournials.

Castres :
Docteur Dufetelle.

TARN-ET-GARONNE

Montauban :
Docteur Gleyze.

Castelsarrasin :
Docteur Delbosc.

Moissac :
Docteur Moles.

VIENNE (HAUTE-)

Limoges :
Docteur Marcland.

Bellac :
Docteur J. Surun.

Saint-Yrieix :
Docteur Boutard.

Saint-Junien :
Docteur de Saint-Florent.

YONNE

Auxerre :
Docteur Roy.
Docteur Besle.

Art. 2. — L'article 1er de l'arrêté du 13 février 1950 est modifié ainsi qu'il suit en ce qui concerne le département de l'Ariège :

« Pamiers : docteur Cuzacq ».

(Le reste sans changement.)

Art. 3. — Le directeur général de l'hygiène publique et des hôpitaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 19 avril 1950.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Pour le ministre et par délégation :

Le chef de cabinet,
JEAN-PIERRE MONCOMBLE.

Retrait de sanctions infligées à des médecins.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance du 18 janvier 1945, modifiée par l'ordonnance du 23 juillet 1945, relative à l'épuration des médecins, dentistes et sages-femmes et spécialement l'article 3;

Vu l'arrêté du 19 octobre 1945 infligeant la sanction de suspension du droit d'exercer la médecine pendant trois mois et d'exclusion des fonctions hospitalières et administratives pour la même durée, aux médecins suivants :

Docteur Leclercq, 4, rue Saint-Philippe-du-Roule, à Paris.

Docteur Fauvel, 24, rue Dauphine, à Paris.

Docteur Gole, 69, avenue de Ségur, à Paris.

Docteur Lafourcade, 51, rue de Monceau, à Paris.

Docteur Rime, 4, rue Pierre-le-Grand, à Paris.

Vu les décisions de la section disciplinaire du conseil national de l'ordre des médecins en date du 4 mai 1949 annulant en ce qui concerne les médecins susvisés la décision du conseil régional de Paris en date du 15 juin 1945 qui est à la base de la sanction prise contre ces praticiens,

Arrête :

Art 1er. — L'arrêté du 19 octobre 1945 est rapporté en ce qui concerne les docteurs Leclercq, Fauvel, Gole, Lafourcade et Rime susvisés.

Art. 2. — Le directeur général de l'hygiène publique et des hôpitaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 7 avril 1950.

PIERRE SCHNEITER.

Administration centrale.

Par arrêté du 29 mars 1950, Mme Lecointre (Jacqueline), agent supérieure de 3e classe à l'administration centrale, est élevée au 3e échelon de son grade à compter du 1er novembre 1949.

Liste d'aptitude aux fonctions de directeur économe et de sous-directeur d'hôpitaux et hospices publics.

Par arrêté en date du 8 avril 1950, M. Helwig, qui a rempli des fonctions de directeur économe de 1939 à 1949 à l'hôpital hospice de Sarreguemines (Moselle), est admis à figurer sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur économe et de sous-directeur d'hôpitaux et hospices publics.

NOMINATIONS A DES EMPLOIS RESERVES

Ministère de la santé publique et de la population.

Par arrêté en date du 14 avril 1950, M. Laparade (Paul), candidat classé en vertu des dispositions de la loi du 26 octobre 1946, est nommé, en qualité de stagiaire, à l'emploi de garde sanitaire à la Martinique.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1950

Ordre du jour du mardi 25 avril 1950.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nominations, par suite de vacances, de membres de commissions.

2. — Discussion du projet de loi et des lettres rectificatives au projet de loi relatif aux comptes spéciaux du Trésor pour l'année 1950. (Nos 8580-9372-9475-9506. — M. Bloçquaux, rapporteur.)

3. — Discussion du projet de loi et des lettres rectificatives au projet de loi relatif au développement des dépenses d'investissement (prêts et garanties pour l'exercice 1950). (Nos 8582-8833-9208-9651-9683.)

4. — Discussion du projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses militaires de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 1950 (Nos 8795-9682-9360-9361-9362-9363-9364-9365-9366-9367-9368-9369.)

5. — Suite de la discussion des propositions de loi.

1° De M. Marcel Hamon et plusieurs de ses collègues tendant à modifier les articles 11 et 14 de la loi du 22 septembre 1948 sur la refonte des pensions des inscrits maritimes;

2° De M. Signor et plusieurs de ses collègues tendant à exonérer de la cotisation à la caisse de retraites des marins les inscrits maritimes âgés de soixante-cinq ans et plus et à compléter dans ce sens l'article 16 de la loi du 22 septembre 1948;

3° De M. Signor et plusieurs de ses collègues tendant à modifier l'article 4 et l'article 12 de la loi du 22 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions des marins français du commerce et de la pêche;

4° De M. Reeb et plusieurs de ses collègues tendant à préciser et à modifier l'article 12 de la loi du 22 septembre 1948 sur les pensions de retraites des marins;

5° De M. Voure'h, sénateur, et plusieurs de ses collègues tendant à compléter l'article 8 (§ 1er) de la loi du 12 avril 1941 relative au régime des pensions des marins de commerce. (Nos 5905-5998-8267-8586-7932-9472-9558. — M. Yvon, rapporteur.)

Séance du mardi 25 avril 1950.

Des billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

Galeries. — Depuis M. Poulain, jusques et y compris M. Ramadier.

Tribunes. — Depuis M. Lenormand, jusques et y compris M. Lussy (Charles).

Commission chargée d'enquêter sur les faits relatés par M. le président du conseil dans sa déclaration du 17 janvier 1950.

Séance du vendredi 21 avril 1950.

Présents. — MM. Anxionnaz, Arnal, Delahoutre, Depreux (Edouard), July, Kriegel-Valrimont, Monteil (André) (Finistère).

Excusés. — MM. Chamoni, Edmond Michelet.

Convocations de commissions.

La commission des finances se réunira le mardi 25 avril 1950, à seize heures (local de la commission des finances):

III. — Proposition de loi (n° 8215) de M. Llante et plusieurs de ses collègues tendant à supprimer la taxe à la production de 12,50 pour 100 grevant le prix du vin. — M. Bernard Paumier, rapporteur.

La sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la gestion des entreprises nationalisées et des sociétés d'économie mixte (art. 70 de la loi n° 47-520 du 21 mars 1947, complété et modifié par la loi du 3 juillet 1947), se réunira le jeudi 27 avril 1950 (local du 5e bureau):

A neuf heures trente.

Audition de M. Combet, directeur général du Gaz de France.

A onze heures.

Audition de M. Desbruères, directeur général de la société nationale d'études et de construction de moteurs d'aviation.

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence des présidents, prévue par l'article 31 du règlement, se réunira mardi 25 avril 1950 à quatorze heures trente, dans le cabinet de M. le président.

Erratum

au compte rendu in extenso *de la 2e séance du 21 mars 1950.*

(*Journal officiel* du 22 mars 1950.)

Dans le scrutin (n° 2342) sur l'article unique du projet de loi relatif à la ratification des actes du gouvernement du Sud-Vietnam, page 2267, au lieu de: « L'Assemblée nationale n'a pas adopté », lire: « L'Assemblée nationale a adopté ».

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1950

Ordre du jour du mardi 25 avril 1950.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination de trois membres de la commission supérieure des comités d'entreprise.

2. — Discussion de la proposition de résolution de M. Schwartz tendant à inviter le Gouvernement à rendre obligatoire l'enseignement, dans les établissements du premier et du second degré, des dispositions essentielles du code de la route. (Nos 63 et 183, année 1950. — M. Bertrand, rapporteur.)

3. — Discussion des propositions de résolution: 1° de MM. Courrière et Emile Roux, tendant à inviter le Gouvernement à indemniser les victimes de l'orage de neige du 24 janvier 1950 dans le département de l'Aude; 2° de MM. Jean Bène et Péridier, tendant à inviter le Gouvernement à aider et indemniser les victimes de l'orage de neige du 24 janvier 1950 dans le département de l'Hérault. (Nos 53, 79 et 141, année 1950. — M. Symphor, rapporteur.)

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er étage. — Depuis Mme Delabie, jusques et y compris M. Dulin.

Tribunes. — Depuis M. François Dumas, jusques et y compris M. Marcel Grimal.

Convocation de commission.

La commission de la France d'outre-mer se réunira le mercredi 26 avril 1950, à seize heures trente (local n° 215):

I. — Compte rendu par MM. Dronne et Plait de leur mission d'information à Madagascar.

II. — Discussion du rapport de M. Grassard sur la proposition de résolution (n° 83 année 1950) tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures utiles pour que les bénéfices qu'il a réalisés sur la vente des stocks de café détenus au 15 janvier 1950 soient mis à la disposition des territoires d'outre-mer producteurs de cette denrée.

III. — Questions diverses.

Rectification

au compte rendu in extenso *de la séance du vendredi* 31 *mars* 1950.
(*Journal officiel* du 1er avril 1950.)

Dans le scrutin (n° 130) sur les conclusions de la commission de la France d'outre-mer tendant à donner un avis défavorable au projet de loi tendant à proroger le mandat des membres du conseil représentatif de la Côte française des Somalis:

M. Michel Debré, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », déclare avoir voulu voter « pour ».

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 2 mai 1950.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion de la proposition de M. Cortinchi tendant à inviter le Gouvernement à accorder un ordre d'urgence et de priorité à l'exécution du programme d'alimentation en eau inclus dans le plan d'équipement économique et social des territoires d'outre-mer. (Nos 38, année 1949, et 58, année 1950. — M. Momo Toure, rapporteur.)

2. — Discussion de la proposition de M. Jousselin tendant à inviter le Gouvernement à présenter les plans de développement économique et social des territoires d'outre-mer, sous une forme séparée pour chacun d'eux. (Nos 31 et 93, année 1950. — M. Sylvestre, rapporteur.)

INFORMATIONS

RELATIVES

AU CONSEIL ECONOMIQUE

Convocations de commissions.

Mardi 25 *avril* 1950.

Neuf heures trente.

COMMISSION DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ ET DE LA POPULATION

Ordre du jour.

Proposition de loi n° 9479, tendant à instaurer, au regard de la sécurité sociale, un régime spécial, en ce qui concerne les prélèvements effectués sur les heures supplémentaires, primes de rendement et autres participations des salariés aux bénéfices des entreprises.

Neuf heures trente et éventuellement quinze heures.

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

Ordre du jour.

Union douanière franco-italienne.

Mercredi 26 *avril* 1950.

Neuf heures trente.

COMMISSIONS RÉUNIES DE LA RECONSTRUCTION ET DU COMMERCE

Ordre du jour.

Proposition de loi n° 9376 sur l'indemnisation de la perte de droit au bail de locaux ou immeubles sinistrés.

Auditions:

Des auteurs de la proposition de loi (MM. Triboulet et Chevalier);

D'un représentant du ministre de la reconstruction.

AVIS FT COMMUNICATIONS

Ministère des affaires étrangères.

Avis de concours pour trois emplois de géologues stagiaires du service géologique du Maroc.

Les épreuves écrites d'un concours pour le recrutement de trois géologues (section des gites minéraux) auront lieu le 15 juin 1950 simultanément à Rabat, Paris, Alger, Tunis, Marseille, Lyon et Bordeaux.

Un emploi sera attribué aux anciens combattants et victimes de la guerre et un aux sujets marocains par priorité. Cette priorité n'influe que sur le classement des candidats qui ont obtenu le minimum exigé pour chacune des épreuves écrites et orales.

Les demandes d'inscription des candidats devront parvenir avant le 15 mai 1950 à la direction de la production industrielle et des mines (service administratif).

Le concours est ouvert:

1° Aux anciens élèves diplômés de l'école nationale supérieure des mines de Paris, de l'école nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, de l'école supérieure des mines et de la métallurgie de Nancy (section mines), de l'école supérieure de géologie appliquée et de prospection minière de Nancy, de l'école supérieure des pétroles (section géologie);

2° Aux licenciés ès sciences pourvus du certificat de géologie générale.

Les candidats doivent être citoyens français ou sujets marocains, âgés de vingt et ans au moins et de trente ans au plus. La limite d'âge peut être prolongée d'une durée égale à la durée des services militaires accomplis sans toutefois qu'elle puisse dépasser l'âge de quarante ans. Elle peut être également prolongée pour les candidats justifiant de services civils antérieurs leur permettant d'obtenir une pension de retraite pour ancienneté de service à soixante ans d'âge.

Pour tous renseignements complémentaires (programme, modalités du concours, situation administrative), s'adresser à la direction de la production industrielle et des mines (service administratif) à Rabat.

Avis de concours pour deux emplois de chimistes stagiaires du service des mines au Maroc.

Les épreuves écrites d'un concours pour le recrutement de deux chimistes stagiaires auront lieu les 15 et 16 juin 1950 simultanément à Rabat, Paris, Alger, Tunis, Lyon, Marseille et Bordeaux.

Un de ces emplois sera attribué aux anciens combattants et victimes de la guerre par priorité. Cette priorité n'influe que sur le classement des candidats qui ont obtenu le minimum de points exigé pour chacune des épreuves écrites et orales.

Les demandes d'inscription des candidats devront parvenir avant le 15 mai 1950 à la direction de la production industrielle et des mines (service administratif).

Le concours est ouvert:

a) Aux docteurs ès sciences et ingénieurs docteurs;

b) Aux licenciés ès sciences des universités françaises titulaires d'un certificat de chimie générale et d'un certificat de chimie physique ou de physique générale;

c) Aux anciens élèves diplômés de l'école polytechnique, de l'école centrale des arts et manufactures, ou d'une école nationale supérieure des mines pourvus en outre d'un certificat de chimie;

d) Aux anciens élèves diplômés de l'école supérieure de physique et chimie de la ville de Paris, de l'école nationale supérieure de chimie de Paris, de l'école de chimie appliquée de Nancy, de l'institut industriel du Nord de la France, de l'institut de chimie de Lille, de l'école de chimie appliquée de Bordeaux, de l'institut polytechnique de Bretagne, de l'institut polytechnique de l'Ouest, de l'institut de chimie de Besançon, de l'institut de chimie de Strasbourg, de l'institut chimique de Rouen, de l'institut chimique de la faculté des sciences de Montpellier, de l'école de chimie de la faculté des sciences de Marseille, de l'institut de chimie de technologie industrielle de l'université de Clermont-Ferrand, de l'école centrale lyonnaise, de l'école de chimie de Mulhouse, de l'institut de chimie appliquée de Toulouse, de l'institut de chimie industrielle de la faculté de Caen;

e) Aux préparateurs de toute classe comptant cinq années de service dans le cadre de préparateur.

Les candidats doivent être citoyens français ou sujets marocains âgés de vingt et un ans au moins et de trente-cinq ans au plus. La limite d'âge peut être prolongée d'une durée égale à la durée

des services militaires accomplis, sans toutefois qu'elle puisse dépasser quarante ans. Elle peut être également prolongée pour les candidats justifiant de services civils antérieurs leur permettant d'obtenir une pension de retraite pour ancienneté de service à soixante ans d'âge.

Pour tous renseignements complémentaires (programme, modalités du concours, situation administrative), s'adresser à la direction de la production industrielle et des mines (service administratif) à Rabat.

Avis de concours pour un emploi de préparateur stagiaire au laboratoire du service des mines au Maroc.

Les épreuves écrites d'un concours pour le recrutement d'un préparateur stagiaire auront lieu le 15 juin 1950 simultanément à Rabat, Paris, Alger, Tunis, Lyon, Bordeaux et Marseille.

Cet emploi sera attribué aux anciens combattants et victimes de la guerre par priorité. Cette priorité n'influe que sur le classement des candidats qui ont obtenu le minimum de points exigé pour chacune des épreuves écrites ou orales.

Les demandes d'inscription des candidats devront parvenir avant le 15 mai 1950 à la direction de la production industrielle et des mines (service administratif).

Le concours est ouvert:

a) Aux candidats titulaires du certificat d'études de sciences physiques chimiques et naturelles (S. P. C. N.), du certificat d'études de physique, chimie et biologie (P. C. B.) ou du certificat d'études de mathématiques, physique chimie (M. P. C.);

b) Aux candidats justifiant d'une pratique de trois années au moins dans un laboratoire de chimie administratif ou privé;

c) Aux anciens élèves diplômés de l'école de prospection et d'études minières du Maroc, ayant obtenu une note moyenne minimum de 15 sur 20 en chimie et en minéralogie;

d) Aux techniciens de laboratoire pourvus d'un diplôme délivré par l'Etat chérifien.

Les candidats doivent être citoyens français ou sujets marocains, âgés de vingt et un ans au moins et de trente-cinq ans au plus. La limite d'âge peut être prolongée d'une durée égale à la durée des services militaires accomplis, sans toutefois qu'elle puisse dépasser quarante ans. Elle peut être également prolongée pour les candidats justifiant de services civils antérieurs leur permettant d'obtenir une pension de retraite pour ancienneté de service à soixante ans d'âge.

Pour tous renseignements complémentaires (programme, modalités du concours, situation administrative), s'adresser à la direction de la production industrielle et des mines (service administratif), à Rabat.

Ministère des finances et des affaires économiques.

Sociétés étrangères d'assurances.

La société étrangère d'assurances La Union et le Phénix Espagnol, ayant son siège à Madrid, a fait agréer par l'administration de l'enregistrement (décision du 28 mars 1950, prenant effet du 8 juin 1944) un représentant responsable des taxes et pénalités susceptibles d'être dues en France métropolitaine, à raison des agences qui sont ou seront exploitées tant dans la métropole qu'en Algérie dans les branches « incendie, accidents, vol et transports automobiles », et, notamment, de l'agence établie à Paris, 59, rue de l'Arcade, pour de telles assurances et dont les opérations s'étendent à la France métropolitaine et à l'Algérie.

Avis aux importateurs relatif aux facilités accordées aux exposants de marchandises étrangères dans les foires internationales françaises.

Les firmes qui exposeront, en 1950, des marchandises étrangères soumises à licence d'importation, dans l'enceinte des foires internationales de Paris, Lyon, Lille, Strasbourg, Bordeaux, Marseille, pourront bénéficier de facilités spéciales pour l'importation définitive des marchandises exposées, dans les conditions fixées ci-après.

Une ou plusieurs licences d'importation pourront être accordées à la firme exposante ou à ses représentants, pour un montant global calculé forfaitairement à raison de 25.000 F par mètre carré de superficie occupée. Les demandes d'autorisation d'importation devront être établies et déposées à l'office des changes, avant le trente et unième jour suivant celui de la fermeture de la foire considérée.

Cette demande devra obligatoirement être accompagnée d'une attestation signée du comité de la foire indiquant:

Le nombre de mètres carrés effectivement occupés par l'exposant;

La nature et le poids des marchandises présentées.

Ce document devra, en outre, être visé par les services douaniers de la foire.

Ce régime est applicable, sous réserve de réciprocité, aux produits d'origine et en provenance des pays suivants: Autriche, Bulgarie, Espagne, Grèce, Hongrie, Pologne, Roumanie, Tchécoslovaquie, Turquie, Yougoslavie.

Si des facilités spéciales sont prévues par les accords commerciaux en cours, ce régime général ne s'applique pas. Les importateurs intéressés doivent s'adresser aux services commerciaux de la représentation diplomatique à Paris des gouvernements intéressés. Des dispositions spéciales ont été fixées en 1950, lors des négociations avec l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas et la Suède.

Avis aux importateurs de produits en provenance du Brésil.

Additif à l'avis rectificatif inséré au *Journal officiel* du 15 avril 1950, page 4048:

L'attention des importateurs est attirée sur le poste « ramie » (n° 879 du tarif douanier français), qui figure au titre Ier: « Produits importés par groupements », de l'avis aux importateurs rappelé ci-dessus.

Il est précisé que seule la ramie destinée aux filatures sera importée par le groupement habilité à cet effet. Par contre, l'importation de ramie utilisée par la Banque de France sera réalisée exclusivement sous licences individuelles.

Ministère des finances et des affaires économiques et ministère de l'industrie et du commerce.

Avis aux importateurs de biscuits en provenance de Suède.

(Poste 9 de l'accord commercial franco-suédois du 15 décembre 1949.)

Comme suite aux indications du titre IV de l'avis aux importateurs de produits en provenance de Suède, publié au *Journal officiel* du 13 janvier 1950, les importateurs sont informés qu'un appel d'offres est ouvert en vue de la réalisation du contingent de 300.000 KR. suédoises prévu pour l'importation en France de biscuits en provenance de Suède.

Les demandes d'autorisation d'importation, établies en six exemplaires, sur formules réglementaires modèle AC, et accompagnées de factures *pro forma* en double exemplaire mentionnant en pourcentage la nature des produits entrant dans la composition de l'article proposé, ne seront valablement reçues par l'office des changes (sous-direction des licences et autorisations commerciales), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris, que jusqu'au 10 mai 1950, à dix-sept heures trente, dernier délai.

Elles feront l'objet d'un examen simultané.

Avis aux importateurs de produits en provenance de Turquie au titre du programme d'importation du premier semestre 1950.

Additif à l'avis général inséré au *Journal officiel* du 21 janvier 1950, modifié par l'avis du 11 mars 1950:

Le groupement d'importation et de répartition du coton est habilité à déposer des demandes d'autorisation d'importation, à concurrence de 250 millions de francs, pour des achats de coton destiné à la ouaterie.

Les licences seront délivrées par imputation sur le crédit ouvert pour l'importation de coton ouaterie (poste 11 du programme).

Avis aux importateurs de filés de coton d'origine et en provenance du Liban.

Modificatif à l'avis inséré au *Journal officiel* du 17 décembre 1949, page 12115:

Les importateurs sont informés que sont annulées les dispositions relatives aux prix C.I.F. maxima des filés de coton figurant dans l'avis aux importateurs de produits d'origine et en provenance du Liban, publié au *Journal officiel* du 17 décembre 1949.

Toutes les autres dispositions de cet avis restent en vigueur.

Avis aux exportateurs de peaux brutes de chevaux vers les U. S. A.

Les exportateurs sont informés qu'il est procédé à un appel d'offres en vue de la réalisation d'un contingent d'exportation de 300 tonnes de peaux brutes de chevaux entiers à destination des Etats-Unis.

Les demandes d'autorisation d'exportation, établies en six exemplaires sur formules réglementaires, modèle 62, ne seront valablement reçues par l'office des changes (4e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e) que pendant un délai de vingt jours suivant celui de l'insertion du présent avis au *Journal officiel*.

Elles devront être accompagnées de pièces justifiant:

a) L'ordre d'achat de l'importateur américain, celui-ci pouvant être un tanneur de chevaux ou un négociant achetant pour le compte d'un tanneur de chevaux;

b) Deux factures *pro forma* établies au nom du tanneur utilisateur;

c) La description exacte de la marchandise,

d) Le prix unitaire en francs, à la pièce, base premier choix C et F.

Ces prix pourront être librement débattus entre acheteurs et vendeurs, mais devront être approuvés par la direction des industries diverses et des textiles du secrétariat d'Etat à l'industrie et au commerce, 12, rue La Boétie, à Paris (8e).

A l'expiration du délai fixé ci-dessus, il sera procédé à un examen simultané des demandes, afin de répartir le contingent.

Les licences accordées pourront être l'objet d'une décision favorable de renouvellement.

Les exportateurs devront informer la direction des industries diverses et des textiles, quinze jours au plus tard après l'expiration du délai de validité de leurs licences, des quantités réellement exportées par eux.

Avis aux exportateurs de peaux brutes de veaux vers les U. S. A.

Les exportateurs sont informés qu'il est procédé à un appel d'offres en vue de la réalisation d'une première tranche d'exportation de 500 tonnes de peaux brutes de veaux à destination des Etats-Unis.

Les demandes d'autorisation d'exportation, établies en six exemplaires sur formules réglementaires, modèle 02, ne seront valablement reçues par l'office des changes (1re sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), que pendant un délai de vingt jours suivant celui de l'insertion du présent avis au *Journal officiel*.

Elles devront être accompagnées de pièces justifiant:

a) L'ordre d'achat de l'importateur américain, celui-ci pouvant être un tanneur de veaux ou un négociant achetant pour le compte d'un tanneur de veaux;

b) Deux factures *pro forma* établies au nom du tanneur utilisateur;

c) La description exacte de la marchandise;

d) Le prix unitaire en francs, à la pièce, base premier choix C et F.

Les prix pourront être librement débattus entre acheteurs et vendeurs, mais devront être approuvés par la direction des industries diverses et des textiles du secrétariat d'Etat à l'industrie et au commerce, 12, rue La Boétie, à Paris (8e).

A l'expiration du délai fixé ci-dessus, il sera procédé à un examen simultané des demandes, afin de répartir le contingent.

Les licences accordées pourront être l'objet d'une décision favorable de renouvellement.

Les exportateurs devront informer la direction des industries diverses et des textiles quinze jours au plus tard après l'expiration du délai de validité de leurs licences, des quantités réellement exportées par eux.

Ministère des finances et des affaires économiques et ministère de l'agriculture.

Avis aux importateurs de chicorée Witlof (endives) d'origine et en provenance de Belgique.

(Poste 331 du programme d'importations des quatrième trimestre 1949 et premier trimestre 1950.)

Les importateurs sont informés que le contingent de 93 millions de francs belges ouvert pour l'importation de chicorée Witlof (endives) d'origine et de provenance belges, par l'avis publié au *Journal officiel* du 29 janvier 1950, est épuisé.

En conséquence, l'entrée en France de ces marchandises est interdite jusqu'à nouvel avis.

Toutefois, continueront à être admises les marchandises pour lesquelles il sera justifié, conformément à l'article 25 du code des douanes, qu'elles étaient expédiées avant la date de publication du présent avis au *Journal officiel*.

Avis aux importateurs de figues sèches en provenance de Turquie.

(Poste 12 du programme d'importation du premier semestre 1950.)

Les importateurs sont informés qu'un contingent de cent millions de francs est ouvert pour l'importation de figues sèches en provenance de Turquie.

Les demandes d'autorisation d'importation devront porter sur des figues sèches de la qualité dite « Lerida », d'un calibre 4,5 ou 6 couronnes, emballées en caisses de 10 kg net.

Elles devront être accompagnées de deux factures *pro forma* du vendeur, stipulant, pour chaque calibre, les quantités vendues et les prix fob ISMIR.

Elles ne seront valablement reçues par l'office des changes (sous-direction des licences et autorisations commerciales), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), qu'à partir du quinzième jour suivant celui de l'insertion du présent avis au *Journal officiel*.

Par dérogations aux dispositions de l'article 3 du décret du 13 juillet 1949, inséré au *Journal officiel* du 14 juillet 1949, elles seront examinées au fur et à mesure de leur présentation.

Avis aux importateurs de saucisson (type salami) en provenance du Danemark.

(Poste 30 de l'accord commercial franco-danois du 31 octobre 1949.)

Rectificatif à l'avis publié au *Journal officiel* du 5 avril 1950:

1° Au lieu de: « Ministère de l'industrie et du commerce », lire: « Ministère de l'agriculture ».

2° Aux 8e et 9e ligne, supprimer les mots: « et accompagnées de la photocopie des licences danoises d'exportation ».

3° Ajouter *in fine*: « Les demandes d'autorisation d'importation ne pourront concerner que le salami pur porc, correspondant aux normes de fabrication exigées par les services vétérinaires français ».

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Liste additive et rectificative à la première liste provisoire complémentaire de classement, au titre de l'année 1948, des candidats aux emplois réservés.

Rectificatif au *Journal officiel* du 14 avril 1950.

Page 4013, Ouvriers des manufactures, cadre de la fabrication, 1re colonne, D., avant: « 25 *bis* Lebris (Pierre-Marie) », lire: « 24 *bis* Hemeury (Pierre) »; 2e colonne, après: « 93 *quater* Gautier (Albert) », lire: « 93 *quinquies* Person (Jean-Louis) »; après: « 104 *bis* Marzin (Hervé) », lire: « 105 *bis* Manach (Jean-François) »; 129 *bis*, lire: « Gravot (Jean) », au lieu de: « Pagot (Gaston) »; « 129 *ter* Pagot (Gaston) »; après: « 132 *bis* Selmani (Ahmed) », lire: « 134 *bis* Pennors (Vincent) »; après: « 207 *bis* Senatore (Victor) », lire: « 219 *bis* Neron (Maurice); 219 *ter* Chateau (Maurice) »; après: « 273 *bis* Durst (Louis) », lire: « 274 *bis* Piette (Jean) »; après: « 281 *bis* Courbian (Louis) », lire: « 282 *bis* Bontheon (Robert) »; après: « 357 *bis* Boulin (Joseph) », lire: « 359 *bis* Loirat (Robert) »; « 364 *bis* Gagnaire (Georges) »; 388 *bis*, au lieu de: « Peint (Roger) », lire: « Petit (Roger) »; 409 *bis*, lire: « Bordas (Roger) », au lieu de: « Perrier (René) »; « 409 *ter* Perrier (René) ».

Page 4014, 1re colonne, Ouvrière des manufactures, après: « 278 *bis* Desnoue (Marcelle) », lire: « 296 *bis* Bon (Julienne) », au lieu de: « 290 *bis* »; après: « 342 *bis* Lischka (Marguerite) », lire: « 364 *bis* Jan (Marguerite) », au lieu de: « 346 *bis* ».

Inspecteur de la sûreté nationale, D, lire: « 6 *bis* Sicard (Pierre); 6 *ter* Renaud (Jules) ».

Secrétaire de police, D, lire: « 6 Renaud (Jules) ».

Inspecteur archiviste, D, lire: « 1 Tourret (Paul), Broyon (Lucien) », inscrit sur la liste du 25 décembre 1949 n° 1, lire: « n° 2 ».

Caisse autonome de retraites des ouvriers mineurs, Employé de bureau, D: « 1 Osseliame (Victor) », rayé de la liste, emploi supprimé.

Inspecteur de police, D, avant: « 6 *bis* Pralong (Henri) », lire: « 4 *bis* Humbert (Célestin) ».

2e colonne, Banque de France, concierge en succursales, 4 *bis*, lire: « Girait (Emile) », au lieu de: « Girarit (Emile) »; gardien de coffre de succursales, D, après: « 5 *bis* Vinatier (Gaston) », lire: « 8 Delluc (Henri) »; Chemin de fer métropolitain, manœuvre, D: « 3 Deleau (Henri) ».

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU.

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	20 avril — Cours relevés après Bourse	DEVISES	21 avril 1950 — Cours relevés avant Bourse	21 avril 1950 — Cours cotés en Bourse
349 60	349 60	Etats-Unis (1 dollar)...	.... ..	349 60 .....
696 50	696 50	Belgique (100 francs)..	.... ..	697 .. ..
1205 50	.... ..	Portugal (100 escudos).	.... ..	1205 .. ..
8140 ..	8140 ..	Suisse (100 francs).....	.... ..	8140 .. ..
162 90	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 I. Djib.).....	.... ..	162 90 .....

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

PAPETERIE DE RENAGE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 55 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: A RENAGE (ISÈRE)
Registre du commerce: Saint-Marcellin n° 2548.

Obligations 4 0/0 1945 de 2.000 F.

Cinquième amortissement.

Liste des 134 obligations sorties au premier tirage au sort du mardi 11 avril 1950 et formant, avec les obligations rachetées en Bourse par la société émettrice, la totalité de l'annuité à amortir au 15 mai 1950.

2.579 à 2.672 — 2.685 à 2.724.

Ces obligations seront remboursables à 2.000 F.

Les amortissements de 1946 à 1949 ont été couverts par rachats en Bourse.

PAPETERIE DE RENAGE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 55 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: A RENAGE (ISÈRE)
Registre du commerce: Saint-Marcellin n° 2548.

Obligations de 5.000 F 5 3/4 0/0 1948.

LISTE NUMERIQUE

1° Des 80 obligations sorties au deuxième tirage au sort du mardi 11 avril 1950 et formant la totalité de l'annuité à amortir au 15 mai 1950. (Ces obligations seront remboursables à 5.000 F);

2° Des obligations sorties au tirage antérieur et non encore présentées au remboursement,

1.017 à 1.030 (année d'amortissement: 49).
1.871 à 1.950 (année d'amortissement: 50).

FORD

SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE AU CAPITAL DE 1.048.140.000 F
SIÈGE SOCIAL: POISSY (SEINE-ET-OISE)
R. C.: Versailles 49210 B.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT
de l'emprunt 6 1/2 0/0 1949 de 250 millions de francs nominal.

Dates des amortissements et nombre de titres à amortir.

15 déc. 1950....	290	15 déc. 1960....	543	15 déc. 1970....	1.020
— 1951....	308	— 1961....	579	— 1971....	1.086
— 1952....	328	— 1962....	616	— 1972....	1.157
— 1953....	350	— 1963....	656	— 1973....	1.232
— 1954....	372	— 1964....	699	— 1974....	1.312
— 1955....	397	— 1965....	744	— 1975....	1.397
— 1956....	422	— 1966....	793	— 1976....	1.488
— 1957....	450	— 1967....	844	— 1977....	1.585
— 1958....	479	— 1968....	899	— 1978....	1.688
— 1959....	510	— 1969....	958	— 1979....	1.798

Total: 25.000 obligations.

ETABLISSEMENTS NICOLAS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 525.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 2, RUE DE VALMY, A CHARENTON-LE-PONT (SEINE)
R. C.: Seine 84273.

Rachat d'obligations 3 3/4 0/0 1945.

Cinquième année d'amortissement.

La Société des établissements Nicolas, usant de la faculté qu'elle s'était réservée lors de l'émission des obligations 3 3/4 0/0 1945, a racheté en Bourse, annulé et rattaché à la souche 216 obligations qui, d'après le tableau d'amortissement, devaient être amorties au 15 mai 1950.

Les amortissements antérieurs ont été effectués par rachats en Bourse.

Société Nouvelle des Établissements HUOT

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 2, RUE DE LA MARSOUPE, A SAINT-MIHIEL (MEUSE)
Registre du commerce: Saint-Mihiel n° 2711.

Obligations de 2.000 F 4 1/4 0/0 1946.

Quatrième tirage du 14 avril 1950.

Les 39 obligations portant les n°s 115 à 153 sorties au tirage seront remboursables au pair à partir du 1er juin 1950.

Les 16 obligations dont les numéros suivent, amorties au tirage d'avril 1949, n'ont pas été présentées au remboursement: n°s 264 à 279.

SOCIETE PARIS-CHARBONS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 31 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 160, RUE LA FAYETTE, PARIS (10e)
R. C.: Seine 245032 B; Corbeil 15671; Pontoise 2034; Rouen B 723.

Obligations 4 1/4 0/0 1943 de 2.000 F.

Septième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée, lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité formant l'annuité à amortir au 1er mai 1950.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Liste des titres sortis aux tirages antérieurs et non encore présentés au remboursement.

Les amortissements des années 1944, 1947 à 1949 ont été couverts par rachats en Bourse.

1.939	remboursement	mai 46.	7.594	remboursement	mai 46.
2.579	—	mai 46.	8.272	—	mai 46.
4.472	—	mai 46.	8.887	—	mai 45.
7.373	—	mai 45.			

Les amortissements des années 1934, 1947 à 1949 ont été couverts par rachats en Bourse.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 3 3/4 0/0 1945

DE LA

Société artésienne de force et lumière.

En liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946).

Amortissement 1950.

1° **203 obligations rachetées et amorties;**

2° **Liste numérique:** *a*) **des 94 obligations sorties au tirage du 13 avril 1950, formant le complément de l'amortissement, remboursables à partir du 15 mai 1950 avec le coupon du 15 novembre 1950 attaché à 5.001 F** comportant outre le capital de l'obligation — 5.000 F — la fraction de franc reportée des coupons nos 9 et 10 mis en payement le 15 novembre 1949, soit 0,25 F, le tout arrondi au franc supérieur; *b*) **des obligations amorties aux tirages antérieurs à 1950 et restant à présenter au remboursement.**

NOTA. — Les nombres portés en regard des numéros des titres indiquent l'année d'échéance de remboursement.

NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.
18	50	3.506	50	7.227	48
98	48	3.516	48	7.255	50
156	50	3.592	48	7.294	48
252	50	3.635	50	7.318	48
352	46	3.746	50	7.362	50
371	50	3.819	50	7.467	50
375	46	3.820	50	7.575	50
476	50	3.921	50	7.591	48
544	50	4.024	50	7.660	48
605	46	4.145	48	7.671	48
715	50	4.161	50	7.707	48
795	48	4.178	48	7.728	50
801	50	4.297	50	7.850	48
947	50	4.436	50	7.862	50
1.068	46	4.488	48	7.987	50
1.131	50	4.528	48	8.050	50
1.158	48	4.541	50	8.177	50
1.235	50	4.581	46	8.213	48
1.334	46	4.586	48	8.229	48
1.337	50	4.676	50	8.281	50
1.463	50	4.762	50	8.361	48
1.497	48	4.772	48	8.406	50
1.531	46	4.871	48	8.515	50
1.578	50	4.874	50	8.564	48
1.602	48	4.928	50	8.574	48
1.643	50	5.031	50	8.628	50
1.687	48	5.134	50	8.663	48
1.782	48	5.233	50	8.692	48
1.787	48	5.335	50	8.725	46
1.817	48	5.422	48	8.749	50
1.824	50	5.439	50	8.808	48
1.867	50	5.480	50	8.851	50
1.992	50	5.526	50	8.862	48
2.035	48	5.655	50	8.903	48
2.078	48	5.712	46	8.972	50
2.083	50	5.755	50	9.051	48
2.093	48	5.786	46	9.097	50
2.106	46	5.866	50	9.152	46
2.159	48	5.887	48	9.207	50
2.180	50	5.918	48	9.313	50
2.205	48	5.969	50	9.323	48
2.260	48	6.091	50	9.324	48
2.291	48	6.093	48	9.352	48
2.315	50	6.119	50	9.387	48
2.334	48	6.200	50	9.397	48
2.402	50	6.308	50	9.482	50
2.527	50	6.371	48	9.525	48
2.656	50	6.394	48	9.535	48
2.787	50	6.421	50	9.567	46
2.842	50	6.460	48	9.614	46
2.929	48	6.527	50	9.616	50
2.935	50	6.635	50	9.663	48
3.109	50	6.673	50	9.719	48
3.183	50	6.804	50	9.739	50
3.253	48	6.872	50	9.851	50
3.280	50	6.900	50	9.952	50
3.383	48	6.961	48	9.966	48
3.405	50	6.983	48	9.982	50
3.411	48	7.136	50		

ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 105.000.000 DE FRANCS C. F. A.

SIÈGE SOCIAL: TANANARIVE (MADAGASCAR) 149, RUE GALLIENI

R. C.: Tananarive n° 47.

Obligations 5 0/0 1931 *de* 1.000 *F métropolitains.*

Amortissement 1950.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société Electricité et eaux de Madagascar a procédé par voie de rachat en Bourse à l'amortissement de quatre cent quatre-vingt-dix-huit (498) obligations de 1.000 F métropolitains 5 0/0 1931, prévu pour le 15 juillet 1950.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Liste des obligations amorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.

NUMÉROS des titres.	ANNÉES des tirages.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES des tirages.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES des tirages.
232	1947	8.869	1947	17.222	1946
252	1946	8.897	1947	17.885	1946
415	1946	8.965	1946	18.515	1947
670	1947	9.001	1941	18.550	1945
1.357	1947	9.409	1947	18.613	1945
1.458	1947	9.618	1947	18.647	1946
1.460	1946	9.710	1945	18.653	1947
1.542	1947	9.840	1947	18.654	1946
1.588	1946	9.857	1946	18.655	1946
2.133	1941	10.004	1947	18.673	1947
2.354	1947	10.040	1946	18.768	1946
2.730	1945	10.365	1946	19.184	1947
3.454	1946	10.389	1947	19.759	1947
3.686	1947	10.609	1947	19.836	1946
3.831	1945	10.966	1947	20.100	1947
3.867	1946	11.658	1946	20.135	1946
3.884	1946	11.793	1947	20.399	1947
4.292	1947	11.894	1946	20.505	1945
4.701	1945	12.500	1946	20.934	1947
5.166	1945	12.501	1945	21.286	1947
5.437	1945	12.540	1947	21.389	1947
5.565	1946	13.104	1947	21.689	1947
6.526	1947	13.524	1947	21.926	1947
6.538	1947	13.534	1946	21.944	1946
6.833	1946	14.505	1944	22.274	1947
7.198	1946	15.056	1947	22.583	1947
7.320	1945	15.101	1947	22.588	1947
7.591	1947	16.212	1947	23.021	1946
8.316	1946	16.656	1946	23.056	1947
8.396	1945	16.847	1947	23.313	1946
8.457	1947	17.076	1946	24.696	1946
8.672	1947	17.121	1947	24.772	1947

BLANZY-OUEST

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 168.410.000 F

SIÈGE SOCIAL: 72, BOULEVARD HAUSSMANN, PARIS (8e)

R. C.: Seine 234195 B.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 177 obligations 6 3/4 0/0 1949 dont le premier amortissement est prévu pour le 15 mai 1950.

En conséquence, aucun tirage ne sera effectué en avril 1950.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 26 juillet* 1949.)

QUARTZ ET SILICE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 109.900.000 F ENTIÈREMENT VERSÉS

SIÈGE SOCIAL: 8, RUE D'ANJOU, A PARIS (8e)

R. C.: Seine n° 206183.

Amortissement au 15 juin 1950 des obligations 4 0/0 1945.

MM. les porteurs d'obligations 4 0/0 1945 sont informés que la société anonyme Quartz et Silice, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations 4 0/0 1945, a utilisé par rachats en Bourse la totalité de la somme qu'aurait exigée le remboursement au pair des 196 obligations dont l'amortissement était prévu à la date du 15 juin 1950.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Société de Travaux et Industries Maritimes

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 30 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : A PARIS, 12, BOULEVARD DE LA MADELEINE
R. C. : Seine 90257.

Obligations 3 0/0 1931 de 1.000 F.

LISTE NUMERIQUE

1° **Des 398 titres sortis au onzième tirage du 6 avril 1950.** (La société, usant de la faculté qui lui a été réservée lors de l'émission, a effectué le rachat en Bourse de 129 obligations formant le complément de l'annuité prévue au tableau d'amortissement pour le 15 mai 1950 et qui ont été amorties),

2° **Des titres sortis aux tirages antérieurs et non encore remboursés.**

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
81	50	3.860	48
83 à 90	50	3.953 à 3.955	47
181 à 190	50	3.961 à 3.970	49
221 à 230	50	3.991	49
265 et 266	45	4.039 et 4.040	46
301 à 310	50	4.110	48
332	46	4.121	50
381 à 386	49	4.121	50
388 et 389	49	4.127 à 4.130	50
396 à 400	50	4.132 à 4.140	48
506 à 510	50	4.357 à 4.359	48
526	49	4.377	47
601 à 609	49	4.191 et 4.192	48
618 et 619	48	4.526 à 4.530	50
626 à 630	49	4.531 et 4.532	46
637 et 638	47	4.535 à 4.539	46
673	47	4.811 à 4.811	50
675 et 676	47	4.820	50
680	47	4.837 à 4.840	48
681 à 690	47	4.901 à 4.904	48
691	48	4.917 à 4.920	50
697 à 699	48	4.913 à 4.917	49
776 à 780	48	5.139 et 5.140	47
881 à 886	50	5.141 à 5.148	50
981 et 982	50	5.171 à 5.173	50
1.043 à 1.045	48	5.175 à 5.178	50
1.276 à 1.279	43	5.183	49
1.281 et 1.282	50	5.189 à 5.190	49
1.285 et 1.286	50	5.261 à 5.265	50
1.317 à 1.320	50	5.269	50
1.541 à 1.550	49	5.272 et 5.273	47
1.551 à 1.560	50	5.361 et 5.365	50
1.561 à 1.563	47	5.391 et 5.392	50
1.752 et 1.753	44	5.398 à 5.400	50
1.758	44	5.471 et 5.472	48
1.773	44	5.537	47
1.868 et 1.869	48	5.621 à 5.625	48
1.891 à 1.893	47	5.631 à 5.634	49
1.918	48	5.638 à 5.640	49
1.943	50	5.701 à 5.708	47
2.248 à 2.250	49	5.791	50
2.261 à 2.270	48	5.797 et 5.798	50
2.351 à 2.360	50	5.883 à 5.888	47
2.548 à 2.550	47	6.108 à 6.110	48
2.661 à 2.666	48	6.201 à 6.203	49
2.668 à 2.670	48	6.271 à 6.275	47
2.721 à 2.724	50	6.500	46
2.752	49	6.501	50
2.841 et 2.842	49	6.503 à 6.510	50
2.847 à 2.850	49	6.541 à 6.550	50
2.861 à 2.863	50	6.557 à 6.560	48
2.951 à 2.960	50	6.691	50
2.991 à 2.993	49	6.696 à 6.700	50
3.181 à 3.187	49	6.751	50
3.255 à 3.260	50	6.757 à 6.760	50
3.281 et 3.282	47	6.831 à 6.840	49
3.366 à 3.367	47	6.956 à 6.958	49
3.380	46	6.960	50
3.381 à 3.390	50	6.967 à 6.969	48
3.393 à 3.400	47	7.193 à 7.200	50
3.401 à 3.407	45	7.263 à 7.265	49
3.437	49	7.301	50
3.465 à 3.470	46	7.351 à 7.353	49
3.501 et 3.502	50	7.501 à 7.510	49
3.513 à 3.516	44	7.661 à 7.667	50
3.520	44	7.701 et 7.702	50
3.541 à 3.550	46	7.708 à 7.710	50
3.636 à 3.640	50	7.728 à 7.730	49
3.662	45	7.739	40
3.672 à 3.680	48	7.757 à 7.760	50
3.710	50	7.761 à 7.765	49
3.736 à 3.739	46	7.768 à 7.770	49
3.755 à 3.759	49	7.833 et 7.834	50
3.841	49	7.840	50
3.855 et 3.856	48	7.878 à 7.880	49
7.965 à 7.966	50	10.651 à 10.654	46
7.969 à 7.970	50	10.703 et 10.704	50
7.971 à 7.972	50	10.709 et 10.710	50
7.975	50	10.714 à 10.716	49
7.979 à 7.980	50	10.720	49
8.128 à 8.130	50	10.733	50
8.197 à 8.200	48	10.735 à 10.738	50
8.201	46	10.773 à 10.780	50
8.240	47	10.794 à 10.800	49
8.241 à 8.243	49	10.813 à 10.820	48
8.252 à 8.253	46	10.831 à 10.838	50
8.302 à 8.309	50	10.893 à 10.898	48
8.343 à 8.347	48	11.001 à 11.005	50
8.425 à 8.426	48	11.311	47
8.561 à 8.567	50	11.422 à 11.426	48
8.631	47	11.436	44
8.653 à 8.655	47	11.453	48
8.761	44	11.456	48
8.851 à 8.860	50	11.491 à 11.498	47
8.871 à 8.880	50	11.565 à 11.570	50
9.060	50	11.626 à 11.629	49
9.115 à 9.119	48	11.632	44
9.191 à 9.198	48	11.642 à 11.644	48
9.340	46	11.656	47
9.341 à 9.345	50	11.713	47
9.349 et 9.350	50	11.766 à 11.770	50
9.386	45	11.891 à 11.900	49
9.421 à 9.430	50	11.915 à 11.920	50
9.469	43	11.933 et 11.934	47
9.591 à 9.595	46	11.951 à 11.955	50
9.601 à 9.610	48	12.056 à 12.060	48
9.651 à 9.660	50	12.125	44
9.661 à 9.663	44	12.160	47
9.773 à 9.775	48	12.361 à 12.370	50
9.777 et 9.778	48	12.395 à 12.397	48
9.861	45	12.401 à 12.405	49
10.021	50	12.586	48
10.024 et 10.025	50	12.601 à 12.603	47
10.027	50	12.609 et 12.610	47
10.111 et 10.112	49	12.631 à 12.633	48
10.266 à 10.270	49	12.848	48
10.302	48	12.871 à 12.878	50
10.307 à 10.310	48	12.880	50
10.470	48	12.947 à 12.950	50
10.551 à 10.555	50	12.956	50
10.557 à 10.560	50	12.985 à 12.990	47

Les obligations sorties au tirage du 6 avril 1950 sont remboursables à partir du 15 mai 1950, coupon du 15 novembre 1950 attaché, à raison de 1.000 F net, aux guichets :

De l'Union européenne industrielle et financière, 4 et 6, rue Gaillon, à Paris;
De la Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 16, boulevard des Italiens, à Paris;
De la Banque franco-chinoise, 74, rue Saint-Lazare, à Paris;
Du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, 43, rue Cambon, à Paris;
De la Banque E. Hoskier et Cie, 15, rue des Mathurins, à Paris,

ainsi que dans les succursales et agences de ces établissements.

Les obligations nominatives seront remboursées aux guichets de l'Union européenne industrielle et financière, 4 et 6, rue Gaillon, à Paris.

Les amortissements totaux antérieurs à 1940 ont été effectués par voie de rachat en Bourse.

Société Minière et Métallurgique de Penarroya

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.613.750.000 F
SIÈGE SOCIAL : A PARIS, 12, PLACE VENDÔME
R. C. : Seine 21951.

Obligations de 5.000 F 4 0/0 1945

Amortissement 1950.

L'amortissement ayant été réalisé en totalité par voie de rachat en Bourse, il n'a pas été effectué de tirage au sort.

Obligations 4 0/0 1945 sorties au premier tirage (15 avril 1946) et non présentées au remboursement.

1.381 à 1.383 — 3.281 à 3.284 — 3.290 — 4.451 à 4.453 — 9.995 à 9.998 — 13.031 — 13.037 — 27.447 — 27.450 — 29.508 à 29.510 — 31.982 et 31.983 — 31.989 et 31.990 — 35.708

soit au total 29 obligations.

Société des Transports en Commun de la Région Toulousaine

(Anciennement F. PONS.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 30.402.800 F

SIÈGE SOCIAL: 1, RUE LAFON, A TOULOUSE

BUREAU A PARIS: 30, PLACE DE LA MADELEINE, PARIS (8e)

R. C.: Toulouse chronologique 1863; analytique 611 B

REMBOURSEMENT D'OBLIGATIONS

Amortissement de 326 titres de l'émission de 1930 (teinte saumon).

VINGTIÈME TIRAGE (7 MARS 1950)

Remboursement à partir du 1er juin 1950, coupon n° 39 attaché (1er décembre 1950) chez: Banque Courtois, 33, rue de Rémusat, à Toulouse; B. N. C. I., 59, rue Alsace-Lorraine, à Toulouse; B. N. C. I., 16, boulevard des Italiens, à Paris; S. B. C. I. C., 20, rue des Arts, à Toulouse; Worms et Ce, 45, boulevard Haussmann, à

1° TITRES AU PORTEUR A 1.000 F.

651	652	653	654	655	5.065	5.066	5.067	5.068	5.069
656	657	658	659	660	5.070	5.211	5.212	5.213	5.214
881	882	883	884	885	5.215	5.216	5.217	5.218	5.219
886	887	888	889	890	5.220	5.451	5.452	5.453	5.454
1.001	1.002	1.003	1.004	1.009	5.455	5.456	5.457	5.458	5.459
1.010	1.011	1.012	1.013	1.014	5.460	5.631	5.632	5.633	5.634
1.015	1.016	1.017	1.018	1.019	5.635	5.636	5.637	5.638	5.640
1.050	1.081	1.082	1.083	1.084	5.791	5.792	5.793	5.794	5.795
1.085	1.086	1.087	1.088	1.089	5.796	5.797	5.798	5.799	5.800
1.090	1.701	1.702	1.703	1.704	5.871	5.872	5.873	5.874	5.875
1.705	1.706	1.707	1.708	1.709	5.876	5.877	5.878	5.879	5.880
1.710	1.831	1.832	1.833	1.834	6.211	6.212	6.213	6.214	6.215
1.835	1.836	1.837	1.838	1.839	6.216	6.217	6.218	6.219	6.220
1.840	2.341	2.342	2.343	2.344	6.411	6.412	6.413	6.414	6.415
2.345	2.346	2.347	2.348	2.349	6.419	6.420	7.581	7.582	7.583
2.350	2.451	2.452	2.453	2.454	7.584	7.601	7.602	7.603	7.604
2.455	2.456	2.457	2.458	2.459	7.605	7.606	7.607	7.608	7.609
2.460	2.501	2.502	2.506	2.507	7.610	7.611	7.682	7.683	7.684
2.508	2.509	2.510	2.627	2.628	7.685	7.686	7.687	7.688	7.689
2.629	2.630	3.001	3.006	3.007	7.690	7.791	7.792	7.793	7.794
3.008	3.009	3.010	3.131	3.132	7.795	7.796	7.797	7.798	7.799
3.133	3.134	3.135	3.136	3.137	7.800	7.821	7.822	7.823	7.824
3.138	3.139	3.140	3.661	3.662	7.825	7.826	7.827	7.828	7.829
3.663	3.664	3.665	3.666	3.667	7.830	8.111	8.112	8.113	8.114
3.668	3.669	3.670	4.171	4.172	8.115	8.116	8.131	8.132	8.133
4.173	4.174	4.175	4.176	4.177	8.134	8.135	8.136	8.137	8.138
4.178	4.179	4.180	4.511	4.512	8.139	8.140	8.411	8.412	8.413
4.513	4.514	4.515	4.516	4.871	8.414	8.415	8.416	8.417	8.418
4.872	4.873	4.874	4.878	4.879	8.419	8.420	8.471	8.472	8.473
4.880	4.991	4.992	4.993	4.994	8.474	8.475	8.476	8.477	8.478
4.995	4.996	4.997	4.998	4.999	8.479	8.480			
5.000	5.061	5.062	5.063	5.064					

2° TITRES AU NOMINATIF A 1.000 F.

Certificat n° 37: 6.416, 6.417, 6.418. — Certificat n° 23: 2.503, 2.504, 2.505. — Certificat n° 24: 3.002, 3.003, 3.004, 3.005. — Certificat n° 32: 4.547, 4.548, 4.549, 4.550.

Tirages antérieurs. — Obligations restant à rembourser.

Dix-neuvième tirage à 1.017 F (1949), coupon n° 37 attaché.

Capital 1.000 + 17

(prorata intérêts sur coupon à l'échéance du 1er décembre 1949, n° 37).

TITRES AU PORTEUR

817	818	819	820	901	4.578	4.641	4.642	4.643	4.644
902	903	904	905	906	4.650	4.661	4.662	4.663	4.664
907	908	909	910	1.652	4.665	4.666	4.667	4.668	4.670
1.653	1.654	1.655	1.656	1.657	4.741	4.742	4.743	4.744	4.745
1.658	1.659	1.660	1.861	1.862	4.746	4.747	4.748	4.749	4.750
1.863	1.864	1.865	1.866	1.867	5.251	5.252	5.253	5.254	5.255
1.868	1.869	1.870	2.182	2.183	5.256	5.257	5.258	5.259	5.260
2.184	2.185	2.220	2.389	2.390	5.261	5.262	5.263	5.265	5.266
2.481	3.482	2.483	2.484	2.485	5.267	5.268	5.269	5.270	5.571
2.486	2.487	2.488	2.489	2.490	5.572	5.573	5.574	5.575	5.576
2.541	2.542	2.543	2.544	2.545	5.577	5.578	5.579	5.580	5.761
2.546	2.548	2.549	2.550	2.671	5.762	5.763	5.764	5.765	5.766
2.672	2.673	2.674	2.675	2.676	5.767	5.768	5.769	5.770	5.971
2.677	2.678	3.141	3.142	3.143	5.972	5.973	5.974	5.975	5.976
3.145	3.146	3.147	3.148	3.149	5.977	5.978	5.979	5.980	5.981
3.150	3.401	3.402	3.403	3.405	5.982	6.701	6.702	6.731	6.732
3.406	3.407	3.408	3.409	3.410	6.733	6.734	6.735	6.737	6.738
4.271	4.272	4.273	4.274	4.275	6.739	6.921	6.922	6.923	6.924
4.276	4.277	4.278	4.279	4.280	6.925	6.926	6.927	6.928	6.929
4.302	4.574	4.575	4.576	4.577	8.313	8.317	8.318	8.319	

TITRES AU NOMINATIF

Capital 1.000 + 17

(prorata intérêts sur coupon à l'échéance du 1er décembre 1949, n° 37).

Certificat n° 41: 2.216, 2.217, 2.218, 2.219.

Dix-huitième tirage à 1.000 F (1948), coupon n° 36 attaché.

351	352	353	354	355	3.753	3.754	3.755	5.182	5.183
356	357	358	359	360	5.184	5.185	5.186	5.508	5.509
771	772	773	911	914	5.510	5.781	5.782	5.783	5.784
915	916	917	918	920	5.785	5.786	5.943	5.944	5.945
1.521	1.522	1.523	1.524	1.525	5.946	5.947	5.948	5.949	5.950
1.526	1.527	1.528	1.529	1.530	6.933	6.934	6.935	6.937	6.938
1.740	2.620	2.621	2.771	2.772	6.939	6.940	7.026	7.027	7.028
2.773	2.774	2.775	2.776	2.777	7.029	2.030	7.401	7.402	7.403
2.778	2.779	2.881	2.882	2.883	7.409	7.551	7.552	7.553	7.554
2.884	2.885	2.886	2.887	2.888	7.555	7.556	7.557	7.802	7.803
2.889	2.890	3.431	3.432	3.433	7.804	7.805	7.806	7.810	8.240
3.434	3.435	3.604	3.751	3.752					

Dix-septième tirage à 1.000 F (1947), coupon n° 34 attaché.

TITRES AU PORTEUR

336	337	338	339	340	4.697	4.698	4.699	4.700	4.806
1.071	1.072	1.073	1.074	1.075	4.828	6.018	6.019	6.020	7.124
1.076	1.200	2.610	3.350	3.901	7.125	8.016	8.017	8.018	8.019
3.902	3.903	3.904	3.907	3.909	8.020	8.059	8.060	8.435	8.436
4.131	4.135	4.136	4.137	4.138	8.437	8.438	8.439	8.440	

TITRE NOMINATIF

Certificat n° 8: 5.851.

Seizième tirage à 1.000 F (1946), coupon n° 32 bis attaché.

570	679	680	1.975	1.976	2.707	2.708	2.709	2.710	5.323
1.982	1.983	1.987	2.705	2.706	6.699	6.700	7.149		

Quinzième tirage à 1.000 F (1945), coupon n° 32 attaché.

2.050 4.201

Quatorzième tirage à 1.000 F (1944), coupon n° 30 attaché.

61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	91	92	93	94
			95	96	97	98	99	100	3.715				

Treizième tirage à 1.000 F (1943), coupon n° 28 attaché.

101 102 103 104 105 106 107 108 109 110 6.072

Douzième tirage à 1.000 F (1942), coupon n° 26 attaché.

TITRE AU PORTEUR

5.428

TITRE NOMINATIF

Certificat n° 21: 7.860.

Onzième tirage à 1.000 F (1941), coupon n° 24 attaché.

1.823	1.824	1.825	1.826	1.827	6.251	6.252	6.253	6.254	6.255
			6.256	6.257	6.258	6.639			

Société des Transports en Commun de la Région Toulousaine

(Anciennement F. PONS)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 30.402.800 F

SIÈGE SOCIAL: 1, RUE LAFON, A TOULOUSE

BUREAU A PARIS: 30, PLACE DE LA MADELEINE, PARIS (8e)

R. C.: Toulouse, chronologique 1863, analytique 611 B.

REMBOURSEMENT D'OBLIGATIONS

Amortissement de 235 titres de l'émission de 1931 (teinte grise).

DIX-HUITIÈME TIRAGE (7 MARS 1950)

Obligations remboursables à partir du 1er mai 1950, coupon n° 39 attaché (1er novembre 1950) chez: Banque Courtois, 33, rue de Rémusat, à Toulouse; B. N. C. I., 59, rue Alsace-Lorraine, à Toulouse; B. N. C. I., 16, boulevard des Italiens, à Paris; S. B. C. I. C., 20, rue des Arts, à Toulouse; Worms et Ce, 45, boulevard Haussmann, à Paris.

1° TITRES AU PORTEUR A 1.000 F

301	303	304	305	306	2.372	2.373	2.374	2.375	2.376
310	551	552	553	555	2.377	2.378	2.379	2.380	2.481
556	557	558	559	560	2.482	2.483	2.484	2.485	2.486
871	872	873	874	875	2.487	2.488	2.489	2.490	2.511
876	877	878	879	880	2.512	2.513	2.514	2.515	2.516
1.491	1.492	1.493	1.494	1.495	2.517	2.518	2.519	2.520	2.531
1.496	1.497	1.498	1.499	1.500	2.532	2.533	2.534	2.535	2.841
1.531	1.532	1.533	1.534	1.535	2.842	2.843	2.844	2.845	2.846
1.536	1.537	1.538	1.539	1.540	2.847	2.848	2.849	2.850	2.931
2.011	2.012	2.013	2.014	2.015	2.932	2.933	2.934	2.935	2.936
2.016	2.017	2.018	2.019	2.020	2.937	2.938	2.939	2.940	3.105
2.101	2.102	2.103	2.104	2.105	3.110	3.551	3.552	3.553	3.554
2.106	2.107	2.108	2.109	2.110	3.555	3.556	3.557	3.558	3.559
2.111	2.112	2.113	2.114	2.116	3.560	3.841	3.842	3.843	3.844
2.117	2.118	2.119	2.150	2.281	3.845	3.846	3.847	3.848	3.849
2.282	2.283	2.284	2.285	2.286	3.850	3.851	4.080	4.181	4.182
2.287	2.288	2.289	2.290	2.371	4.183	4.184	4.185	4.186	4.187

4.188	4.189	4.190	4.296	4.297	5.359	5.360	5.551	5.552	5.553
4.298	4.299	4.300	5.221	5.222	5.554	5.555	5.556	5.557	5.558
5.223	5.224	5.225	5.226	5.227	5.559	5.560	5.957	5.958	5.959
5.228	5.229	5.230	5.231	5.232	5.960	6.131	6.132	6.133	6.134
5.233	5.234	5.235	5.236	5.237	6.135	6.136	6.137	6.138	6.139
5.238	5.239	5.240	5.357	5.358	6.140				

2° TITRES AU NOMINATIF A 1.000 F

Certificat n° 31: 4.071, 4.072, 4.073, 4.074, 4.075, 4.076, 4.077, 4.078, 4.079

Tirages antérieurs. — Obligations restant à rembourser.

Dix-septième tirage à 1.021 F (1949), *coupon n° 37 attaché.*

Capital 1.000 + 21
(prorata intérêts sur coupon à l'échéance du 1er novembre 1949, n° 37).

291	292	293	294	295	3.265	3.266	3.267	3.268	3.269
296	300	443	444	445	3.270	3.481	3.482	3.483	3.484
446	447	448	481	482	3.485	3.486	3.487	3.488	3.489
483	484	485	486	487	3.490	4.091	4.092	4.093	4.094
488	489	490	1.211	1.212	4.095	4.096	4.097	4.098	4.099
1.213	1.214	1.215	1.216	1.217	4.100	4.291	5.171	5.172	5.173
1.218	1.219	1.220	1.863	1.864	5.174	5.175	5.176	5.178	5.179
1.865	1.866	1.867	1.868	1.869	5.180	5.416	5.441	5.446	5.449
1.870	2.021	2.022	2.023	2.024	5.450	5.931	5.932	5.933	5.934
2.025	2.026	2.027	2.028	2.029	5.935	5.936	5.937	5.938	5.939
2.030	2.362	2.363	2.366	2.367	5.940	6.151	6.155	6.156	6.157
2.368	2.369	2.370	2.412	2.413	6.158	6.159	6.160	6.481	6.485
2.414	2.415	2.417	2.418	2.419	6.486	6.487	6.488	6.489	
2.420	3.261	3.262	3.263	3.264					

Seizième tirage à 1.000 F (1948), *coupon n° 36 attaché.*

94	96	97	98	99	4.442	4.443	4.658	4.659	4.660
100	835	836	838	839	4.791	4.792	4.794	4.795	4.796
840	1.651	1.652	1.653	1.654	4.955	5.061	5.062	5.063	5.064
1.655	1.656	1.660	1.915	1.916	5.065	5.066	5.067	5.068	5.069
1.917	1.918	1.919	1.920	2.720	5.070	6.092	6.093	6.094	6.099
3.371	4.148	4.149	4.150	4.441	6.100				

Quinzième tirage à 1.000 F (1947), *coupon n° 34 attaché.*

135	951	952	953	954	5.694	5.695	5.696	5.697	5.699
1.713	1.714	1.715	1.716	1.717	5.700	5.792	6.453	6.454	6.455
4.956	3.417	4.621	4.622	4.628	6.456	6.457	6.458	6.459	6.460

Quatorzième tirage à 1.000 F (1946), *coupon n° 32 attaché.*

251 252 253 254 255 2.886 2.887 2.888 2.889 2.890

Treizième tirage à 1.000 F (1945), *coupon n° 30 attaché.*

4.045 4.251 4.252 4.253 4.254 4.255 4.661 4.662

Douzième tirage à 1.000 F (1944), *coupon n° 28 attaché.*

5.991 5.992 5.993 5.994 5.995 5.996 5.997 5.998 5.999 6.000

Onzième tirage à 1.000 F (1943), *coupon n° 26 attaché.*

1.521 1.522 1.523 1.524 1.525 1.526 1.527 1.528 1.529 1.530
1.809 1.810

Dixième tirage à 1.000 F (1942), *coupon n° 24 attaché.*

4.310 6.433

Neuvième tirage à 1.000 F (1941), *coupon n° 22 attaché.*

351 352 353 354 4.590 6.147

Société des Transports en Commun de la Région Toulousaine
(Anciennement F. PONS.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 30.402.800 F

SIÈGE SOCIAL: 1, RUE LAFON, A TOULOUSE

BUREAU A PARIS: 30, PLACE DE LA MADELEINE, PARIS (8e)

R. C.: Toulouse chronologique 1863; analytique 641 B.

REMBOURSEMENT D'OBLIGATIONS

Amortissement de 285 titres des émissions 1908-1909-1912 (teinte bleue).

TRENTE-NEUVIÈME TIRAGE (7 MARS 1950)

Obligations remboursables au pair, sous déduction des impôts, à partir du 1er avril 1950, coupon n° 85 attaché (1er octobre 1950), chez: Banque Courtois, 33, rue de Rémusat, à Toulouse; B. N. C. I., 59, rue Alsace-Lorraine, à Toulouse; B. N. C. I., 16, boulevard des Italiens, à Paris; S. B. C. I. C., 20, rue des Arts, à Toulouse; Worms et Ce, 45, boulevard Haussmann, à Paris.

1° TITRES AU PORTEUR A 498 F

21	25	29	30	282	960	1.091	1.092	1.093	1.094
283	284	286	287	288	1.095	1.097	1.098	1.099	1.100
289	290	291	931	932	1.219	1.302	1.304	1.305	1.306
933	934	935	936	940	1.307	1.308	1.309	1.310	1.661
1.662	1.664	1.665	1.666	1.667	3.266	3.268	3.270	3.631	3.632
1.668	1.669	1.670	1.671	1.672	3.633	3.635	3.637	3.638	3.639
1.673	1.674	1.675	1.676	1.677	3.640	3.751	3.752	3.753	3.755
1.678	1.679	1.680	1.852	1.853	3.756	3.757	3.758	3.759	3.854
1.854	1.855	1.857	1.858	1.859	3.855	3.856	3.857	3.858	3.859
1.860	1.951	1.952	1.953	1.954	3.860	4.221	4.222	4.223	4.224
1.955	1.956	1.957	1.958	1.959	4.225	4.631	4.632	4.633	4.636
1.960	1.961	1.962	1.963	1.964	4.638	4.639	4.671	4.672	4.673
1.965	1.966	1.967	1.968	1.969	4.674	4.675	4.676	4.678	4.679
1.970	2.021	2.027	2.029	2.369	4.680	4.801	4.802	4.803	4.805
2.370	2.531	2.532	2.533	2.534	4.806	4.809	4.810	4.981	4.982
2.536	2.537	2.551	2.552	2.553	4.983	4.984	4.986	4.987	4.988
2.554	2.555	2.556	2.631	2.632	4.989	4.990	5.091	5.093	5.094
2.633	2.634	2.635	2.636	2.637	5.095	5.096	5.097	5.098	5.100
2.639	2.640	2.641	2.642	2.643	5.221	5.222	5.223	5.224	5.225
2.644	2.645	2.647	2.648	2.649	5.226	5.227	5.228	5.229	5.362
2.681	2.682	2.684	2.685	2.686	5.365	5.366	5.367	5.368	5.369
2.689	2.690	2.769	2.770	2.891	5.370	5.511	5.512	5.513	5.514
2.892	2.893	2.894	2.895	2.896	5.515	5.516	5.517	5.519	5.520
2.899	3.081	3.082	3.083	3.084	5.541	5.543	5.544	5.546	5.547
3.085	3.086	3.089	3.090	3.112	5.548	5.549	5.550	5.589	5.590
3.144	3.145	3.147	3.148	3.149	5.641	5.642	5.643	5.644	5.645
3.150	3.261	3.262	3.263	3.264	5.646	5.647	5.648	5.649	5.650

2° TITRES NOMINATIFS A 498 F

Certificat n° 93: 2.557, 2.558. — Certificat n° 107: 937, 1.851, 2.646, 3.141. — Certificat n° 109: 22, 24. — Certificat n° 110: 524, 525, 526, 527, 528, 2.559, 2.560.

Tirages antérieurs. — Obligations restant à rembourser.

Trente-huitième tirage à 506 F (1949) *coupon n° 83 attaché.*

Capital 498 + 8
(intérêts sur coupon à l'échéance du 1er octobre 1949, n° 83).

92	94	95	96	98	2.358	2.391	2.843	2.844	2.848
102	105	107	108	110	2.849	3.111	3.114	3.271	3.272
181	183	184	185	186	3.273	3.274	3.276	3.277	3.279
187	189	190	311	412	3.283	3.386	3.387	3.388	3.389
413	414	415	417	418	3.390	3.557	3.558	3.713	3.792
419	420	464	465	554	3.795	3.796	3.798	3.799	3.800
555	557	558	559	560	4.413	4.414	4.416	4.418	4.419
914	981	983	984	985	4.420	4.731	4.739	4.752	4.753
988	989	991	992	993	4.754	4.755	5.052	5.053	5.055
994	995	996	997	998	5.057	5.059	5.391	5.397	5.398
999	1.000	1.321	1.327	1.329	5.399	5.400	5.401	5.402	5.403
1.374	1.375	1.376	1.377	1.378	5.404	5.405	5.406	5.407	5.409
1.380	2.093	2.099	2.147	2.148	5.410	5.862	5.863	5.864	5.866
2.149	2.150	2.181	2.182	2.183	5.867	5.869	5.870	5.872	5.874
2.184	2.185	2.187	2.188	2.190	5.893	5.894	5.895	5.896	5.897
2.352	2.353	2.355	2.356	2.357	5.898	5.899	6.051		

Trente-septième tirage à 495,50 F (1948), *coupon n° 82 attaché.*

TITRES AU PORTEUR

241	245	247	249	250	3.652	3.682	3.689	3.690	4.257
442	443	1.432	1.433	1.437	4.258	4.259	4.291	4.292	4.293
1.474	1.475	1.476	1.479	1.480	4.294	4.295	4.296	4.334	4.332
1.482	1.483	1.578	2.154	2.155	4.333	4.334	4.335	4.336	4.374
2.158	2.160	2.361	2.363	2.365	4.375	4.376	4.377	4.378	4.379
2.368	2.382	2.383	2.384	2.781	4.380	4.452	4.453	4.454	4.459
2.782	2.783	2.784	2.785	2.788	4.460	4.593	4.594	4.611	4.612
3.333	3.334	3.350	3.401	3.590	4.613	4.615	4.618	4.619	4.620
3.621	3.622	3.628	3.629	3.630	4.995	5.670			

TITRES NOMINATIFS

Certificat n° 28: 2.362. — Certificat n° 84: 4.598.

Trente-sixième tirage à 495,50 F (1947), *coupon n° 80 attaché.*

1.001	1.002	1.003	1.004	1.005	2.984	2.985	2.986	2.989	3.881
1.007	1.008	1.078	13981	2.266	4.272	4.278	4.609	4.610	4.898
2.267	2.268	2.326	2.328	2.373	5.231	5.232	5.233	5.951	5.952
2.375	2.421	2.423	2.430	2.960	5.976				

Trente-cinquième tirage à 495,50 F 1946), *coupon n° 78 attaché.*

817	819	1.866	2.301	2.302	4.353	4.354	4.355	4.541	4.971
2.303	2.304	2.305	2.761	3.151	4.978	5.206	5.214	5.215	5.216
3.152	3.154	3.156	3.157	3.158	5.217	5.218	5.219	5.220	
3.159	3.922	3.923	4.351	4.352					

Trente-quatrième tirage à 495,50 F (1945), *coupon n° 76 attaché.*

TITRES AU PORTEUR

594 1.233 1.234 1.235 1.236 1.237 1.792 2.299 2.300 2.491 2.861
2.862 2.863 2.864 2.865 2.866 3.010 4.885 5.636 5.711 5.965

TITRES NOMINATIFS

Certificat n° 29: 18, 6.018. — Certificat n° 46: 6.016.

Trente-troisième tirage à 495,50 F (1944), *coupon n° 74 attaché.*

1.506 1.731 1.732 1.733 1.734 2.161 2.752 4.199 5.297 5.298 5.301

Trente-deuxième tirage à 495,50 F (1943), *coupon n° 72 attaché.*

620 1.116 1.266 3.140 3.400 4.694 4.695 4.696

TITRES NOMINATIFS

Certificat n° 46: 3.371.

Trente et unième tirage à 495,50 F (1942), coupon n° 70 attaché.
328 330 1.560 3.161 3.162 3.165 3.166 3.411 5.481.

Trentième tirage à 495,50 F (1941), coupon n° 68 attaché.
405 1.046 4.502 4.516 4.517

Vingt-huitième tirage à 495 F (1939), coupon n° 64 attaché.
1.401 1.911 1.912 1.920

Vingt-septième tirage à 495 F (1938), coupon n° 62 attaché.
2.452

Vingt-sixième tirage à 495,26 F (1937), coupon n° 60 attaché.
63 1.356

Vingt-cinquième tirage à 496,07 F (1936), coupon n° 58 attaché.
215 216 1.901 1.907 1.941 2.467 3.538

REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DES DETTES

SOCIETE INDUSTRIELLE DE LA VISCAMINE

CAPITAL: 60.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: PONTCHARRA-SUR-BREDA (ISÈRE)
R. C.: Grenoble B 28029.

Dans sa réunion du 28 novembre 1949, le conseil d'administration, usant de la faculté accordée à la société par les statuts de la masse des porteurs de bons, a décidé de rembourser la totalité des bons 4 0/0 1937 non encore amortis. Ce remboursement aura lieu à partir du 1er mai 1950 aux guichets de la Société lyonnaise de dépôts, à Grenoble et dans ses autres succursales.

Les porteurs de bons sortis aux tirages antérieurs et non encore présentés au remboursement sont informés, de même que les porteurs de bons non encore amortis, que ceux-ci ne portent plus d'intérêt à partir de la date de mise en remboursement.

Le conseil se réserve d'autre part le droit de déposer le montant des bons non présentés au remboursement, dans un délai de six mois à compter du 1er mai, à la Caisse des dépôts et consignations; les porteurs ont donc intérêt à les présenter au remboursement à partir du 1er mai 1950.

Le conseil d'administration.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. le lieutenant Gottlieb (Hugo), né le 15 mars 1919 à Vienne (Autriche), demeurant au Ref (Tunisie), dépose une requête auprès du garde des sceaux pour lui et ses enfants: Alain-Claude, né le 29 août 1947 à Saigon (Indochine), et Marie-Sophie, née le 16 avril 1949 à Bizerte (Tunisie), à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Geoffrey et à son prénom celui de Hugues.

Mlle Goldberg (Maryla), née à Varsovie le 23 décembre 1903, demeurant 53, rue Sainte-Anne, à Paris, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Lormont et à son prénom celui de Muriel.

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

CONFISCATIONS DE PATRIMOINES

(Loi n° 47-520 du 21 mars 1947, art. 19.)

Par arrêt du 24 juillet 1946, la cour de justice de Maine-et-Loire a condamné le nommé Barbara (René-Paul-Rodolphe), fils de François et de Bisch (Eugénie), âgé de quarante-deux ans, né le 1er août 1904 à Duperré, arrondissement d'Orléansville (Algérie), industriel, ayant demeuré à Paris (1er), 2, rue Saint-Roch, à la peine de mort, à la dégradation nationale, ainsi qu'à la confiscation de ses biens présents et à venir, pour intelligences avec l'ennemi.

SEQUESTRES

Par ordonnance en date du 10 mars 1950, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des biens ennemis, donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Robert (Nicolas), ordonnance de mise sous séquestre du 26 janvier 1945.

Par ordonnance en date du 10 mars 1950, le président du tribunal civil de la Seine, au titre des biens ennemis, donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Molnar (Etienne), domicilié en dernier lieu, 12, rue Mademoiselle, à Paris, ordonnance de mise sous séquestre du 24 octobre 1946.

Par ordonnance en date du 7 mars 1950, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des biens ennemis, donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de la dame Vornle (Vilma), veuve Sztahulyak, 16, avenue Charles-Floquet, Paris, ordonnance de mise sous séquestre du 3 décembre 1947.

Par ordonnance en date du 6 mars 1950, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des biens ennemis, donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de la société Kohle-Union Geldner A.-G., ordonnance de mise sous séquestre du 1er mars 1945.

Par ordonnance en date du 17 mars 1950, le président du tribunal civil de la Seine, au titre des biens ennemis, nommé le directeur des domaines en qualité d'administrateur séquestre des biens et intérêts appartenant aux sujets allemands, héritiers du sieur Miele, à concurrence des onze douzièmes de la succession, et notamment des valeurs mobilières en dépôt chez van Ommeren et Alvares Correa, notaires, 22, place Malesherbes, à Paris.

Par ordonnance en date du 17 mars 1950, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des biens ennemis, ordonné la mainlevée du séquestre apposé sur les biens détenus par la Banque des pays de l'Europe centrale et le Comptoir national d'escompte, pour le compte de la firme autrichienne Hypotheken und Credit-institut, à Vienne, ordonnance de mise sous séquestre des 12 février 1945 et 22 janvier 1946.

Par ordonnance en date du 10 mars 1950, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des biens ennemis, ordonné la mainlevée du séquestre apposé sur les biens du sieur Busti, ordonnance de mise sous séquestre du 7 juin 1946.

Par ordonnance en date du 11 mars 1950, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des biens ennemis, ordonné la mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Hutter (Ernest), ordonnance de mise sous séquestre du 21 février 1945.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 28 mars 1950 a ordonné la mainlevée du séquestre des biens appartenant au nommé Klein (Georges), ayant demeuré à Schiltigheim (Bas-Rhin), 1, rue des Chasseurs, séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 18 décembre 1946.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 28 mars 1950 a ordonné la mainlevée du séquestre des biens appartenant au nommé Muller (Louis), à Duttlenheim (Bas-Rhin), séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 31 mars 1947.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 28 mars 1950 a ordonné la mainlevée du séquestre des biens appartenant au nommé Nippert (Henri), ayant demeuré à Eckbolsheim, 2, rue de Saverne, séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 24 décembre 1946.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 28 mars 1950 a ordonné la mainlevée du séquestre des biens appartenant au nommé Menhardt (Hermann), ayant demeuré à Strasbourg, 15, rue de l'Observatoire, actuellement domicilié à Vienne (Autriche), Rübengasse 6, séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 5 janvier 1946.

Par ordonnance en date du 10 mars 1950, le président du tribunal civil de Metz a donné mainlevée des mesures de séquestre dont furent l'objet les biens, droits et intérêts appartenant à Merckel (Willy), rue Bossuet, à Metz, ordonnance de mise sous séquestre du 29 avril 1946.

Par ordonnance du 28 mars 1950, à la demande du trésorier-payeur général d'Ille-et-Vilaine et en vertu de l'article 17 de l'ordonnance du 6 janvier 1945, le président du tribunal civil de Rennes a placé sous séquestre le café-hôtel-restaurant Le Marine, sis 2, place de Bretagne, à Rennes, fonds de commerce dont sont propriétaires les époux D'Hondt et en a confié l'administration et la gestion, en qualité d'administrateur séquestre, à l'administration des domaines, représentée par son directeur du département d'Ille-et-Vilaine.

Par ordonnance en date du 30 mars 1950, le président du tribunal civil de Bizerte a nommé le service de liquidation des biens italiens en Tunisie, représenté par le chef de ce service, en qualité d'administrateur séquestre des biens, droits et intérêts appartenant à M. Lisciandro (Francesco), en remplacement de M. Bernou (Francesco), administrateur séquestre provisoire.

Par ordonnance en date du 30 mars 1950, le président du tribunal civil de Bizerte a nommé le service de liquidation des biens italiens en Tunisie, représenté par le chef de ce service, en qualité d'administrateur séquestre des biens, droits et intérêts appartenant à Mme Fontana (Antonietta), épouse d'Allesandro (Ferrucio), en remplacement d M. Aupeicle (Francius), administrateur séquestre provisoire.

PUBLICITÉ

CONCERNANT

les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle

Signification publique

Selon l'acte introductif d'instance du 19 décembre 1949, le Sesvenna Reconstruction Trust, représenté par son administrateur, à Zurich (Suisse), 28, Mythenquai, demandeur, représenté par Me Dussourd, avocat à Mulhouse, a actionné: 1° la Société de produits chimiques et industriels de Saint-Louis, société à responsabilité limitée, à Saint-Louis, en faillite, représentée par le syndic A. Roux; 2° le sieur Max Graenicher, ancien gérant de ladite société, ci-devant à Arlesheim (Suisse), actuellement sans domicile ni résidence connus, défendeurs, en demandant à ce qu'il plaise au tribunal: dire et juger que le demandeur est créancier de la Société de produits chimiques et industriels de Saint-Louis pour la somme de 4 millions de francs; dire et juger que sa production pour cette somme était bonne et valable et qu'il doit être admis pour cette somme au passif de la faillite; dire et juger que Max Graenicher n'est pas créancier de la société en faillite pour le montant de 4 millions de francs; dire et juger que Max Graenicher n'est pas en droit de produire à la faillite pour le montant de 4 millions de francs porté au crédit de son compte personnel dans les livres de la société en faillite; condamner les défendeurs aux dépens.

Le demandeur convoque par les présentes le défendeur Max Graenicher pour les débats oraux devant la chambre commerciale du tribunal de première instance de Mulhouse, à l'audience publique du 9 juin 1950, à neuf heures du matin, salle 24, et en tant que de besoin à toutes audiences ultérieures, avec sommation de se faire représenter par un avocat inscrit audit tribunal. — Délai d'assignation: deux semaines.

La présente signification est faite aux fins de notification publique (II. O. 199/19).

Mulhouse, le 25 mars 1950.

Le greffier de la chambre commerciale du tribunal de première instance.

AVIS DIVERS

Compagnie Franco-Espagnole du Chemin de Fer de Tanger à Fez

SOCIÉTÉ ANONYME MAROCAINE AU CAPITAL DE 15.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: A MEKNES (MAROC)

ADMINISTRATION CENTRALE: A PARIS, 282, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

Avis aux obligataires.

MM. les porteurs d'obligations françaises 4 0/0 (9e et 10e séries) de 1.000 F de la Compagnie franco-espagnole du chemin de fer de Tanger à Fez sont informés qu'il sera procédé le lundi 8 mai 1950, à dix heures, à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris, au tirage au sort de 4.320 obligations 4 0/0 (9e et 10e séries) de 1.000 F qui doivent être amorties le 1er juillet 1950.

Le conseil d'administration.

Compagnie Franco-Espagnole du Chemin de Fer de Tanger à Fez

SOCIÉTÉ ANONYME MAROCAINE AU CAPITAL DE 15.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: A MEKNES (MAROC)

ADMINISTRATION CENTRALE: A PARIS, 282, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

Avis aux obligataires.

MM. les porteurs d'obligations françaises 5 1/2 0/0 (1re série) de 500 F de la Compagnie franco-espagnole du chemin de fer de Tanger à Fez sont informés qu'il sera procédé le vendredi 12 mai 1950, à quinze heures, à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris, au tirage au sort de 271 obligations 5 1/2 0/0 (1re série) de 500 F qui doivent être amorties le 1er juillet 1950.

Le conseil d'administration.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

8 mars 1950. Déclaration à la préfecture de police. **La Fraternelle et Club artistique des coiffeurs helènes de Paris et des environs** transfère son siège social du 15, boulevard Saint-Germain, au 66, rue Letellier, Paris.

16 mars 1950. Déclaration à la préfecture de police. L'**Association pour la gérance d'école d'apprentissage maritime** transfère son siège social du 49, rue de la Paix, Marseille, au 12, avenue Sœur-Rosalie, Paris.

20 mars 1950. Déclaration à la préfecture de police. La **Fédération française du jeu de dames** transfère son siège social du 70, rue Beaubourg, au 240, rue de Rivoli, Paris.

20 mars 1950. Déclaration à la préfecture de police. Le **Foyer des vieux de Saint-Maurice** transfère son siège social du 246, rue du Général-Leclerc, Saint-Maurice, à la mairie, 55, rue du Général-Leclerc, Saint-Maurice.

22 mars 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale des anciens de l'économat Est.** But: maintenir les liens de solidarité et d'amitié. Siège social: 116, rue du Faubourg-Saint-Denis, Paris.

22 mars 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Cercle culturel Mouffetard.** But: fournir à ses adhérents les moyens de développer leurs connaissances par tous les moyens appropriés dans tous les domaines où la pensée peut s'exprimer. Siège social: 76, rue Mouffetard, Paris.

22 mars 1950 Déclaration à la préfecture de la Dordogne. La **Fédération départementale des œuvres laïques scolaires et postscolaires de la Dordogne** modifie ses statuts et transfère son siège social de l'Inspection académique, Périgueux, au 7, rue La Boétie, Périgueux

23 mars 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Romorantin. **Sous-section des retraités de l'Etat.** But: maintien des avantages acquis et étude des modifications à apporter au régime des retraites par des interventions auprès des pouvoirs publics. Siège social: mairie de Salbris.

23 mars 1950. Déclaration à la préfecture de la Marne. **Association sportive de Clamanges.** But: étude et pratique du football. Siège social: mairie de Clamanges.

23 mars 1950. Déclaration à la préfecture de Nancy. **Fédération parachutiste lorraine.** But: développer le parachutisme sous toutes ses formes et par tous les moyens; assistance aux parachutistes. Siège social: 85, rue Saint-Georges, Nancy.

23 mars 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Union française-Etudiants-Club (U. F. E. C.).** But: regroupement des ressortissants étudiants des territoires de l'Union française. Siège social: 184, boulevard Saint-Germain, Paris.

23 mars 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Club du 8e sanitaire de la défense passive.** But: maintenir les liens de solidarité entre tous les anciens membres et faire concourir en commun ses membres en vue de réaliser des œuvres d'entr'aide. Siège social: 19, rue de Miromesnil, Paris.

24 mars 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. **Association des anciennes élèves du collège de jeunes filles de Calais ou collège Sophie-Berthelot.** But: resserrer les liens d'amitié des anciennes élèves. Siège social: collège de jeunes filles, 1, rue Edgar-Quinet, Calais.

24 mars 1950. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Association sportive du cours complémentaire public de Tinteniac.** But: développement des sports à l'établissement. Siège social: cours complémentaire de Tinteniac.

24 mars 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Les Compagnons de l'art libre.** But: aide aux œuvres de bienfaisance. Siège social: 32, rue des Epinettes, à Saint-Maurice.

25 mars 1950. Déclaration à la sous-préfecture d'Alès. **Union des femmes françaises.** But: aider les familles en toutes occasions; lutter pour la paix, lutter pour la liberté; s'intéresser au sort de l'enfance, avenir du pays. Siège social: U. F. F., maison Corbier, la Vernarède.

25 mars 1950. Déclaration à la préfecture du Morbihan. **Association amicale de la police vannetaise.** But: entretien des relations amicales et de solidarité entre les adhérents, défendre leurs intérêts et grouper des membres donateurs et honoraires. Siège social: commissariat de police de Vannes.

25 mars 1950. Déclaration à la préfecture de police. L'**Amicale des anciens du 30e dragons** transfère son siège social du 7, rue Paul-Escudier, au 15, rue Alphonse-de-Neuville, Paris.

25 mars 1950. Déclaration à la préfecture du Var. **Vélo-Club saint-maximinois.** But: pratique du cyclisme. Siège social: café de la Renaissance, Saint-Maximin.

27 mars 1950. Déclaration à la préfecture de l'Isère. **Association des anciens élèves du centre professionnel des paralysés du Chevalon de Voreppe.** But: maintenir les liens d'amitié et d'entr'aide entre les anciens élèves. Siège social: immeuble de la Croix-Rouge, 1, rue Emile-Augier, Grenoble.

27 mars 1950. Déclaration à la préfecture de police. La Fédération des amicales des résistants français et alliés change de titre et devient **Fédération des amicales des résistants français et alliés et des combattants volontaires de la Résistance.** Siège social: 21, rue Saint-Martin, Paris.

28 mars 1950. Déclaration à la préfecture de police **Les Combattants volontaires de la Résistance.** But: grouper les combattants volontaires de la Résistance pour la reconnaissance de leur qualité et de leurs droits; venir en aide aux veuves et aux orphelins des combattants volontaires morts pour la France. Siège social: 21, rue Saint-Martin, Paris.

28 mars 1950. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Mouvement national des Cœurs vaillants de France** (groupe Notre-Dame de Talence). But: promouvoir, soutenir et favoriser les œuvres d'éducation populaire. Siège social: place de l'Eglise, Talence.

28 mars 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Groupe sportif de l'Union des familles.** But: pratique de l'éducation physique et du sport. Siège social: 14, rue Vigée-Lebrun, Paris.

29 mars 1950. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **Commune libre de Castellan-d'Istres.** But: philanthropique, au profit des vieux nécessiteux de la commune. Siège social: restaurant Montmartre, 33, cours Jean-Jaurès, Istres.

29 mars 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Lannion. **Union sportive pluzunetoise.** But: développer, en ce qui concerne les jeunes gens, par l'emploi rationnel des sports, leurs forces physiques et morales. Siège social: mairie de Pluzunet.

29 mars 1950. Déclaration à la préfecture de l'Aisne. Société fraternelle de jeunes gens **L'Espérance.** But: éducation physique, morale et intellectuelle de ses membres, ainsi que la musique, tous les sports en général, tir, jeux, fêtes et excursions. Siège social: mairie de Dercy.

29 mars 1950. Déclaration à la sous-préfecture du Vigan. **Association de parents d'élèves du collège du Vigan.** But: discuter en commun l'intérêt des enfants, former des vœux à ce sujet. Siège social: rue de la Prairie, le Vigan.

29 mars 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. **Boule amicale courniounaise.** But: jeu lyonnais. Siège social: café Azaïs, Courniou.

29 mars 1950. Déclaration à la préfecture d'Arras. **Amicale sportive d'Etaing.** But: football et basket. Siège social: école publique de la rue de la Mairie, Etaing.

30 mars 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Rochefort-sur-Mer. **Judo-Club.** But: pratique du judo et du jiu-jitsu et encourager ce sport. Siège social: restaurant Chanzy, 40, rue Chanzy, Rochefort-sur-Mer.

30 mars 1950. Déclaration à la sous-préfecture d'Apt. **Amicale des anciens marins de la région d'Apt.** But: conserver et renforcer les liens d'amitié qui unissent les anciens marins. Siège social: Bar de Provence, place de la Bouquerie, Apt.

30 mars 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Jeunesse sportive de Vaudricourt.** But: football, culture physique. Siège social: café Denelle-Pontfort, Vaudricourt.

30 mars 1950. Déclaration à la préfecture de la Somme. **Amicale sportive de Flixecourt.** But: volley-ball, ping-pong, basket-ball. Siège social: café de l'Industrie, 9, rue Courbet, Flixecourt.

31 mars 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Nyons. Modifications apportées aux statuts et changement de nom de la société Basket-Club nyonsais, qui s'appellera dorénavant **Nyons-Athletic-Club.** But: pratique de l'athlétisme, natation, basket-ball. Siège social: café du kiosque, place de la Libération, Nyons.

31 mars 1950. Déclaration à la préfecture du Rhône. Association artistique et culturelle **Arts et Loisirs.** But: intensifier dans la région lyonnaise et particulièrement dans les centres ouvriers la décentralisation artistique sous toutes ses formes (théâtre, littérature, peinture) et donner son concours bénévole au profit d'œuvres sociales. Siège social: 31, rue de Saint-Cyr, Lyon.

31 mars 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. **Amicale des garçons boulangers.** But: resserrer les liens d'amitié entre ses membres. Siège social: hôtel de France, place Louis-Flandres, Roanne.

31 mars 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Vire. **La Colombe d'Aunay-sur-Odon.** But: encouragement du sport colombophile. Siège social: chez M. Chailloux, président, Aunay-sur-Odon.

1er avril 1950. Déclaration à la préfecture de la Nièvre. **Troupe artistique pouguoise.** But: organisation et production de séances théâtrales et musicales. Siège social: mairie de Pougues-les-Eaux.

1er avril 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Montbard. Société récréative **L'Espérance.** But: distraction et éducation de la jeunesse. Siège social: mairie d'Origny-sur-Seine.

1er avril 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Limoux. **Amicale des sapeurs-pompiers de Couiza.** But: union et entr'aide des membres. Siège social: mairie de Couiza.

3 avril 1950. Déclaration à la préfecture de l'Isère. **Cercle des employés.** But: amicale des employés des houillères du bassin du Dauphiné. Siège social: chez M. Noël Perrin, président, le Villaret-de-Susville.

3 avril 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. **Commune libre d'Essonnes.** But: bienfaisance au service des vieux par l'amusement de ses sociétaires. Siège social: 5, place Léon-Casse, Essonnes.

3 avril 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Cherbourg. **Groupement apolitique des chômeurs de l'arrondissement de Cherbourg.** But: créer des liens de solidarité et d'entr'aide entre les travailleurs et chômeurs; venir en aide à ces derniers dans la mesure des possibilités. Siège social: 37, rue Emmanuel-Liais, à Cherbourg.

3 avril 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Verdun. **Les Reviti,** société sportive et artistique. But: occuper sainement les loisirs des jeunes. Siège social: mairie de Tilly-sur-Meuse.

3 avril 1950. Déclaration à la préfecture de l'Indre. **Les Horizons de France.** But: promouvoir, soutenir et favoriser les œuvres d'éducation populaire, notamment les colonies de vacances. Siège social: impasse de l'Espérance, à Châteauroux.

3 avril 1950. Déclaration au gouvernement général de l'Algérie, direction des territoires du Sud. **Société hippique de Laghouat.** But: encouragement et développement de l'élevage équin. Siège social: chez le président, à Laghouat.

4 avril 1950. Déclaration à la préfecture du Gard. **Foyer rural de Saint-Siffret.** But: mettre à la disposition des jeunes un cadre de réunions en vue de l'éducation et de la distraction. Siège social: mairie de Saint-Siffret.

4 avril 1950. Déclaration à la préfecture de police. L'Association sportive de l'entrepôt de l'aéronautique de Nanterre change de titre et devient **Association sportive de l'établissement central du matériel de l'aéronautique de Nanterre.** Siège social: E. C. M. A., 5, rue de Rouen, à Nanterre.

4 avril 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Association indépendante des locataires des immeubles 85 et 87, boulevard Murat, Paris,** soumis à la législation sur les loyers du 1er septembre 1948. But: défense en commun de leurs intérêts relatifs à leur qualité de locataire. Siège social: 85-87, boulevard Murat, Paris.

4 avril 1950. Déclaration à la préfecture de police. L'Association pour la gestion de l'école nationale d'assurances modifie la composition de son bureau, le libellé de ses statuts et change son titre, qui devient **Association pour l'enseignement de l'assurance (A. E. A.).** Siège social: 37, avenue de l'Opéra, Paris.

4 avril 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **Ciné-Club du Vexin.** But: culture populaire, restauration, développement des valeurs morales par le film. Siège social: hôtel de ville de Pontoise.

4 avril 1950. Déclaration à la préfecture du Pas-de-Calais. **Association d'éducation populaire de Bonnières.** But: gestion et soutien des écoles libres. Siège social: rue de la Ville, à Bonnières.

4 avril 1950. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Groupe des jeunes de la Société des amis des écoles laïques de Saint-Sébastien-sur-Loire.** But: pratique des sports individuels et collectifs. Siège social: école publique de garçons, Saint-Sébastien-sur-Loire.

4 avril 1950. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Chorale mixte Berliet.** But: étude et pratique du chant choral. Siège social: usines Berliet, à Vénissieux.

4 avril 1950. Déclaration à la sous-préfecture des Andelys. **Association locale du mouvement national d'épargne de Gaillon.** But: développement et défense de l'épargne. Siège social: mairie de Gaillon.

5 avril 1950. Déclaration à la préfecture du Var. **Olympique lorguais.** But: pratique de l'éducation physique et des sports, notamment cyclisme, basket-ball, athlétisme et sports féminins. Siège social: café de France, place Georges-Clemenceau, Lorgues.

5 avril 1950. Déclaration à la préfecture du Gers. **Orchestre symphonique gimontois.** But: faire de la musique symphonique, à l'exclusion de toute autre activité. Siège social: foyer familial, Gimont.

5 avril 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. **Réveil musical de Chaudenay.** But: accompagner les sociétés locales dans leur défilé et apporter son concours aux défilés officiels. Siège social: salle des fêtes de Chaudenay.

5 avril 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Vienne. **Association des familles de Sainte-Anne-sur-Gervonde.** But: défense des intérêts matériels et moraux des familles. Siège social: mairie de Sainte-Anne-sur-Gervonde.

5 avril 1950. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Le Cheminot économe Ecorail.** But: entr'aide et défense des membres adhérents. Siège social: 135, avenue de Saxe, Lyon.

5 avril 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Parthenay. **Club athlétique parthenaisien.** But: pratique de l'athlétisme (recrutement, formation, entraînement et compétitions). Siège social: café de Castille, place du Donjon, à Parthenay.

5 avril 1950. Déclaration à la préfecture de l'Aveyron. **Rodez XIII.** But: club omnisports; pratique de tous les sports en général et plus particulièrement du jeu à treize. Siège social: café du Commerce, place de la Cité, à Rodez.

5 avril 1950. Déclaration à la préfecture d'Eure-et-Loir. **Société amicale des sapeurs-pompiers de Prasville.** But: allocations pour le perfectionnement et l'instruction du corps des sapeurs-pompiers, secours exceptionnels aux sapeurs-pompiers dans le besoin. Siège social: mairie de Prasville.

5 avril 1950. Déclaration à la préfecture de la Drôme. **Groupement de défense des intérêts et du commerce de l'avenue Victor-Hugo.** But: défense des intérêts généraux des habitants de l'avenue, en particulier des propriétaires et commerçants de l'avenue. Siège social: chez M. Clauzier, 250, avenue Victor-Hugo, Valence.

5 avril 1950. Déclaration à la préfecture de l'Aube. **Amicale du personnel de la préfecture de l'Aube.** But: maintenir entre ses membres l'esprit de solidarité et exercer l'entr'aide sociale. Siège social: préfecture de l'Aube, à Troyes.

5 avril 1950. Déclaration à la préfecture de Bourges. **Association locale du mouvement national d'épargne de Graçay-Saint-Outrille.** But: défense et développement de l'épargne. Siège social: mairie de Graçay.

6 avril 1950. Déclaration à la préfecture de la Seine-Inférieure. **Association locale des aides familiales rurales de Fresne-le-Plan, Mesnil-Raoult, Montmain.** But: aide aux familles rurales. Siège social: chez M. Jean Levavasseur, à Fresne-le-Plan.

6 avril 1950. Déclaration à la préfecture de l'Ardèche. **Association locale d'Aubenas d'action morale et sociale.** But: veiller à la préservation morale de la jeunesse et lutter contre les manifestations publiques de l'immoralité. Siège social: mairie d'Aubenas.

6 avril 1950. Déclaration à la préfecture de la Vienne. **Amicale des anciennes élèves de l'externat Saint-Hilaire.** But: aide morale et financière à l'école et à ses œuvres. Siège social: externat Saint-Hilaire (filles), 12, rue Saint-Hilaire, Poitiers.

6 avril 1950. Déclaration à la préfecture de Rennes. **Association locale du mouvement national d'épargne de Romillé.** But: défense et développement de l'épargne. Siège social: mairie de Romillé.

6 avril 1950. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **Tous frères.** But: éducation populaire et bienfaisance. Siège social: chez le président, 13, rue Saint-Marc, à Orléans.

6 avril 1950. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Association lyrique du Languedoc.** But: développement de l'art lyrique. Siège social: 37, chemin Jaffary, Croix-Daurade, Toulouse.

6 avril 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaudun. **Association des officiers de réserve de l'arrondissement de Châteaudun.** But: perfectionnement et instruction militaire des officiers de réserve; défense de leurs intérêts moraux et matériels; mettre des instructeurs à la disposition des sociétés de préparation militaire; aider à la constitution de cette société; essayer de recruter de jeunes officiers de réserve et aider par tous moyens les associations de sous-officiers de réserve. Siège social: hôtel de ville de Châteaudun.

6 avril 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaudun. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Cécile de Châteaudun.** But: représentation des familles des élèves de l'école Sainte-Cécile auprès de toutes autorités; collaboration des parents avec la directrice; union aux autres associations analogues; toutes questions relatives à l'instruction et à l'éducation des enfants. Siège social: 16, rue Saint-Valérien, à Châteaudun.

6 avril 1950. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **Association de gestion de l'école d'enseignement ménager agricole de la Sarthe.** But: assurer en commun la vie matérielle des élèves de l'école d'enseignement ménager agricole de la Sarthe (conditions de pension et application du programme d'économie domestique). Siège social: école d'enseignement ménager agricole, domaine du Haut-Bois, Brette-les-Pins.

6 avril 1950. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **Association amicale des anciennes élèves de l'école d'enseignement ménager agricole de la Sarthe.** But: entretien des relations amicales, organisation de l'entr'aide, activités culturelles entre les anciennes élèves, aide au fonctionnement de l'école. Siège social: direction des services agricoles, préfecture, le Mans.

7 avril 1950. Déclaration à la préfecture de Besançon. **L'Etrier bisontin.** But: sports équestres, éducation physique. Siège social: 2, rue Granvelle, à Besançon.

7 avril 1950. Déclaration à la préfecture d'Orléans. Société musicale **La Cigale.** But: développer l'art et le goût de la musique. Siège social: chez M. Blondeau, à Vitry-aux-Loges.

7 avril 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Club omnisports ouvrier** (fosse 6 du groupe de Béthune des houillères du Nord et du Pas-de-Calais). But: omnisports. Siège social: Maison syndicale, rue Dulouquet, à Mazingarbe.

7 avril 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne. **Société de chasse Saint-Hubert de Saint-Jean-d'Arves.** But: grouper les chasseurs, repeuplement et protection du gibier. Siège social: mairie de Saint-Jean-d'Arves.

7 avril 1950. Déclaration à la préfecture des Deux-Sèvres. **Groupement des campeurs universitaires de France.** But: pratique du camping culturel sous toutes ses formes. Siège social: 118, avenue de Paris, Niort.

7 avril 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Châtellerault. **Amicale des parachutistes et anciens parachutistes de Châtellerault et de l'arrondissement.** But: perpétuer l'esprit de corps, maintenir les relations amicales entre les membres et s'entr'aider. Siège social: hôtel de ville de Châtellerault.

8 avril 1950. Déclaration à la préfecture de Montauban. **Centre départemental des républicains indépendants et de défense paysanne.** But: rétablissement de l'unité morale du pays; redressement de la politique et de l'économie nationales françaises. Siège social: 4, rue Fraiche, à Montauban.

8 avril 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. **Club des jeunes d'Auffay.** But: former et unir les jeunes en tenant à leur disposition salle de jeux et salle de lecture. Siège social: mairie d'Auffay.

8 avril 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale des Cambodgiens de France.** But: d'ordre moral, social et culturel. Siège social: 59, boulevard Jourdan, Paris.

10 avril 1950. Déclaration à la sous-préfecture d'Ussel. **Foyer rural de Saint-Etienne-la-Geneste.** But: association à caractère récréatif et éducatif ayant pour but l'achat d'immeubles, de terrains, de matériels pouvant permettre l'éducation technique et l'émancipation intellectuelle et sociale de ses membres. Siège social: mairie de Saint-Etienne-la-Geneste.

11 avril 1950. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Association populaire d'entr'aide familiale pour la culture et les loisirs de Bordeaux-Sud.** But: assurer le soutien moral et matériel des familles, promouvoir toutes initiatives, poursuivre toutes réalisations à ces fins. Siège social: 12, rue Buchou, Bordeaux.

11 avril 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Bastia. **Amicale des militaires retraités et de leurs ayants cause du Nord de l'île.** But: resserrer les liens d'amitié entre ses membres et défense de leurs intérêts. Siège social: restaurant des Voyageurs, 9, avenue Carnot, Bastia.

11 avril 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. **Comité des fêtes de Semur-en-Brionnais.** But: organisation de distractions, bals, séances théâtrales ou cinématographiques, fêtes diverses, etc. Siège social: mairie de Semur-en-Brionnais.

11 avril 1950. Déclaration à la préfecture d'Angers. **Les Gazelles.** But: développement des sports féminins pour les jeunes filles du quartier Saint-Antoine. Siège social: 20, rue Gâte-Argent, Angers.

11 avril 1950. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Tennis-Club Birkadem-Birmandreis.** But: pratique du tennis. Siège social: stade des Vergers, à Birkadem.

11 avril 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Amand. **Amicale sportive des sous-officiers de réserve de Nérondes.** But: préparation sportive et militaire des jeunes gens et resserrer les liens de camaraderie entre les sous-officiers de réserve de toutes armes. Siège social: mairie de Nérondes.

11 avril 1950. Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. **Comité Arago.** But: érection de la statue d'Arago. Siège social: mairie d'Estagel.

11 avril 1950. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Les Ailes bordelaises.** But: favoriser le développement de l'aviation sous toutes ses formes dans le Sud-Ouest et permettre aux adhérents de pratiquer l'aviation de tourisme. Siège social: 21, allées de Tourny, Bordeaux

11 avril 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. **La Maison des jeunes et de la culture de Villeneuve-Saint-Georges.** But: centre d'accueil, activités éducatives et récréatives, éducation physique, sports, jeux, excursions. Siège social: château de la Chevrette, 24, rue de l'Eglise, Villeneuve-Saint-Georges.

11 avril 1950. Déclaration à la préfecture de Nice. **Association locale du mouvement national d'épargne du canton de Saint-Sauveur-sur-Tinée.** But: défense et développement de l'épargne. Siège social: mairie de Saint-Sauveur-sur-Tinée.

12 avril 1950. Déclaration à la préfecture de Grenoble. **Echo d'Echirolles,** fanfare populaire. But: pratique de la musique. Siège social: mairie d'Echirolles.

12 avril 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Brive. **Union cycliste briviste.** But: tir, cyclisme. Siège social: salle du centre intellectuel, théâtre de Brive, place Aristide-Briand.

12 avril 1950. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **Comité départemental de tourisme.** But: propagande touristique en faveur du département du Loiret. Siège social: préfecture du Loiret, Orléans.

12 avril 1950. Déclaration à la sous-préfecture d'Argelès-Gazost. **Syndicat des propriétaires du terrain Hillotte, quartier Sarsan.** But: défendre les intérêts collectifs des propriétaires du terrain Hillotte, quartier Sarsan, à Lourdes, vis-à-vis des tiers et revendications de tous leurs droits auprès des pouvoirs publics, administrations ou personnes intéressées audit terrain en vertu des dispositions de la loi du 19 mars 1919, modifiée et complétée par celle du 19 juillet 1924, réglementant les lotissements. Siège social: chez M. Marin (Jean), Anglades, par Lourdes.

12 avril 1950. Déclaration à la préfecture du Gard. **Section de l'institut d'études occitanes pour le département du Gard.** But: assurer, dans les limites du département du Gard, le développement des études occitanes. Siège social: rue Parmentier, Nîmes.

12 avril 1950. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Caméra-Club de Saint-Brieuc.** But: expansion du cinéma amateur. Siège social: hôtel de ville de Saint-Brieuc.

12 avril 1950. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **La Boule joyeuse toulousaine** transfère son siège social du 4, rue du Languedoc, à Toulouse, au café Emile, 5, rue de la Fonderie, Toulouse, et renouvelle son bureau.

12 avril 1950. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Association sportive Pierre-Renard.** But: football. Siège social: 141, avenue de la Capelette, Marseille.

12 avril 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Amicale des sapeurs-pompiers de Lapugnoy.** But: subvenir aux frais des fêtes et concours ayant pour but le perfectionnement de l'instruction du corps. Siège social: mairie de Lapugnoy.

12 avril 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Fédération française des travailleurs sociaux.** But: grouper les associations de travailleurs sociaux; effectuer en commun des études; représenter les groupements adhérents toutes les fois qu'une action commune aura été décidée; établir une liaison avec les organismes étrangers et internationaux poursuivant des buts analogues. Siège social: 3, rue de Stockholm, Paris.

12 avril 1950. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Association sportive de la Société d'installations et travaux électriques.** But: pratique des sports et principalement du football association. Siège social: 34, rue Saint-Maur, Bordeaux.

13 avril 1950. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Amicale bouliste de Pouvourville.** Additif au but: pratique de la pêche et de tous les sports. Siège social: café Plantade, à Pouvourville.

13 avril 1950. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association générale des mutilés de guerre et anciens combattants.** But: apporter aux membres de l'association l'entr'aide dont ils ont besoin, leur faciliter la recherche d'un travail compatible avec leur invalidité et soutenir leurs intérêts matériels et moraux. Siège social: 58, rue Kléber, la Madeleine.

13 avril 1950. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Fédération départementale du commerce du Morbihan.** But: développer entre ses adhérents l'esprit de solidarité; créer un centre d'étude et d'action pour la défense de leurs intérêts généraux; coordonner l'action des syndicats. Siège social: 25, rue des Tribunaux, Vannes.

13 avril 1950. Déclaration à la préfecture de Caen. **Association populaire de l'aide familiale de Colombelles.** But: aide aux mères de famille; procurer aux jeunes filles un travail familial et social. Siège social: chez M. Leray, 33, rue de Stockholm, à Colombelles.

13 avril 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Rochefort-sur-Mer. **Coopérative artisanale de la Côte d'Argent.** But: grouper les travaux en unités de chantiers afin de sauvegarder les intérêts des petites entreprises. Siège social: chez le président, M. Desvaux (place du Marché), Saint-Palais-sur-Mer.

13 avril 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Verdun. Association **La Truite de la Wiseppe.** But: pratique et exercice de la pêche et de la pisciculture. Siège social: à la mairie, Halles-sous-les-Côtes.

13 avril 1950. Déclaration à la préfecture de l'Isère. **Association Notre-Dame-de-Santé.** But: rénover le pèlerinage à Notre-Dame-de-Santé. Siège social: presbytère de Fontaine.

13 avril 1950. Déclaration à la préfecture de l'Isère. **Comité de station des Alpes de Mont-de-Lans et de Venosc.** But: développer les stations des Alpes de Mont-de-Lans et Venosc. Siège social: chez M. Marrel, à Venosc.

14 avril 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Reims. **Ecole rémoise de football.** But: initier les jeunes à la pratique du football. Siège social: 1, cours Langlet, Reims.

14 avril 1950. Déclaration à la préfecture des Ardennes. **Harmonie de Rumigny.** But: pratique de la musique d'ensemble et développement de l'art musical. Siège social: chez M. Delemme, à Rumigny.

14 avril 1950. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Association des logis du Languedoc.** But: rénovation de l'hôtellerie. Siège social: chambre de commerce de Montpellier.

14 avril 1950. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Association de culture populaire de Villeveyrac.** But: éducation populaire. Siège social: école publique des garçons, Villeveyrac.

14 avril 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. **La Boule truitée.** But: développer le sport de la boule. Siège social: café du Vernazobre, Babeau-Bouldoux.

14 avril 1950. Déclaration à la préfecture d'Angers. Association **Etoile sportive de Saint-Rémy-la-Varenne.** But: pratique du football. Siège social: café de la Mairie, Saint-Rémy-la-Varenne.

15 avril 1950. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. **Amicale des Bretons de Bourgogne « Paotred Breiz ».** But: facilité des rapports entre ses membres et développement des relations d'entr'aide. Siège social: 7, rue du Docteur-Chaussier, Dijon.

15 avril 1950. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Les Pipeaux de Noyal.** But: répandre la musique et le chant; folklore. Siège social: école publique de Noyal.

15 avril 1950. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Aide missionnaire en France.** But: apporter aux œuvres catholiques missionnaires ou de laïcat missionnaire, particulièrement dans les pays de l'Union française, une aide morale et financière, afin de leur procurer les ressources nécessaires pour leur subsistance, leurs besoins et leur développement. Siège social: 1, place Maréchal-Foch, Nantes.

15 avril 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. **Association des parents d'élèves du collège moderne de jeunes filles de Fontenay-le-Comte.** But: améliorations morales et matérielles de l'école en collaboration avec l'administration. Siège social: collège moderne, Fontenay-le-Comte.

17 avril 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale laïque des moniteurs et personnel de colonies de vacances du 19e arrondissement.** But: éducation, placement et protection de ses membres; développement des œuvres de l'enfance. Siège social: caisse des écoles, mairie du 19e arrondissement, Paris.

17 avril 1950. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **La Défensive.** But: garde d'une chasse de 280 hectares. Siège social: café Baudy, à Angreviers, commune de Gorges.

18 avril 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Langon. **Foyer rural.** But: achat de matériel pour l'éducation et l'information technique de ses membres. Siège social: mairie de Morizès.

Rectificatif au *Journal officiel* du 14 mars 1950: page 2883, 1re colonne, 1re annonce, **Société du sou des écoles laïques des Roches-de-Condrieu,** au lieu de: « Siège social: chez M. Denier (André), instituteur, les Roches-de-Condrieu », lire: « à l'école publique des Roches-de-Condrieu ».

ASSOCIATIONS ETRANGERES

(Décret du 16 août 1901, décret-loi du 12 avril 1939.)

11 juin 1949. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de la Moselle le 5 avril 1950.) **Union belge de la Moselle.** But: entr'aide et solidarité des Belges de la Moselle. Siège social: 102, avenue Foch, Hayange.

2 mars 1950. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de la Seine-Inférieure le 22 mars 1950.) **Comité belge d'entr'aide.** But: secourir les Belges nécessiteux. Siège social: 21 A, quai du Havre, Rouen.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.